

3. Un potentiel exceptionnel pour le cadre de vie et la santé

3.1. Une palette incomparable de paysages

Dans le cadre d'un SCoT, l'analyse paysagère permet avant tout d'identifier les qualités d'un espace, qualités fonctionnelles liées à l'occupation des sols, mais aussi les qualités sensibles, esthétiques, qui découlent tant des usages anthropiques que du cadre géophysique du territoire. Cette approche ne suffirait pas à éclairer les choix si elle ne s'arrêtait pas sur les dynamiques en cours et les pressions qui tendent à faire évoluer les paysages.

L'objectif pour la planification territoriale est double : d'une part, agir sur le cadre de vie quotidien des gens sur les lieux de résidence, de travail ou de loisirs, afin de le préserver ou de l'améliorer, d'autre part, conserver et mettre en valeur les éléments remarquables du paysage et du patrimoine afin de valoriser le territoire.

3.1.1. Le triptyque des paysages naturels

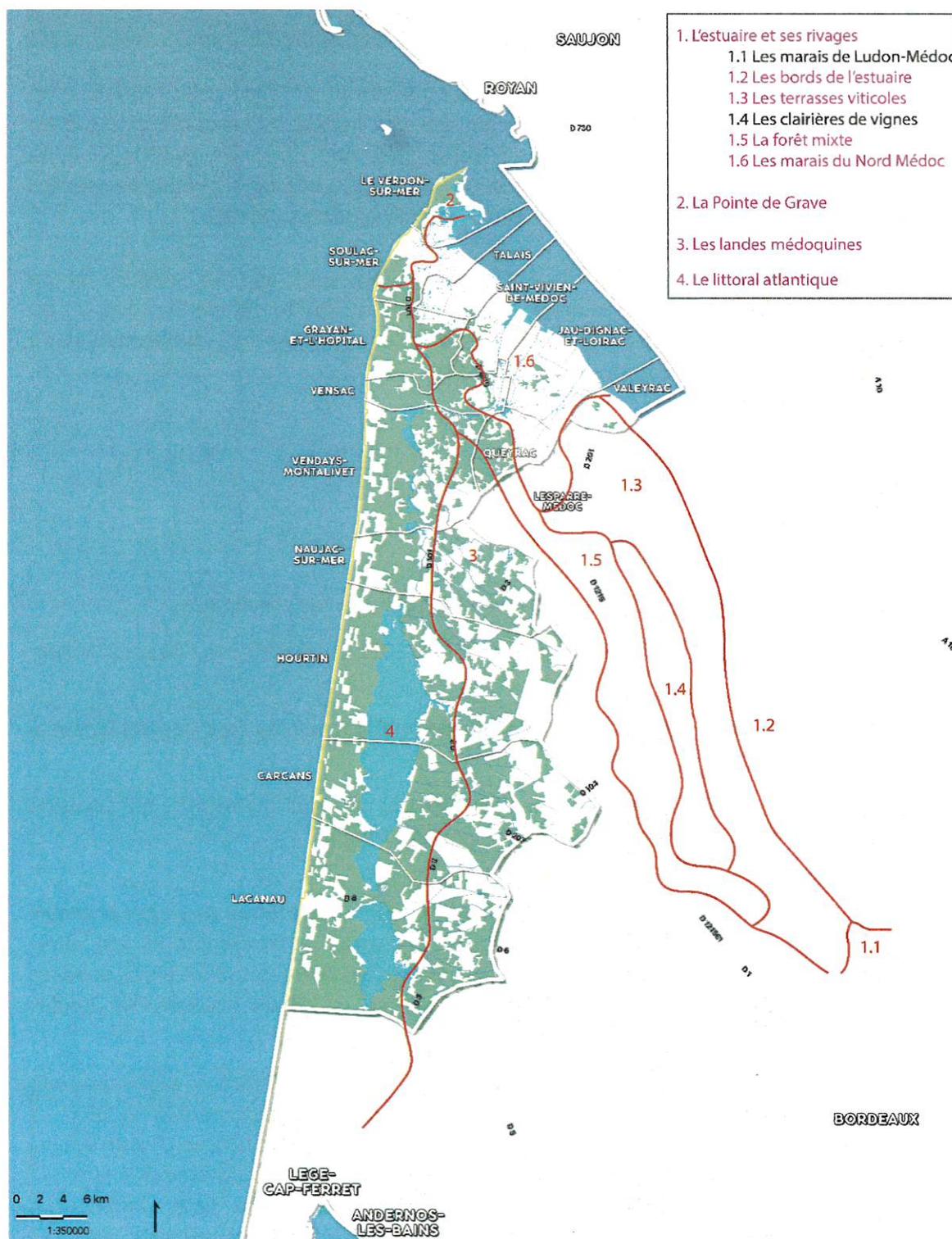
Descriptif des grandes entités paysagères

La description des paysages s'appuie essentiellement sur 3 sources principales :

- **L'Atlas des paysages de la Gironde**, publié en 2012 et réalisé par l'Agence Folléa-Gautier ;
- **Le diagnostic** réalisé dans le cadre de l'étude de préfiguration du Parc Naturel Régional du Médoc ;
- **Le Cahier des paysages** réalisé par le Parc Naturel Régional du Médoc, qui contient notamment des objectifs de qualité paysagère à atteindre.

On distingue ainsi sur le territoire du SCoT Médoc Atlantique un **triptyque paysager organisé autour de 3 grandes entités** (l'estuaire et ses rivages, le littoral, les landes girondines), elles-mêmes constituées localement de sous-entités paysagères qui correspondent à des nuances plus fines de paysages (La Pointe de Grave, les Mattes, la bande littorale, les landes médocaines...).

« Une des spécificités du Médoc repose sur la palette de paysage incomparable qu'elle propose. Territoire où l'eau est omniprésente et où il est possible de passer de l'estuaire aux vignes jardinées entremêlées de zones de marais accrochées à des bourgs viticoles traditionnels, à un paysage de campagne où forêts mixtes s'encroisent avec les parcelles de vigne et de maïs et rejoignent les villages, puis parcourir le gigantesque massif des landes de Gascogne où les bourgs forestiers se nichent pour arriver sur les lacs, la dune et enfin l'océan. » PNR du Médoc



Les entités paysagères, réalisation E2D

ESTUAIRE

L'estuaire et ses rivages...

... La pointe de Grave



Porte d'entrée sur l'estuaire

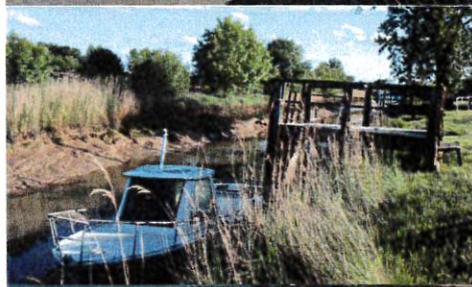
La pointe de Grave s'avance **entre estuaire et océan**, marquant l'extrémité septentrionale du Médoc. Faisant face à Royan et à la presqu'île d'Arvert, elle est une des « portes » de l'estuaire de la Gironde, qui baigne sa côte orientale, tandis que sa rive occidentale est bordée par l'océan Atlantique.



Cité portuaire et cité balnéaire

Située à la pointe de la presqu'île médocaine, les **installations portuaires** de la commune de Le Verdon-sur-Mer marquent les paysages. Celles-ci sont destinées au déchargement des conteneurs sur le site de Bordeaux Port Atlantique, à la plaisance (Port-Médoc) et à la liaison avec Royan (Port-Bloc).

Les équipements portuaires ont une forte empreinte et constituent en soi un paysage à découvrir (silhouettes des grues, avancées des jetées et des môles, phares et amers).



La commune de Soulac-sur-Mer correspond davantage à une cité balnéaire. Elle s'est développée avec l'essor du pèlerinage vers St-Jacques-de-Compostelle en lien avec sa basilique, puis avec la politique nationale de développement des cités balnéaires.

La commune est connue pour ses nombreuses villas à **l'architecture soulacaise typique du début du XXème**.



La commune a d'ailleurs mis en place une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) afin de protéger et mettre en valeur son architecture et son patrimoine.





Dunes boisées à l'ouest et marécages à l'est

La pointe de la Grave accueille **une vaste dune boisée**, où la pinède est majoritaire bien que les chênes verts soient également bien présents. Ces boisements denses et épais coupent de tout contact avec l'océan la ville de Le Verdon-sur-Mer, celle-ci étant davantage tournée vers l'estuaire.



Au cœur de la forêt domaniale de la Pointe-De-Grave, se trouvent les **marais du Logit et marais du Conseiller** qui offrent des paysages ouverts entre dune et habitations.

Anciens marais salants recueillant l'eau de l'estuaire par des réseaux de canaux, ils sont aujourd'hui dédiés à **l'élevage aquacole et à l'élevage extensif**. L'empreinte de l'Homme demeure toutefois très visible au sein de ces marais, à travers la présence des écluses et des anciens bassins d'exploitation du sel.



La partie littorale est bien préservée de toute urbanisation au nord de Soulac-sur-Mer, offrant un paysage de **longues plages ponctuées de blockhaus**. Les boisements sont parcourus de nombreuses pistes cyclables et piétonnes permettant de découvrir ces espaces préservés.

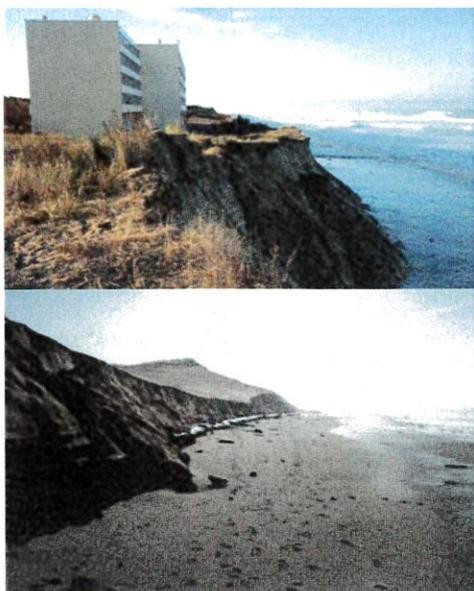
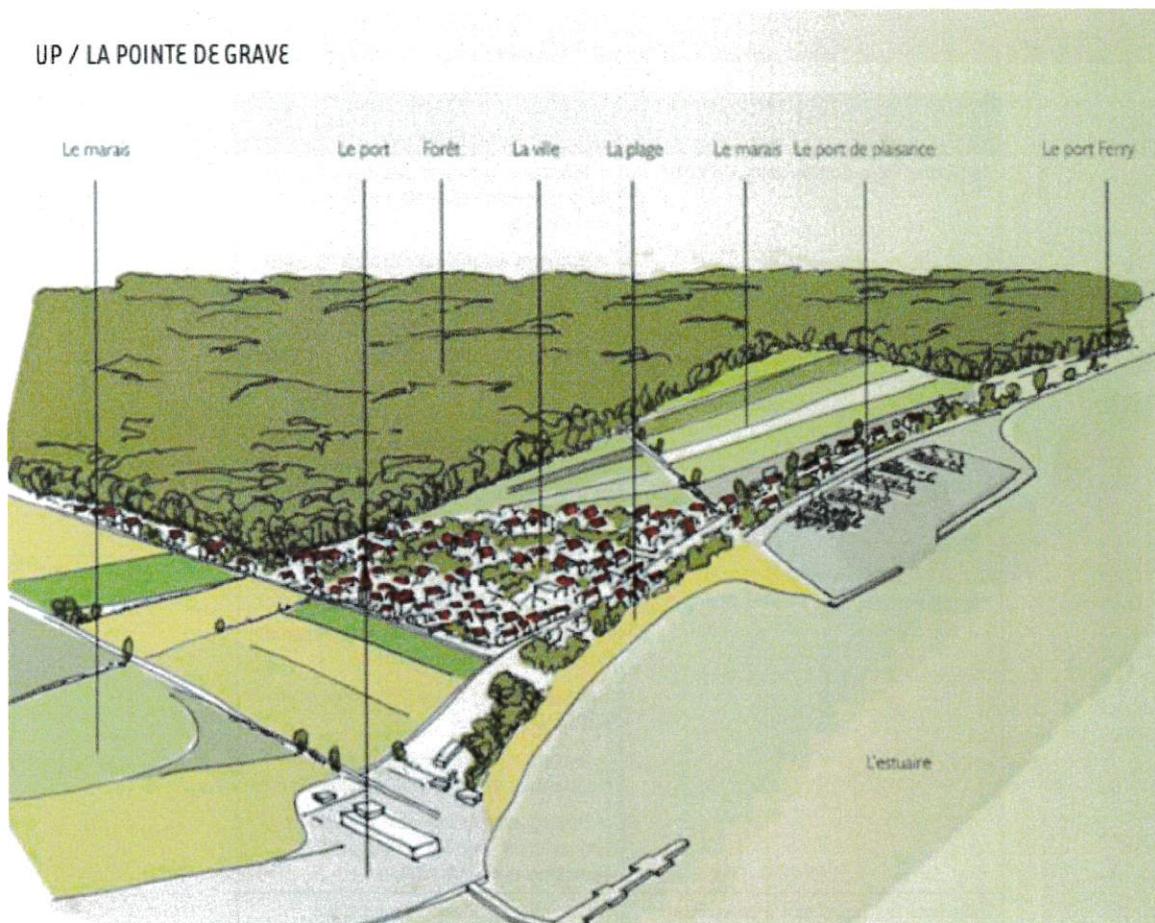


Le phare de Cordouan, sentinelle de l'estuaire

A 7 km du littoral vers l'ouest, le plateau de Cordouan, constitué de hauts fonds rocheux affleurants, accueille le phare du même nom, véritable **joyau architectural**. Construit en 1611, celui-ci a connu diverses transformations jusqu'en 1789, et a été classé monument historique dès 1862 : il est un des éléments patrimoniaux les plus précieux de la Pointe.



UP / LA POINTE DE GRAVE



Dynamiques en cours

La Pointe de la Grave est impactée par **l'érosion**, d'autant plus que la disparition des bancs sableux littoraux laisse la côte plus exposée aux marées et à la houle.

Des ouvrages de protection ont été installés le long du rivage (épis, digues...) dès le milieu du XIXème siècle mais ils ne maintiennent cependant que difficilement la côte, et l'érosion reste un problème majeur, à étudier dans la perspective des changements climatiques en cours.

Les dernières tempêtes ont accentué le recul du trait de côte et la **réurrence des submersions marines** sont des problématiques majeures de cette unité.

Objectifs de qualité paysagère issus du cahier des paysages

OBJECTIFS	DISPOSITIONS
Anticiper l'érosion du trait de côte	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en œuvre la déclinaison locale de la stratégie régionale sur le recul du trait de côte > Protéger les milieux naturels littoraux océaniques (dunes blanches fragilisées, zones humides des lettres, pinèdes)
Valoriser les paysages de marais en conciliant productions agricoles et préservation des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver et gérer les milieux humides, aquatiques et lacustres > Identifier, préserver et renouveler les structures végétales, clés de lecture du paysage et supports de la trame verte et bleue (haies, ripisylves, canaux...). Assurer notamment le renouvellement des haies de tamaris traditionnelles > Encourager l'élevage extensif, permettant le maintien des prairies bocagères et participant au développement du système alimentaire local > Structurer les lisières urbaines entre marais et coteaux > Favoriser l'ouverture au public des marais dans le respect de leur biodiversité > Développer les activités aquacoles compatibles avec les spécificités écologiques de ces milieux
Valoriser les paysages industriels	<ul style="list-style-type: none"> > Concilier le développement des activités industrielles avec la préservation des espaces naturels limitrophes, notamment par un travail d'interface entre ces deux espaces > Sensibiliser aux caractères des paysages industriels
Développer le potentiel touristique de la Pointe de Grave en harmonie avec les paysages naturels	<ul style="list-style-type: none"> > Faire de la RD1 215 une route-paysage de découverte et d'accès aux éléments d'intérêt touristique > Mettre en valeur la Pointe de Grave : aménagement d'espaces d'accueil de qualité, réaménagement des parkings, développement d'une signalétique, organisation des parkings, création de cheminements piéton, gestion de la circulation automobile, mise en valeur des bunkers et belvédère
Développer le potentiel touristique de la Pointe de Grave en harmonie avec les paysages naturels (suite)	<ul style="list-style-type: none"> > Réaménagement de la promenade et des parkings de Soulac-sur-Mer
Faire du phare de Cordouan une composante de la destination Médoc	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en évidence la destination touristique que constitue le phare de Cordouan depuis le Médoc

ESTUAIRE



L'estuaire et ses rivages... ... Le Médoc des Mattes

De vastes étendues de marais

Le Médoc des mattes constitue la dernière unité estuarienne avant la pointe de Le Verdon. Cette unité paysagère, entièrement issue d'aménagements anthropiques, est en très grande partie constituée de terres gagnées sur le fleuve – **les mattes** – après les grands travaux du XVIIIème siècle. Les paysages sont structurés par le réseau hydraulique, les digues et les routes qui en forment la trame.

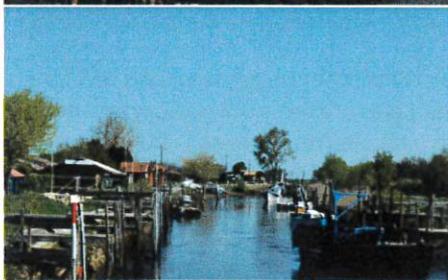
Les marais du nord Médoc constituent un paysage sans relief où les routes, chenaux, digues, haies et arbres isolés apportent de la diversité. Ces paysages de terres basses, humides et parfaitement horizontales offrent des terres très fertiles occupées par de larges parcelles de **marais pâturés** (bovins, ovins, chevaux) **ou cultivés** (céréales, lin...), et dégagent des **perspectives visuelles lointaines** où les éléments verticaux prennent une grande importance.

L'abondance de l'eau s'accompagne d'une **profusion végétale** qui donne à cette unité paysagère une ambiance particulière, qu'il s'agisse des tamaris traditionnels - souvent sur le déclin et peu remplacés - ou de ripisylves touffues accompagnant les divers canaux.

Un horizon structuré par la digue côtière

Construite tout au long des mattes, la digue est un élément clef dans le maintien hors d'eau des marais. Elle joue un rôle d'interface et offre un point de vue de la rencontre entre les deux paysages des terres des mattes et des eaux de l'estuaire.

Sur les chenaux les plus importants sont installés de **petits ports**, parfois jusqu'à deux kilomètres de l'embouchure, qui s'accompagnent parfois de **villages de cabanes** en bordure des quais.



Une urbanisation hétéroclite

Globalement, cette unité paysagère reste très **peu habitée**, du fait de la nature des terrains marécageux. Les quelques villages présents sont installés sur relatives hauteurs (à peine perceptibles) dépassant légèrement le niveau de la mer.

Ce sont donc les **bordures sud-ouest** de l'unité ainsi que les communes de Jau-Dignac-et-Loirac et Talais qui constituent ces parties habitées.

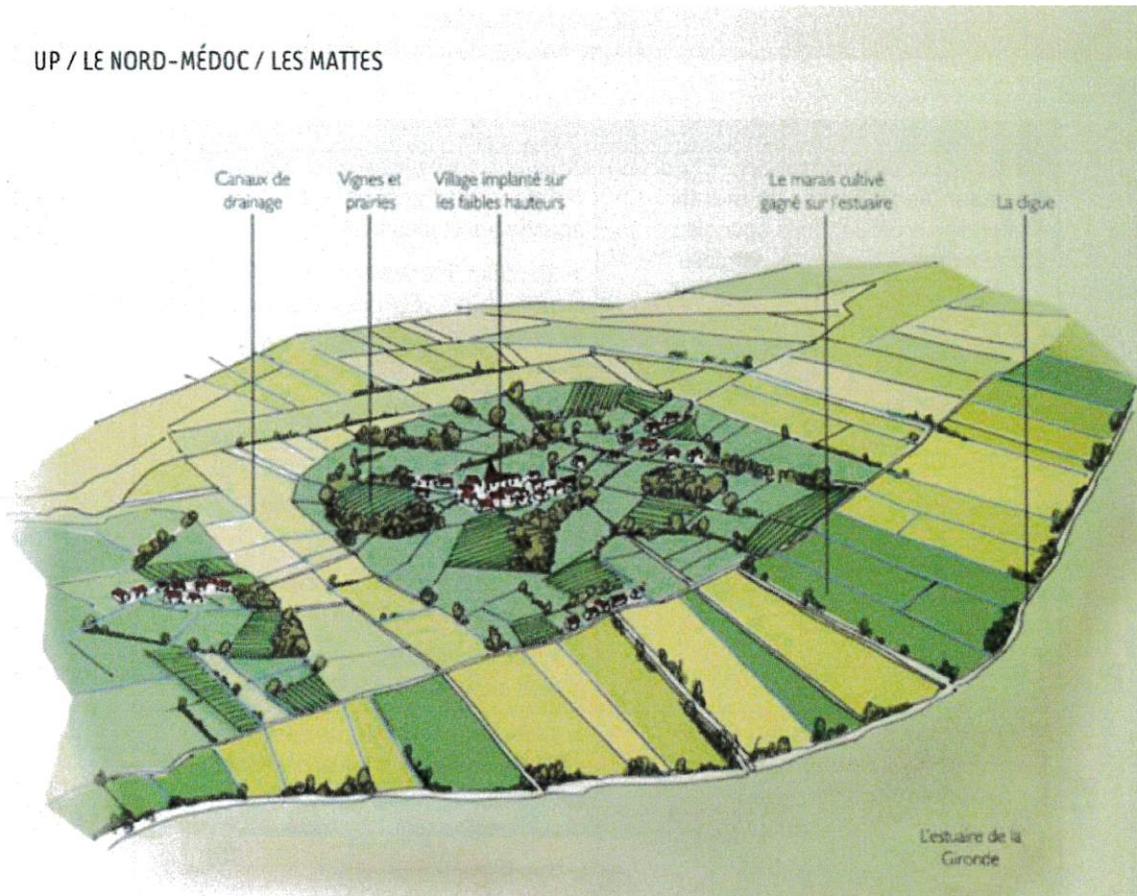
L'urbanisation y est assez hétéroclite. Si les villages anciens sont en général bien groupés, leur densité est variable : alignement de façades à Saint-Vivien-de-Médoc, trame plus aérée à Talais.

En sortant de ces cœurs de bourgs organisés, l'habitat pavillonnaire peu dense est souvent de mise ; mais cette configuration, grande consommatrice d'espace, peut créer des ambiances intéressantes lorsque l'exubérance végétale des jardins s'exprime dans l'espace public.

Les franges de la forêt apportent aussi quelques situations composites assez riches où urbanisation, cultures et boisements se trouvent mêlés. Toutefois, la majorité de ces extensions présente aujourd'hui une urbanisation peu qualitative.



UP / LE NORD-MÉDOC / LES MATTES



Dynamiques en cours

Les évolutions récentes de l'agriculture, et la **déprise du pâturage** en particulier, modifient fondamentalement les paysages des marais. Le **développement de grandes cultures céréalières** tend à diminuer fortement, par leur mode de gestion, la naturalité et la biodiversité de ces espaces : les fossés sont complétés ou remplacés par des réseaux souterrains ressuyant totalement les sols. D'autre part, les palus à l'ouest ont été réinvestis en grande partie par les chasseurs, permettant le maintien des milieux naturels marécageux. Néanmoins, contrairement au pâturage, leur action n'évite pas nécessairement l'enrichissement, et les paysages très ouverts des palus tendent par endroits à se refermer.

Par ailleurs, le **développement d'une urbanisation linéaire et diffuse** est une dynamique perceptible dans les paysages de cette unité, risquant d'estomper le caractère isolé des villages.

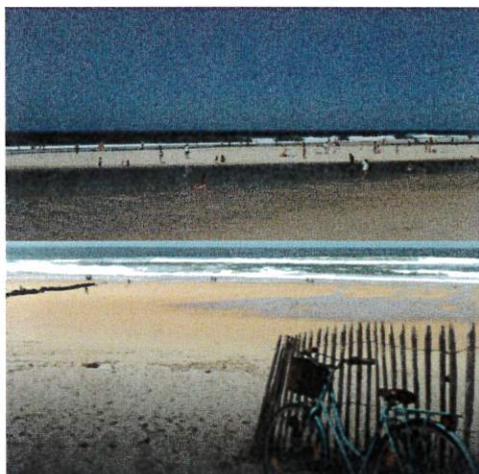
Objectifs de qualité paysagère issus du cahier des paysages

OBJECTIFS	DISPOSITIONS
<p>Valoriser les paysages de marais en conciliant productions agricoles et préservation des zones humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver et gérer les milieux humides, aquatiques et lacustres > Identifier, préserver et renouveler les structures végétales, clés de lecture du paysage et supports de la trame verte et bleue (haies, ripisylves, canaux...). > Encourager l'élevage extensif, permettant le maintien des prairies bocagères et participant au développement du système alimentaire local > Structurer les lisières urbaines entre marais et coteaux > Favoriser l'ouverture au public des marais dans le respect de leur biodiversité
<p>Valoriser les digues et le réseau hydrographique comme support de découverte du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Créer des itinéraires de découverte de l'estuaire et du marais, en s'appuyant sur les digues et principaux canaux, tout en respectant les enjeux écologiques > Aménager les sites clefs de découverte du paysage
<p>Valoriser les routes-paysages, axe de découverte du patrimoine local</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Entretien des haies et canaux de bords de route, tout en aménageant des ouvertures paysagères > Requalifier les ports en tenant compte de l'esprit des lieux
<p>Affirmer le statut "d'îlot" des villages, seuls points légèrement plus hauts, au milieu des palus</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Affirmer les limites strictes à l'urbanisation en structurant les lisières entre urbanisation et marais > Encourager la revitalisation des centres-bourgs et la reconquête du parc vacant dégradé
<p>Favoriser l'insertion paysagère des sites de carrières ou de gravières</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser et accompagner les démarches de conciliation des enjeux écologiques et paysagers avec les usages des zones humides artificielles (carrières), ainsi que la réhabilitation des sites après exploitation

LITTORAL

La bande littorale...

... Plages, lacs, océan



Une organisation régulière, parallèle à la côte

La rencontre entre le vaste plateau sableux landais et l'océan Atlantique a constitué une **interface terre-mer complexe et évolutive**, issue de l'influence conjuguée de phénomènes naturels et anthropiques. La bande littorale est structurée autour de plusieurs séquences de paysages : d'abord, une immense **plage de sable rectiligne** ; en arrière, **les milieux dunaires et humides** puis **le massif forestier** se succèdent, l'ensemble allant jusqu'à une douzaine de kilomètre à l'intérieur des terres.

Le **plateau sableux est interrompu par les étangs**, issus du blocage de l'eau par le cordon dunaire (lacs d'Hourtin, Carcans, Lacanau). La **forêt littorale** établie entre les lacs et la dune non fixée comprend des peuplements plus ou moins mixtes ainsi que certains milieux naturels particuliers (lettes et baruns, marais) nécessitant une gestion équilibrée de l'activité sylvicole et de la fréquentation touristique. La **valeur patrimoniale** de cette forêt littorale est à souligner.



Le cordon dunaire, des paysages différenciés

Les paysages du cordon dunaire se décomposent en plusieurs séquences. A l'est, se dressent les **dunes boisées**, les plus hautes et les plus anciennes, qui surplombent les étangs. Elles sont fixées par les arbres et présentent un profil stabilisé, composant les beaux horizons. Les **dunes grises**, protégées des embruns, comportent une végétation rase et plus clairsemée.

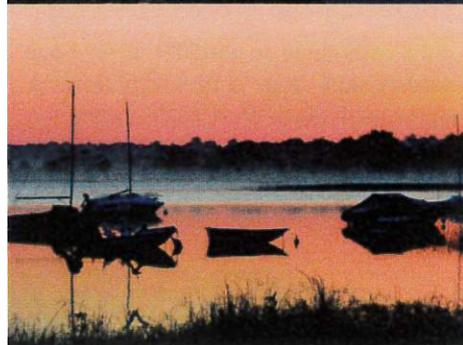


La **dune blanche**, quant à elle, est particulièrement mobile : implantée en front de mer, elle est modelée par le vent, qui la déplace et l'engraisse par de nouveaux apports sableux. Entre la dune boisée et la dune grise, **la lette** prend la forme d'une dépression où se développent des milieux plus humides.



L'épaisseur de la chaîne dunaire diminue au nord d'Hourtin, pour se réduire à un étroit cordon situé deux à trois kilomètres à l'intérieur des terres, tandis que la plage n'est plus bordée que par un bourrelet sableux peu marqué.





Les lacs médocains, le canal des étangs

Parallèlement à la formation des dunes sont apparus les grands lacs médocains. Pour assécher les marais et créer une voie navigable entre les lacs et jusqu'au Bassin d'Arcachon, le **canal des étangs** a été creusé dans la moitié du XIXème siècle. De part et d'autre du canal s'étendent une succession de milieux humides. Il en est de même au nord d'Hourtin autour du chenal du Gua qui débouche dans l'estuaire de la Gironde, à la hauteur de Talais.

Le triptyque urbain

Les communes de cette entité sont organisées traditionnellement en trois pôles : **la station balnéaire, le village lacustre et le bourg ancien**. Des hameaux viennent compléter ce triptyque.

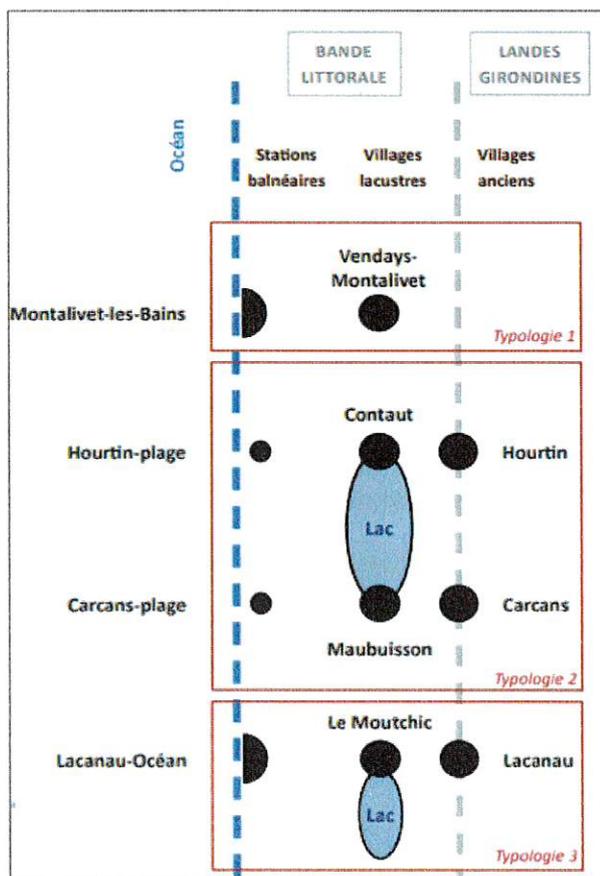
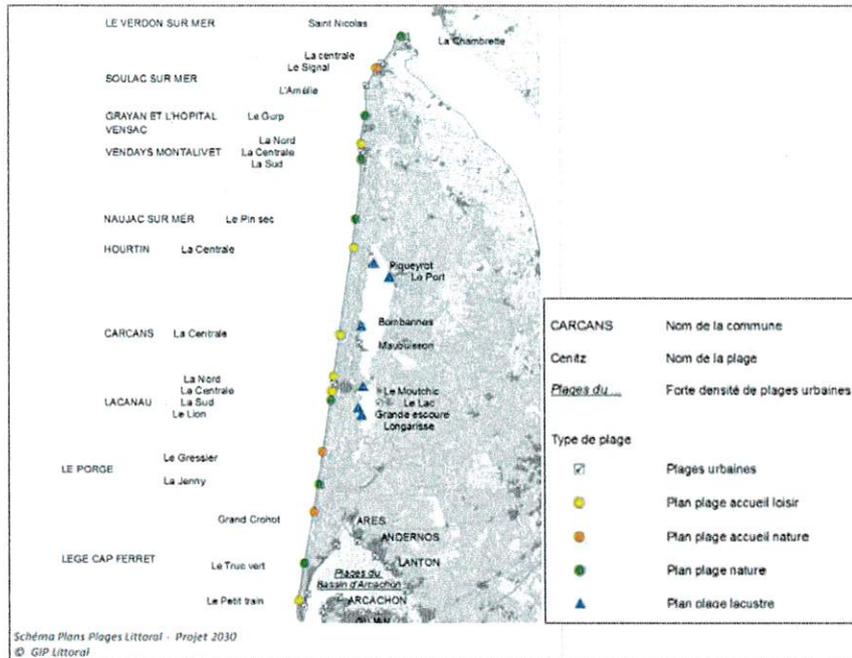
Le creusement du canal des étangs a fait baisser les niveaux d'eau à proximité des lacs permettant l'installation des villages lacustres (Lacanau, Hourtin...). Puis avec le développement du tourisme de bord de mer, plusieurs stations balnéaires s'installent sur le rivage océanique (Lacanau-Océan, Carcans-plage, Montalivet-les-Bains...) desservies par de petites routes perpendiculaires à la côte et rejoignant une longue desserte Nord-Sud.

La MIACA et les plans-plages

La Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA), mise en place par l'Etat dans les années 1960, avait pour objectif le développement d'un aménagement touristique de qualité sur le littoral, en veillant à protection des milieux naturels. La MIACA a permis d'assurer la **lisibilité du paysage littoral**, ponctuée de stations clairement distinctes les unes des autres.

Le développement des **circulations douces** permet de parcourir ce paysage préservé dans son ensemble. Des circuits sillonnant les dunes ou les zones humides des étangs offrent l'opportunité de découvrir ces paysages exceptionnels.

A la suite de la MIACA, les « **Plans plages** » ont vu le jour pour mieux concilier l'accueil du public et la protection de l'environnement. Ils ont permis d'aménager 12 sites en Gironde, dont 5 sur le territoire du SCOT : Montalivet Sud, Hourtin Plage, Carcans plage, Lacanau Océan nord, Lacanau « le Lion »



L'urbanisation de la bande littorale a pour spécificité une organisation spatiale en bandes successives formant quatre typologies urbaines spécifiques.

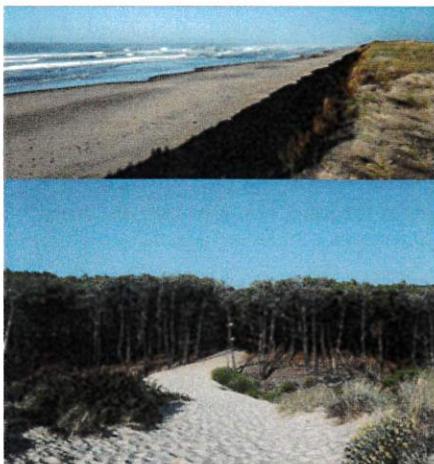
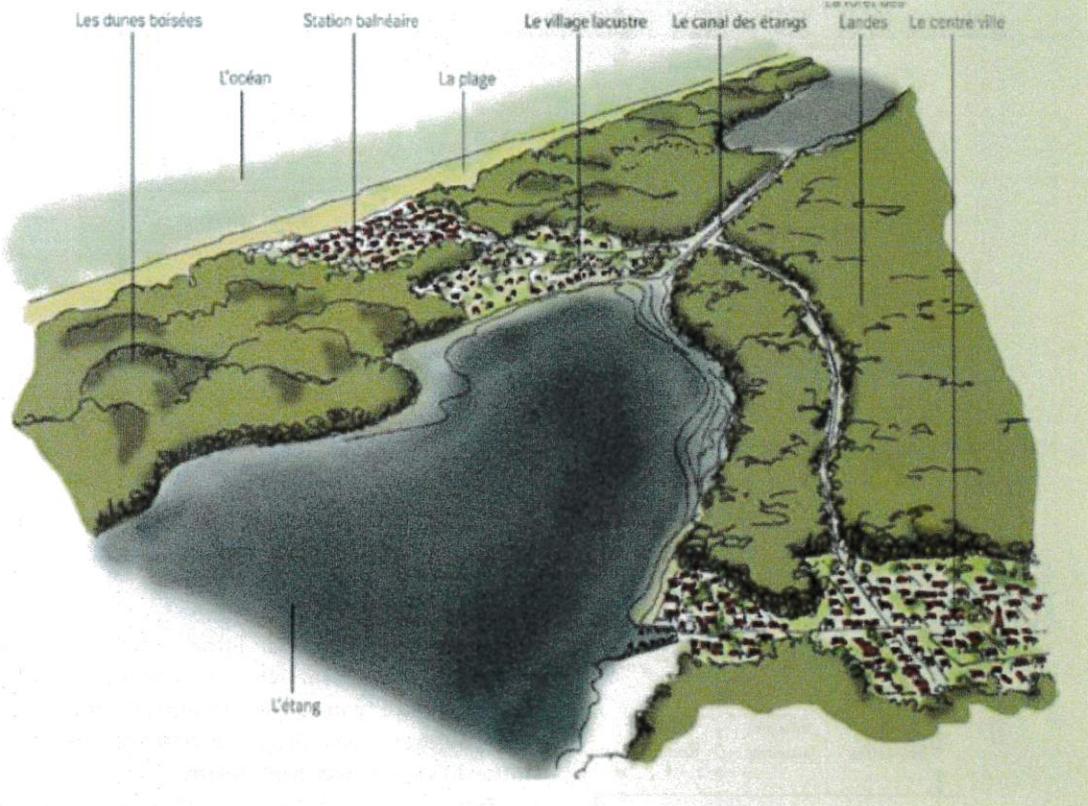
- **Typologie 1 :** les villages lacustres disposant d'une station balnéaire avec front de mer.
- **Typologie 2 :** les villages anciens disposant d'un village lacustre et d'une station balnéaire.
- **Typologie 3 :** les villages anciens disposant d'un village lacustre et d'une station balnéaire avec front de mer

Dans ces organisations, on trouve au plus près du trait de côte, les stations balnéaires. Certaines sont abritées à l'arrière de la dune littorale, d'autres ont un "front" qui regarde l'océan (Soulac, Montalivet et Lacanau). Ces dernières possèdent un centre ancien à l'architecture typique tandis que les premières, plus petites, se réduisent à une architecture plus récente sans lien de covisibilité avec l'océan.

Au bord des lacs, les villages lacustres offrent des morphologies variées. L'urbanisation est parfois visible sur les rives des étangs parfois plongée dans la forêt.

Non loin de la lisière forestière, dans la partie la plus à l'est de la bande littorale, les villages anciens sont caractérisés par un style architectural traditionnel et une linéarité des façades le long de la voie principale.

UP / LE LITTORAL ATLANTIQUE



Dynamiques en cours

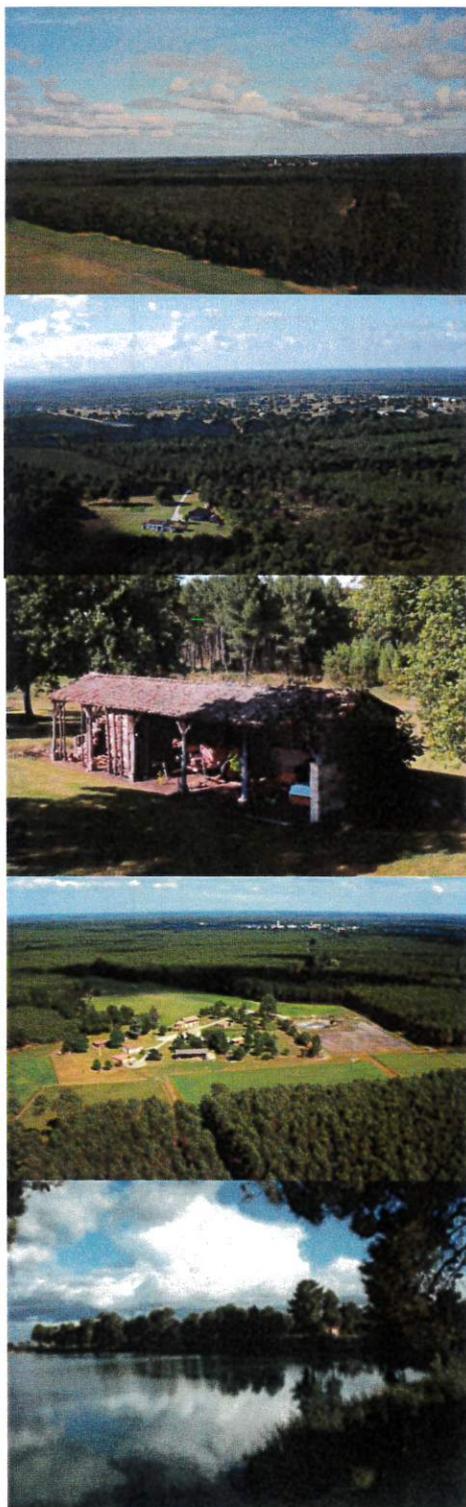
Les secteurs dunaires sont des milieux fragiles et mobiles, sensibles aux éléments naturels comme aux activités humaines. Les tempêtes de Décembre 1999, de Janvier 2009, celles de 2010 et 2014 ont confronté le littoral maritime à la réalité de la **réurrence de l'érosion du trait de côte.**

La **fréquentation touristique estivale** très importante implique également une gestion attentive des lieux, afin de maintenir un équilibre permettant de préserver la richesse des milieux naturels tout en assurant au plus grand nombre la jouissance de ces sites exceptionnels.

Objectifs de qualité paysagère issus du cahier des paysages

OBJECTIFS	DISPOSITIONS
Anticiper l'érosion du trait de côte	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en œuvre la déclinaison locale de la stratégie régionale sur le recul du trait de côte
Concilier la préservation des milieux naturels littoraux avec la maîtrise de la fréquentation touristique	<ul style="list-style-type: none"> > Protéger les milieux naturels littoraux océaniques (dunes blanches fragilisées, zones humides des lettes et baruns, pinèdes, forêt littorale) > Assurer une mise en œuvre du réseau d'itinérances compatible avec la préservation des milieux naturels > Améliorer et organiser l'accueil dans les espaces naturels, en ayant une attention particulière sur la question des déplacements et du stationnement > Assurer l'intégration paysagère des campings et stationnement de camping-cars, notamment par le maintien ou la constitution d'un environnement arboré
Stopper l'urbanisation linéaire entre villes balnéaires, villes lacustres et villes forestières	<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir les coupures d'urbanisation héritées de la MIACA en conservant ces espaces non bâtis > Assurer un traitement qualitatif des interfaces ville/nature : valoriser les caractéristiques paysagères locales, garantir l'accessibilité et la gestion sécuritaire des espaces forestiers voisins > Maîtriser l'affichage publicitaire et harmoniser la signalétique
Protéger les rivages lacustres et les zones humides, tout en développant l'accessibilité aux espaces de nature	<ul style="list-style-type: none"> > Protéger et gérer les milieux humides, aquatiques et lacustres (urbanisation très limitée, protection de la flore et des habitats remarquables) > Encadrer l'aménagement des circuits de découverte des lacs : ouverture raisonnée au public, accès canalisés, interdiction des véhicules à moteur par exemple

FORET



Les landes médocaines... **... Forêt, vignes, marais**

L'immensité forestière

Les landes médocaines sont délimitées sur le territoire par la Pointe de Grave au nord, les dunes et les lacs à l'ouest, les terroirs viticoles à l'est et l'agglomération bordelaise au sud. Les landes médocaines constituent la partie nord du massif des landes de Gascogne, soit environ **17 %** de la surface globale de ce dernier.

La première caractéristique de ce paysage est son immensité et une monotonie apparente, qui correspond essentiellement au **relief quasiment plat** et à la **forêt cultivée** où le pin est l'essence principale. Au XIX^{ème} siècle, d'importants travaux de drainage ont eu lieu afin de permettre la valorisation économique de ces espaces par la plantation de pins. Le **réseau de fossés** d'écoulement des eaux (craste Moure, craste de la Bache...) permettant de drainer les terres trop humides, continue de marquer les paysages du secteur.

Une mosaïque paysagère discrète

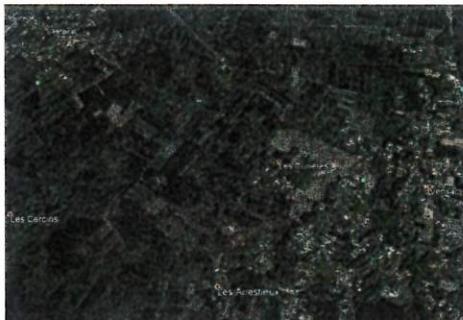
Malgré une apparente monotonie structurale, on retrouve au sein de cette unité paysagère des variations de milieux naturels intéressantes, issues de la variété végétale des sous-étages, de la diversité des âges des peuplements et de la présence plus ou moins visible de l'eau.

On retrouve ainsi au sein du massif des **landes humides**, des **landes rases** qui accompagnent les **airiaux**, des **tourbières**, et de nombreuses **lagunes** qui se présentent le plus souvent sous la forme de dépressions circulaires ou ovales de quelques dizaines de mètres de diamètre. Quelques **cours d'eau** (ruisseau du Casteret, ruisseau du Clarieu, ...), souvent accompagnés par une bordure de feuillus, parcourent la forêt.

Le **parcellaire de taille réduite** fait aussi la spécificité de la forêt médocaine.

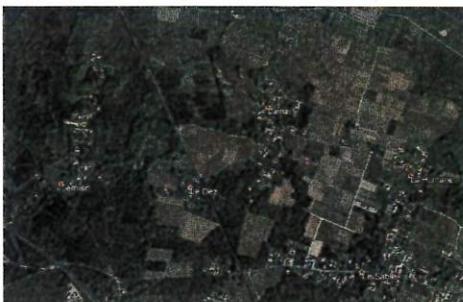
Suite à des incendies majeurs qui ont détruit des parties conséquentes de la forêt, se sont également développées des **clairières agricoles**, exploitées notamment pour le maïs, qui permettent de dégager des vues et de créer des espaces de respiration au cœur de la forêt.

On trouve aussi au sein de la forêt des **clairières d'occupation humaine** : airiaux et villages. Dans les airiaux, on trouve historiquement une strate arborée variée qui participe à la diversité du cortège floristique de la forêt.



Des lisières peu définies

Contrairement aux clairières agricoles évoquées précédemment, délimitées par une opposition nette entre boisements et cultures, les lisières extérieures du massif ne dessinent pas de rupture précise. La forêt se délite au fur et à mesure pour laisser la place aux **vignes médocaines**, et un paysage de transition se dessine entre ces deux ensembles, constitué de lisières tortueuses et de clairières urbaines et viticoles.

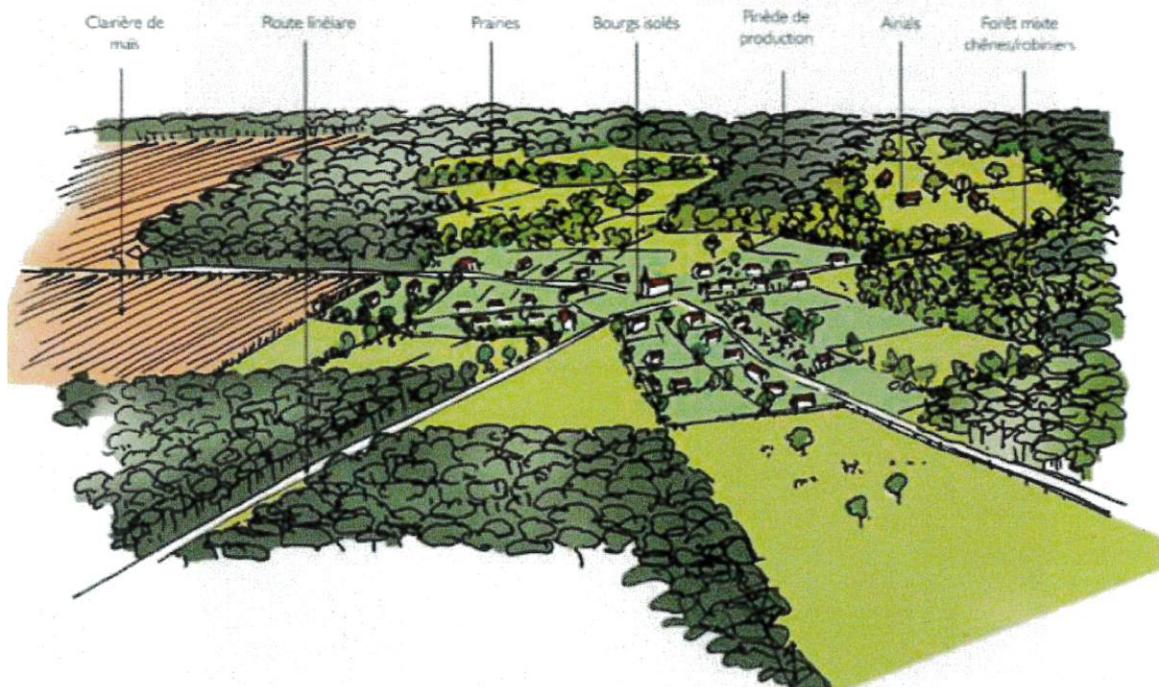


Autour de Vensac et Queyrac

Un chapelet de villages et d'habitat isolé

Les landes médocaines sont la partie la moins peuplée du Médoc. L'occupation humaine y est ancienne, elle s'y est installée dans des bâtis isolés et des airiaux, habitat typique des Landes de Gascogne. La composition spatiale globale de cette entité, sur le plan urbain, a pour spécificité d'être composée en son centre de villages de dimensions moyennes à faible densité, et sur ses rives ouest et est, d'espaces urbains plus étalés et de plus grande envergure. A partir des noyaux originels, installés le long des axes en lien avec l'activité sylvicole, l'urbanisation s'est développée de manière plutôt lâche, s'implantant en bordure de voie et selon une architecture parfois peu en lien avec le contexte local.

UP / LA GRANDE PINÈDE





Dynamiques en cours

Le massif est soumis à plusieurs risques naturels majeurs (tempêtes, incendies, attaques sanitaires...) qui impactent de manière significative la filière économique. Ces phénomènes ont ouvert de nouvelles opportunités pour l'installation de nouvelles activités, comme la production photovoltaïque. Un équilibre entre les usages est à rechercher pour assurer la pérennité du massif forestier dans sa multifonctionnalité.

Cette entité tend à être impactée un développement urbain linéaire parfois peu qualitatif. D'autre part, les particularités des paysages autour des bourgs forestiers tendent à être gommées : airiaux, prairies, bois de feuillus...



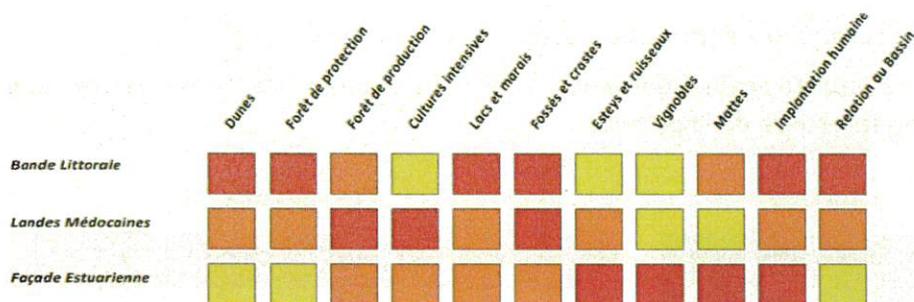
Evolution des paysages à Queyrac entre 2015 et 1957



Evolution des paysages à Naujac-sur-Mer entre 2015 et 1957

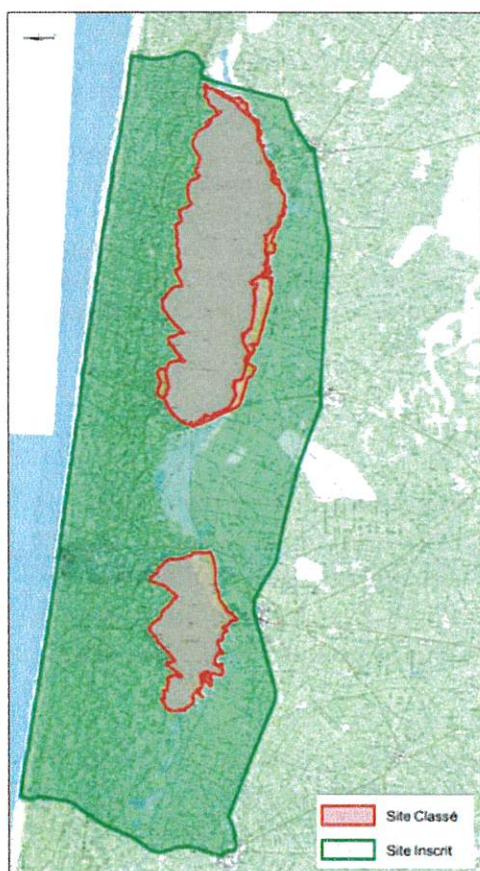
Synthèse des caractéristiques des entités paysagères

Le territoire du SCoT Médoc Atlantique est concerné par un diagnostic territorial récent réalisé à l'échelle du PNR Médoc ; pour le cadre physique et paysager, il ressort la synthèse ci-après :



En rouge : très présent ; En orange : moyennement présent ; En jaune : peu présent.
Source : Diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude de préfiguration du PNR Médoc.

Les sites paysagers inscrits et classés



Les lacs médocains

Le site inscrit des étangs girondins, d'une superficie de près de 39 500 ha, s'étend sur les communes de Carcans, Hourtin, Lacanau et Le Porge, de l'océan à la RD 3, enserrant le site classé consacré aux étangs eux-mêmes sur 7 600 ha.

Ces sites présentent en succession rapprochée quatre types de paysages très différents et pittoresques. Ainsi, d'est en ouest se développent le plateau landais / les étangs et les marais / le cordon dunaire forestier / le littoral océanique et ses dunes.

Ces sites subissent des pressions fortes issues du développement de l'urbanisation et de l'accroissement de la pression foncière. Ces pressions ont entraîné des changements définitifs des paysages notamment par l'extension des lotissements à proximité des bourgs, ou encore par l'ouverture de zones artisanales et commerciales. L'urbanisation peut également correspondre au durcissement de nombreux campings dont l'aspect a complètement changé. Ces paysages nouvellement urbanisés ne présentent pas toujours de qualité architecturale ou paysagère et sont pourtant situés dans le périmètre du site inscrit. Malgré ces évolutions, les paysages emblématiques des étangs littoraux dominent et l'impression générale qui se dégage de ces lieux est celle d'espaces encore préservés et à dominante naturelle.

Enjeux et préconisations (source : DREAL Nouvelle Aquitaine) :

- Conserver et valoriser les caractéristiques des paysages lacustres naturels et les paysages qui leur sont liés (ruisseaux, canaux et courants),
- Maintenir les discontinuités urbaines,
- Maîtriser le développement des bourgs aux abords des lacs,
- Adapter les niveaux de protection aux enjeux paysagers,
- Se doter d'outil de gestion permettant une fluidité des procédures en ce qui concerne la gestion forestière de la pinède.



La pointe de Verdon-sur-Mer

La commune de Le Verdon-sur-Mer est concernée par les sites inscrits et classés suivants :

- Le site classé : « Partie du canton de Rabat et de la forêt domaniale de Soulac ». Cette partie de la forêt, en lisière de la façade estuarienne de la Pointe de Grave, présente un intérêt historique et paysager remarquable. Les chênes verts qui composent l'essentiel du couvert forestier témoignent des premiers ateliers de plantations de dune au XIX^e siècle et créent une ambiance paysagère tout à fait originale.
- Le site inscrit : Bande de terrain, le long du chemin de la Claire. En l'absence de documents écrits et photographiques, on peut penser que l'allée devait être bordée par une plantation d'alignement bilatérale de chênes verts au regard des quelques individus très âgés encore présents sur le site.

Enjeux et préconisations (source : DREAL Nouvelle Aquitaine) :

- Ces deux sites protégés participent d'un vaste ensemble forestier où les enjeux de préservation sont primordiaux à plusieurs titres (biodiversité, forêt, paysage). Ils font également et surtout partie de la Pointe de Grave, site emblématique de l'Aquitaine, qui est à la fois la porte d'entrée de l'Aquitaine et un bout du monde, qui achève la côte sablonneuse ininterrompue depuis le Pays Basque, s'ouvrant sur l'embouchure de la Gironde et les côtes de Charente.
- Ce secteur où transitent des milliers de touristes est porteur d'enjeux de développement touristique importants qui exigent une valorisation écologique et paysagère du site et la préfiguration d'un plan de gestion des différents pôles d'attractivité (forêt, pointe, phare, ports, ...).

- Les deux sites protégés, dans leur périmètre actuel, ne répondent que très partiellement à ces enjeux de préservation et de réhabilitation de ce paysage exceptionnel, d'intérêt national et européen et une extension du site classé à l'ensemble de la Pointe de Grave est à l'étude.

3.1.2. Le patrimoine bâti, une richesse culturelle et identitaire

La Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Soulac



Créée le 16 avril 2002, la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Soulac-sur-Mer, vise à préserver et mettre en valeur l'architecture balnéaire de la commune. Elle énonce les règles constructives à respecter et des conseils pour protéger et mettre en valeur l'architecture balnéaire, les éléments de clôture ainsi que les jardins privatifs de la commune ainsi que les espaces paysagers protégés.

La commune de Soulac dispose d'une richesse patrimoniale diversifiée :

- Une basilique médiévale du XI^{ème} siècle, récemment inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Un ensemble architectural caractéristique formé de 500 villas construites en pierre et terre cuite de 1880 à 1930,
- Un ensemble urbain et paysager constitué sous forme de cité-jardin implantée en bordure immédiate de l'océan.



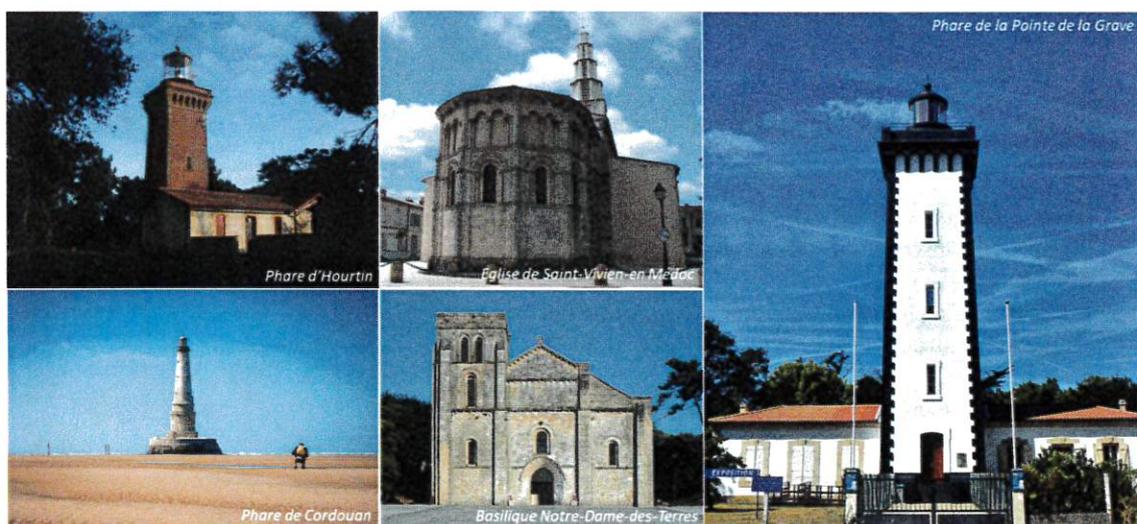
L'architecture de ces villas est inspirée directement de l'architecture des territoires et colonies d'outre-mer. Ainsi, les grandes caractéristiques de ce patrimoine résident dans :

- L'alternance des matériaux de constructions : briquettes rouges, pierre, terre cuite, bois ;
- Les nombreuses décorations : lambrequins, pignons, tourelles...
- Les clôtures maçonnées structurant le paysage.

Les Monuments historiques inscrits ou classés

Le territoire du SCoT Médoc Atlantique possède 5 monuments historiques inscrits et classés :

- **À Hourtin** : le Phare, avec les anciens logements des gardiens et les communs, est un site inscrit ;
- **À Saint-Vivien-de-Médoc** : l'église, est en partie classée (abside) et inscrite (le reste de l'édifice) ;
- **À Soulac-sur-Mer** : la basilique Notre-Dame de la Fin-des-Terres est un site classé. Elle figure aussi depuis 1998, au titre de la « Voie de Soulac » des Chemins vers Saint-Jacques de Compostelle, dans la liste des biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- **Au-Verdon-sur-Mer** : le Phare de la Pointe de Grave (XIXe siècle) est un site inscrit et le Phare de Cordouan (XVIIe siècle) est un site classé.



Sources : Mairie d'Hourtin, Gironde Tourisme

Chaque phare du Médoc est singulier dans son architecture et symbolise un certain « génie » maritime, mettant en valeur les paysages qu'ils dominent.

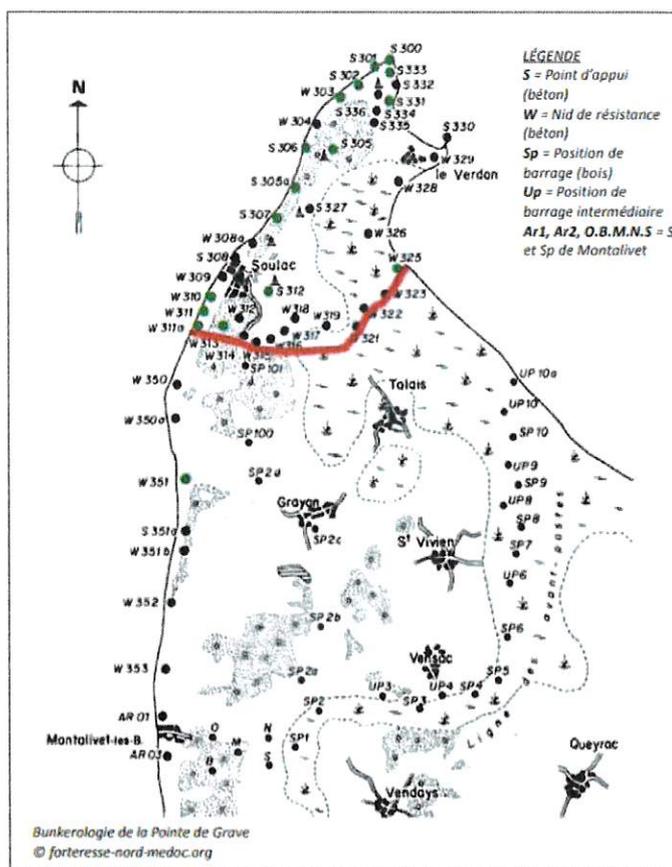
Le Phare de Cordouan est considéré comme l'un des plus beaux phares du monde, appelé le « Phare des rois », ou encore le « Roi des phares ». Il fut le premier édifice classé Monument Historique en France. En service depuis 1611, le phare de Cordouan demeure le dernier phare français sur lequel vivent et travaillent des gardiens.

Le patrimoine militaire

Outre les fortifications anciennes présentes sur la façade estuarienne du territoire (**fort du Verdon**), on retrouve également des fortifications contemporaines sur le littoral, avec une concentration massive sur la pointe Nord du Médoc. C'est au cours de la seconde Guerre Mondiale que le « **mur de l'Atlantique** » fut mis en place par les armées allemandes pour empêcher une invasion par les Alliés.

La **forteresse du Nord Médoc** (de Soulac au Verdon), comprend 37 positions plus ou moins importantes comptant environ **350 bunkers** de formes et tailles variables selon leur fonction.

Elle est limitée au sud de Soulac par un fossé anti-chars (en rouge sur la carte), mais se prolonge par un terrain de combat avancé jusqu'à Montalivet.



Bunkers du mur de l'Atlantique. Source : Gironde-tourisme

Reflets de l'Histoire contemporaine de France mais aussi du Médoc, les édifices militaires méritent une mise en valeur au même titre que les constructions anciennes médiévales.

Le patrimoine viticole

La viticulture occupe une place importante dans le territoire médocain. Elle contribue à l'image du Médoc qui est véhiculée à l'échelle nationale et internationale. Les terrasses viticoles sont surtout présentes sur la partie sud-est du territoire du SCoT, notamment sur les communes de Valeyrac, Queyrac ou encore Jau-Dignac-et-Loirac.

Les vignes contribuent à la richesse paysagère et constituent un levier économique mais elle s'accompagne également d'un patrimoine de qualité que l'on retrouve sur certains secteurs du territoire : on retrouve notamment des châteaux et des chais viticoles sur la façade estuarienne.



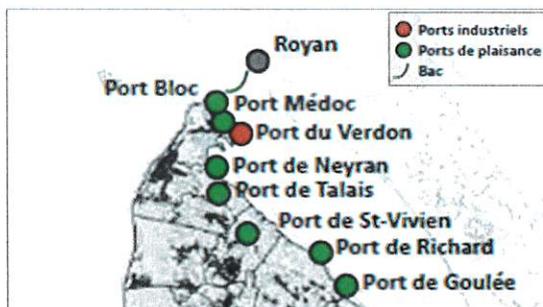
Château Noaillac à Jau-Dignac-et-Loirac. Source : Gironde Tourisme

Le patrimoine vernaculaire

Les ports

La façade estuarienne du territoire s'accompagne d'une succession de ports, industriels ou de plaisance, qui témoignent de l'importance du commerce maritime. Les ports du territoire sont riches et variés, ils rythment et identifient la façade estuarienne médocaine.

Avant-port de Bordeaux, le port du Verdon représente un enjeu stratégique sur le territoire d'Aquitaine.



Ports de Verdon-sur-mer. Source : Médoc Atlantique et Port de Bordeaux

Aux ports très construits à caractère industriel ou touristique fort, s'opposent, tout en discrétion, les petits ports anciennement ostréicoles devenus de plaisance qui révèlent des paysages maritimes où le marnage estuarien est naturellement mis en valeur.

Les carrelets

Les carrelets font partie du patrimoine typique des bords de Gironde. Ce patrimoine de pêcheurs est très identitaire de l'estuaire. Ces constructions insolites émergeant des roselières, des prairies ou, accrochées au rivage, offrent aux visiteurs des paysages bucoliques originaux.

La fragilité de ce patrimoine particulier identitaire est à souligner. En effet, les carrelets sont une des premières victimes des tempêtes successives qui balaient le Médoc.

Durant la décennie 1990, presque tous les carrelets des deux rives de l'estuaire ont été détruits ou abandonnés. Leur sauvegarde n'est due qu'à la bonne volonté des titulaires d'autorisations d'occupation délivrées par le grand port maritime de Bordeaux.

Le bâti traditionnel hérité de l'agro-pastoralisme

Avant d'être un territoire fondé sur la sylviculture et la viticulture, le Médoc était une terre où le système agropastoral dominait. Ainsi, le territoire est animé de ce petit patrimoine vernaculaire qui contribue à conserver l'esprit des lieux. Deux grands types de bâti vernaculaire parsèment le territoire et animent les paysages : les moulins à vents, les airiaux.



Moulin de Vensac. Source : Gironde Tourisme

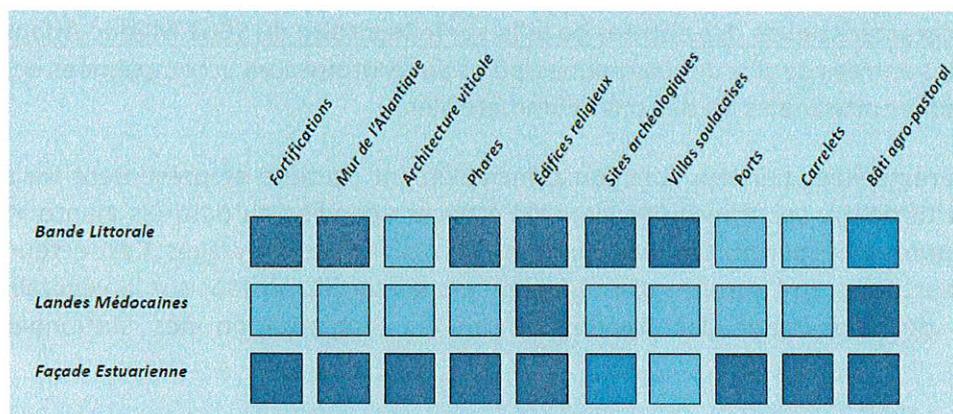
Le patrimoine archéologique

On trouve sur le territoire du SCoT Médoc Atlantique une forte présence de zones de protection archéologiques, définies sur l'emprise avérée ou supposée de sites archéologiques au titre du Code du patrimoine. 12 communes sont concernées par un total de 46 zones de protection archéologiques :

- Carcans : 2 sites.
- Grayan-et-l'Hôpital : 6 sites.
- Hourtin : 4 sites.
- Jau-Dignac-et-Loirac : 5 sites.
- Queyrac : 6 sites.
- Saint-Vivien-de-Médoc : 3 sites.
- Soulac : 2 sites.
- Vendays-Montalivet : 1 site.
- Talais : 9 sites.
- Valeyrac : 2 sites.
- Vensac : 4 sites.
- Le Verdon-sur-Mer : 2 sites.

Synthèse des caractéristiques patrimoniales

Le territoire du SCoT Médoc Atlantique est concerné par un diagnostic territorial récent réalisé à l'échelle du PNR Médoc, d'où il ressort la synthèse ci-après, relative au patrimoine.



En bleu foncé : très présent ; En bleu moyen : moyennement présent ; En bleu clair : peu présent.

Source : Diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude de préfiguration du PNR Médoc.

3.1.3. Des entrées de ville qui impactent l'image du territoire

Les entrées de ville marquent la première image perçue d'un territoire et relèvent d'enjeux d'autant plus importants que ce sont des espaces généralement monofonctionnels et de transition. Conformément au Code de l'Urbanisme (art. 141-5), le SCoT « *détermine [...] les conditions [...] de mise en valeur des entrées de ville* ». En effet, la qualité des entrées de ville répond à plusieurs enjeux :

- Un **enjeu d'image** : renforcer l'attrait touristique et l'effet de vitrine, améliorer le cadre de vie des riverains et des habitants du territoire ; tout en assurant la promotion du patrimoine bâti et naturel local et la valorisation de l'identité locale pour éviter la banalisation des paysages
- Un **enjeu paysager** : l'entrée de ville doit assurer une transition de qualité entre l'espace urbanisé et l'espace naturel. Pour cela, une gestion attentive des espaces délaissés ou en friche doit être mise en place, tout comme une maîtrise de l'affichage publicitaire et des dispositions de mise en valeur spécifique (traitement paysager, mobilier spécifique, enfouissement des réseaux...)
- Un **enjeu urbain et architectural** : l'entrée de ville, de par son positionnement stratégique et son rôle pour la valorisation des territoires et des identités locales, doit tendre vers une qualité de l'aspect et de l'implantation des constructions
- Un **enjeu d'usage** : l'entrée de ville est souvent marquée par un environnement routier prépondérant et une fonction de desserte prédominante. Pour autant, il peut être

intéressant, selon les contextes locaux, de renforcer la multiplicité des fonctions des entrées de ville pour valoriser la diversité des potentiels d'attraction des communes, tout en favorisant l'usage par les modes doux.

Principales caractéristiques des entrées de ville sur le territoire du SCoT Médoc Atlantique

Une partie des entrées de ville des communes-pôles du territoire sont accompagnées de zones d'activités, zones artisanales ou de zones commerciales.

Elles sont caractérisées par leur fonction principalement routière et présentent un aspect fortement artificialisé. Les transitions avec les espaces agricoles ou naturels alentours sont souvent abruptes et ne permettent pas d'intégrer les activités aux paysages. Ces secteurs sont en général banalisés, en l'absence d'aménagements qualitatifs portant sur la végétalisation du site, le développement des liaisons douces et l'organisation des stationnements notamment.

Le cas des zones d'activités est à différencier des zones d'hébergement touristique (campings) ou de loisirs (centres équestres) qui sont en outre plus nombreux en entrées de ville et qui bénéficient d'une meilleure insertion paysagère de par leur vocation de loisirs et de détente.

En effet, ces espaces sont généralement intégrés dans un environnement naturel très boisé, permettant d'assurer une transition plus douce entre espace rural et espace urbain. Ils contribuent à affirmer la vocation touristique du SCoT Médoc Atlantique.

Au-delà des zones d'activités économiques et touristiques, l'urbanisation située en entrée de ville présente souvent les caractéristiques de lotissements ou extensions urbaines périphériques peu denses, en interface entre le centre ancien et les espaces naturels et agricoles. Les entrées de ville peu denses et présentant une structure urbaine diffuse sont en grande majorité entourées d'un écrin végétal naturel. Le bâti est masqué, entièrement ou en partie, par des écrans boisés, permettant de créer une transition de qualité entre les différents espaces.

Ces entrées de villes permettent d'illustrer une proximité entre nature et espace urbain, favorisant la qualité paysagère tout en apaisant la densité et la fonction routière du site. L'alternance de vides et de pleins peut parfois avoir tendance à souligner le caractère diffus de l'entrée de ville.

Par ailleurs, on constate que certaines entrées s'accompagnent d'un traitement paysager et d'aménagements qualitatifs, qui traitent l'interface entre les différents espaces et annoncent progressivement le paysage urbain plus dense et compact du centre.

Ce sont des espaces plantés, boisés, disposant de trottoirs et de voies douces, voire d'infrastructures routières (de type rond-point) aux aménagements paysagers de qualité.

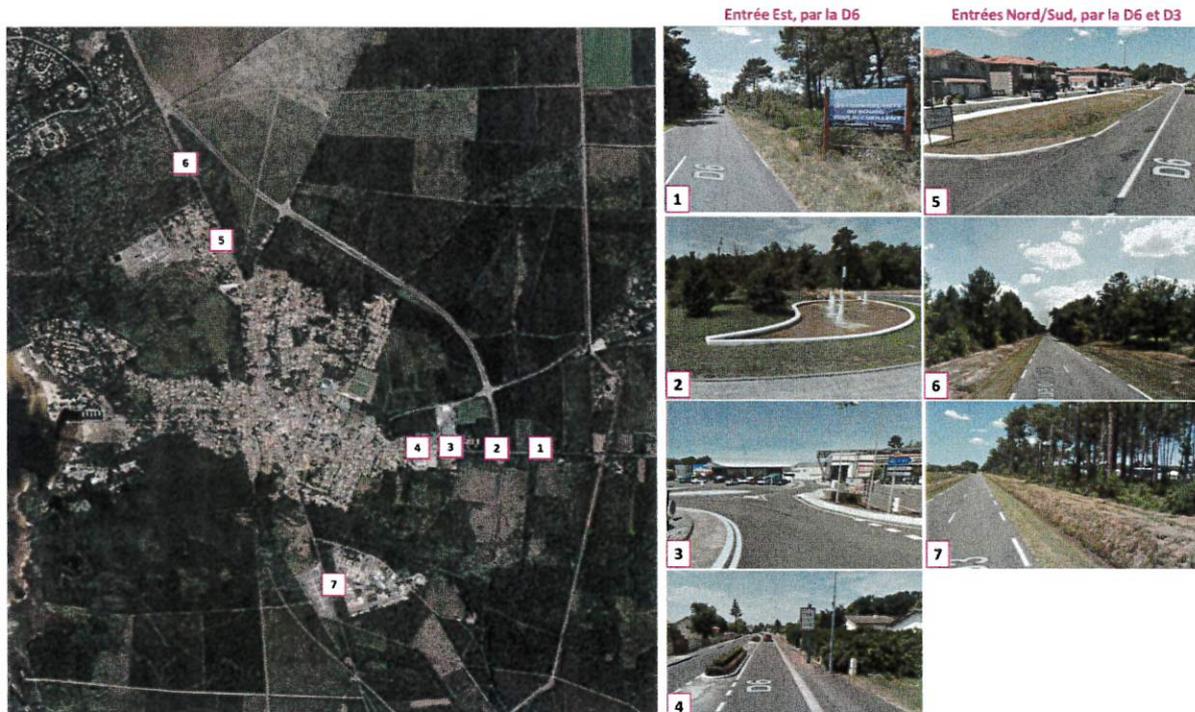
Pour autant, l'intégration paysagère et urbaine de certains secteurs gagnerait à être consolidée. Les alignements et l'aspect des constructions peuvent parfois manquer d'harmonie au détriment d'une identité locale spécifique.

Enfin, on note que la présence discrète des panneaux publicitaires et enseignes sur certaines entrées de ville du territoire permet de préserver une réelle qualité des perspectives visuelles. Il importe qu'un effort soit engagé pour généraliser cette situation.

L'exemple de Lacanau

La structure urbaine est celle d'un petit bourg organisé autour de l'intersection de deux voies importantes : la RD 6 vers Bordeaux et la RD 3 vers Carcans et Hourtin. Ce tissu ancien présente une façade souvent continue sur les voies et possède assez peu d'espaces libres.

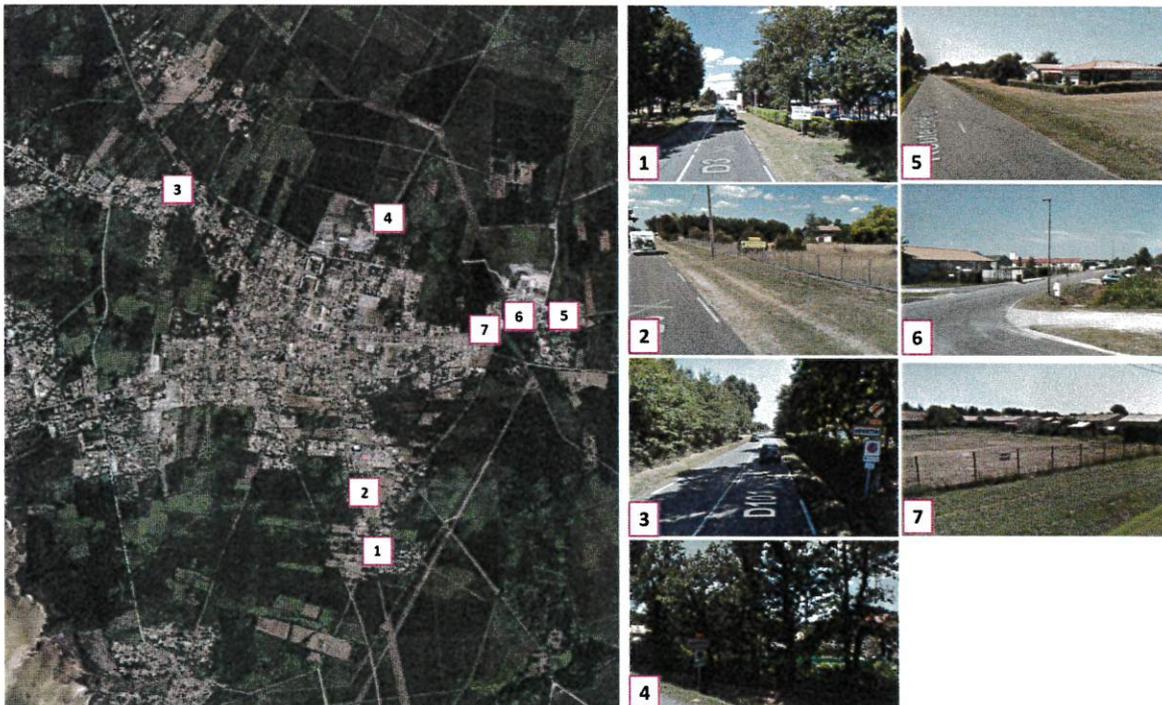
- 1. De vastes boisements de pins et de feuillus
- 2. Une succession de ronds-points, avec des aménagements paysagers de qualité
- 3. Une zone commerciale, sans éléments identitaires ou aménagements paysagers spécifiques
- 4 et 5 Des séquences urbaines plus denses
- 6. Une coupure d'urbanisation boisée, en amont de la zone d'hébergements touristiques
- 7. Une zone d'activités masquée par les boisements de pins.



L'exemple d'Hourtin

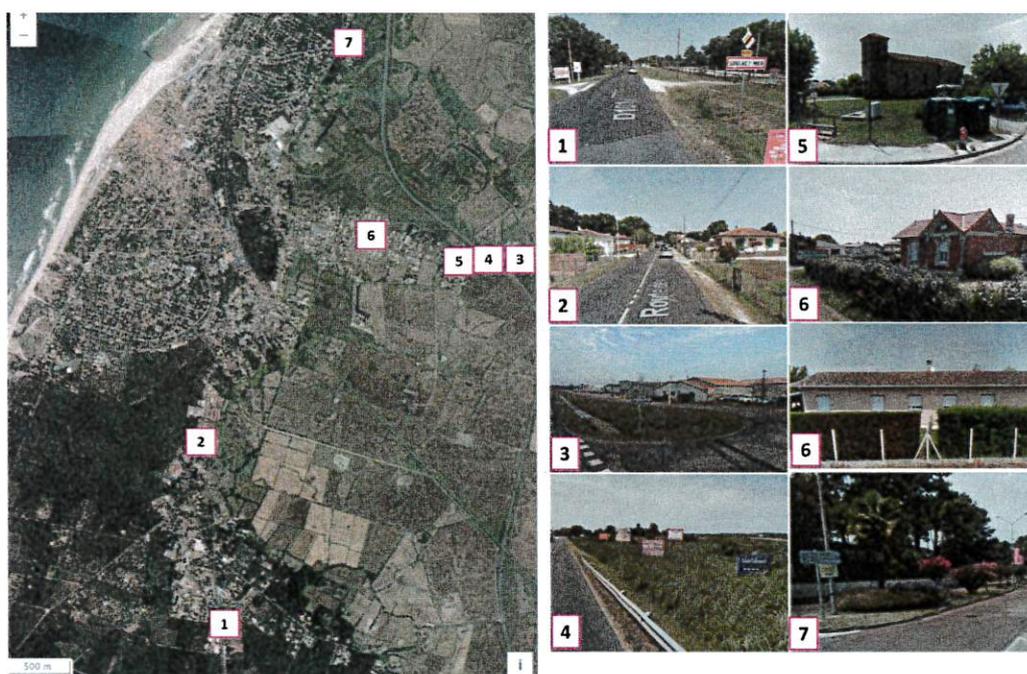
Le tissu urbain du bourg s'est développé en étoile autour de la place de l'église et rayonne autour de celle-ci en suivant 5 routes menant à Carcans/Lacanau, le Contaut, Lesparre, St Laurent de Médoc et Soulac sur Mer.

- 1. Plusieurs campings et un centre équestre sont présents sur l'entrée Sud affirmant fortement la vocation touristique de la commune ;
- 2. Une zone d'habitat peu dense avec de vastes parcelles où l'alternance de vides et de pleins tend à souligner le caractère diffus de l'entrée de ville ;
- 3 et 4 Des extensions pavillonnaires insérées et masquées par les boisements ;
- 5 et 6. Une séquence entre campings, zone d'activités économique « Les Bruyères » et habitat dont la lisibilité est à consolider ;
- 7. Une séquence davantage marquée par les lotissements récents ou en cours d'aménagement, avec une densité et une cohérence urbaine et paysagère plus marquée.



L'exemple de Soulac-sur-Mer

1. Une entrée Sud (D101) marquée par la présence des centres équestres et des campings
2. Un linéaire urbanisé assez dense qui mixe des codes architecturaux et urbanistiques différenciés
3. Une petite zone artisanale sans aménagements paysagers
4. Des enseignes publicitaires qui tendent à banaliser l'entrée de ville
5. Un patrimoine en entrée de ville à mieux mettre en valeur
6. Un linéaire urbanisé qui mixe des codes architecturaux et urbanistiques différenciés
7. Des aménagements paysagers accompagnent la direction vers le centre-ville



Conclusion

Globalement, les entrées de ville du territoire ne présentent pas de problématiques particulières. Elles s'accompagnent généralement de perspectives visuelles permises par la platitude du relief, la linéarité des infrastructures routières et orientées par les boisements. La vocation touristique forte du territoire s'y impose souvent, avec la présence de nombreux campings et d'activités touristiques (centre équestre, accrobranche, parcs animaliers...).

Si certains aménagements paysagers mériteraient d'être développés, notamment aux abords des zones commerciales situées en entrée de ville, on constate parfois la quasi absence de dégradations liées aux enseignes et pré-enseignes publicitaires qui mériterait d'être généralisée à l'ensemble des communes.

3.2. Une démarche de transition énergétique

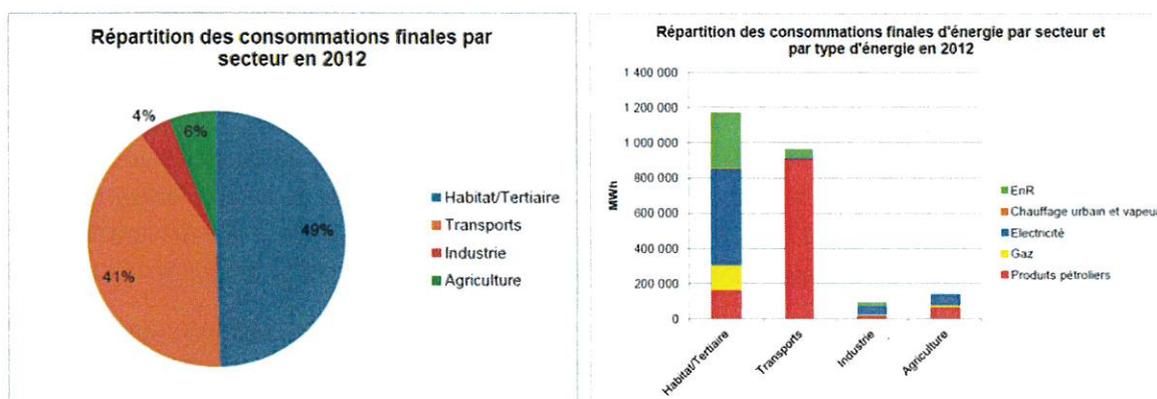
La réduction des consommations d'énergie, la sécurité de l'approvisionnement énergétique, ainsi que la lutte contre le dérèglement climatique sont aujourd'hui au cœur des problématiques locales qui ont amené le Médoc Atlantique à s'engager dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

Les données présentées ci-après sont extraites du **Bilan énergétique territorial du Pays Médoc**, mis à jour en 2016 par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de la métropole bordelaise et de la Gironde. Le territoire d'études, le Pays Médoc, comprend les 6 intercommunalités d'alors : Centre Médoc, Cœur Médoc, Lacs Médocains, Médoc Estuaire, Médulienne et Pointe Médoc, auxquelles se rattachent également historiquement 3 communes de la métropole bordelaise (Blanquefort, Eysines et Parempuyre), soit 57 communes au total. Les données concernent donc l'échelle des 57 communes et non seulement celles de Médoc Atlantique.

3.2.1. Une consommation énergétique pour moitié résidentielle

La consommation d'énergie finale sur le territoire du Pays Médoc ainsi estimée est de 2 370 GWh, ce qui représente une consommation énergétique d'environ 24 000 kWh par habitant. Cette consommation est légèrement inférieure à la moyenne départementale qui est d'environ 26 700 kWh/hab. Le secteur habitat/tertiaire compte pour près de la moitié des consommations du territoire (49 %), suivi par celui des transports qui pèse pour 41 %. Les secteurs agricole et industriel représentent des parts beaucoup plus modérées, avec respectivement 6 % et 4 %.

Chacun de ces quatre secteurs a recours à différentes sources d'énergie, dont la répartition est présentée dans le graphique ci-après à droite.



Source : ALEC 2016

Le secteur habitat/tertiaire consomme essentiellement de l'électricité (47 %) – chauffage et appareils notamment, puis viennent les énergies renouvelables (bois, solaire thermique et pompes à chaleur) (27 %). Les produits pétroliers et le gaz comptent respectivement pour 14 % et 12 % de la consommation totale du secteur, tandis que la chaleur réseau représente 0,1 % (réseau de Lesparre-Médoc).

Les consommations du secteur des transports sont, elles, quasi intégralement constituées de produits pétroliers (essence et diesel surtout) (94 %).

Le secteur de l'industrie consomme pour moitié de l'électricité (53 %). Les EnR, les produits pétroliers et le gaz représentent respectivement 21 %, 19 % et 7 %. Enfin, le secteur de l'agriculture consomme également essentiellement des produits pétroliers (47 %) et de l'électricité (45 %).

3.2.2. Un potentiel important d'énergies renouvelables

Les énergies terrestres

De par sa position géographique, le territoire du SCoT Médoc Atlantique présente un fort potentiel pour le développement des énergies renouvelables : solaire, biomasse.... De nombreuses initiatives pour leur développement voient le jour depuis plusieurs années.

- Production d'électricité primaire

Le territoire ne possédant aucune éolienne ni installation hydroélectrique, seule est détaillée ici l'énergie solaire photovoltaïque. Pour l'éolien, il convient de noter que le Médoc possède un fort potentiel (jusqu'à 105 MW à l'horizon 2020). Plusieurs projets ont été ou sont envisagés mais aucun n'a encore vu le jour sur le territoire, du fait des nombreuses contraintes qui se superposent sur le territoire (Loi littoral, couloir aérien, défense incendie, contraintes réglementaires, enjeux patrimoniaux, etc.).

D'après le bilan énergétique territorial du Pays Médoc, la puissance raccordée au 31 décembre 2012 à l'échelle du Pays Médoc était de 5 MWc, dont près de la moitié à l'échelle du SCoT Médoc Atlantique (1,4 MWc produits sur le territoire de l'ex Communauté de communes des Lacs Médocains et 1 MWc sur le territoire de l'ex Communauté de communes de la Pointe Médoc).

Le solaire photovoltaïque ayant connu une forte croissance ces dernières années, la puissance raccordée a été multipliée par 4 par rapport à fin 2010, et s'est accrue encore davantage depuis, avec près de 125 MWc installés en 2015 à l'échelle du Pays Médoc.

D'après les données SOES 2017, la puissance raccordée sur le territoire du SCoT est de 33 MW pour un total de 306 installations. *NB : Seules sont prises en compte les installations produisant de l'électricité renouvelable et pour lesquelles a été conclu un contrat d'obligation d'achat en vertu de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.*

Nom de la commune	Solaire photovoltaïque	
	Nombre d'installations	Puissance installée (MW)
Carcans	43	0,43
Grayan-et-l'Hôpital	24	0,09
Hourtin	35	31,10
Jau-Dignac-et-Loirac	18	0,08
Lacanau	44	0,17
Naujac-sur-Mer	30	0,35
Queyrac	17	0,25
Saint-Vivien-de-Médoc	16	0,08
Soulac-sur-Mer	19	0,07
Talais	9	0,03
Valeyac	3	0,01
Vendays-Montalivet	27	0,32
Vensac	14	0,05
Le Verdon-sur-Mer	7	0,03
Total	306	33

Source : SOES - 2017

- Production de chaleur primaire

Concernant le solaire thermique, il est difficile de connaître précisément le parc et les productions résultantes pour cette énergie, les installations étant très diffuses et souvent sans comptage des consommations réelles. Il en est de même pour le nombre de pompes à chaleur installées sur le territoire.

- Production d'énergie secondaire

Pour la production d'électricité thermique, le territoire du SCoT accueille le centre de stockage des déchets de Naujac-sur-Mer, qui produit 623 MWh d'électricité à partir du biogaz produit sur site. D'autre part, trois Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (SCEA) de la commune d'Hourtin viennent de créer une unité de méthanisation afin de valoriser leurs déchets organiques. Elles valorisent ainsi du biogaz par cogénération. D'une puissance de 1 415 KW, cet équipement est capable de traiter jusqu'à 45 500 tonnes de déchets par an permettant une production annuelle de 11 419 MWh.

Il n'existe pas de réseau de chaleur sur le territoire du SCoT.

- Postes de transformation et potentiel de raccordement des énergies renouvelables

Le S3REnR (schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables) détermine les conditions d'accueil des énergies renouvelables à l'horizon 2020 par le réseau électrique et définit le renforcement de ce réseau pour permettre l'injection de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, selon les objectifs définis par le Schéma Régional Climat Air Énergie.

Le Pays Médoc compte 9 postes de transformation de l'électricité sur son territoire, dont 4 sur le territoire du SCoT Médoc Atlantique à Lacanau, Hourtin, Soulac et Saint-Vivien-de-Médoc.

Les caractéristiques de ces postes, dans la perspective du développement des énergies renouvelables et leur raccordement au réseau électrique, sont présentées dans le tableau suivant :

Nom du poste	PV raccordé, en service (au 19/01/2015) (MW)	PV en liste d'attente (MW)	Autres EnR raccordées (MW)	Potentiel de raccordement (MW)	Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR (MW)
Hourtin	1,8	45,5	0	8	3
Saint-Vivien-de-Médoc	0,6	0,5	0	48	2
Lacanau	0,6	0,3	0	40	2
Soulac	0,1	0	0	40	2

Caractéristiques des postes-sources sur le territoire du SCoT Médoc Atlantique. Source : Extrait du Bilan énergétique territorial du Pays Médoc sur la base des données RTE, Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Aquitaine (avril 2015)

On voit que le **territoire dispose d'un potentiel de raccordement² des énergies renouvelables** de 136 MW (soit 52% du potentiel recensé à l'échelle du Pays), **mais la capacité d'accueil réservée est modérée** puisqu'elle est de 9 MW. A noter que le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de Nouvelle-Aquitaine est en cours de révision.

² Le potentiel de raccordement est la puissance supplémentaire maximale acceptable par le réseau sans nécessité de développement d'ouvrages ; il est calculé et calculé en prenant en compte les projets en file d'attente.

Les énergies marines renouvelables : les technologies existantes et les potentiels du territoire

Comme le souligne le **Petit Livre Bleu** élaboré par le GIP Littoral aquitaine et la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, l'émergence des énergies marines renouvelables est une réelle opportunité de créer et de structurer une nouvelle filière économique. Les emplois concernent des secteurs diversifiés (industrie, services, recherche et développement) et les formations universitaires et professionnelles se développent afin de proposer à terme du personnel qualifié et adapté aux attentes des acteurs de la filière.

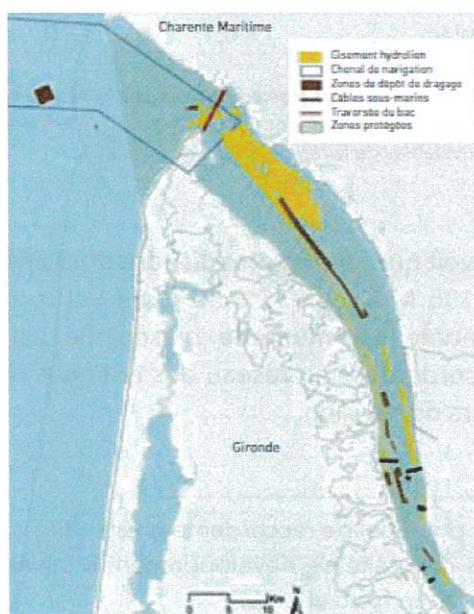
Adaptées aux conditions océaniques de la façade Aquitaine, l'hydrolien, le houlomoteur et l'éolien en mer représentent des opportunités majeures pour la transition énergétique des territoires.

L'énergie hydrolienne (transformation de l'énergie cinétique des courants en électricité) possède plusieurs avantages notables : cette technologie s'appuie sur une ressource connue

- Le potentiel :
 - Gisement dans l'estuaire de la Gironde
 - Superficie concernée : 75 km²
 - Puissance potentielle : 100 MW.
- Les usages à prendre en compte :
 - Le chenal de navigation ;
 - Les zones de dépôts de dragage (le dragage permet de maintenir la navigation dans l'estuaire) ;
 - La présence de câbles sous-marins ;
 - La trajectoire de la traversée du bac Royan-Le Verdon.
- Les enjeux environnementaux :
 - La présence importante de poissons caractéristiques comme les soles, les maigres et les esturgeons ;
 - Les zones protégées (Natura 2000, Directive Oiseaux et Directive Habitats).
- Prospective :
 - Le développement des parcs hydroliens rencontre encore des difficultés techniques au niveau de leur installation car il est impossible d'envoyer des plongeurs ou des robots pour l'installation et la maintenance dans ces endroits où les courants sont très forts.

et fortement prédictible (les courants de marée) ; l'eau étant 1000 fois plus dense que l'air, une hydrolienne de 8m de diamètre avec un courant de 2,7 m/s produit autant qu'une éolienne de 54m de diamètre avec un vent de 8, 3 m/s.

Carte : GIP Littoral Aquitain

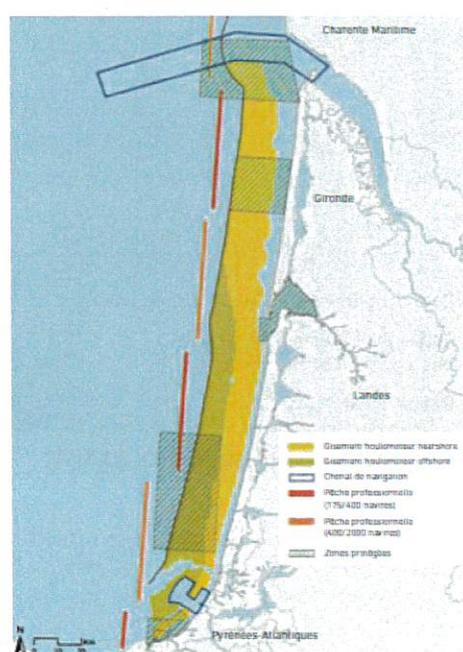


L'énergie houlomotrice (transformation de l'énergie mécanique engendrée par la force des vagues en électricité) s'appuie sur une ressource abondante et qui peut voyager sur de très longues distances avec peu de pertes.

Cependant, elle est peu prévisible et les conditions extrêmes de la surface impliquent des systèmes particulièrement robustes.

Certains systèmes sont immergés avec un impact paysager faible. Une ferme qui s'étend sur 1 km², qui comprend 40 machines (type Pelamis) et une puissance installée de 90 MW, peut fournir de l'électricité pour 54 000 foyers.

- Le potentiel :
 - Gisement sur la façade littorale
 - Superficie concernée : entre 1480 et 2655 km²
 - Puissance potentielle : entre 2540 et 4600 MW.
- Les usages à prendre en compte :
 - Le chenal de navigation ;
 - La pêche professionnelle ;
 - Les sports nautiques (surf...).
- Les enjeux environnementaux :
 - Les zones protégées (Natura 2000, Parc Naturel Marin, Directive Oiseaux et Directive Habitats).
- Prospective :
 - Il existe encore aujourd'hui un grand nombre de technologies dont la maturation permettra de parvenir à fabriquer des machines capables de supporter les conditions marines du large.



Carte : GIP Littoral Aquitain. Source : France Energie Éolienne

L'énergie éolienne en mer n'est pas envisageable en raison des contraintes militaires liées au centre d'essais des Landes au Sud et au classement du Phare de Cordouan à patrimoine mondial de l'UNESCO au Nord. Supprimer la suite Le principal avantage qu'offre cette technologie est le fait que le vent est plus constant à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

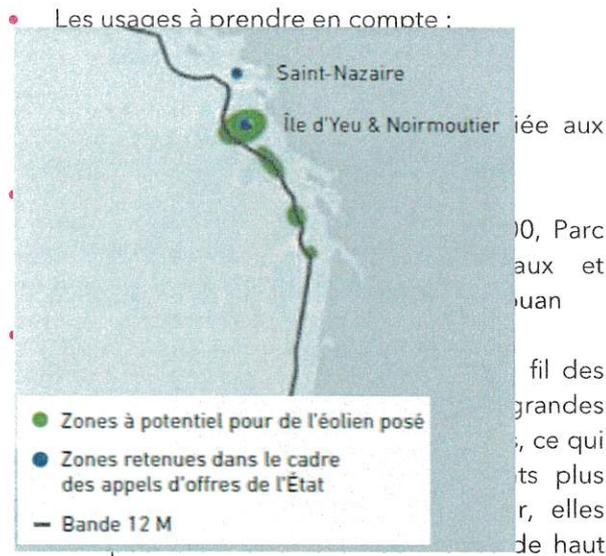
La technologie flottante permet de s'affranchir des contraintes de profondeur.

Une éolienne d'une puissance de 6 MW permet d'alimenter environ 3600 foyers.

Les machines sont rassemblées dans des parcs éoliens. Un parc peut atteindre 80 machines pour une puissance maximale de 500 MW et alimenter en électricité environ 300 000 foyers.

- Le potentiel :
 - Gisement sur la façade littorale
 - Superficie concernée : entre 1 480 et 2 655 km²
 - Puissance potentielle : entre 2 540 et 4 600 MW.

Carte : GIP Littoral Aquitain



pour une puissance de 20 MW.

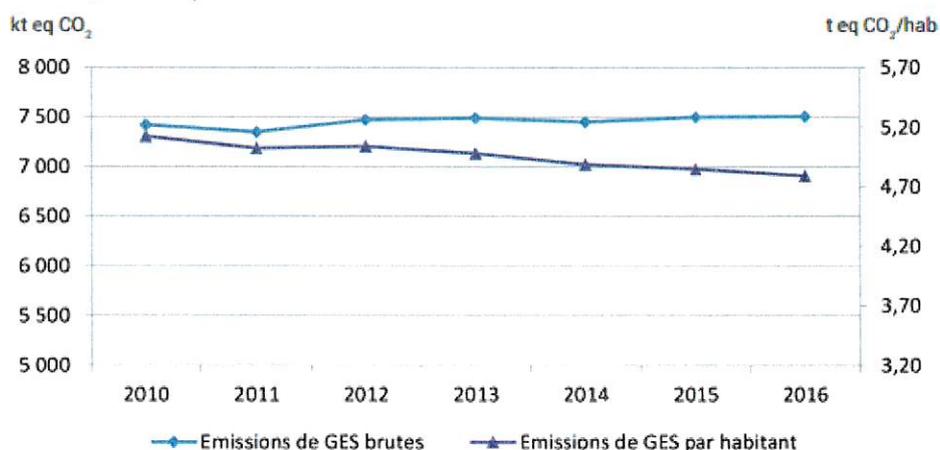
Des **infrastructures portuaires** adaptées sont indispensables pour le développement de la filière énergies marines. Des quais et des aires de déchargement doivent être aménagés de façon à faciliter la réception, le stockage et l'assemblage de machines.

L'Aquitaine dispose d'un maillage pertinent, d'une part pour l'industrialisation de la filière avec les ports de Bordeaux, **Le Verdon** et Bayonne, et d'autre part pour la maintenance, avec les ports d'Arcachon et de Capbreton.

3.2.3. Des émissions de GES liées au caractère naturel du territoire

Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité humaine de la Gironde sont estimées à 7 500 tonnes équivalent CO₂ en 2016, soit 4.8 tCO₂e par habitant.

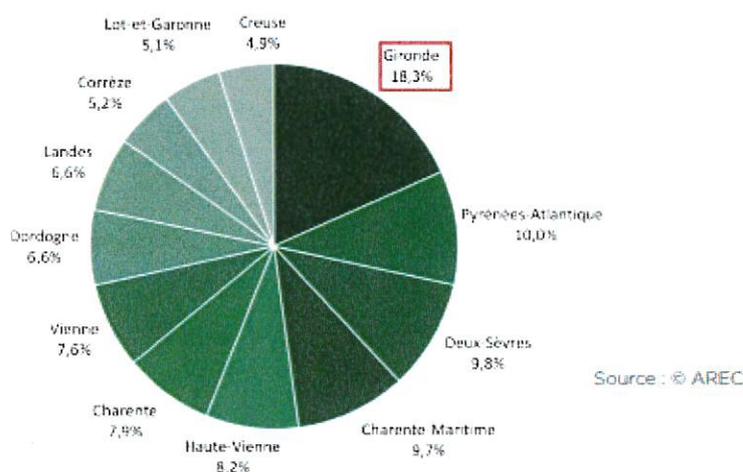
On observe que ce ratio a diminué de 8 % par rapport aux émissions par habitant de 2010, permettant au territoire Girondin de se rapprocher progressivement de l'objectif du facteur 4, fixé à 2 tCO₂e/hab et par an.



Evolution de l'émission de GES en Gironde, de 2010 à 2016, source ALEC

Néanmoins, la Gironde est le département qui émet le plus de GES à l'échelle régionale, avec 18.3 % des émissions totales de Nouvelle Aquitaine si l'on considère l'intégralité des émissions de GES du territoire (avec les émissions liées à l'extraction, le transport, le traitement et la distribution de l'énergie).

Cela équivaut à 9 000 ktCO₂e, soit 5.8 tCO₂e/hab.



Source : © AREC

A l'échelle du département, les émissions de GES sont fortement impactées par le secteur des transports, qui représente à lui seul la moitié des émissions totales (51 %). Le secteur

résidentiel et celui de l'industrie émettent respectivement 17 et 15 % des émissions totales girondines. 80 % des émissions de CO₂ sont d'ailleurs en lien avec la combustion d'énergies fossiles.

Le SCoT Médoc Atlantique dispose d'un territoire peu urbanisé et principalement constitué d'espaces boisés, en eau et de zones humides.

En l'absence de grosses structures industrielles, mis à part le terminal portuaire du Verdon, on peut considérer que les émissions de GES y sont plus faibles que les totaux calculés à l'échelle départementale.

D'autre part, la prédominance des milieux naturels sur le territoire du SCoT induit que le captage et le stockage de carbone effectué par la biomasse constitue un levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les conclusions à tirer pour le SCoT

Ces deux sujets (préservation de la biodiversité et transition énergétique) font déjà l'objet de l'action des collectivités : la création du PNR, la gestion des sites Natura 2000, la gestion de sites par le conservatoire du littoral, etc.

Le SCoT permettra d'aller plus loin en faveur de la biodiversité en inscrivant dans les continuités, des espaces de grande richesse écologique qui ne sont pas actuellement protégés.

Quant à la transition énergétique, le territoire dispose de potentiels multiples, y compris dans des filières innovantes liées à la mer et à l'estuaire. Pour autant, les atouts paysagers et patrimoniaux contraignent les conditions de développement.

3.3. La qualité de l'eau et l'assainissement

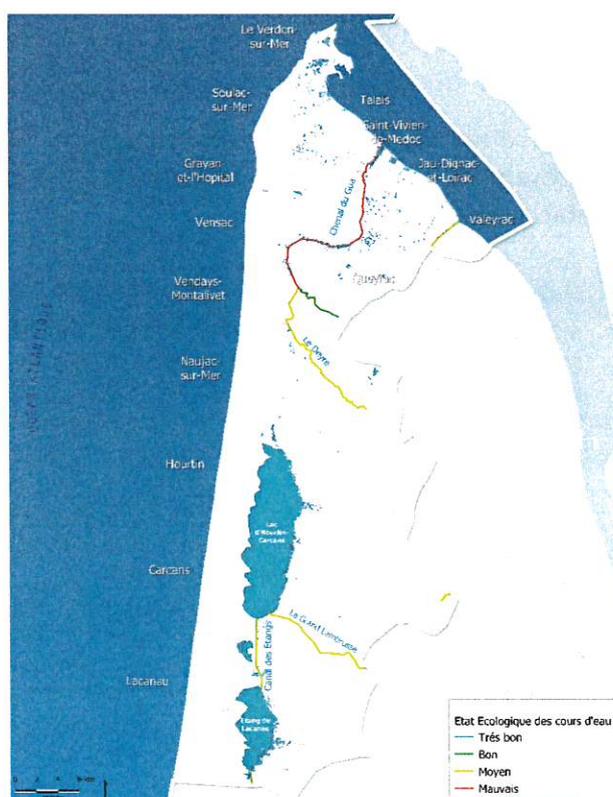
3.3.1. Une qualité des eaux à surveiller

La notion de « bon état des eaux » telle que la fixe la directive cadre européenne qui encadre la législation récente sur l'eau en France, rencontre un niveau d'atteinte de l'objectif pour la plupart des « masses d'eau », nombreuses et diverses, qui composent le territoire de l'eau en Médoc-Atlantique ; les états « moyens à mauvais » concernent en majorité les eaux superficielles. La définition des objectifs de qualité a bénéficié d'états des lieux récents (2013 dans le cadre du SDAGE Adour Garonne 2016-2021) et le bilan de la qualité a fait l'objet d'une actualisation à 2015.

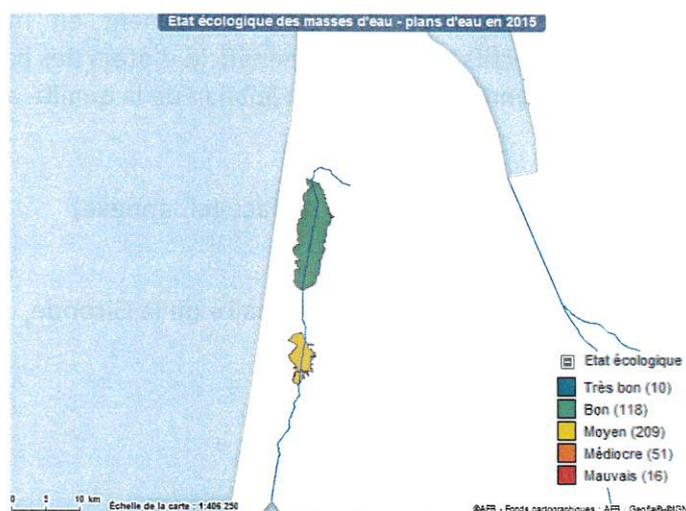
Le territoire comprend 5 types de masses d'eau de surface (cf. annexe)

- Les masses d'eau côtières,
- La masse d'eau de transition que constitue l'estuaire de la Gironde,
- Les masses d'eau lacs
- Les masses d'eau rivières,
- Les masses d'eau superficielles

**Etat écologique des cours d'eau -
données 2015**



- Le réseau hydrographique de surface présente un bon état chimique ; l'état écologique est jugé « **mauvais** » sur le Canal du Gua et « **moyen** » pour le Canal des Étangs et pour le Lambrusse
- L'état écologique des masses d'eau côtières est jugé « **bon** » sur tout le littoral.
- L'état écologique des lacs est jugé « **bon** » pour le lac d'Hourtin-Carcans et « **moyen** » pour le lac de Lacanau
- L'état écologique de l'estuaire est jugé « **médiocre** »



Quant aux masses d'eau souterraines, nombreuses et abondantes dans le sous-sol du territoire, elles présentent toutes un bon état chimique, tandis que deux masses d'eau sur 15 présentent un état quantitatif « médiocre ».

Nom	Etat quantitatif	LIBELLE
FRFG044	Bon	MOLASSES DU BASSIN DE L'ADOUR ET ALLUVIONS ANCIENNES DE PIEMONT
FRFG045	Bon	SABLES PLIO-QUATERNAIRES DES BASSINS COTIERS REGION HYDRO S ET TERRASSES ANCIENNES DE LA GIRONDE
FRFG070	Bon	CALCAIRES ET FALUNS DE L'AQUITANIEN-BURDIGALIEN (MIOCENE) CAPTIF
FRFG071	Médiocre	SABLES, GRAVIERS, GALETS ET CALCAIRES DE L'EOCENE NORD AG
FRFG072	Médiocre	CALCAIRES DU SOMMET DU CRETACE SUPERIEUR CAPTIF NORD-AQUITAIN
FRFG073	Bon	CALCAIRES ET SABLES DU TURONIEN CONIACIEN CAPTIF NORD-AQUITAIN
FRFG074	Bon	SABLES ET GRAVIERS DU PLIOCENE CAPTIF SECTEUR MEDOC ESTUAIRE
FRFG075	Bon	CALCAIRES, GRES ET SABLES DE L'INFRA-CENOMANIEN/CENOMANIEN CAPTIF NORD-QUITAIN
FRFG080	Bon	CALCAIRES DU JURASSIQUE MOYEN ET SUPERIEUR CAPTIF
FRFG083	Bon	CALCAIRES ET SABLES DE L'OLIGOCENE A L'OUEST DE LA GARONNE
FRFG100	Bon	CALCAIRES DU SOMMET DU CRETACE SUPERIEUR CAPTIF DU LITTORAL NORD AQUITAIN
FRFG101	Bon	SABLES, GRAVIERS, GALETS ET CALCAIRES DE L'EOCENE CAPTIF DU LITTORAL NORD AQUITAIN
FRFG102	Bon	CALCAIRES ET SABLES DE L'OLIGOCENE CAPTIF DU LITTORAL NORD AQUITAIN
FRFG103	Bon	CALCAIRES ET FALUNS DE L'AQUITANIEN-BURDIGALIEN (MIOCENE) CAPTIF DU LITTORAL NORD AQUITAIN
FRFG104	Bon	GRES CALCAIRES ET SABLES DE L'HEVETIEN (MIOCENE) CAPTIF DU LITTORAL NORD AQUITAIN
FRFG105	Bon	SABLES ET GRAVIERS DU PLIOCENE CAPTIF DU LITTORAL AQUITAIN

3.3.2. Une gestion des eaux usées domestiques globalement conforme

La loi NOTRe de 2015 accroît le rôle des EPCI en matière d'eau et assainissement, prolongeant la réforme territoriale mise en place par la loi Maptam en instaurant, selon un calendrier progressif, le transfert de cette compétence aux EPCI-FP d'au moins 15 000 habitants.

Toutefois ce transfert est encore sujet à interrogations, des communes ou syndicats intercommunaux n'étant pas favorables au transfert.

La compétence en matière d'assainissement est actuellement partagée entre les communes pour l'assainissement collectif et la communauté de communes pour le Service Public de l'Assainissement Non collectif (SPANC).

Les communes exercent donc leur compétence de collecte et traitement des eaux usées domestiques (L. 2228-8 du CGCT), selon les cas en régie communale, en régie intercommunale, ou en délégation de service public.

Le territoire du SCOT est équipé de 10 stations d'épuration disposant d'une capacité nominale totale de 158 000 Équivalent-Habitants. Toutes sont conformes en termes de performance et de capacités.

COMMUNE et situation STEP	Code SANDRE	capacité nominale (EH)	date mise en service	Milieu récepteur	débit de référence	charge max en entrée	débit entrant moyen	production de boues (tonnes matière sèche)	Filières
CARCANS	0533097V005	4 000	01/09/2016		600 m3/j	1853	310 m3/j	0	Eau - Filtres Plantés Boue - Epaissement statique gravitaire
CARCANS BOMBANNES	0533097V003	12 000	31/12/1982	sol	2400 m3/j	8037	413 m3/j	38.14 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Centrifugation
GRAYAN ET L'HOPITAL	0533193V001	14 000	31/12/1990	sol	2100 m3/j	7791	397 m3/j	0	Eau - Lagunage aéré Boue - Stockage boues liquides
HOURTIN (Contaut)	0533203V002	20 000	31/12/1976	sol	3000 m3/j	13266	878 m3/j	94.49 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Epaissement statique gravitaire
LACANAU	0533214V008	51 600	13/07/2011	sol	7200 m3/j	37088	2114 m3/j	143.81 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Centrifugation
QUEYRAC	0533348V001	1 200	01/01/2009	eau de surface	180 m3/j	179	10 m3/j	0	Eau - Filtres Plantés
SOULAC SUR MER	0533514V005	24 000	31/12/1975	eau de surface	3840 m3/j	24780	1079 m3/j	93.04 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Filtration à bande
St-VIVIEN DE MEDOC (Les Clares)	0533490V002	1 200	31/12/1992	eau de surface	180 m3/j	537	101 m3/j	13.10 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Epaissement statique gravitaire
VENDAYS-MONTALIVET	0533540V004	25 000	31/12/2000	sol	3750 m3/j	12037	817 m3/j	205.51 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Centrifugation
LE VERDON SUR MER	0533544V001	5 000	01/01/1983	estuaire	750 m3/j	2542	324 m3/j	16.19 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Filtres plantés (autres)
Totaux		158 000				108110			

Types de réseaux (source : Plans Locaux d'Urbanisme) :

- La commune de Hourtin dispose d'un réseau entièrement séparatif. Le réseau d'assainissement collectif dessert la majorité des zones urbaines : le centre bourg,

Hourtin Port, Hourtin Plage, Contaut et Piqueyrot, ainsi que le quartier de Lachanau et le quartier du Port. Les hameaux plus éloignés sont traités en assainissement autonome : Cartignac, Sainte-Hélène, Garthieu Sud, Garthieu Nord, Lupian, Haut-de-Bré, Bas-Bré, Lagunan, Vieux Loupdat ...

- La Commune de Soulac-Sur-Mer dispose d'un réseau collectif à 98 % ;
- La commune de Carcans dispose de deux réseaux séparatifs, l'un collectant le bourg et le hameau du Pouch, dont les effluents sont traités par une lagune d'une capacité de 2000 EH (ancienne) ; l'autre réseau dessert les secteurs de Maubuisson, Carcans-plage et Bombane, ces effluents sont traités par une station d'épuration de 12 000 EH. La station desservant le bourg, a été reconstruite en 2016 avec une capacité de 4000 EH.
- La commune de Lacanau dispose d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration permettant de traiter une charge nominale globale de 50 000 EH, avec de nouvelles installations réalisées en 2011. Les nouvelles installations sont adaptées aux variations de charge entre l'hiver et l'été, (charge de pollution à traiter multipliée par 4, et charge hydraulique par 5) et pour les fins de semaine (d'avril et de mai, la population peut augmenter de 5 800 EH à 15 000 EH). Peu de secteurs sont en assainissement autonome (de l'ordre de 150 installations)
- La commune de Saint-Vivien, gère en délégation de service public par affermage avec Véolia.
- Les communes de Grayan et l'Hôpital, Vensac et Talais gèrent l'assainissement en régie communale. 75% des habitations sont raccordées au réseau collectif avec convention intercommunale pour le traitement à la station de Grayan.
- Les communes de Jau-Dignac-et-Loirac, Queyrac et Valeyrac sont gérées par le syndicat du Médoc
- La commune de Vendays-Montalivet est équipée de 52 km réseau séparatif ayant fait l'objet de travaux d'extension en 2018, desservant 84% des habitations de la commune.

3.3.3. La gestion des eaux pluviales

La problématique de gestion des eaux pluviales concerne directement la qualité des eaux des lacs de Lacanau et de Hourtin qui les reçoivent les eaux.

Les eaux pluviales sont collectées par des réseaux de fossés puis de crastes.

Le SIAEBVELG a en charge l'entretien des crastes principales, du canal des Étangs et du canal de Porge ; les communes ont la charge de l'entretien des crastes secondaires : il s'agit de limiter l'ensablement des lacs par le transport de matières solides.

Les eaux pluviales collectées à Hourtin et Carcans se rejettent dans le lac de Hourtin-Carcans via un réseau de fossés et de crastes très étendu.

Parmi les problématiques rencontrées, l'intrusion d'eaux parasites d'origine météorique ou de remontée de nappes, ainsi que l'affluence estivale qui augmente les volumes traités. Il n'existe pas de système de traitement des eaux pluviales qui se déversent dans le lac et peuvent donc constituer une source de pollution des eaux du lac (source PLU, rapport de présentation).

De la même manière, les eaux pluviales de Lacanau sont également drainées vers un réseau de fossés puis crastes qui les acheminent pour partie vers le sol par infiltration, pour partie vers le lac.

De nombreux puits recueillent une partie de l'eau de ruissellement afin de les infiltrer dans les nappes superficielles.

Un bassin de rétention est présent sur un lotissement de Lacanau (le Bocage) dont il permet d'écarter les ruissellements.

3.3.4. Une qualité des eaux de baignade excellente ou bonne

8 communes du nord du littoral Girondin appartiennent au périmètre du SCOT Médoc Atlantique ; elles assurent la gestion de la qualité des eaux de baignade.

Au sein du périmètre du SCOT, on recense **16 baignades aménagées en mer, 7 baignades aménagées sur les lacs et 1 sur l'estuaire** à Le Verdon sur Mer.

Des actions collectives sont inscrites dans le plan de développement durable GIP Littoral depuis 2007, notamment pour mettre en œuvre les obligations liées à la Directive-cadre européenne 2006/CE sur les eaux de baignade instaurant un diagnostic de vulnérabilité sous la forme d'un « profil de baignade » (article D 1332-20 et 21 du code de la santé publique). Une synthèse de ces études et actions a été entreprise à partir de 2017, dans l'objectif de tendre vers une qualité « excellente » pour chaque baignade.

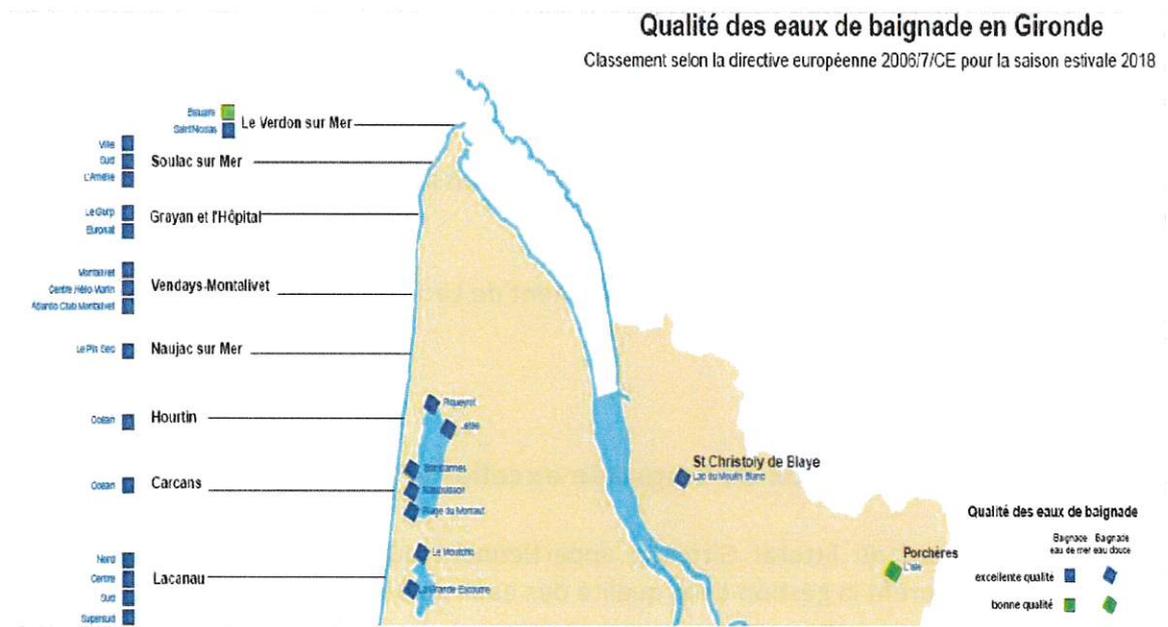
Depuis la saison 2013, la qualité des eaux de baignade est évaluée selon les nouvelles règles de classement communautaires, l'ensemble des dispositions de la directive 2006/7/CE est désormais en vigueur en France.

Le classement des eaux de baignade établis par les profils situe tous les points de baignade des 8 communes au niveau « excellent » en 2017 et « excellent » ou « bon » (pour la plage sur l'estuaire au Verdon) en 2018.

Les principaux risques liés aux baignades sont en tout premier lieu la noyade ; mais également l'insolation ; la déshydratation qui concerne surtout les nourrissons et les enfants.

Ces risques peuvent être gérés par une bonne sensibilisation des baigneurs.

Une autre famille de risques est celle liée aux altérations de la qualité des eaux : présence de germes pathogènes, leptospirose (en eaux douces), dermatites...



Rapport de l'ARS bilan de la qualité des eaux de baignade, 2018

3.4. D'autres pollutions et nuisances à prendre en compte

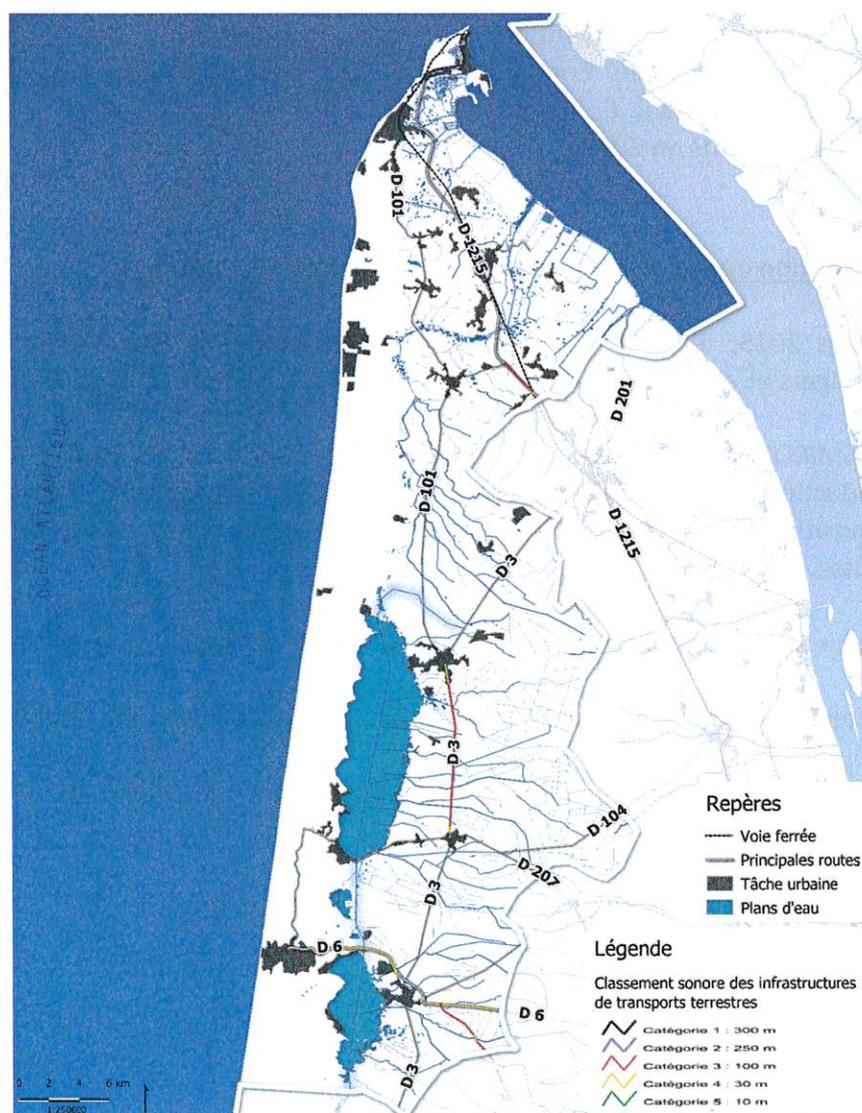
3.4.1. Le bruit : une problématique limitée à quelques tronçons routiers bruyants

Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre fait état de quelques tronçons de routes bruyants, où l'isolation des locaux doit être renforcée (voir carte ci-après). Il s'agit des D5e3 et D6 sur Lacanau, de la route de Hourtin (D3) et de la route de Soulac (D1215). Les zones de bruit s'étendent de 30 ou de 100m de part et d'autre de la route, selon les cas.

La réglementation ne vise pas à interdire de futures constructions dans ces secteurs (il ne s'agit pas d'une servitude d'utilité publique), mais à faire en sorte qu'elles soient suffisamment insonorisées.

La voie ferrée n'est pas concernée par le classement et l'aérodrome de Soulac ne présente pas de Plan d'Exposition au Bruit.

Classement sonore des infrastructures de transport
Réalisation E2D Août 2019 - Source : Préfecture de la Gironde

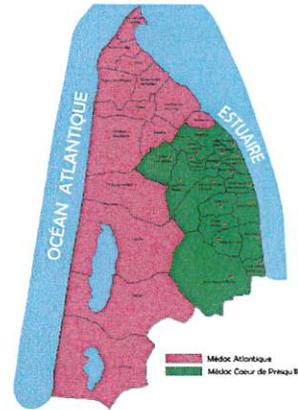


3.4.2. Une gestion des déchets impactée par la saisonnalité

La gestion des déchets

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICOTOM) est l'établissement public qui possède la compétence de traitement des déchets ménagers (enfouissement des déchets non recyclés, valorisation des déchets triés, ...) ainsi que la compétence de collecte des Ordures Ménagères (OM) et des Déchets Ménagers Assimilés (DMA), collecte en Apport Volontaire des Points Propres et les services de déchèteries.

Son périmètre d'intervention regroupe actuellement 33 communes issues des Communauté de Communes Médoc Atlantique et Médoc Cœur de Presqu'île ; elles représentent 56 701 habitants en 2018.



L'évolution de la production et de la valorisation des déchets

Depuis 2015, le SMICOTOM a adopté un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) avec l'aide du Département de la Gironde.

Le SMICOTOM s'est fixé pour objectif d'atteindre 550 kg/habitant en 2020. Avec une production de déchets de 702 kg/habitant en 2018, l'objectif de réduction du programme de prévention n'est pas atteint, la production de déchets continuant de suivre une tendance à la hausse.

Depuis 2011, le ratio de la production de déchets par habitant ne cesse d'augmenter.

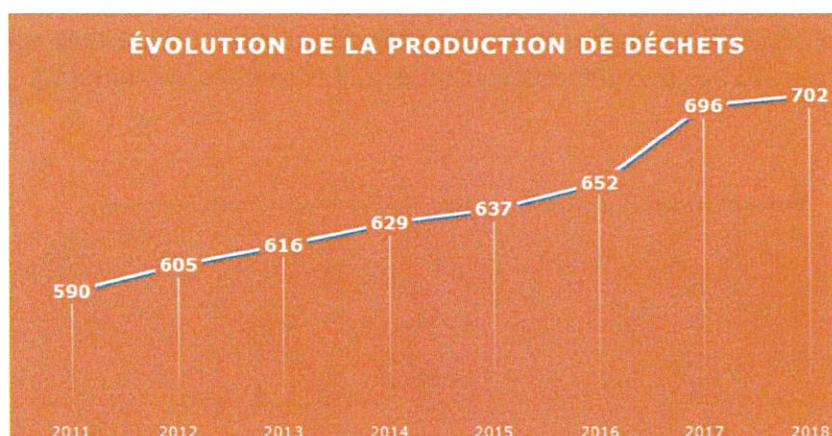
On remarque toutefois que l'année 2018 constitue la plus petite augmentation depuis 2011.

Le taux de valorisation augmente de façon constante depuis 2010, pour atteindre près de 56% en 2018.

Les déchets valorisés sont orientés vers différentes filières :

- 34% vers la valorisation matière,
- 20% vers la valorisation organique,
- 46% sont stockés (enfouissement).

L'incinération avec valorisation énergétique et le réemploi se développent mais les tonnages valorisés par ce biais restent pour l'instant marginaux.



Production de déchets en kg/an/hab. ¹								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères résiduelles	255	256	259	262	263	265	271	272
Collectes séparées ²	147	144	148	147	149	148	152	151
Déchèteries	188	205	209	220	225	239	273	279
TOTAL	590	605	616	629	637	652	696	702

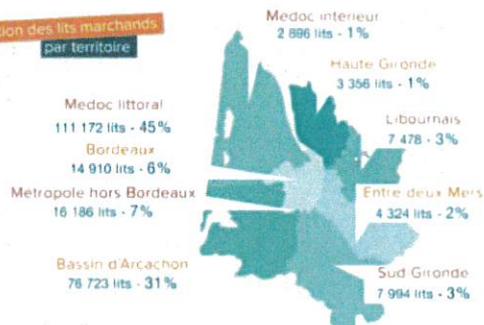
¹La population prise en compte est la population DGF INSEE.

²Collectes séparées : collectes de déchets valorisables (emballages/papiers, verre, biodéchets)

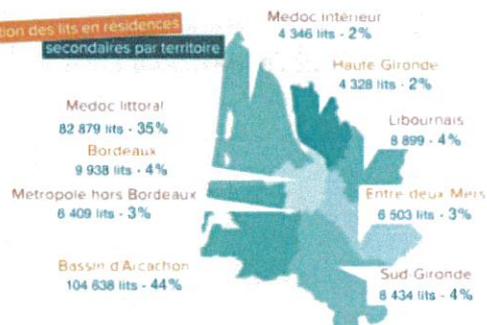
La saisonnalité du territoire, des impacts importants sur la gestion des déchets ménagers

Le territoire du Médoc littoral bénéficie d'une forte attractivité touristique, et possède par conséquent près de 50% des lits marchands de la Gironde, et près de 40% des lits en résidences secondaires. Ce caractère touristique du territoire entraîne des variations significatives de la population au fil des saisons : d'un peu plus de 50 000 habitants en hiver sur le territoire du SMICOTOM, la population peut atteindre près de 200 000 habitants débit août.

**Répartition des lits marchands
par territoire**



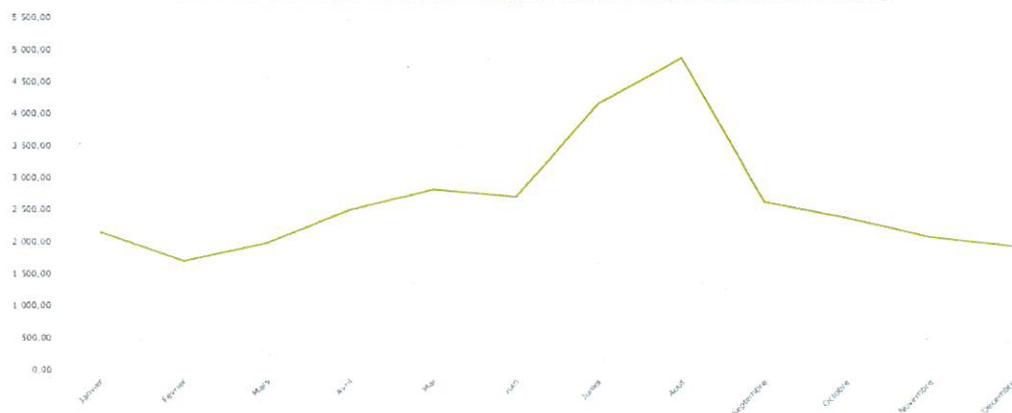
**Répartition des lits en résidences
secondaires par territoire**



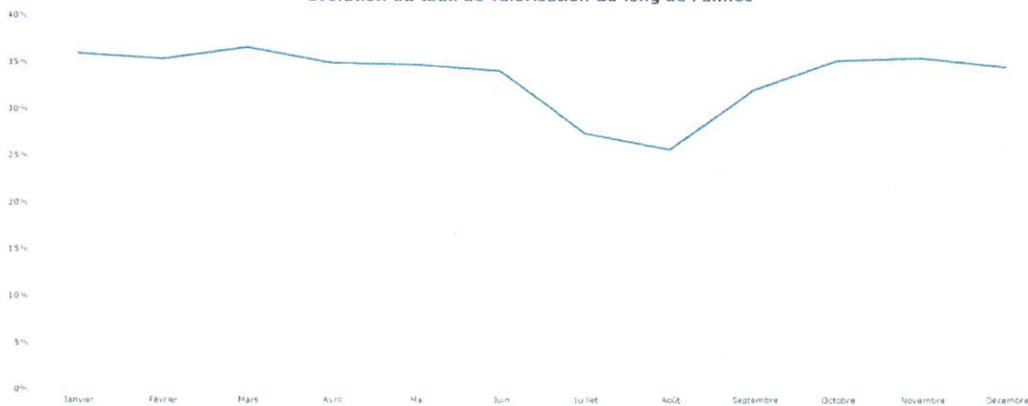
La part de déchets valorisables collectés au porte-à-porte baisse lorsque la pression touristique augmente (de juin à septembre).

Cette période correspond à l'augmentation de déchets provenant d'activités commerciales (hébergements touristiques et commerces) mais aussi des services techniques (déchets issus de lieux publics).

Courbe de production de déchets ménagers collectés en porte à porte (en tonnes)



Évolution du taux de valorisation au long de l'année



Les déchèteries

- ★ Déchèterie d'Ordonnac
- ★ Déchèterie de Cissac-Médoc
- ★ Déchèterie de Hourtin
- ★ Déchèterie de Jau-Dignac-et-Loirac
- ★ Déchèterie de Lacanau
- ★ Déchèterie de Lesparre-Médoc
- ★ Déchèterie de Saint-Laurent-Médoc
- ★ Déchèterie de Vensac
- ★ Déchèterie du Verdon-sur-Mer

Le Syndicat dispose d'un réseau de 9 déchèteries réparties sur l'ensemble de son périmètre d'intervention, et gère le transport induit par leur exploitation.

Sur ces 9 déchèteries, 5 sont situées sur le territoire du SCoT Médoc Atlantique.

Les équipements de traitement

En 2018, le traitement des déchets collectés en porte à porte ou en déchèterie s'effectue sur 3 sites dédiés, gérés en régie directe par le Syndicat.



Centre de tri à Saint Laurent Médoc



Plateforme de compostage à Naujac-sur-Mer



Centre de stockage à Naujac-sur-Mer

Les actions de communication et sensibilisation

L'information et la sensibilisation représentent des leviers essentiels pour la réussite des collectes sélectives de déchets.

Le SMICOTOM réalise de nombreuses actions de communication, auprès des scolaires (57 animations dans les établissements et visites du centre d'enfouissement sur l'année 2017-2018 pour 1264 enfants sensibilisés) et du grand public (37 animations et 274 personnes sensibilisées). Le SMICOTOM propose également un accompagnement à la réduction des déchets dédié aux collectivités, mais en 2018, aucune collectivité n'a répondu à cette offre.

Depuis 2017, le SMICOTOM a relancé sa politique de distribution de composteurs débutée en 2007, pour les développer le compostage domestique dans les zones d'habitat pavillonnaire

(près de 250 composteurs distribués sur 2017-2018). En parallèle, les actions pour le développement du compostage mises en œuvre par le SMICOTOM concernent également les établissements publics et touristiques.

D'autres actions sont menées en parallèle : la promotion du broyage/paillage, la distribution des autocollants stop pub, la création d'une recyclerie en 2017, le développement du réemploi du textile, l'opération exemplarité des entreprises, ...

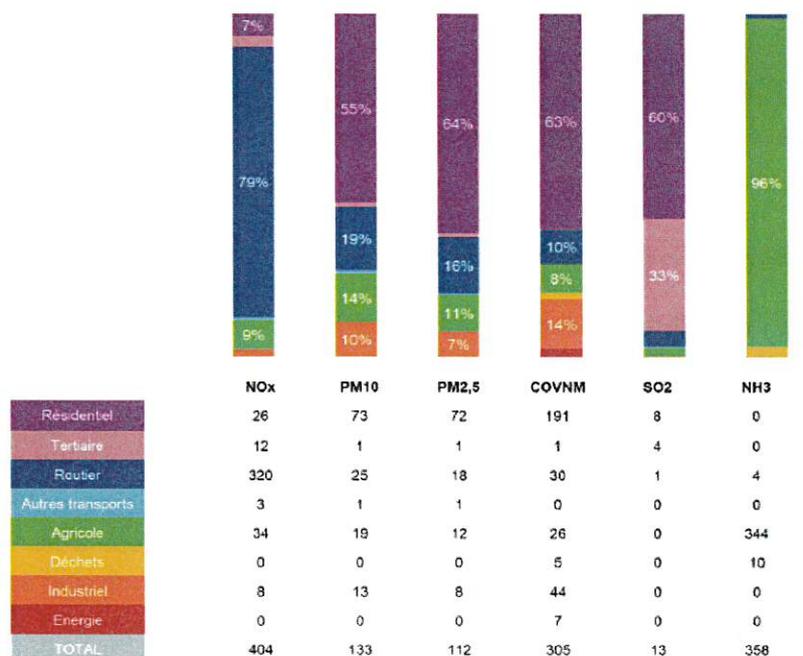
3.4.3. Une bonne qualité de l'air, dégradée par le trafic routier

Le diagnostic qualité de l'air du PCAET réalisé par Atmo en 2018

La Communauté de Communes Médoc Atlantique compte plus de 20 000 habitants : elle est donc soumise à l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dans ce cadre, Atmo Nouvelle-Aquitaine, l'association régionale de surveillance de la qualité de l'air, a réalisé un diagnostic en 2018, sur la base de l'inventaire des émissions 2014.

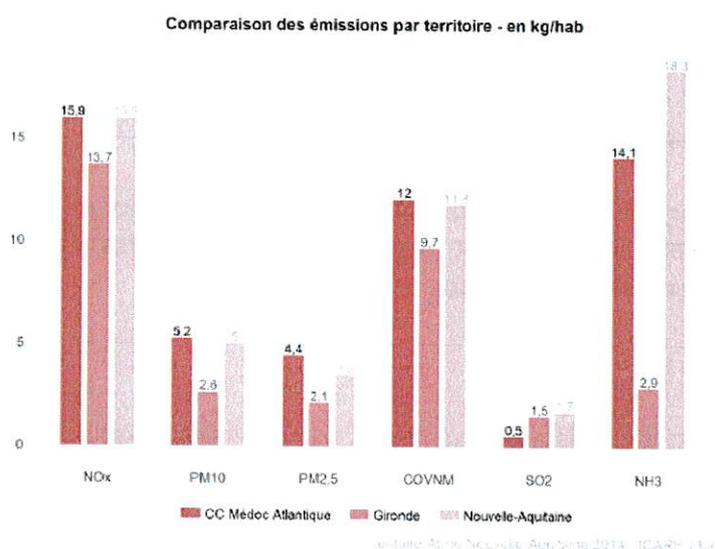
Ce bilan reprend les 6 polluants et les 8 secteurs d'activité indiqués dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les paragraphes suivants sont tirés de ce bilan.

Répartition et émissions de polluants - en tonnes



Source : Atmo Nouvelle-Aquitaine, inventaire des émissions 2014

Le graphique ci-dessus montre la participation des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants atmosphériques. Ainsi, les oxydes d'azote (NOx) proviennent essentiellement du trafic routier et l'ammoniac (NH3) des activités agricoles. Le dioxyde de soufre (SO2), d'ordinaire fortement lié au secteur industriel, est ici émis par les secteurs résidentiel et tertiaire, en raison de la faible industrialisation du territoire. Les particules et les Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques (COVNM) sont multi-sources, avec une prédominance du résidentiel.



La comparaison avec les territoires de référence que sont le département et la région laisse apparaître que les émissions par habitant du territoire Médoc Atlantique sont plus fortes que celles du département pour l'ensemble des polluants, hormis le dioxyde de soufre (SO2), ce qui n'est pas surprenant étant donné le peu d'industries sur le territoire.

Les valeurs supérieures s'expliquent de la façon suivante :

- NOx :

Il s'agit du principal polluant émis par le territoire si les émissions sont rapportées au nombre d'habitants. Les émissions en oxydes d'azote sont essentiellement dues au transport routier mais aussi au secteur résidentiel. Ce territoire n'est pas traversé par des axes majeurs (autoroutes), cependant, le mode privilégié de déplacement est l'utilisation de la voiture particulière, en raison de sa ruralité du territoire, de sa forte orientation vers le tourisme (population saisonnière importante) et de sa proximité de l'agglomération bordelaise, qui entraîne d'importants déplacements domicile-travail pour une partie de la population permanente. Les fortes émissions de NOx sont par ailleurs accentuées par la forte

consommation de bois pour le secteur résidentiel de la communauté de communes, comparée aux autres échelles territoriales.

- Ammoniac :

À l'inverse de la Gironde où la viticulture est dominante, la part des terres arables est la plus importante sur la communauté de communes. Cette culture a la particularité d'être fortement émettrice de NH₃, contrairement à la viticulture. De plus, la superficie des cultures à l'échelle de la communauté de communes est plus faible que celle de la région. Ces raisons combinées participent aux émissions de NH₃ calculées.

- Particules en suspension (PM₁₀, PM_{2,5}) :

Les fortes émissions par habitant s'expliquent, pour le secteur résidentiel/tertiaire, par une consommation de bois plus importante et très émettrice de particules. Par ailleurs, le secteur routier contribue à accentuer ces émissions.

- COVNM :

À l'instar des particules, les émissions plus fortes par habitant s'expliquent, pour le secteur résidentiel/tertiaire, par une consommation de bois plus importante et plus émettrice de COVNM que les autres combustibles.

Comme pour les NO_x et les particules, le secteur routier contribue à accentuer le fait que les émissions de la communauté de communes sont supérieures au département et à la région. Le tissu industriel peu dense participe à réduire l'écart des émissions entre la communauté de communes et la région.

3.4.4. De nombreux sites et sols potentiellement pollués

Les sols sont pollués lorsqu'ils contiennent une concentration anormale de substances chimiques potentiellement dangereuses pour la santé des populations.

C'est pourquoi il est important d'en connaître l'existence, qui impose des actions ou peut limiter l'usage d'un site. Les deux bases de données nationales qui recensent les sites et sols potentiellement pollués sont :

- **Base de données BASIAS** : base de données faisant l'inventaire de tous les sites industriels ou de services, anciens ou actuels, ayant eu une activité potentiellement polluante. Sur le territoire du SCoT, on recense 53 sites BASIAS dont 29 sites identifiés comme en état d'activité.

- **Base de données BASOL** : base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- Cette dernière identifie **19 sites sur le territoire dont 5 sites mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic, 7 sites en cours de travaux, 6 sites traités avec surveillance et/ou restriction d'usage, 1 site traité et libre de toute restriction.**

Le territoire du SCoT est concerné par **6 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)**.

Les secteurs d'information sur les sols (SIS) sont les terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement.

La problématique est d'autant plus sensible que le territoire est situé sur des nappes affleurantes.

- Sur la commune du GRAYAN ET L'HOPITAL :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06482	Décharge COVED

- Sur la commune de HOURTIN :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06214	Ancienne décharge Vignolles

- Sur la commune de LACANAU :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06238	SANTRA FOURRIER Lacanau

- Sur la commune de QUEYRAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06215	Decharge de Queyrac "Lassus"

- Sur la commune de SOULAC SUR MER :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06209	Décharge les cousteaux
33SIS06614	Ancienne usine à gaz - Agence d'exploitation d'EDF / GDF

Source : Arrêté préfectoral du 21/02/2019

Les conclusions à tirer pour le SCoT :

Si la qualité de l'air sur le territoire est globalement bonne, le SCoT dispose de moyens pour l'améliorer, afin de préserver la santé humaine et de l'environnement. Au regard du bilan tracé, la priorité est d'agir sur le secteur des transports, en multipliant les alternatives à l'autosolisme, pour la population permanente et touristique, mais en rétablissant des services et des équipements.

Concernant la gestion des pollutions, il n'apparaît pas de manque du point de vue des équipements (gestion des déchets, assainissement) mais ce qui est en jeu relève davantage de l'évolution des pratiques et de la stratégie (réduction des déchets à la source). La vulnérabilité des milieux impose une attention très forte pour concilier les activités humaines et leur qualité (lacs, ...), principal atout du développement du territoire.

3.5. Conclusions et enjeux

Sur le plan des ressources naturelles (paysagères, liées à l'eau, à l'énergie), le territoire du SCoT présente des qualités exceptionnelles, et des pollutions et des nuisances encore limitées.

La valorisation de ces qualités est à la base des développements que le territoire a connus dans la dernière période : le tourisme s'est alimenté du cadre de vie, mais l'attractivité du territoire pour les résidents permanents également.

En fonction de ces atouts importants, les potentialités restent très fortes, Médoc-Atlantique étant en capacité de confirmer son positionnement en termes de sport et de santé, créneaux de plus en plus porteurs, aussi bien pour les touristes que pour les résidents permanents.

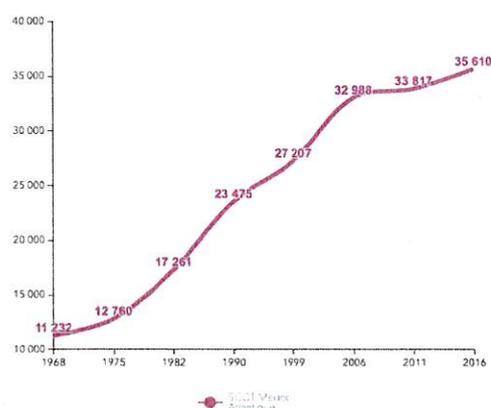
4. Une liberté de choix, condition de l'attractivité

4.1. Un accès au logement limité par une faible diversité

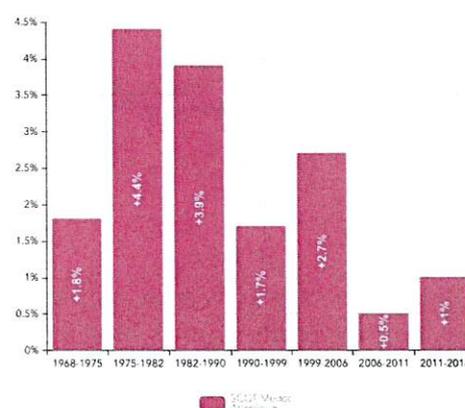
4.1.1. Une croissance du parc qui s'amoindrit

Globalement, le nombre de logements, qui connaissait depuis 1968 une progression très rapide, a vu son rythme d'accroissement stagner après la crise de 2008, avec une reprise récente, cependant moins vigoureuse que par le passé (taux moyen annuel de 1 % de 2011 à 2016).

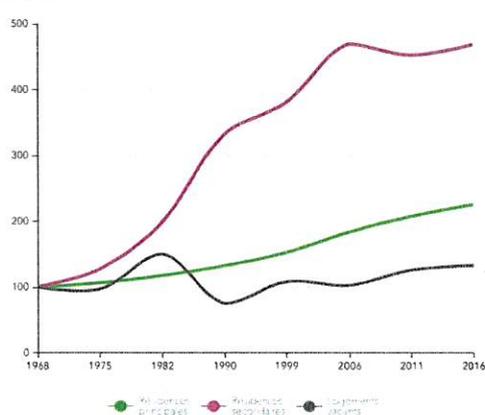
Logement depuis 1968
(en milliers)



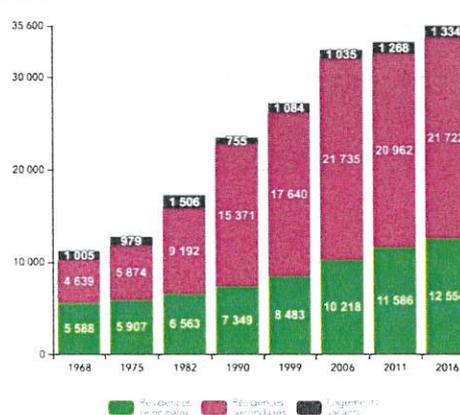
Evolution moyenne annuelle du logement depuis 1968
(en %)



Evolution des résidences principales, secondaires et logements vacants (en milliers)



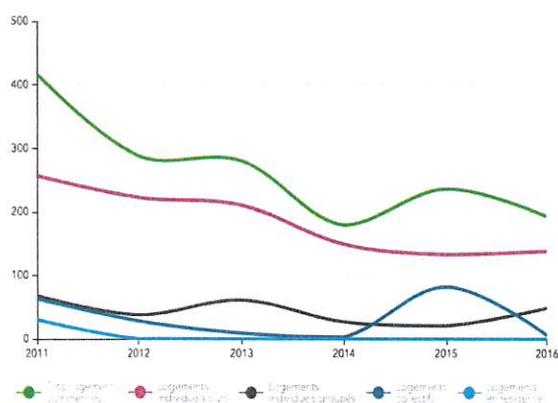
Nombre des résidences principales, secondaires et logements vacants depuis 1968
(en milliers)



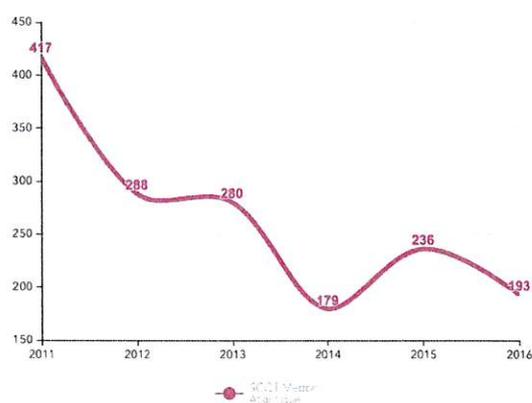
Ce sont les résidences secondaires qui « tirent » la croissance récente, les logements principaux ne connaissant qu'une faible augmentation et les logements vacants étant marqués par une hausse non négligeable depuis 2006 (*la baisse, de 2066 à 2011, du nombre de résidences secondaires s'explique par la modification des méthodes de dénombrement et de leur périmètre par l'INSEE*).

L'évolution globale du parc est évidemment liée (sous réserve des destructions/renouvellement urbain) à la dynamique constructive, qui montre nettement une courbe orientée à la baisse.

Evolution des logements commencés par type de 2011 à 2016



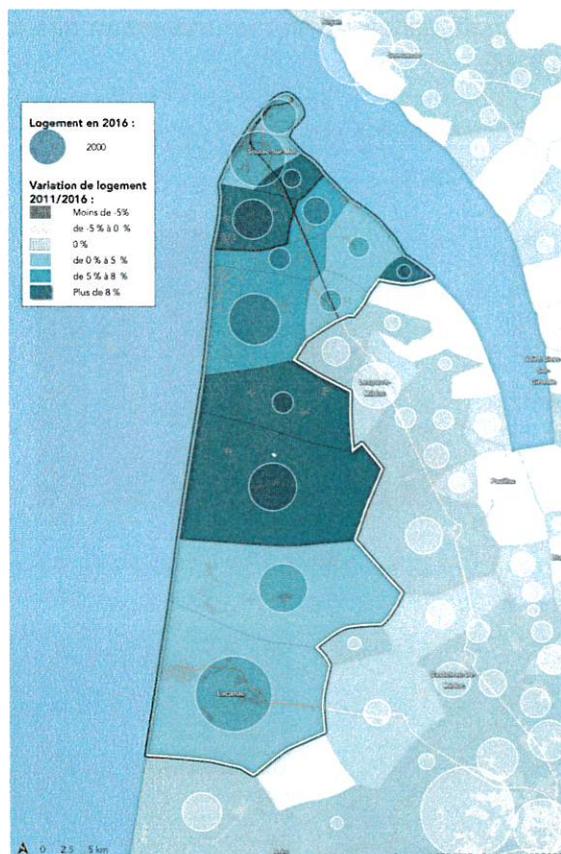
Logements commencés de 2011 à 2016



Les effets de la crise sont donc patents, avec, sans doute, comme souvent, la « révélation » par la crise d'éléments sous-jacents, le nombre de logements traduisant à la fois des politiques publiques plus ou moins incitatives, un marché local et surtout une offre plus ou moins dynamique, et une attractivité territoriale pour les ménages et les touristes.

SCOT Médoc Atlantique							
Logement - Nombre et évolution 2011-2016							
	Logements en 2011	Logements en 2016	Poids des logements au sein du SCoT en 2016	Variation absolue de logement 2011-2016	Variation relative de logements 2011-2016	TCAM de logement 2011-2016	
CC Médoc Atlantique	33 817	35 610	100,0 %	1 793	5,3 %	1,0 %	
Lacanau	8 852	9 165	25,7 %	313	3,5 %	0,7 %	
Hourtin	3 241	3 682	10,3 %	441	13,6 %	2,6 %	
Soulac-sur-Mer	4 793	4 920	13,8 %	127	2,7 %	0,5 %	
Vendays-Montalivet	4 017	4 260	12,0 %	243	6,0 %	1,2 %	
Carcans	3 800	3 815	10,7 %	15	0,4 %	0,1 %	
Saint-Vivien-de-Médoc	1 191	1 266	3,6 %	75	6,3 %	1,2 %	
Queyrac	839	853	2,4 %	14	1,7 %	0,3 %	
Grayan-et-l'Hôpital	2 337	2 554	7,2 %	217	9,3 %	1,8 %	
Le Verdon-sur-Mer	1 928	2 017	5,7 %	89	4,6 %	0,9 %	
Naujac-sur-Mer	615	734	2,1 %	120	19,5 %	3,6 %	
Jau-Dignac-et-Loirac	693	718	2,0 %	26	3,7 %	0,7 %	
Vensac	731	773	2,2 %	42	5,7 %	1,1 %	
Talais	490	535	1,5 %	45	9,2 %	1,8 %	
Valeyrac	290	317	0,9 %	27	9,3 %	1,8 %	
SCOT Médoc Atlantique	33 817	35 610	100,0 %	1 793	5,3 %	1,0 %	

En nombre, ce sont les communes de Hourtin, Lacanau, Vendays-Montalivet et Grayan-et-l'hôpital qui ont connu le plus fort accroissement du nombre de leurs logements. En proportion, Hourtin, puis Talais, Valeyrac et Grayan-et-l'hôpital qui ont connu la plus forte hausse.

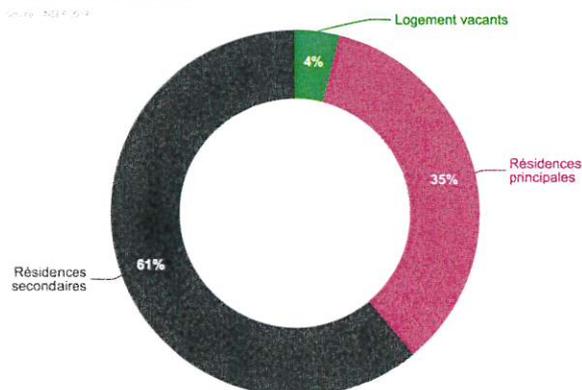


4.1.2. Un parc dominé par les résidences secondaires

La caractéristique la plus notable du parc résidentiel de la CC Médoc-Atlantique est évidemment la proportion de résidences secondaires, qui atteint 61 %.

Part des résidences principales, secondaires et logements vacants en 2016

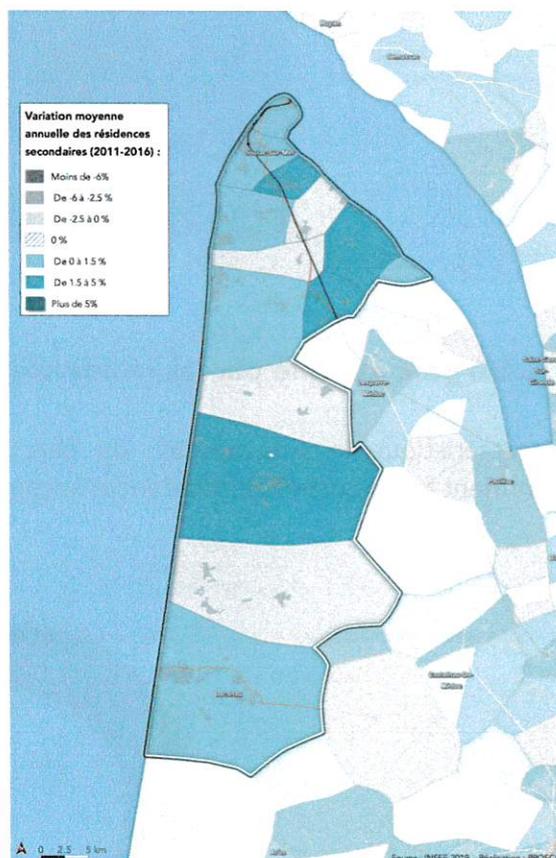
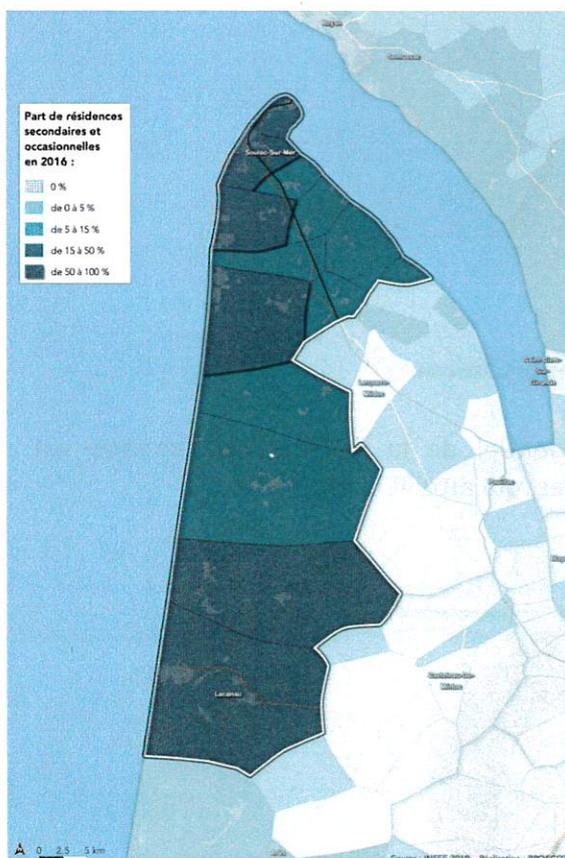
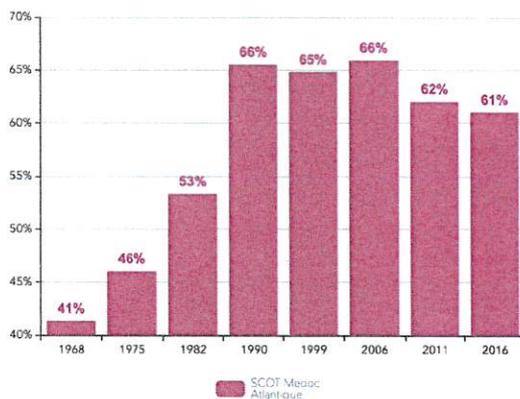
Source : INSEE 2016



La part de ces résidences au sein du parc a atteint un maximum dès 1990, et tend à baisser après avoir stagné jusqu'en 2006.

Part des résidences secondaires depuis 1968.

Source : INSEE 2019

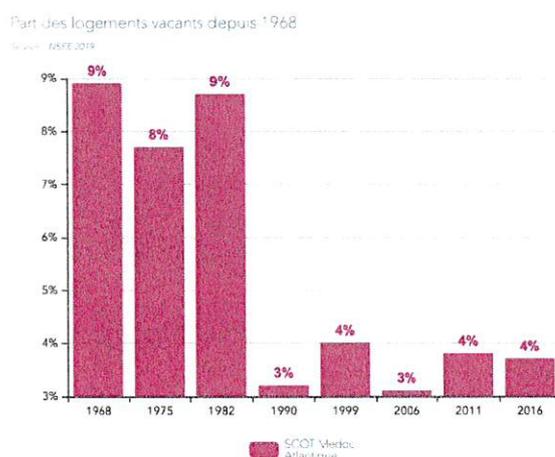


Une des questions posées aux territoires touristiques comme celui de la CC Médoc-Atlantique est la raison de cette évolution, très souvent constatée.

Des considérations fiscales, de mode de vie (atténuation du phénomène de la « maison de famille » en fonction de l'évolution de la sociologie familiale), de coût et de crise, de pression des résidences principales dans un contexte tendu, peuvent être alléguées, tout en rappelant que les méthodes de dénombrement de l'INSEE ont varié dans la dernière période.

On voit néanmoins que l'évolution des résidences secondaires redistribue quelque peu la carte des communes : ce ne sont pas les communes où la proportion de résidences secondaires est la plus importante qui connaissent l'évolution la plus prononcée, et on constate, pour la dernière période, un accroissement notable des résidences secondaires dans plusieurs communes estuariennes (Talais, Jau-Dignac-et-Loirac, Queyrac).

4.1.3. Des logements vacants en nombre limité



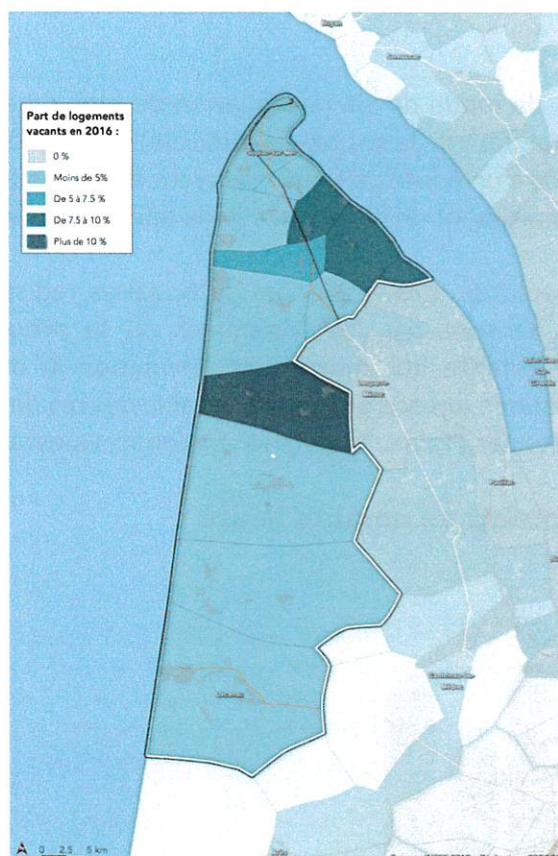
Globalement, le nombre de logements vacants stagne depuis 2011, après une très forte baisse liée aux efforts réalisés pour ce qui concerne l'immobilier de loisir/touristique.

Le taux de 4 % peut globalement être considéré comme proche de l'incompressible, compte tenu des règles successorales, des périodes de travaux, etc...

En 2016, cependant, les logements vacants représentaient 1 334 unités à l'échelle du SCoT.

Ils sont proportionnellement plus nombreux dans des « petites » communes (par leur population) :

- Communes estuariennes de Saint-Vivien-de-Médoc, Jau-Dignac-et-Loirac et Valeyrac ;
- Mais également à Naujac-sur-Mer.



Dans ces communes, la proportion de logements vacants s'accroît ; elle est en forte baisse à Souillac-sur-Mer, Queyrac et Talais.

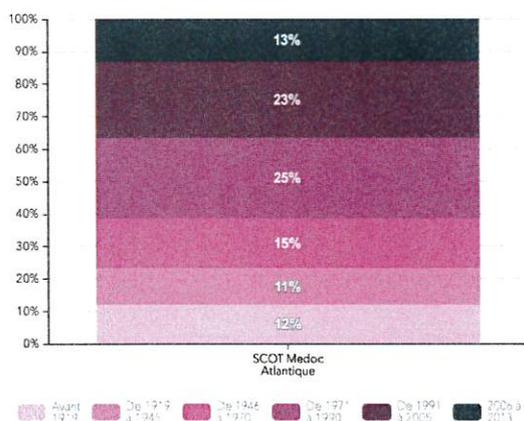
SCOT Medoc Atlantique							
Logements vacants depuis 1968 : parts							
	Part des logements vacants en 1968	Part des logements vacants en 1975	Part des logements vacants en 1982	Part des logements vacants en 1990	Part des logements vacants en 1999	Part des logements vacants en 2011	Part des logements vacants en 2016
CC Médoc Atlantique	9%	8%	9%	3%	4%	4%	4%
Lacanau	21%	5%	7%	2%	1%	2%	2%
Hourtin	10%	8%	8%	5%	2%	4%	5%
Souillac-sur-Mer	2%	8%	1%	1%	5%	7%	3%
Vendays-Montalivet	3%	5%	3%	2%	4%	4%	4%
Carcans	9%	9%	36%	2%	2%	2%	3%
Saint-Vivien-de-Médoc	6%	10%	4%	7%	7%	7%	8%
Queyrac	9%	12%	2%	10%	7%	7%	4%
Grayan-et-l'Hôpital	10%	7%	24%	3%	4%	2%	5%
Le Verdon-sur-Mer	1%	11%	10%	10%	17%	4%	4%
Naujac-sur-Mer	10%	7%	1%	9%	7%	5%	10%
Jau-Dignac-et-Loirac	12%	11%	4%	8%	7%	8%	8%
Vensac	9%	9%	5%	2%	5%	4%	6%
Talais	4%	9%	6%	6%	8%	7%	4%
Valeyac	9%	7%	8%	6%	13%	7%	9%
SCOT Medoc Atlantique	9%	8%	9%	3%	4%	4%	4%

L'analyse montre que ce sont pour une part des logements collectifs relativement récents qui sont vacants, illustrant la relative obsolescence des logements des résidences de loisir/tourisme des années 1970 à 2000 :

- Si 77 % des logements vacants sont des maisons, celles-ci représentent 86 % du parc total ;
- Si 5 % des logements vacants sont des logements d'une pièce et 13 % des logements de deux pièces, ceux-ci ne comptent que pour 2 et 7 % dans les seules résidences principales.

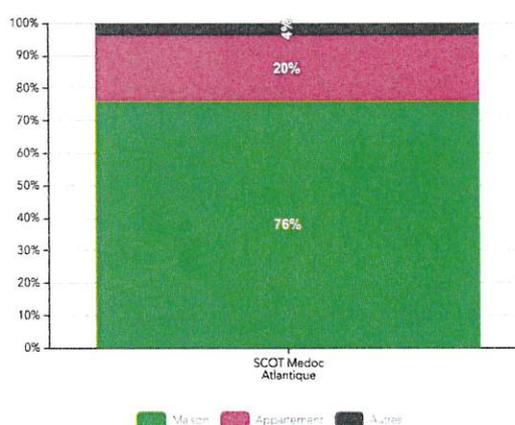
Dates de construction des logements vacants en 2016

Source : INSEE 2019



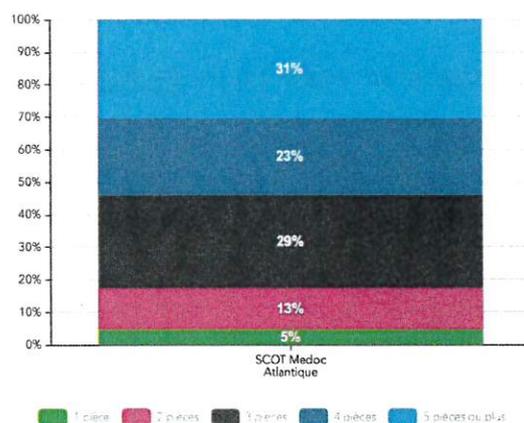
Part des maisons/appartements en 2016

Source : INSEE 2019



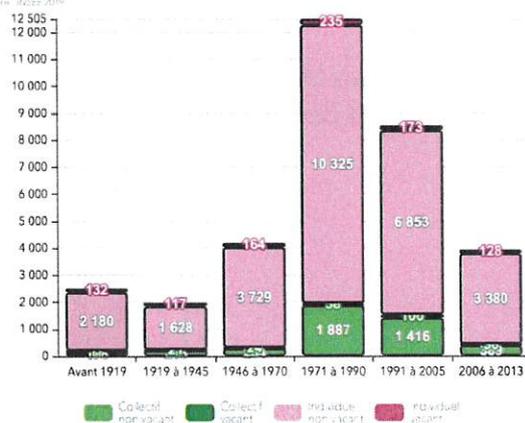
Nombre de pièces des logements vacants en 2016

Source : INSEE 2019

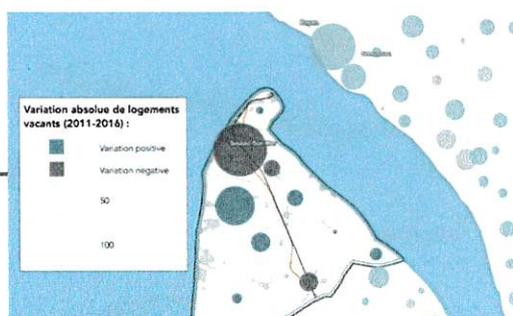


Vacances selon la période de construction et la typologie des logements en 2016

Source : INSEE 2019



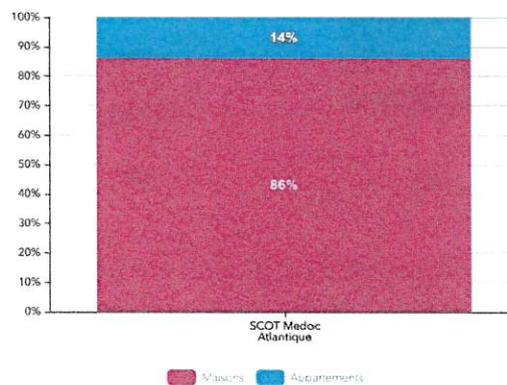
Il faut, enfin, remarquer que 4 communes (Soulac-sur-Mer, Lacanau, Queyrac et Talais) parviennent, de 2011 à 2016, à faire reculer, non seulement la proportion, mais encore le nombre absolu des logements vacants, avec un recul de 12,3 % à Soulac-sur-Mer et de 10,2 % à Talais.



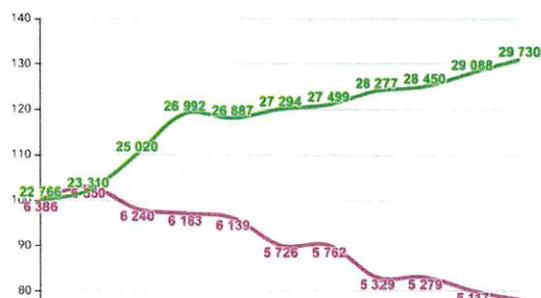
4.1.4. Un parc occupé surtout par ses propriétaires

La première caractéristique des logements est la répartition entre types de logement : globalement, 86 % des logements sont des maisons.

Type de logement en 2016
Source : INSEE 2016



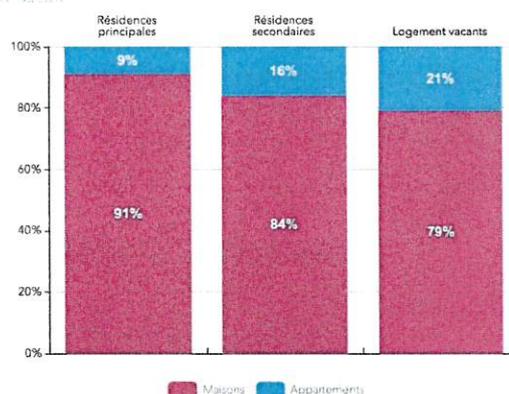
Évolution des appartements/maisons depuis 2006 (base 100)
Source : INSEE 2016



Cette proportion se renforce au profit des logements individuels, les logements collectifs étant fréquemment des résidences secondaires construites dans les années 70/90, où, par ailleurs, la proportion de logements vacants est plus élevée. Ce type de construction est plus rare aujourd'hui.

Type de logement des résidences principales, secondaires et des logements vacants en 2014 :

Source : INSEE, 2017

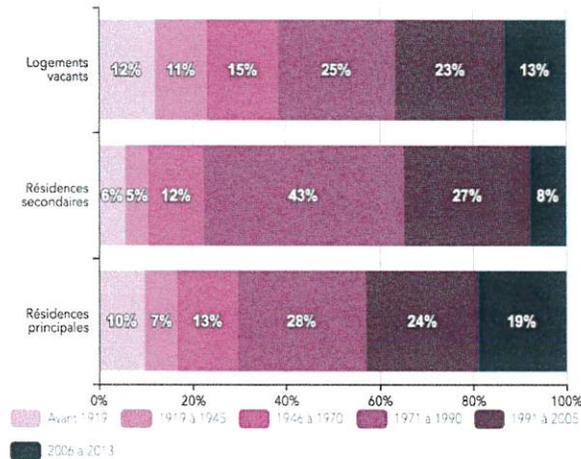


L'ancienneté du parc est liée aux périodes de développement du territoire, avec

- Une part faible de logements très anciens (antérieurs à la première guerre mondiale) ;
- Une construction assez régulière des résidences principales ;
- Un « pic » de construction des résidences secondaires dans les années 70/90 et un affaiblissement des constructions dans la dernière période ;
- Des logements vacants qui ne sont pas toujours des logements anciens et qui sont même constitués pour une part de logements très récents (13 %), souvent inutilisés depuis leur livraison, ce qui montre une certaine inadaptation de l'offre par rapport à la demande des ménages et des touristes.

Dates de construction par type de logements*

Source : INSEE 2014

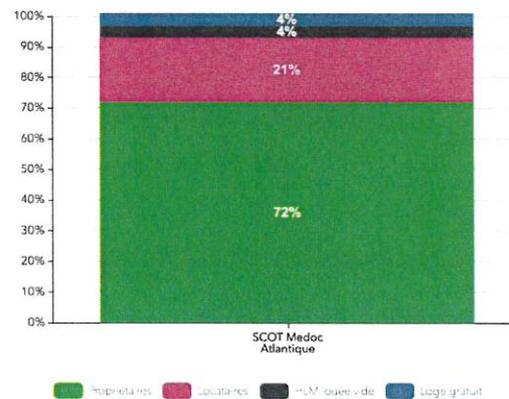


Le type d'occupation des résidences principales montre une nette prépondérance des propriétaires-occupants, qui représentent 72 % du total.

Cependant, les locataires constituent 21 % des ménages résidents principaux, ce qui est relativement élevé comme proportion pour un territoire rural, et qui s'explique sans doute par une offre - originellement plutôt destinée à la location saisonnière – qui a trouvé preneur chez les ménages « permanents ».

Type d'occupation des résidences principales en 2016

Source : INSEE 2016



Cette proportion de locataires, plus élevée à Soulac-sur-Mer, Saint-Vivien-de-Médoc, Le Verdon-sur-Mer, et Hourtin, tend à se réduire dans la dernière période, dans la presque totalité des communes.

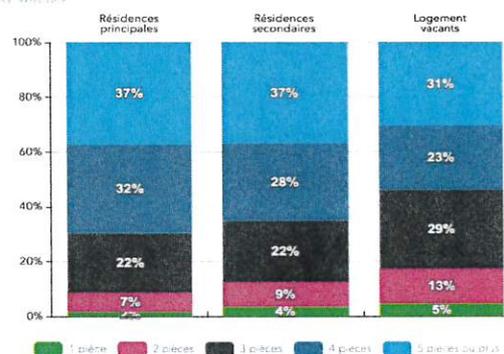
SCOT Medoc Atlantique										
Type d'occupation des résidences principales 2011-2016 : parts										
	Nombre de résidences principales 2016	Nombre de résidences principales 2011	Part des RP occupées par leurs propriétaires 2016	Part des RP occupées par leurs propriétaires 2011	Part des RP occupées par des locataires 2016	Part des RP occupées par des locataires 2011	Dont la part des HLM louées vides 2016	Dont la part des HLM louées vides 2011	Part des RP logées gratuitement 2016	Part des RP logées gratuitement 2011
CC Médoc Atlantique	12 554	11 586	72%	70%	24%	26%	4%	4%	4%	4%
Lacanau	2 317	2 054	73%	70%	23%	26%	5%	6%	4%	5%
Hourtin	1 675	1 499	66%	62%	31%	34%	5%	6%	3%	3%
Soulac-sur-Mer	1 332	1 256	67%	64%	28%	32%	10%	7%	5%	4%
Vendays-Montalivet	1 256	1 194	70%	68%	25%	27%	2%	3%	4%	5%
Carcans	1 102	1 014	73%	73%	23%	22%	3%	2%	4%	5%
Saint-Vivien-de-Médoc	867	778	68%	69%	28%	27%	2%	2%	3%	4%
Queyrac	625	626	75%	76%	22%	21%	0%	0%	3%	3%
Grayan-et-l'Hôpital	645	614	77%	78%	19%	19%	0%	0%	3%	3%
Le Verdon-sur-Mer	738	718	67%	66%	30%	30%	6%	7%	3%	4%
Naujac-sur-Mer	471	373	85%	84%	13%	13%	0%	0%	3%	3%
Jau-Dignac-et-Loirac	480	485	78%	77%	19%	20%	0%	0%	3%	4%
Vensac	463	434	77%	79%	17%	16%	0%	0%	6%	5%
Talais	345	319	78%	79%	20%	19%	0%	0%	1%	3%
Valeyrac	237	222	76%	74%	19%	20%	0%	0%	5%	6%
SCOT Médoc Atlantique	12 554	11 586	72%	70%	24%	26%	4%	4%	4%	4%

Le confort du parc peut être apprécié à partir de deux séries d'éléments :

- Le nombre de pièces, relativement élevé, avec cependant une plus grande proportion de petits logements dans les résidences secondaires. Ce nombre de pièces est assez homogène selon les communes, avec cependant une surreprésentation des grands logements dans certaines « petites » communes (Naujac-sur-Mer, Queyrac, Valeyrac), mais également à Carcans.

Nombre de pièces des résidences principales, secondaires et des logements vacants en 2016

Source : INSEE 2017



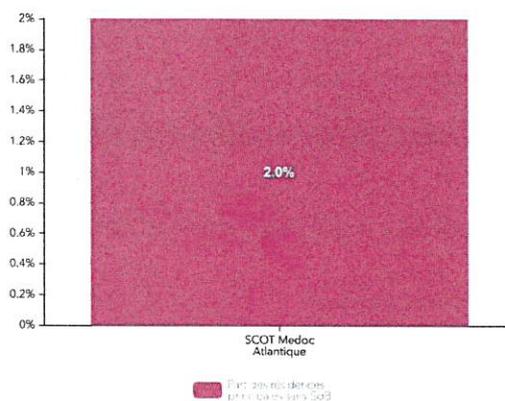
SCOT Medoc Atlantique					
Résidences principales par taille en 2016 : parts					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus
CC Médoc Atlantique	2%	7%	22%	32%	37%
Lacanau	3%	9%	19%	30%	39%
Hourtin	1%	7%	21%	33%	38%
Soulac-sur-Mer	5%	8%	22%	33%	33%
Vendays-Montalivet	2%	6%	26%	32%	34%
Carcans	1%	5%	17%	32%	45%
Saint-Vivien-de-Médoc	1%	8%	24%	35%	31%
Queyrac	0%	4%	22%	28%	45%
Grayan-et-l'Hôpital	1%	7%	24%	33%	36%
Le Verdon-sur-Mer	1%	11%	27%	34%	28%
Naujac-sur-Mer	0%	4%	17%	32%	47%
Jau-Dignac-et-Loirac	1%	6%	21%	31%	41%
Vensac	0%	6%	23%	35%	37%
Talais	1%	7%	25%	35%	32%
Valeyrac	0%	4%	14%	35%	47%
SCOT Médoc Atlantique	2%	7%	22%	32%	37%

- Le confort interne, dont les installations d'hygiène (pièces humides) sont les plus caractéristiques.

De ce point de vue, en lien avec la relative jeunesse du parc, le nombre de logements sans salle de bains est extrêmement faible et montre les efforts réalisés pour maintenir/améliorer le confort du parc.

Part des résidences principales sans salle de bain en ZC16

Source : INSEE, 2016

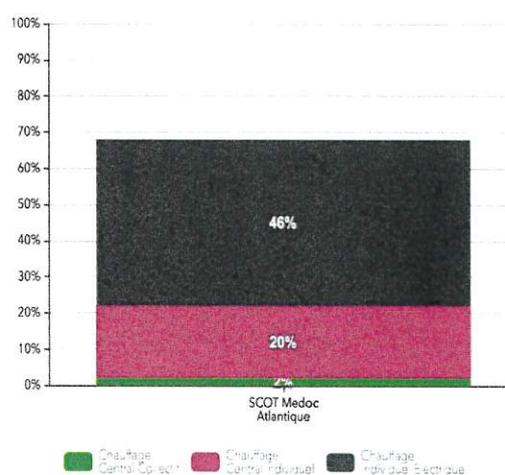


- Le type de chauffage : celui-ci est, très rarement (2 %) un chauffage central collectif, et très souvent (46 %) un chauffage électrique individuel.

Compte-tenu de la date de construction des logements, il est donc vraisemblable que la qualité énergétique d'un nombre important de logements est faible.

Type de chauffage des résidences principales en 2016

Source : INSEE, 2017



4.1.5. Un parc social limité, et en diminution

Les dispositions de l'article L 302-5 du Code de l'Habitation et de la Construction (CCH), qui visent à imposer un nombre de logements sociaux, s'appliquent aux communes :

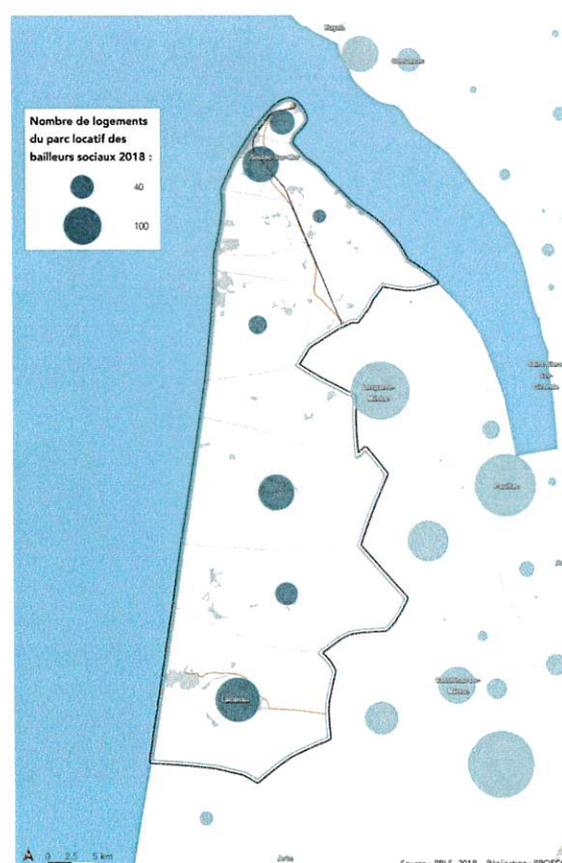
- Dont la population est au moins égale à 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) ;
- Qui sont comprises, au sens du recensement de la population, dans une agglomération ou un EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

En ce sens, aucune commune du SCoT n'est concernée par cet article de la Loi SRU et donc par une obligation de construction.

On compte néanmoins 452 logements sociaux au sens de la Loi SRU, répartis de la manière suivante

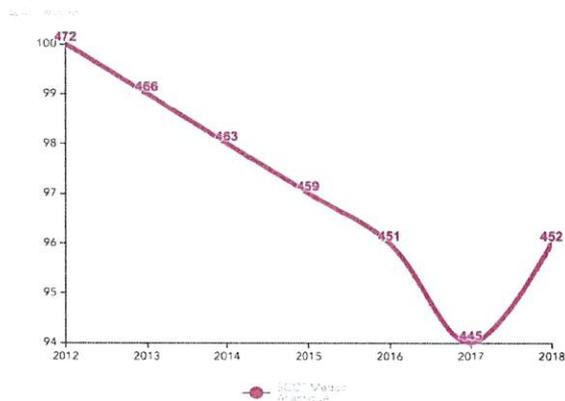
Carcans	39	38	-1
Hourtin	92	92	0
Lacanau	143	141	-2
Saint-Vivien-de-Médoc	14	14	0
Soulac-sur-Mer	97	95	-2
Vendays-Montalivet	30	26	-4
Verdon-sur-Mer (Le)	57	46	-11
TOTAL	472	452	-20

Source : RPLS, traitement E.A.U., 2019

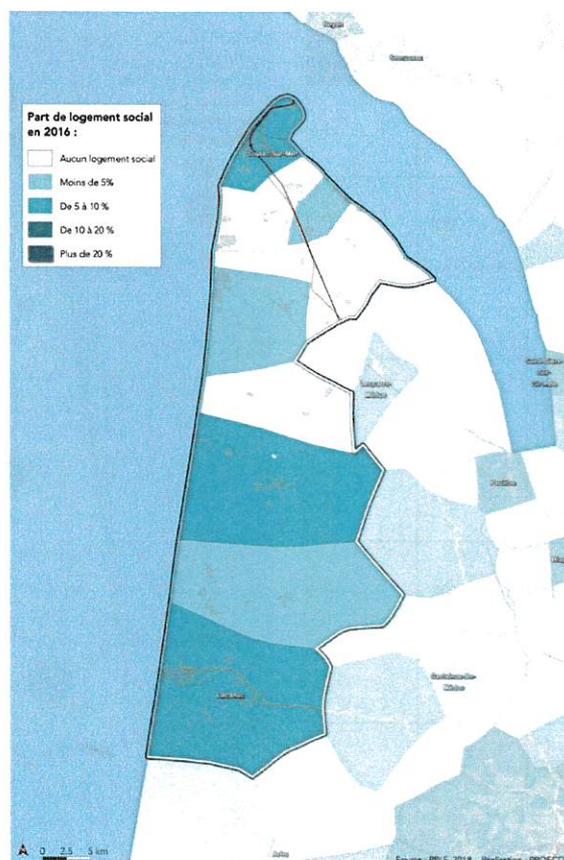


Le nombre de logements sociaux baisse, en fonction des sorties de conventionnement de certains immeubles.

Logements sociaux depuis 2012 (Base 100)

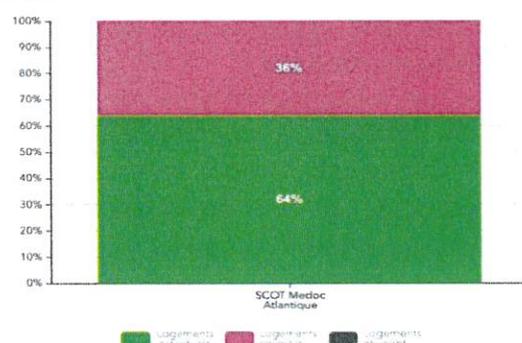


La part de ces logements sociaux dans l'ensemble du parc résidentiel est extrêmement variable selon les communes, les communes de Lacanau, Hourtin et Le Verdon-sur-Mer présentant les taux les plus élevés, inférieurs, cependant, à 10 %.



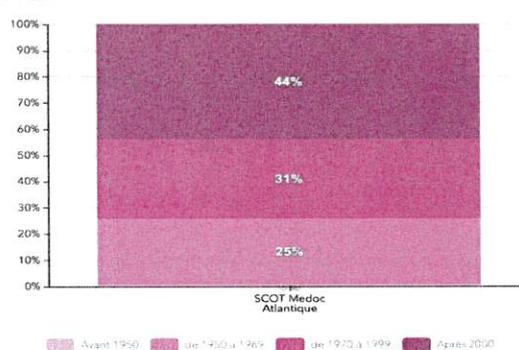
On constate que 36 % de ces logements sociaux sont des logements collectifs, alors que ces logements ne représentent que 14 % du parc total.

Part des logements sociaux par types en 2018
Source : IRI 2017



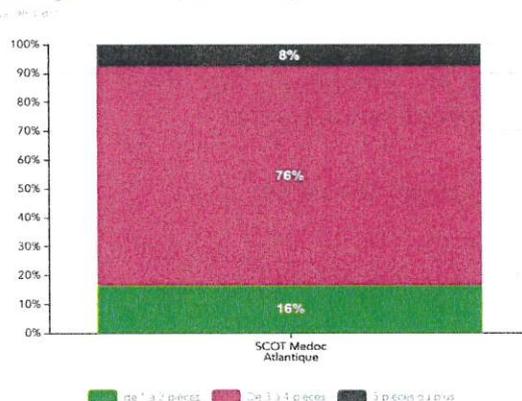
Cette proportion s'explique par la date de construction des logements, mais également par leur relative concentration dans les communes les plus importantes du territoire, où la proportion de logements collectifs est plus grande.

Part des logements sociaux par date de construction en 2018
Source : IRI 2017



Ces logements sociaux sont essentiellement des logements de 3 à 4 pièces, ce qui marque une différence avec les autres résidences principales : dans l'ensemble du parc de résidences principales, seulement 55 % des logements ont 3 à 4 pièces, mais 37 % ont 5 pièces ou plus, proportion qui n'est que de 8 % dans le logement social.

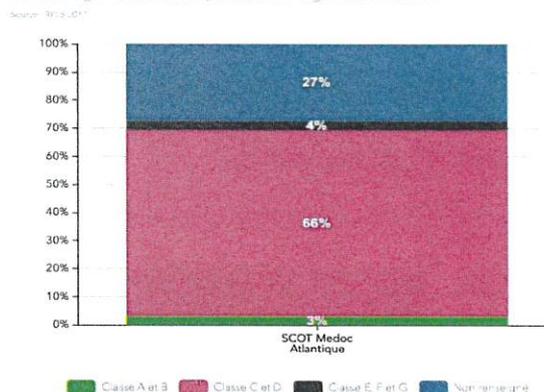
Part des logements sociaux par nombre de pièces en 2018
Source : IRI 2017



66 % des logements du parc social présentent une classe énergétique C ou D (indice de bonne performance énergétique), ce qui témoigne, également, de leur ancienneté de construction, en fonction des normes applicables à cette époque.

Précisons qu'aucune commune du territoire ne comprend un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et que les logements sociaux du territoire n'ont pas fait l'objet de grandes opérations de renouvellement urbain, de rénovation ou de réhabilitation, notamment énergétique.

Part des logements sociaux par classe énergétique en 2018



CLASSES ENERGETIQUES :

- A : excellente performance énergétique, pour un logement dont la consommation est inférieure à 50 kWh/m²/an
- B : très bonne performance énergétique, pour un logement dont la consommation est comprise entre 51 et 90 kWh/m²/an
- C : bonne performance énergétique, pour un logement dont la consommation est comprise entre 91 et 150 kWh/m²/an
- D : bonne performance énergétique, pour un logement dont la consommation est comprise entre 151 et 230 kWh/m²/an
- E : performance énergétique moyenne, pour un logement dont la consommation est comprise entre 231 et 330 kWh/m²/an
- F : performance énergétique faible, pour un logement dont la consommation est comprise entre 331 et 450 kWh/m²/an
- G : mauvaise performance énergétique, pour un logement dont la consommation est supérieure à 450 kWh/m²/an.

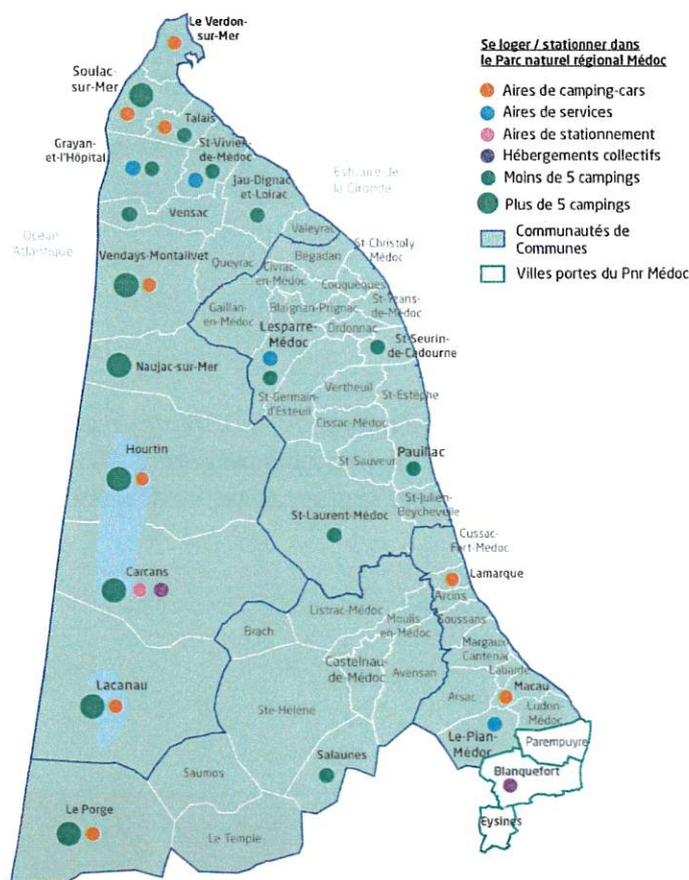
4.1.6. Une politique peu développée pour les publics spécifiques

Pour ce qui concerne les gens du voyage, le Plan Départemental (SDAGDV) 2011/2017 prévoyait la réalisation des aires d'accueil suivantes :

- Vendays-Montalivet : 30 places (financée)
- Carcans : 30 places
- Lacanau : 30 places

Les objectifs liés à la sédentarisation ne concernent pas directement le territoire du SCoT.

Pour ce qui concerne les saisonniers, il n'existe pas d'hébergement spécifique. Le PNR a recensé les possibilités de logement (aires de camping-cars, campings, hébergement).



Guide des saisonniers 2019 - PNR du Médoc

Pour ce qui concerne les personnes défavorisées, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Gironde 2016 – 2021, approuvé par arrêté préfectoral du 16 mars 2017, prévoit un certain nombre d'orientations, dont nous extrayons celles qui concernent le Médoc et plus particulièrement le territoire du SCoT (les orientations, sauf pour certains pôles hors SCoT, ne sont pas précisément localisées) :

Axe 1 : Développer l'offre de logements adaptés, accessibles et très sociaux.

Programmer 80 logements locatifs sociaux dont 27 logements financés en PLAI chaque année.

Développer l'offre adaptée en réponse aux situations prises en charge dans le cadre de la Commission du Logement Adapté.

Favoriser la réalisation de petites opérations de logement social en centre bourg de moins de 10 logements et comportant 50 % de PLAI (Parc de pays).

Engager la mise en oeuvre de programmes comportant des objectifs significatifs de logements locatifs sociaux et très sociaux.

Développer l'intermédiation locative

Axe 2 Compléter l'offre d'hébergement sur le Médoc

Initier une offre de logements accompagnés pour toutes les catégories de public en produisant une petite unité d'accueil regroupant de l'hébergement d'urgence, stabilisation et d'insertion qui permettra d'installer un opérateur ensemblier sur l'ensemble du territoire.

Axe 3 Renforcer la fluidité des parcours résidentiels

Axe 4 Améliorer les conditions d'habitat et de maintien dans le logement

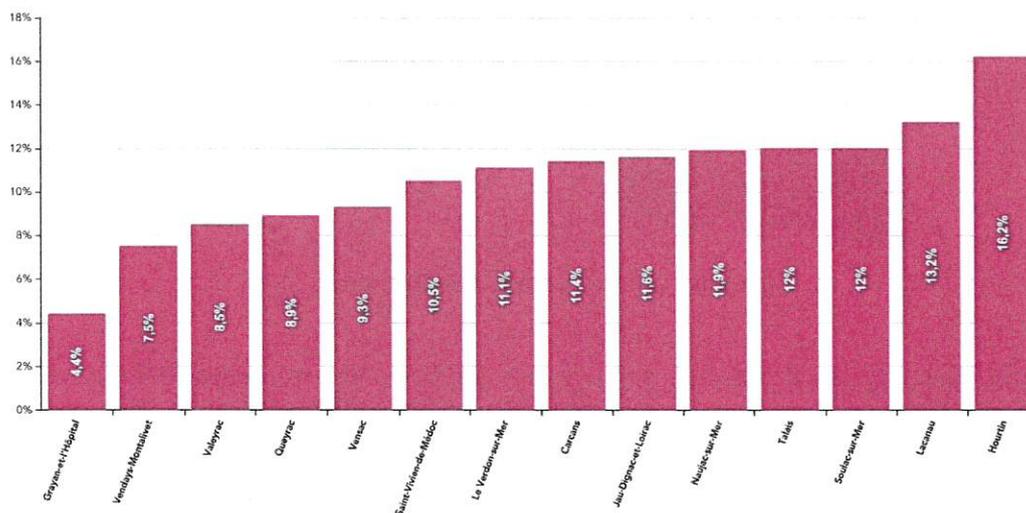
Accompagner les élus dans la mise en oeuvre d'actions incitatives et coercitives.

Inscrire la lutte contre la précarité énergétique comme axe prioritaire d'intervention des opérateurs et favoriser la mise en place d'un service local d'intervention pour la maîtrise d'énergie.

4.1.7. Un marché immobilier actif

Le marché immobilier local est actif, avec une moyenne de 10 % des maisons et appartements du territoire ayant fait l'objet de transactions immobilières entre 2014 et 2018. La ville de Hourtin, qui est celle où l'évolution du parc est la plus rapide, se détache avec un taux de 16,2 %.

Nombre de transaction de maison et appartement par logements entre 2014 et 2018.



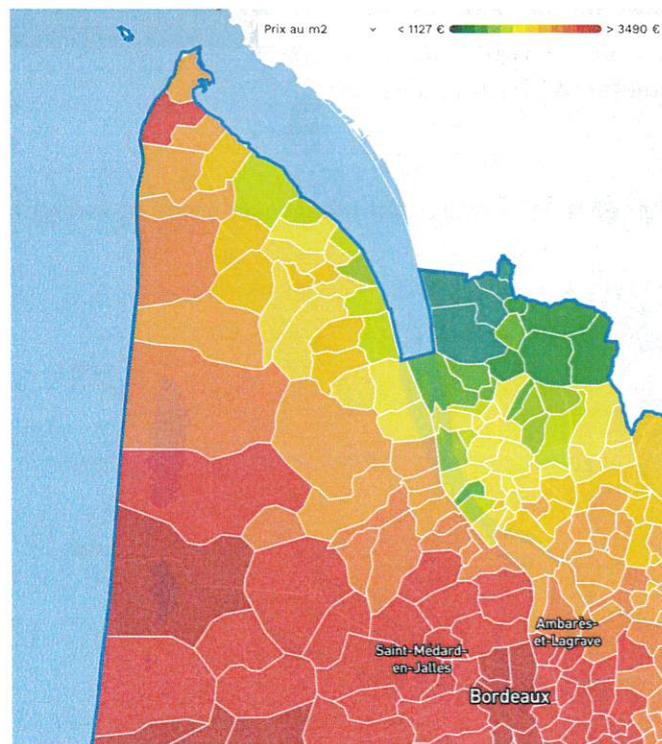
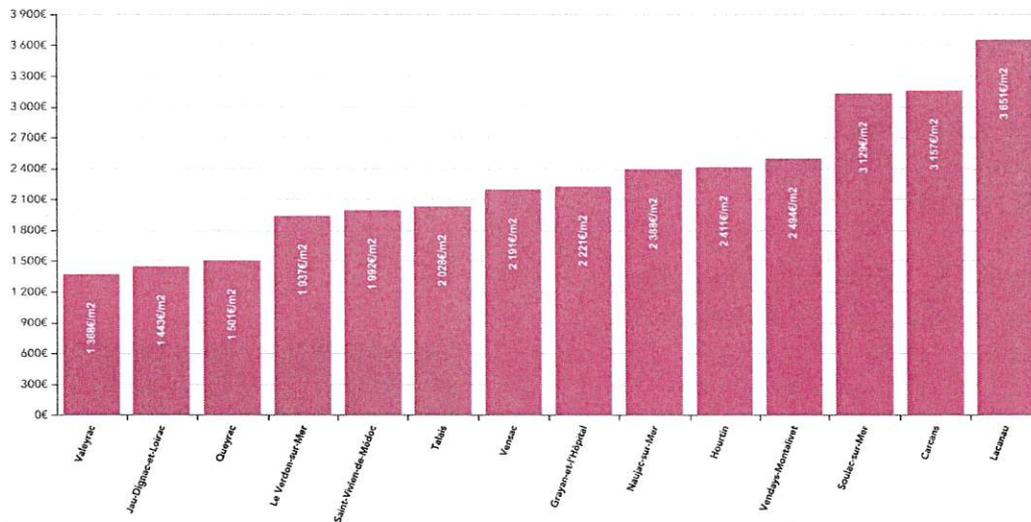
La base de données « Demandes de valeurs foncières », ou DVF, recense l'ensemble des ventes de biens fonciers réalisées au cours des cinq dernières années. Les biens concernés peuvent être bâtis (appartement et maison) ou non bâtis (parcelles et exploitations). Les données sont produites par la direction générale des finances publiques. Elles proviennent des actes enregistrés chez les notaires et des informations contenues dans le cadastre.

Valeur foncière : Il s'agit du montant ou de l'évaluation déclaré dans le cadre d'une mutation à titre onéreux. La valeur foncière est le prix net vendeur. La TVA est incluse. Ce prix n'inclut pas, en revanche, les frais de notaire.

Surface réelle bâti : La surface réelle est la surface mesurée au sol entre les murs ou séparations et arrondie au mètre carré inférieur. Il s'agit de la somme de la surface réelle du local et de la surface des dépendances.

Les prix de vente sont relativement élevés, tirés par l'activité touristique, avec une « prime » nette au littoral océanique, où les villes de Soulac-sur-Mer, Carcans et Lacanau se détachent.

Valeur foncière moyenne par m² de surface réelle bâti, des transaction de maison et appartement entre 2014 et 2018



Prix au M² - Maisons + appartements

Source : Estimation « Meilleurs Agents », sept 2019

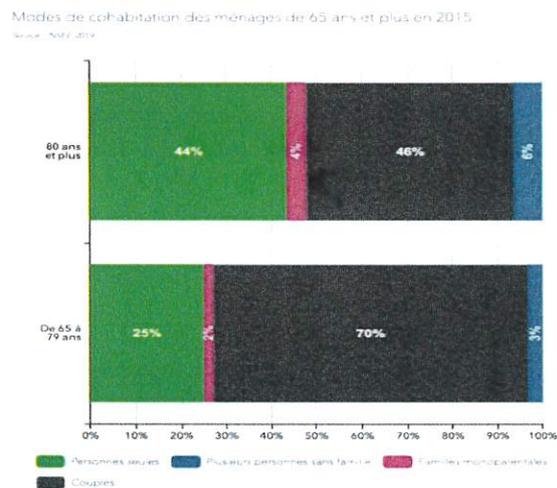
4.1.8. Des besoins en logement importants

Les besoins en logement – pour les résidences principales du moins – dépendent des objectifs démographiques retenus (accueil de populations nouvelles), mais également de questions plus techniques comme le renouvellement urbain, l'évolution des résidences secondaires, des logements vacants, et celle des ménages.

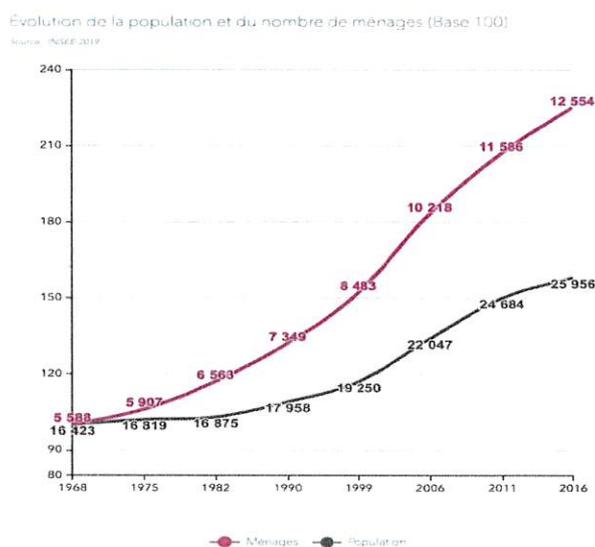
Au sein de ces problématiques, l'évolution des ménages est fondamentale, en sachant que, par construction, pour le système statistique français (INSEE), 1 ménage = 1 résidence principale occupée.

Le nombre de résidences principales nécessaire dépend donc du nombre de ménages.

Or ce nombre évolue rapidement, en fonction des changements sociologiques (divorces, séparations, mais également recomposition des familles), et vieillissement de la population puisque plus de personnes âgées veut dire plus de ménages (et donc de résidences principales) avec seulement 2 ou 1 personne...



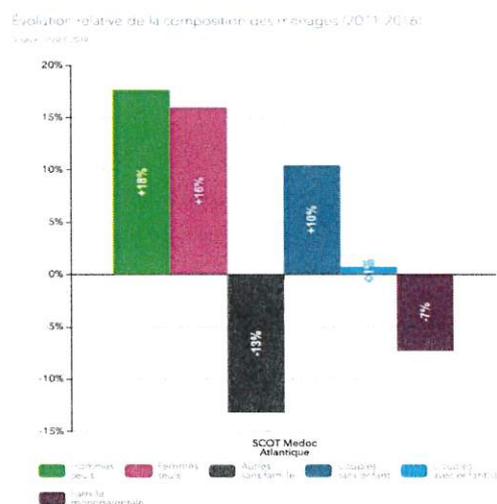
Compte-tenu de ces éléments, le nombre de ménages a évolué de la façon suivante :



Comme on le voit, le découplage entre évolution de la population et évolution des ménages progresse : la taille moyenne des ménages diminue, passant de 2,92 personnes en moyenne en 1968 à 2,04 en 2016, avec des valeurs un peu plus élevées à Carcans, Naujac-sur-Mer, Queyrac et, surtout Valeyrac (*nous avons noté dans le chapitre précédent que ces communes possédaient un plus grand nombre de grands logements*).

SCoT Médoc Atlantique							
Taille moyenne des ménages depuis 1968							
	Taille moyenne des ménages en 1968	Taille moyenne des ménages en 1975	Taille moyenne des ménages en 1982	Taille moyenne des ménages en 1990	Taille moyenne des ménages en 1999	Taille moyenne des ménages en 2011	Taille moyenne des ménages en 2016
CC Médoc Atlantique	2,92	2,78	2,54	2,39	2,23	2,10	2,04
Lacatau	2,72	2,62	2,42	2,30	2,19	2,15	2,03
Hourtin	3,21	3,00	2,84	2,56	2,34	2,17	2,08
Soulac-sur-Mer	2,63	2,61	2,32	2,27	2,08	1,90	1,88
Vendays-Montalivet	2,90	2,68	2,50	2,28	2,20	2,05	1,91
Carcans	3,14	2,81	2,46	2,45	2,17	2,21	2,18
Saint-Vivien-de-Médoc	2,79	2,72	2,55	2,43	2,24	2,06	1,99
Queyrac	3,00	2,85	2,69	2,51	2,38	2,22	2,19
Grayan-et-l'Hôpital	2,67	2,66	2,39	2,34	2,24	2,05	2,09
Le Verdon-sur-Mer	3,02	2,88	2,63	2,29	2,16	1,89	1,81
Naujac-sur-Mer	3,74	3,24	3,06	2,97	2,71	2,30	2,28
Jau-Dignac-et-Loirac	2,80	2,81	2,50	2,38	2,20	2,14	2,06
Vensac	3,15	2,99	2,72	2,39	2,21	2,09	2,10
Talais	2,65	2,70	2,45	2,43	2,25	2,12	2,12
Valeyrac	2,98	2,92	2,59	2,48	2,37	2,37	2,33
SCOT Medoc Atlantique	2,92	2,78	2,54	2,39	2,23	2,10	2,04

Cette évolution provient de l'accroissement relatif des personnes seules et des couples sans enfants.

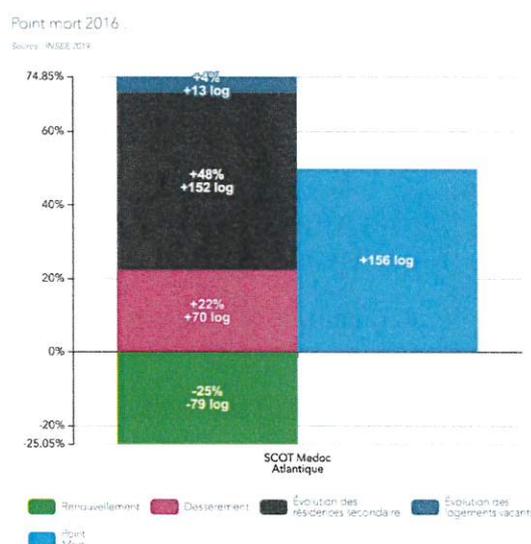


Si l'on prend en compte ce facteur (« desserrement des ménages » = tendance à la diminution de leur taille), mais également :

- L'évolution des résidences secondaires (par ex. : transformation des résidences secondaires en résidences principales) ;

- Le renouvellement urbain (solde des destructions/apparition de logements suite, par exemple, à des divisions en lots) ;
- L'évolution des logements vacants,

Il est possible de calculer le « point mort », c'est à-dire le nombre de logements nécessaires pour garder, dans les conditions prévalant de 2011 à 2016, la population à son niveau de 2011.



Dans ces conditions, il fallait 156 logements par an pour maintenir cette population :

- Le desserrement ayant « consommé » en moyenne 70 logements par an ;
- 152 logements ayant été utilisés par la transformation de résidences principales en résidences secondaires (phénomène de grande ampleur qui montre la tension sur ce marché) ;
- 13 logements supplémentaires par an étant vacants ;
- Et, dans l'autre sens, le renouvellement urbain ayant « créé » 79 logements par an, chiffre important provenant, par exemple, de la division de propriétés en appartements.

Les autres logements construits chaque année ont servi à accroître la population.

Cette donnée est évolutive : pour l'avenir, ces grandeurs seront à anticiper, dans le cadre d'hypothèses prenant en compte la « pente » actuelle de chacun de ces facteurs, mais

également les conséquences du « projet » du territoire (*par exemple : un objectif de rajeunissement de la population réduira le desserrement des ménages*).

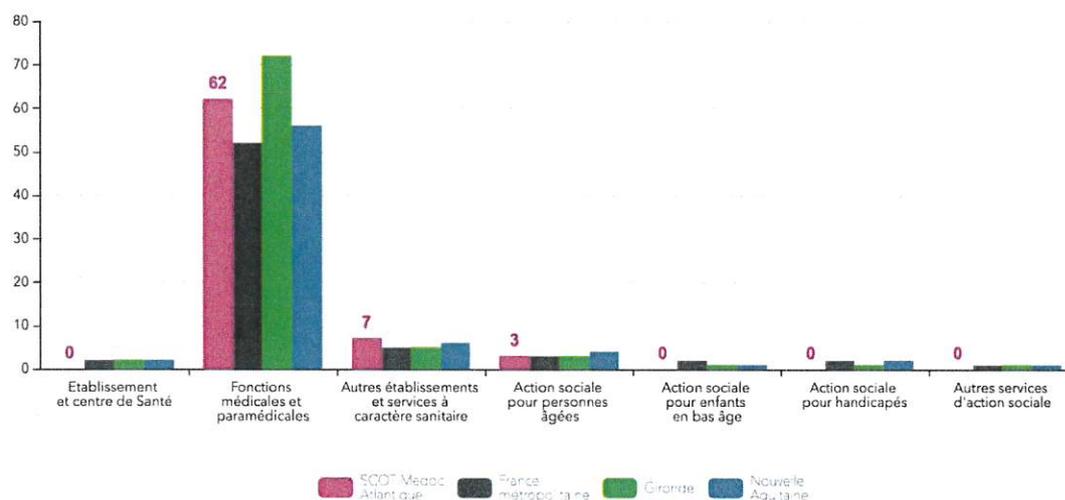
Des hypothèses d'évolution (scénarios) devront être réalisées pour matérialiser les besoins à, venir, hypothèses auxquelles il faudra intégrer les objectifs démographiques (croissance plus ou moins soutenue de la population).

4.2. Un accès aisé aux seuls services de proximité

4.2.1. Un système de santé basé sur les praticiens

Densité des équipements de santé pour 10 000 habitants en 2018

Source : INSEE, 2019



Établissements et centre de santé : Établissement santé court séjour, Établissement santé moyen séjour, Établissement santé long séjour, Établissement psychiatrique avec hébergement, Centre lutte cancer, Urgences, Maternité, Centre de santé, Structures psychiatriques en ambulatoire, Centre médecine préventive, Dialyse, Hospitalisation à domicile

Fonctions médicales et paramédicales : Médecin omnipraticien, Spécialiste en cardiologie, Spécialiste en dermatologie vénéréologie, Spécialiste en gynécologie, Spécialiste en gastro-entérologie, Spécialiste en psychiatrie, Spécialiste en ophtalmologie, Spécialiste en oto-rhino-laryngologie, Spécialiste en pédiatrie, Spécialiste en pneumologie, Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale, Chirurgien-dentiste, Sage-femme, Infirmier, Masseur Kinésithérapeute, Orthophoniste, Orthoptiste, Pédicure-podologue, Audio prothésiste, Ergothérapeute, Psychomotricien

Autres établissements et services à caractère sanitaire : Pharmacie, Laboratoire d'analyses et de biologie médicales, Ambulance, Transfusion sanguine, Établissement thermal

Action sociale pour personnes âgées : Personnes âgées : hébergement, Personnes âgées : soin à domicile, Personnes âgées : foyer restaurant, Personnes âgées : services de repas à domicile
Action sociale pour enfants en bas-âge : Établissement d'accueil du jeune enfant

Action sociale pour handicapé : Enfants handicapés : hébergement, Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoire, Adultes handicapés : hébergement, Adultes handicapés : services

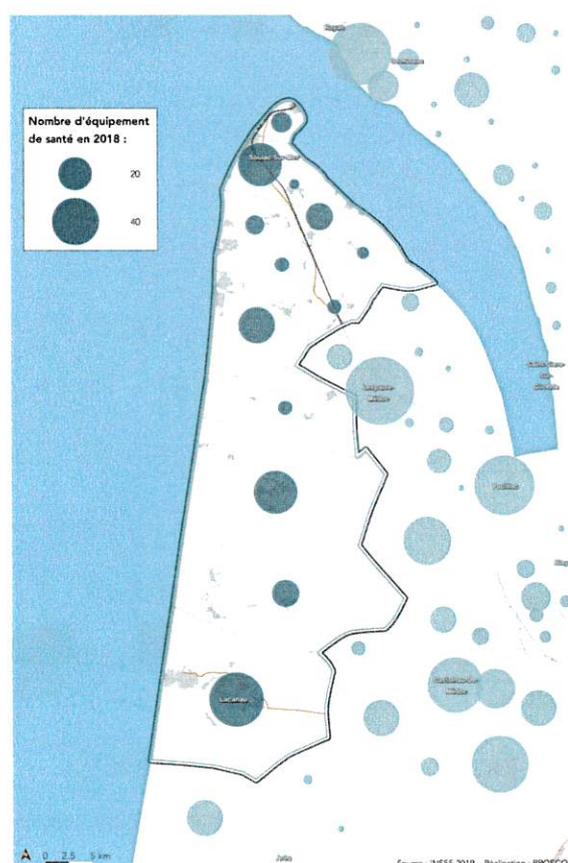
Autres services d'action sociale : Travail protégé, Aide sociale à l'enfance : hébergement, Aide sociale à l'enfance : action éducative, CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale, Centre provisoire d'hébergement, Centre accueil demandeur d'asile, Autres établissements

Globalement, les services de santé et notamment les professions médicales et paramédicales sont plutôt bien représentées dans la CC Médoc-Atlantique, en lien avec les flux touristiques qui rehausent le volume général d'activité.

Pour ces professions, la Gironde est mieux placée, mais il faut prendre en compte le poids relatif, dans le Département, de l'agglomération de Bordeaux où ces fonctions sont très présentes.

En revanche, pour ce qui est des établissements de santé et de l'action sociale, le niveau d'équipement est faible, voire nul. Les établissements hospitaliers les plus proches sont localisés à Lesparre-Médoc, Royan et, bien sûr, dans l'agglomération bordelaise.

Mais il existe 5 EPHAD (2 à Soulac-sur-Mer et 1 à Lacanau, Saint-Vivien-de-Médoc et Vendays-Montalivet).

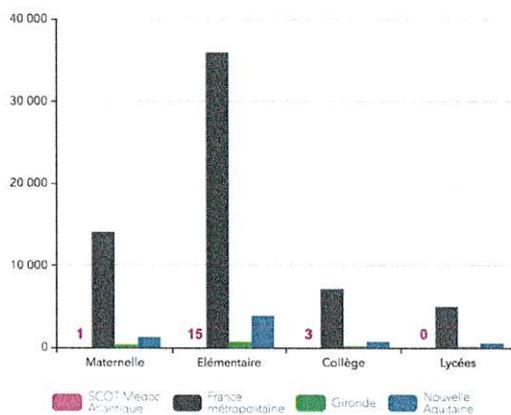


4.2.2. Des équipements et les services d'enseignement très limités

La situation se caractérise avant tout par une présence classique de l'enseignement primaire (compte-tenu du nombre d'enfants), une présence faible des collèges (à Hourtin, Lacanau et Soulac-sur-Mer) et une présence nulle des lycées et des établissements d'enseignement supérieur.

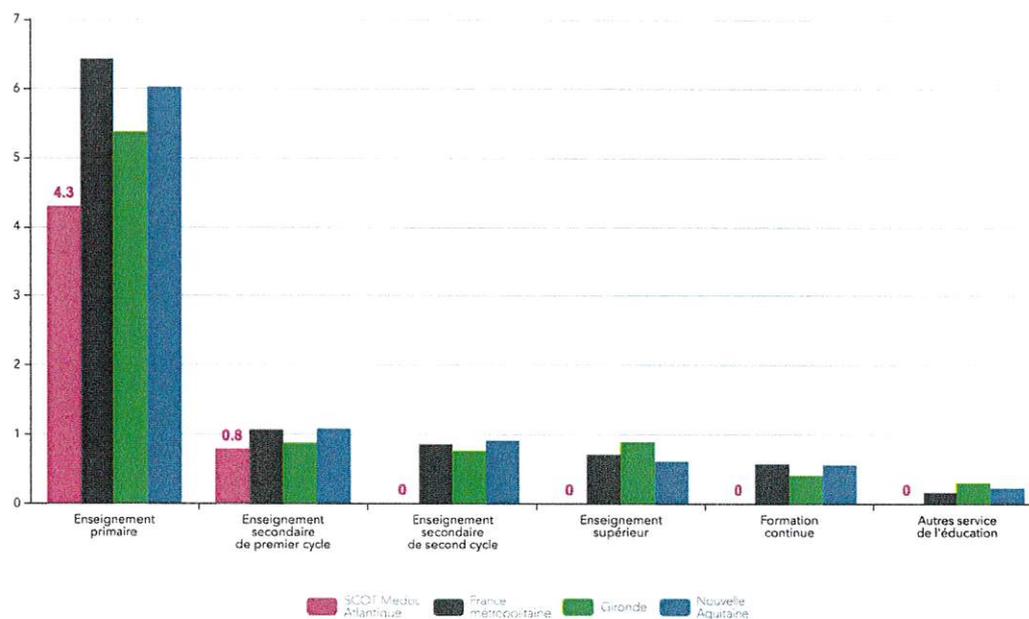
Nombre enseignements primaires et secondaires en 2018

Source : INSEE 2019



Densité des enseignements pour 10 000 habitants en 2018 :

Source : INSEE 2019



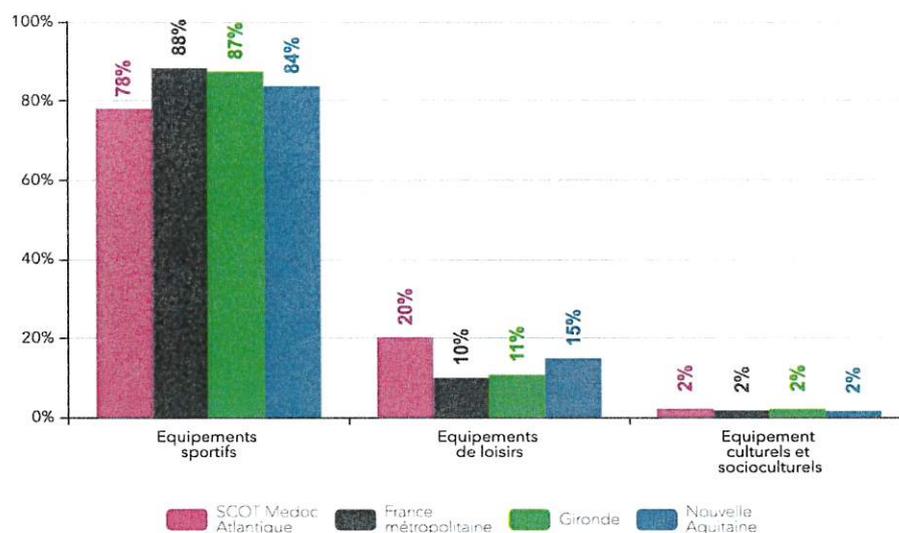
4.2.3. Des équipements sportifs nombreux

Le caractère touristique du territoire se retrouve dans la part des équipements de loisirs.

En revanche, la part et la densité des équipements culturels est faible, comme dans beaucoup de territoires ruraux, les équipements sportifs bénéficiant d'une très forte présence, en lien avec les atouts sportifs du tourisme local.

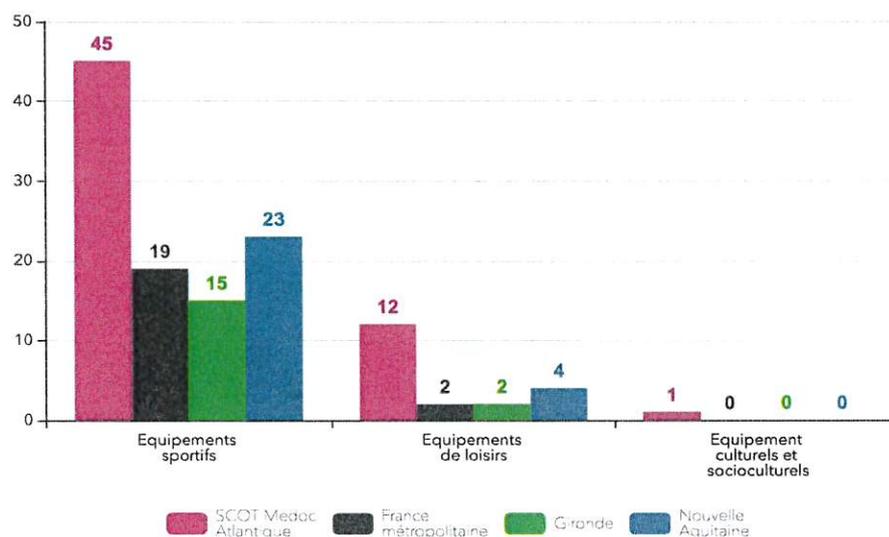
Part des équipements de sports, loisirs et culture par groupe en 2018

Source : INSEE 2019



Densité des équipements de sports, loisirs et culture pour 10 000 habitants en 2018

Source : INSEE 2019

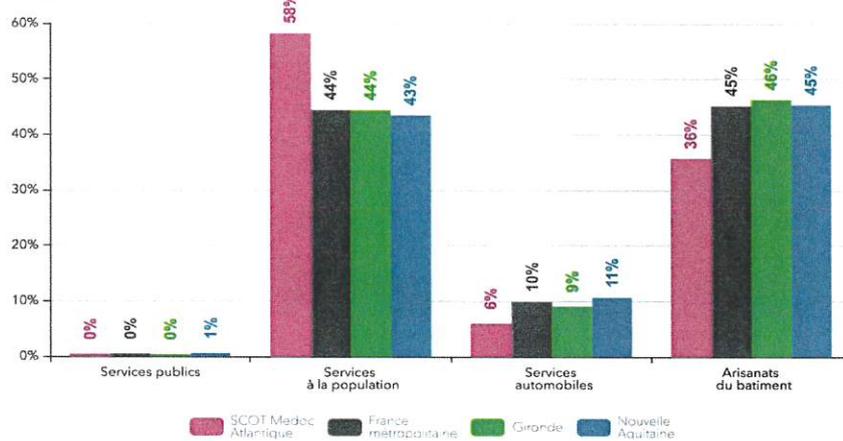


4.2.4. Diminution des services publics, développement des services à la population

La faiblesse des services publics est patente, tout comme la représentation importante des services à la population.

Il faut noter que l'évolution récente des services publics est négative dans le SCOT, de façon beaucoup plus nette qu'à l'échelon national, régional ou départemental.

Part des services aux particuliers par groupe en 2018
Source : INSEE 2019



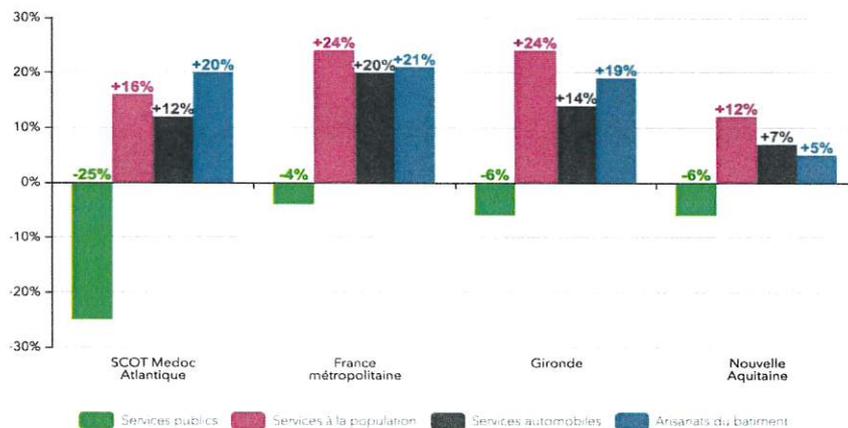
Services publics : Police, Gendarmerie, Cours d'appel (CA), Tribunal de grande instance (TGI), Tribunal d'instance (TI), Conseil de prud'homme (CPH), Tribunal de commerce, Agence de proximité pôle emploi

Services à la population : Banque, Caisse d'épargne, Pompes funèbres, Bureau de poste, Relais poste, Agence postale, Coiffure, Vétérinaire, Agence de travail temporaire, Restaurant, Agence immobilière, Blanchisserie-Teinturerie, Soins de beauté

Services automobiles : Réparation automobile et de matériel agricole, Contrôle technique automobile, Location automobiles, utilitaires légers, École de conduite

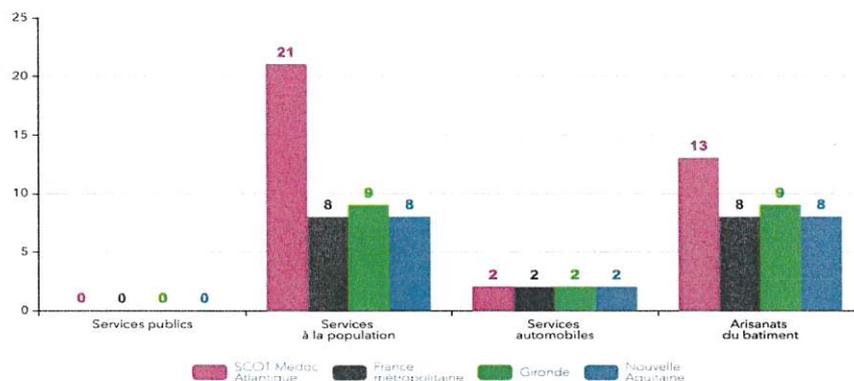
Artisans du bâtiment : Maçon, Plâtrier peintre, Menuisier, charpentier, serrurier, Plombier, couvreur, chauffagiste, Électricien, Entreprise générale du bâtiment.

Évolution relative des services aux particuliers (2012 à 2017)
Source : INSEE 2019



Cependant, la densité des services à la population et de l'artisanat est forte, en lien avec les flux touristiques qui innervent le territoire.

Densité des services aux particuliers pour 1 000 habitants en 2018
Source : INSEE 2019



4.2.5. Des communications électroniques inégales

Débits

Connexion internet

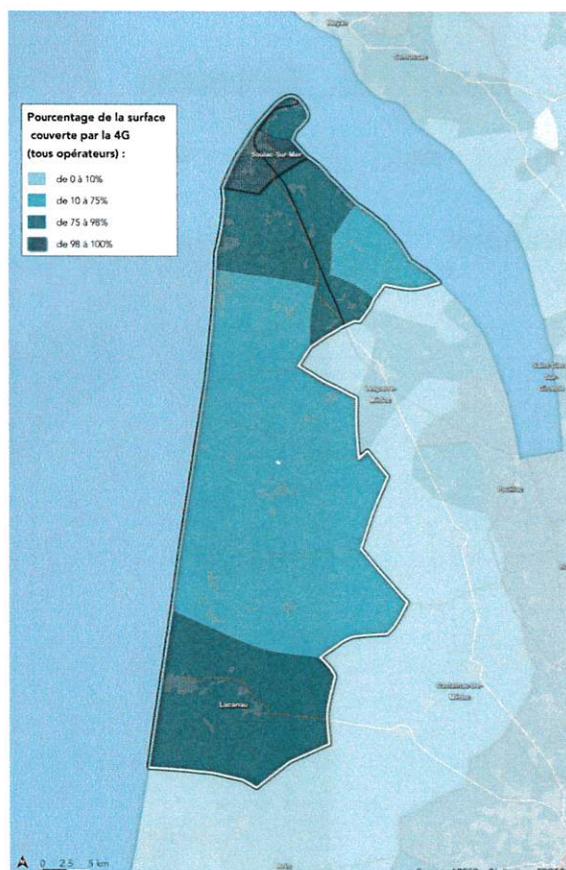
- Inconnu
- Inéligible
- Moins de 3 Mb/s
- Entre 3 et 8 Mb/s
- Entre 8 et 30 Mb/s
- Entre 30 et 100 Mb/s
- Entre 100 et 500 Mb/s
- Plus de 500 Mb/s

Débits internet en octobre 2018 - Source :
ARIASE



La desserte internet est à la fois inégale au sein du territoire, et globalement limitée à des débits faibles à moyens.

La couverture 4 G en téléphonie mobile ne couvre presque tout le territoire communal que pour Lacanau et le nord du territoire (Soulac-sur-Mer, le Verdon-sur-Mer, Queyrac, Talais, Saint-Vivien de Médoc, Grayan-et-L'hôpital, Vensac).



4.2.6. La rareté des services supérieurs

L'analyse du niveau d'équipement du territoire, est réalisée à partir du classement de l'INSEE des 177 équipements recensés par la Base permanente des équipements (BPE). Les niveaux de gamme sont analysés en trois catégories :

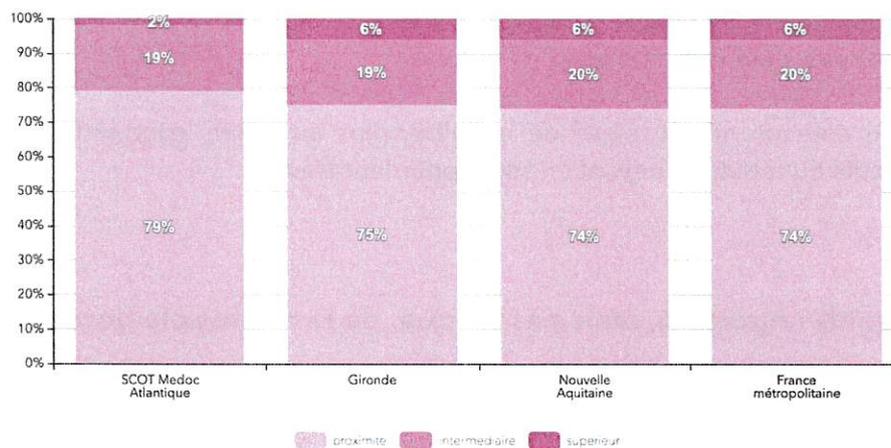
- Proximité : qui répondent aux besoins de base,
- Intermédiaire : moins fréquents, ils répondent à des besoins de fréquence hebdomadaire,

- Supérieure : rares, ils coûtent relativement cher à réaliser et à faire fonctionner, et dont le public a recours rarement (mensuellement). Dans cette gamme sont compris les lycées, les établissements d'enseignement supérieur et les établissements hospitaliers.

Au global, le territoire du SCOT fait montre d'une capacité à fournir des équipements de proximité et intermédiaires de haut niveau. En revanche, les équipements de la gamme supérieure (culture, enseignement) sont faibles, et, compte-tenu des distances et des temps de parcours (cf. chapitre consacré aux transports), peu accessibles

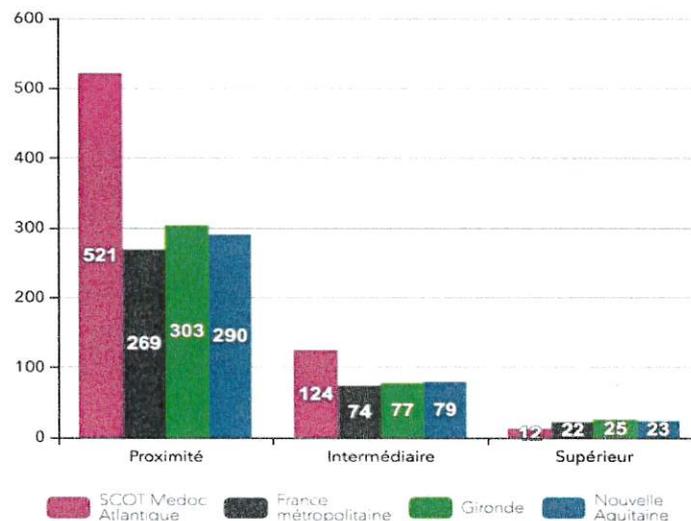
Part des équipements supérieurs, intermédiaires et de proximités en 2018

Source : INSEE 2019



Densité équipements pour 10 000 habitants par gamme en 2018

Source : INSEE 2019



4.3. Un accès à l'emploi dépendant des pôles extérieurs

4.3.1. Des actifs qui travaillent souvent à l'étranger

Les mobilités domicile-travail traduisent la situation économique, avec une forte dépendance à l'étranger. Le territoire compte 8 598 actifs, dont 4 975 résident et travaillent dans le territoire (58 %) et 3 623 résident dans le territoire mais n'y travaillent pas (42 %). A ces chiffres s'ajoutent 1 372 personnes qui travaillent dans le territoire mais n'y résident pas.

Le rapport entre ceux qui travaillent dans le SCoT mais n'y habitent pas et ceux qui y habitent mais n'y travaillent est négatif (- 2 251 personnes), ce qui exprime le fait que Médoc-Atlantique n'est pas un pôle d'emploi.

Cette situation crée un niveau élevé de mobilité, plus ou moins contrainte, un nombre important d'actifs du territoire devant en sortir pour leur travail.

4.3.2. Un poids important, mais pas unique, de la métropole bordelaise

On peut analyser ces échanges entre Médoc-Atlantique et l'étranger de trois manières différentes :

- En termes d'origine et de destination.

Les personnes qui travaillent dans le territoire mais n'y résident pas sont, d'abord, des résidents des communes proches et de Lesparre-Médoc, Bordeaux (agglomération) ne comptant que pour 20 % du total. Le territoire attire ses proches voisins.

SCoT Medoc Atlantique		
Origine des actifs ne résidant pas dans le SCoT en 2016		
	Origine des actifs ne résidant pas dans le SCoT	Part des personnes quittant le territoire
Nouvelle-Aquitaine	1 278	93,1 %
Gironde	1 240	90,4 %
Communes rurales du département 33	491	35,8 %
Bordeaux	280	20,4 %
Lesparre-Médoc	236	17,2 %
Saint-Laurent-Médoc	46	3,3 %
Total	1 372	100,0 %

Les personnes qui résident dans le territoire mais n’y travaillent pas (3 623 personnes dont 3 584 en France et 39 à l’étranger) sont attirées avant tout par la métropole bordelaise, puis par Lesparre-Médoc : travailler en-dehors de son lieu de résidence signifie donc, pour une part importante, être attiré par les pôles d’emploi, grands et petits.

SCOT Medoc Atlantique		
Destination des résidents travaillant hors du SCoT en France en 2016		
	Destination des résidents travaillant hors du SCoT en France	Part des personnes quittant le territoire
Nouvelle-Aquitaine	3 394	94,7 %
Gironde	3 349	93,4 %
Bordeaux	1 377	38,4 %
Lesparre-Médoc	925	25,8 %
Communes rurales du département 33	509	14,2 %
Pauillac	225	6,3 %
Saint-Laurent-Médoc	89	2,5 %
Castelnau-de-Médoc	34	1,0 %
Île-de-France	92	2,6 %
Paris	92	2,6 %
Occitanie	35	1,0 %
Total	3 584	100,0 %

Il faut noter que :

- Si 4 975 actifs travaillent et résident au sein même de la CC Médoc-Atlantique en 2016 ;
- 3 707 d’entre eux (75 %) travaillent et habitent non seulement dans la même communauté, mais encore dans la même commune.

L’emploi du territoire est un phénomène local, que l’on choisisse d’habiter près de là où on a son emploi, ou que l’on cherche à travailler là où on a sa résidence...

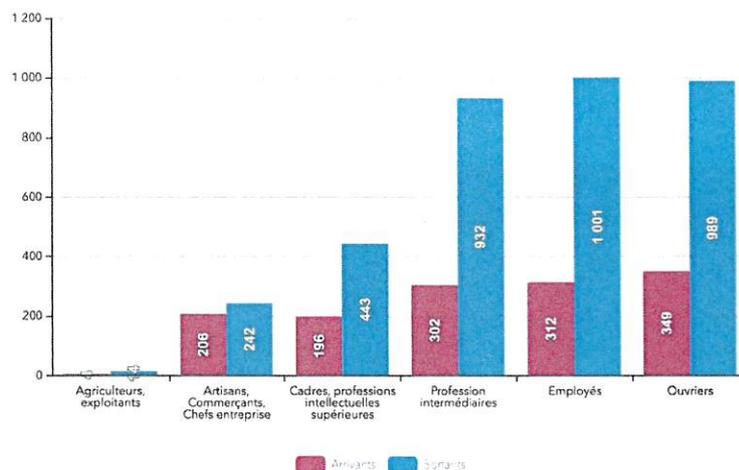
- En termes de catégories socio-professionnelles (CSP).

Globalement, on ne distingue pas de différence marquée entre les CSP des entrants et des sortants quant à leur proportion respective.

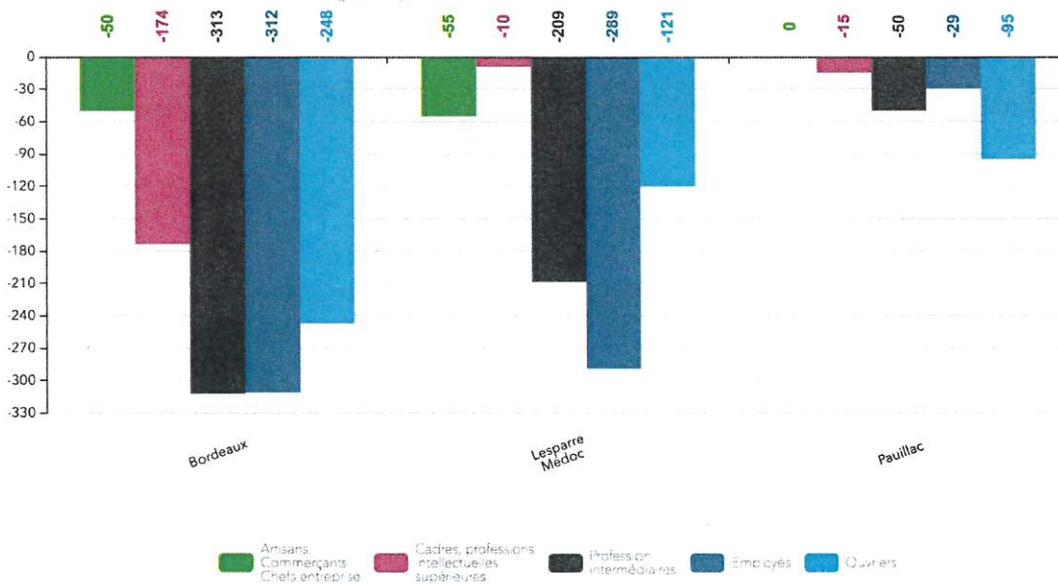
En revanche, les CSP se différencient en fonction des grands pôles d’accueil, avec une proportion de professions intermédiaires et de cadres d’autant plus importante que le pôle est grand.

CSP de la population entrant/sortant du territoire

Source : INSEE 19



Differential des CSP entrants/sortants des grands pôles alentours en 2016



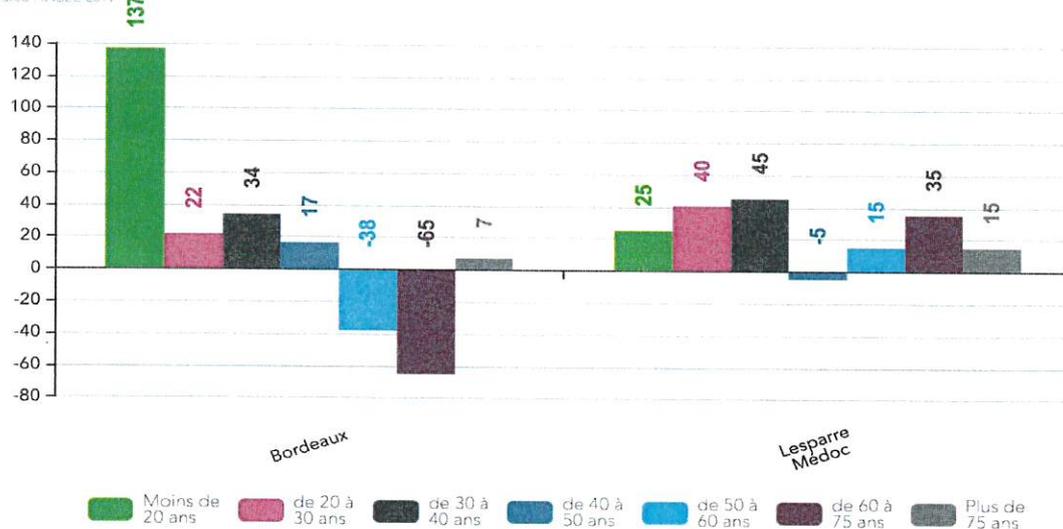
- En termes d'âge.

Les classes d'âge 50/56 ans et surtout 60/75 ans sont les seules à être attirées par le territoire en provenance de l'agglomération bordelaise. Le phénomène semble être double : les travailleurs jeunes sont plutôt attirés par la métropole, tandis que les travailleurs d'âge mûr et les retraités sont plus intéressés par un territoire rural.

Ce phénomène est d'autant plus prononcé que les jeunes (travailleurs moins de 20 ans, surtout), sont, eux, très nettement attirés par le territoire du SCoT.

Différentiel des âges entrants/sortants des grands pôles alentours en 2016 :

Source : INSEE 2019



L'emploi local est donc, pour les « navetteurs », plutôt une donnée de milieu/fin de carrière, les débuts de carrière étant plus aisés dans une métropole où le marché de l'emploi est évidemment plus vaste et divers.

Cette donnée, alliée au vieillissement général de la population, conduit néanmoins à s'interroger sur la capacité du territoire à être attractif pour les jeunes – ou à les retenir pour ceux qui en sont originaires...

4.3.3. Le poids écrasant de la voiture individuelle

Le constat des modes de transports utilisés par les actifs pour leurs déplacements domicile-travail traduit la réalité des transports collectifs : 85 % des déplacements sont réalisés en voiture individuelle, les transports collectifs ne représentant qu'une réalité résiduelle.

Il faut remarquer que, par exemple, seuls 78 des actifs travaillant dans l'agglomération bordelaise utilisent les transports collectifs, contre 1 265 qui utilisent une voiture individuelle.

SCOT Medoc Atlantique					
Mode de transport des actifs résidant en 2016					
	Transport en commun	Voiture, camion, fourgonnette	Deux roues	Marche à pied	Pas de transport
SCOT Medoc Atlantique	2,0 %	84,6 %	3,9 %	4,3 %	5,2 %

4.3.4. Une évolution en cours ?

Évolution des modes de transport depuis 2011 (base 100).

Source : INSEE 2019

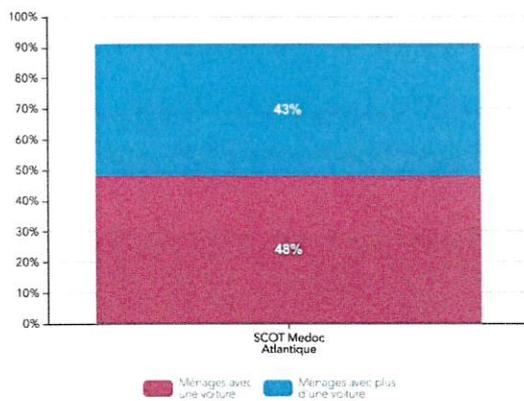


L'évolution de ces grandeurs montre cependant, en lien avec l'accroissement de la fréquentation du TER, un développement de l'utilisation des transports collectifs, une diminution de la marche à pied et une stagnation des autres modes.

Cette utilisation des modes de transports individuels se retrouve dans les chiffres du nombre de voitures par ménage (91 % des ménages ont une voiture et 43 % plus d'une) et ceux du nombre de parkings (77 % des ménages en ont un).

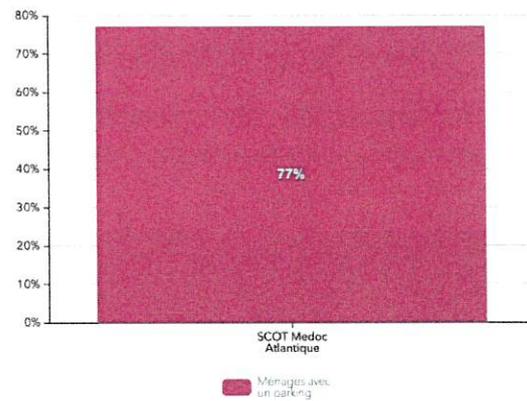
Part des ménages avec une voiture en 2016

Source : INSEE 2019



Part des ménages avec un parking en 2016

Source : INSEE 2019



4.4. Un emploi moyennement qualifié

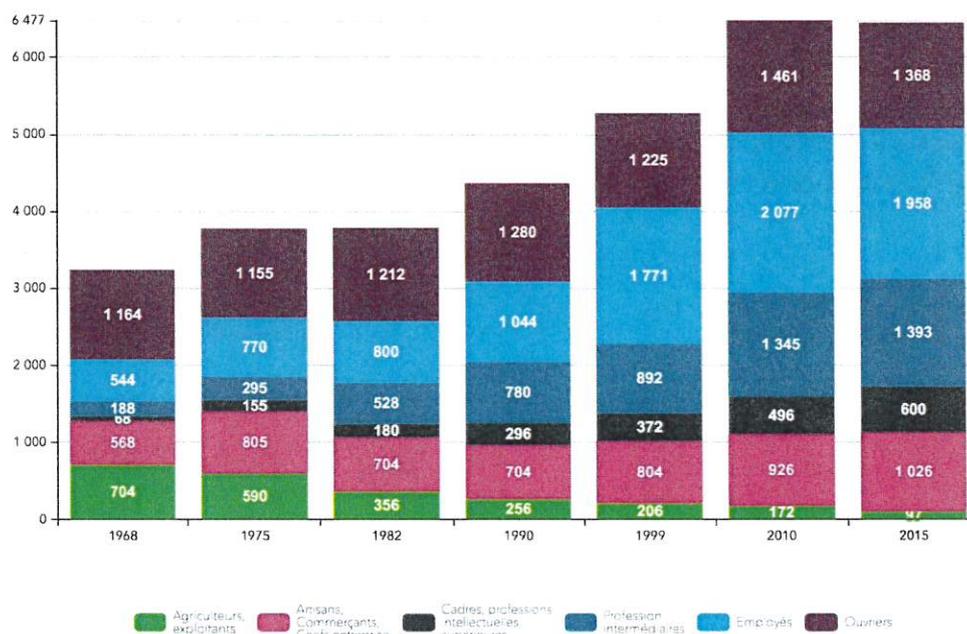
Les emplois, plus nombreux, présentent-ils une qualité supérieure, en termes de qualification et de condition d'emploi ?

4.4.1. Des CSP dominées par les employés

L'évolution ces catégories socio-professionnelles montre, en lien avec l'évolution des fonctions économiques, que la proportion d'agriculteurs, sur le long terme, est en nette diminution ; mais le nombre des ouvriers ne diminue pas, tandis que celui des employés, cadres et professions intermédiaires, et chefs d'entreprises et artisans augmente fortement.

Nombre d'actifs occupés par CSP depuis 1968 :

Source : INSEE, 2019



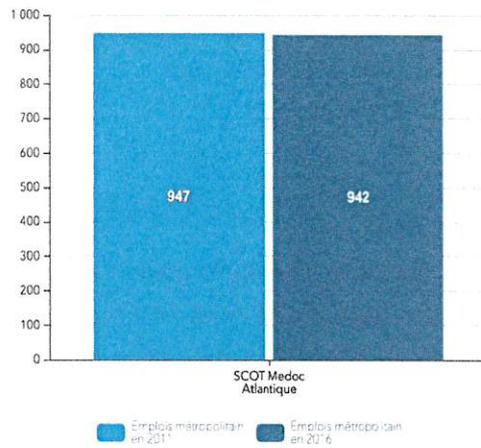
Ces chiffres montrent une certaine résilience industrielle, que nous avons déjà notée à propos des secteurs économiques, mais également une place importante pour les artisans.

4.4.2. Des emplois « métropolitains » peu nombreux

Les fonctions métropolitaines supérieures permettent de cerner, au-delà de la proportion de cadres, la typologie des emplois du territoire.

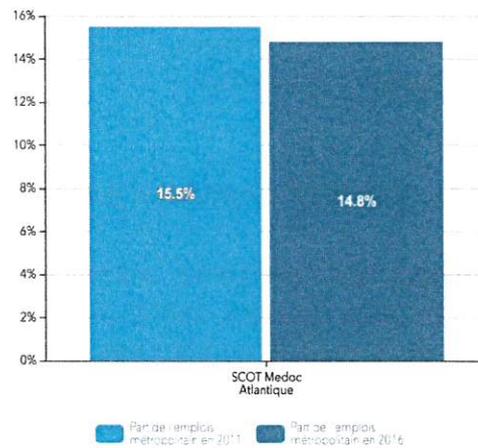
L'emploi métropolitain en 2011 et 2016

Source : INSEE 2014



Parts de l'emploi métropolitain en 2011 et 2016

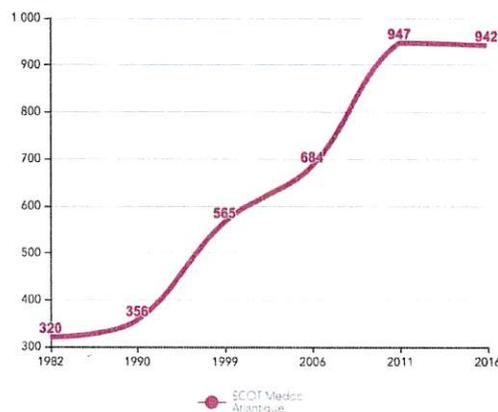
Source : INSEE 2014



Ces fonctions « métropolitaines » (*conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs*), traditionnellement faibles dans les espaces ruraux, représentent un peu moins d'un millier d'emplois dans la CC Médoc-Atlantique, sans évolution notable pendant la dernière période, après une très forte hausse après les années '80.

L'emploi métropolitain depuis 1982

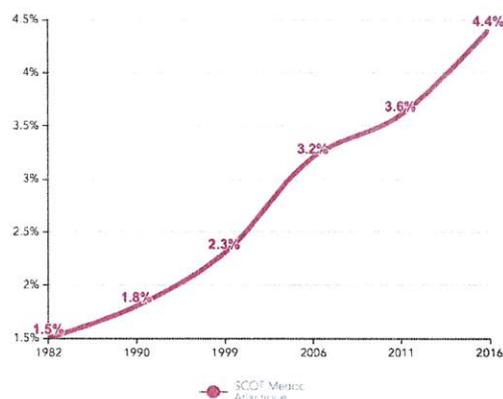
Source : INSEE 2012



En revanche, au sein de ces emplois métropolitains, les emplois d'encadrement (cadres et chefs d'entreprises des 5 fonctions métropolitaines) progressent nettement.

Cette évolution montre une « montée en gamme » du territoire par rapport à ces emplois stratégiques, dits « de commandement », qui conditionnent pour une part importante la capacité du territoire à assurer lui-même certains moyens de son développement.

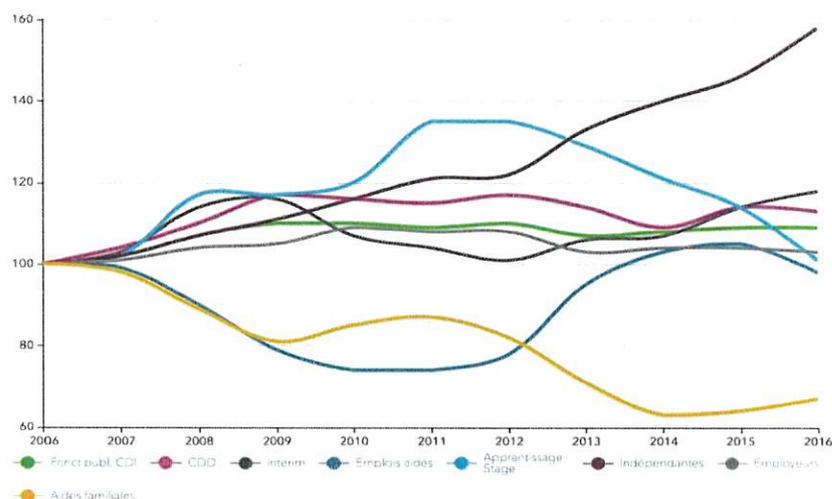
Part de l'encadrement métropolitain depuis 1982
Source : Medoc



4.4.3. Des conditions d'emploi stables

Les conditions d'emploi montrent une certaine stabilité, notamment pour ce qui concerne les emplois à durée indéterminée (CDI) et les emplois à durée déterminée (CDD) : le niveau des activités touristiques, donc saisonnières, n'entraîne pas un développement des emplois en CDD, malgré un recours plus fréquent à l'intérim.

Évolution des conditions d'emplois depuis 2006 (base 100)
Source : Medoc 2019



Au total, les fortes évolutions de l'emploi local s'est plutôt accompagnée d'un accroissement de la qualité de ces emplois, avec, cependant, des fonctions d'encadrement qui restent limitées ce qui est caractéristique des espaces ruraux.

4.5. Un accès à la nature de très grande qualité

Les milieux naturels sont porteurs d'aménités, c'est-à-dire de services rendus à l'homme, dont la valorisation peut être primordiale pour un territoire. C'est le cas en particulier pour les territoires touristiques, comme l'est Médoc Atlantique.

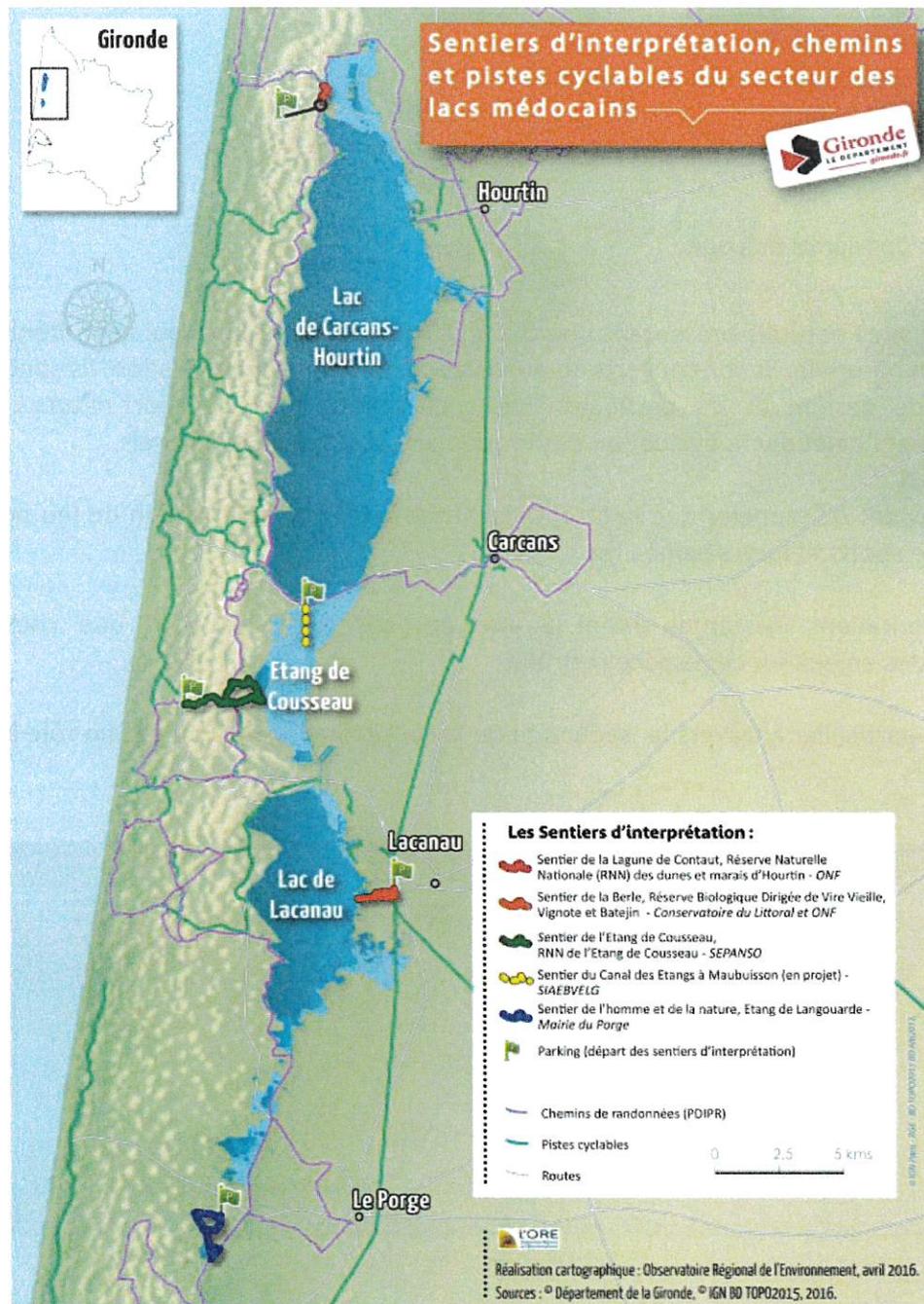
Ainsi, les milieux naturels participent à la qualité de vie et à la pratique d'activités de loisirs et de pleine nature. Les protéger et les mettre en valeur constitue un atout économique indéniable, en même temps qu'un potentiel non négligeable pour sensibiliser les populations aux enjeux de la biodiversité, aux paysages, et développer des actions de développement durable.

Il s'agit également d'un enjeu de santé publique, l'accès à la nature facilitant la pratique d'activités sportives et l'accès à des zones souvent préservées de l'îlot de chaleur, durant les périodes les plus chaudes de l'année, dans un contexte de changement climatique. En parallèle, la canalisation de la fréquentation est indispensable pour que les différents usages coïncident avec le maintien des espèces sauvages.

Les gestionnaires des milieux naturels étant nombreux sur le territoire, de nombreux aménagements existent pour faciliter l'accès à la nature des habitants et des touristes. A titre d'exemple, on peut citer les aménagements du Conservatoire du littoral sur la Dune de la Grave, ou encore les sentiers d'interprétation, chemins et pistes cyclables des lacs médocains.



Dune de la Grave. Source : Conservatoire du Littoral



Source : SIAEBVELG

Plusieurs Espaces Naturels Sensibles départementaux sont par ailleurs recensés sur le territoire :

- Étangs de Cousseau, Lacanau, Hourtin-Carcans ;

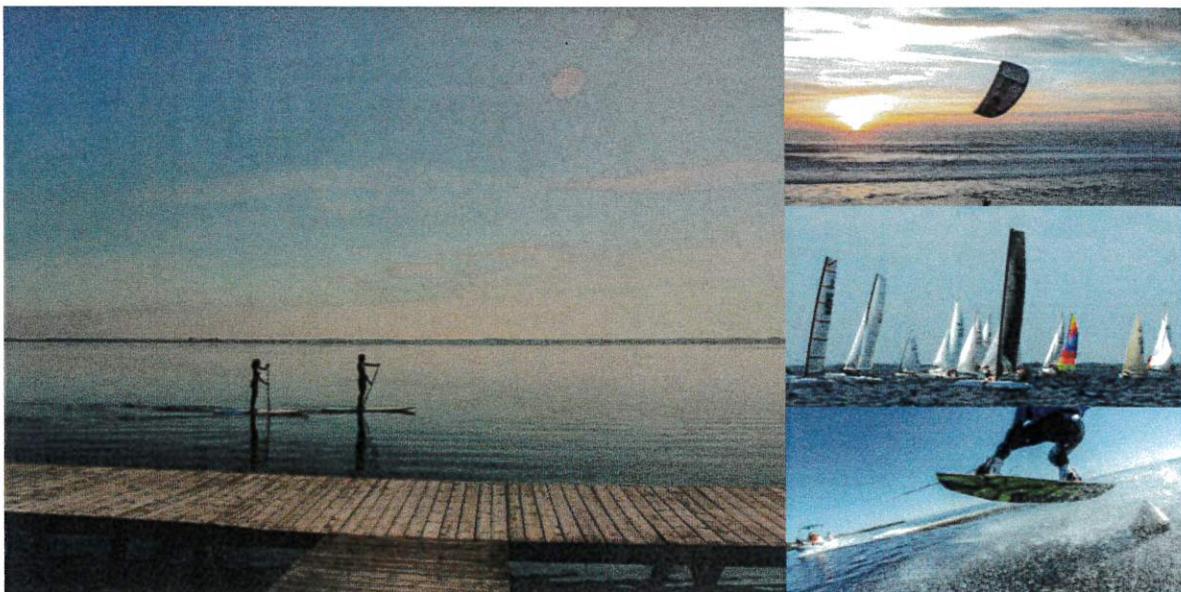
- Lagune de Contant,
- Marais de Gua,
- Prairies de Vensac,
- Marais de Talais,
- Tour du Marais du Logis.

Ce sont des sites naturels présentant une forte valeur patrimoniale et qui sont identitaires d'une région naturelle. Ils sont ouverts au public et dotés d'un plan de gestion. Ils sont dotés d'un plan de gestion et les pratiques (bases de loisirs, sites de sport-nature...) font préalablement l'objet d'une évaluation des incidences sur les milieux naturels.

Enfin, il convient de rappeler que le littoral constitue un formidable terrain de jeu pour un ensemble de sports et loisirs balnéaires.

Les réglementations existantes visent à encadrer ces pratiques pour que coexistent l'ensemble des enjeux sur cet espace restreint.

Le SCoT, en particulier à travers la traduction de la Loi Littoral, a notamment un rôle à jouer en ce sens.



Toutefois, la grande fréquentation de ces espaces de nature participe de l'accroissement de leurs fragilités. Des milieux comme la dune littorale mobile sont déjà fragiles et instables en raison du mouvement mécanique des vagues et de l'érosion.

La forte fréquentation du littoral affaiblit un peu plus la stabilité des dunes et accélère le phénomène. Afin de pallier ces difficultés, leur accès est règlementé et concentré en quelques stations. Malgré tout, les promenades en dehors des sentiers sur les dunes peuvent encore fragiliser le milieu.

La gestion de ces conflits entre biodiversité et pratiques touristiques et humaines est effectuée depuis 1979 par des Plans Plages, conçus dans le cadre de l'action de la MIACA, pour réduire au maximum la fragilisation anthropique du patrimoine naturel littoral le plus fréquenté. La démarche est poursuivie de manière partenariale sur de nombreuses communes du territoire.

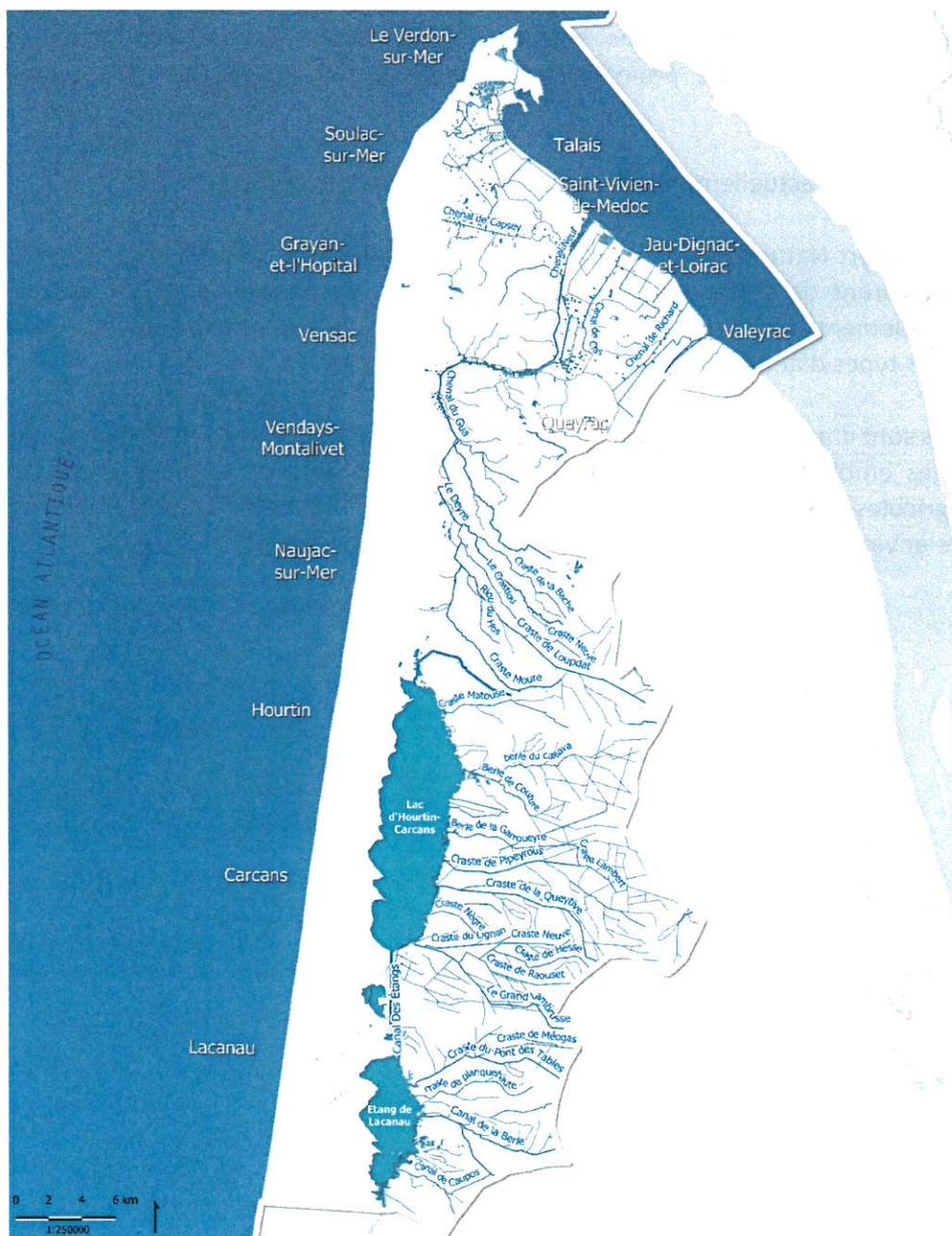
Un plan de plage est actuellement engagé sur la commune de Lacanau.

En parallèle, le Parc Naturel Régional (PNR) Médoc s'est saisi de cette problématique et en fait un axe structurant de sa stratégie de développement. Ce deuxième axe, « préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands ensembles paysagers médocains » a vocation à équilibrer ces types d'activités pour assurer leur coexistence.

Ses objectifs sont d'assurer l'avenir du massif forestier multifonctionnel, de veiller au maintien des paysages emblématiques, de favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les activités agricoles et viticoles et de développer l'animation, la sensibilisation et l'éducation au patrimoine environnemental en s'appuyant sur les initiatives locales.

4.6. Un accès à l'eau favorisé par l'abondance de la ressource

Au sein de ce territoire océanique, lacustre et estuarien, la présence de l'eau est un trait dominant, déterminant de tous les paysages si caractéristiques du Médoc Atlantique.



Le réseau hydrographique - Réalisation E2D Août 2019 - Source : BD Carthage

4.6.1. Une hydrographie organisée autour de deux bassins versants

L'hydrographie de surface s'y organise en deux bassins versants, l'un, côté ouest, drainant les cours d'eau qui se déversent vers la façade atlantique et les lacs, l'autre, côté nord-est, drainant les cours d'eau se déversant vers l'estuaire.

La majeure partie des cours d'eau est d'origine artificielle, formés par les canaux et fossés créés pour le drainage ayant permis la plantation des pins et la mise en culture des landes girondines.

Le sol sableux regorge d'eau avec une nappe phréatique présente à faible profondeur et dont l'eau alimente un réseau dense de cours d'eau et fossés, les Lacs médocains et, plus discrètement, les nombreuses zones humides et lagunes qui occupent les légères dépressions de terrain au sein du massif forestier ou encore dans les zones de marais proches de l'estuaire.

Le Médoc atlantique est marqué par deux systèmes hydrologiques, l'océanique et l'estuarien, dont la Pointe de la Grave forme le point de rencontre.

Aux abords du fleuve, les polders ou mattes qui sont des terres basses aux étroites parcelles, sont protégées du marnage par des digues. Les fossés et petits plans d'eau contribuent à la gestion hydraulique de ces terres cultivées.

Côté océan, le caractère sableux du littoral qui infiltre les eaux de surface explique l'absence de petits fleuves côtiers.

Les 14 communes du Médoc Atlantique sont couvertes par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

- **Le SAGE « Lacs Médocains »**, approuvé le 25 octobre 2007 qui concerne les communes de Hourtin, Carcans et Lacanau et s'étend sur 10 autres communes, en dehors du périmètre du SCOT Médoc Atlantique. Ce SAGE s'attache à la fois à la qualité biologique des eaux des lacs (qui favorise la sécurité sanitaire des baignades) ainsi qu'à la gestion quantitative de l'eau et permet par ses dispositions de concilier la protection des milieux et le maintien des différents usages de l'eau. Ce SAGE est porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Étangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG). Le SIAEBVELG, créé en 1964, avait pour mission initiale d'améliorer la gestion hydraulique sur le bassin versant des lacs par une mutualisation des moyens entre les communes concernées afin de prévenir des risques tels que les inondations survenues en 1960-1961.
- **Le SAGE « Estuaire et milieux associés »**, s'applique sur 142 communes de Gironde et 45 communes de Charente-Maritime. 11 communes du Médoc Atlantique sont incluses en tout ou partie dans ce vaste périmètre estuarien : Jau-Dignac-et-Loirac ; Lacanau ;

Naujac-sur-Mer ; Queyrac ; Saint-Vivien-de-Médoc ; Soulac-sur-Mer ; Talais ; Valeyrac ; Vendays-Montalivet ; Vensac ; Le Verdon-sur-Mer.

La structure porteuse pour ce SAGE est le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST). Les missions du SMIDDEST dépassent le seul cadre de la gestion de l'eau et de l'environnement, elles portent notamment sur le développement territorial lié à l'estuaire et sa mise en valeur touristique.

- Toutes les communes sont également concernées par le **SAGE « Nappes profondes de Gironde »** qui couvre tout le département. Approuvé en 2003, le SAGE a été révisé en 2013. La structure porteuse est le Syndicat Mixte d'Études et de Gestion de la Ressource en Eau en Gironde (SMEGREG) lequel a pour mission de veiller à l'équilibre quantitatif des nappes profondes.

Ce syndicat fournit la quasi-totalité des prélèvements satisfaisant à l'ensemble des usages de la ressource tout en garantissant l'optimisation des usages de l'eau des nappes profondes de Gironde (volet économies d'eau et maîtrise des consommations).

Il vise également à respecter les principes de solidarité et de transparence dans la mise en œuvre des projets et à utiliser et développer des infrastructures de substitution de ressources en eau. Le SAGE Nappes Profondes concerne les nappes correspondant aux formations du Miocène, de l'Oligocène, de l'Éocène et ceux du Crétacé supérieur (soit des nappes datant de 5 millions d'années jusqu'à 130 millions d'années), excluant les nappes des socles géologiques du quaternaire et du pliocène (plus récentes) ainsi que les plus anciennes.

Ces nappes sont profondes sur de grands territoires mais peuvent également être à très faible profondeur, voire phréatiques, sur certains secteurs.

Miocène
Oligocène
Éocène
Crétacé



4.6.2. Des ressources en eau particulièrement abondantes

Le territoire, comme l'ensemble de la Gironde, dispose de ressources en eau très abondantes, eaux de surfaces (lacs et cours d'eau) comme eaux souterraines.

Cependant toutes ne présentent pas les mêmes qualités d'usage, notamment pour la production d'eau potable.

Ainsi les eaux de la Garonne influencées par l’océan sont trop turbides pour une utilisation en eau potable ; les nappes phréatiques du sable des Landes présentent des concentrations en fer très élevées qui rendent son utilisation délicate, quel que soit l’usage.

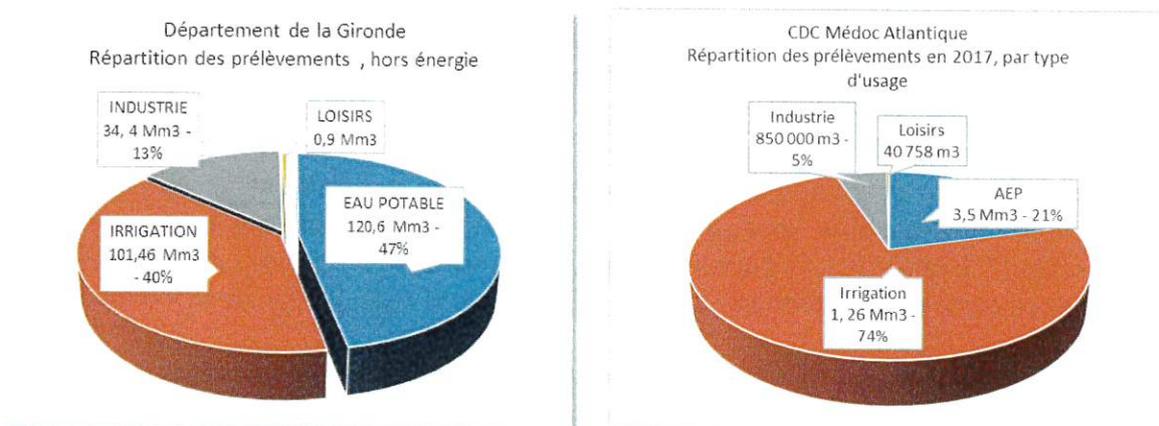
Les ressources souterraines profondes sont également abondantes ; bien qu’elles soient moins aisément accessibles, elles sont donc privilégiées pour la production d’eau potable. En effet, de par leur profondeur, elles sont moins vulnérables aux pollutions que les nappes phréatiques, elles présentent une stabilité physico-chimique et elles sont également très étendues en superficie.

Cette situation explique que 97% des prélèvements pour l’eau potable du département sont effectués dans les nappes profondes.

Certaines nappes sont surexploitées (nappe de l’Éocène inférieur à moyen qui se traduit par une baisse généralisée de la piézométrie avec une dépression sur la partie centrale du département et particulièrement marquée au droit de l’agglomération bordelaise), et dès les années 1955-60, des mesures sont prises pour assurer un suivi piézométrique de ces ressources.

Pour l’ensemble des nappes profondes concernées par le SAGE, celui-ci fixe un volume maximum prélevable objectif (VMPO) de 202,9 millions de m³ annuellement (PAGD).

D’autre part, l’extension des différentes nappes sous les sols de la Gironde (et au-delà du département pour certaines nappes) implique de ne pas limiter le regard à la situation du Médoc Atlantique, même si certaines problématiques de la ressource concernent plus particulièrement ce secteur (notamment « un risque, limité à l’extrême pointe du Médoc et aux environs de Pauillac, de salinisation de la nappe Éocène inférieur à moyen, par des eaux fossiles confinées sous les argiles flamandaises en bordure estuarienne limitée » (PAGD Sage Nappes profondes).

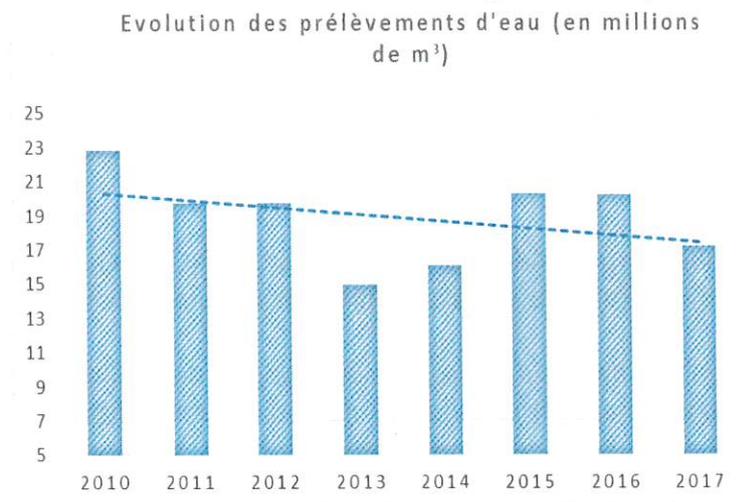


Source : Eau France, base nationale des prélèvements

La CC Médoc Atlantique prélève 17 millions de m³ d'eau en 2017 tous usages confondus, dont 74% pour l'agriculture et 21% pour l'alimentation en eau potable, ce qui souligne le caractère agricole du territoire plus marqué sur l'ensemble du département où les prélèvements pour l'eau potable sont les plus importants, devant l'irrigation.

La totalité des prélèvements de la CDC pour l'eau potable provient des eaux souterraines.

La tendance d'évolution des prélèvements à l'échelle de la CDC, tous usages confondus, est à la baisse, conformément aux objectifs des SAGE, mais cette évolution étant directement tributaire des conditions climatiques et donc des besoins de l'agriculture, varie sensiblement d'une année à l'autre.



4.6.3. Les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau

Les objectifs et dispositions réglementaires pour atteindre les objectifs de bon état de toutes les masses d'eau sont fixés par le SDAGE Adour Garonne 2016-2021 et par les 3 SAGE dont les périmètres englobent les communes de la CDC.

Le SCOT, dans un rapport de compatibilité avec les dispositions du SDAGE et des SAGE, jouera un rôle d'intermédiation pour les dispositions contenues dans ces documents susceptibles d'intéresser les PLU et cartes communales afin de permettre à ces documents d'urbanisme de ne pas venir en contradiction avec les politiques de gestion de l'eau (notion de compatibilité).

Dans le cas du SAGE Nappes profondes, la notion de compatibilité des documents d'urbanisme est associée aux conditions d'approvisionnement en eau potable, avec une articulation des

objectifs d'urbanisation et des niveaux d'organisation de la gestion de l'eau potable, deux échelles qui diffèrent dans la plupart des cas.

Les tableaux résumant les principes et orientations du SDAGE et des SAGE sont présentés en annexe 2.

Le SDAGE Adour Garonne

Le SDAGE Adour Garonne couvre l'intégralité du bassin versant. Il prend en compte l'intégralité des milieux superficiels et souterrains de son périmètre et fixe un objectif d'atteinte du « bon état » sur l'ensemble du territoire.

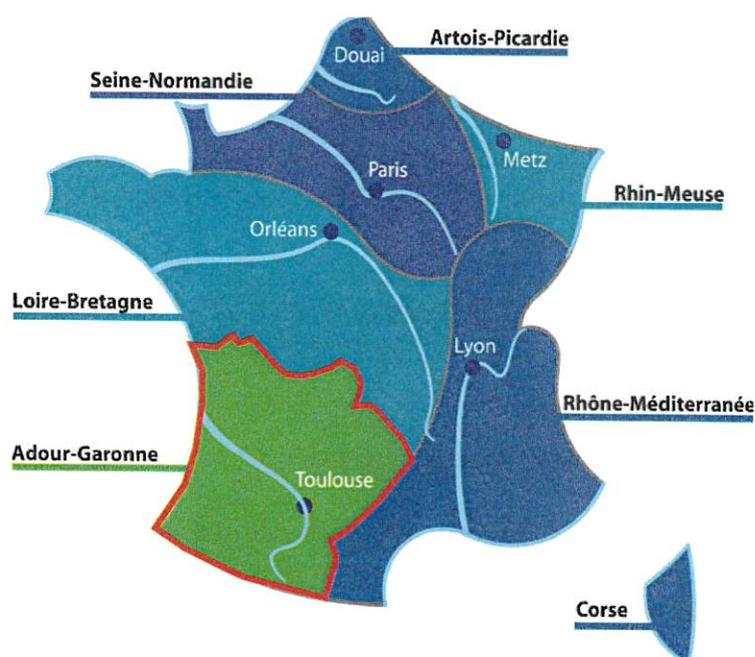
Il est accompagné d'un programme de mesures (PDM), qui recueille les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE.

Ces objectifs environnementaux sont précisés au chapitre 5 du SDAGE. Ils tournent autour de quatre orientations et de 152 dispositions.

Ses orientations pour 2016-2021 sont les suivantes :

- Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- Réduire les pollutions,
- Améliorer la gestion quantitative,
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

La politique d'intervention des collectivités devra s'inscrire dans le programme pluriannuel de gestion et s'accompagner d'une déclaration d'intérêt général d'une durée de validité de cinq ans, en application de l'article L.215-15 du code de l'environnement.



SAGE Nappes profondes de Gironde

Le périmètre du SAGE correspond au territoire du département de la Gironde.

Les économies d'eau constituent la première des priorités d'action du SAGE. Les mesures correspondantes portent sur la connaissance préalable indispensable à l'action, l'objectif à atteindre, et les moyens d'actions eux-mêmes.

Le SAGE établit les concepts d'unités de gestion (UG) et de volumes maximum prélevables pour chacune de ces unités. Le Médoc Atlantique est concerné par les unités de gestion « littoral » (Carcans, Hourtin, Lacanau, Naujac-sur-mer) et « estuaire » pour les autres communes.

Ces unités de gestion sont concernées par des nappes non déficitaires (Miocène et Oligocène et Éocène pour l'UG littoral) ou à l'équilibre (Éocène pour l'UG Médoc-estuaire).

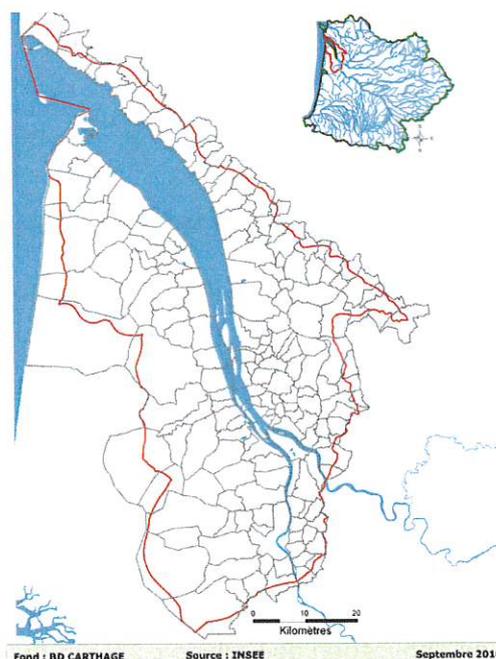


Le SAGE « Estuaire et milieux associés »

La CDC Médoc Atlantique est concernée par une partie limitée de ce SAGE (11 communes) dont le périmètre englobe, en rives droite et gauche de la Garonne 185 communes des départements de la Gironde et de Charente-Maritime.

De même que pour le SAGE « Nappes Profondes » les dispositions applicables concernent principalement des autorisations ou déclarations délivrées au titre de la police de l'eau ou de la police des ICPE. Dans le domaine de l'urbanisme, le SCOT et les PLU ou cartes communales doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Cependant à la différence du SAGE Nappes profondes dont la spécificité est de gérer le sous-sol, le SAGE Estuaire est porteur de multiples enjeux écologiques et d'aménagement de l'espace.



Les orientations du SAGE Estuaire qui concernent le plus précisément le SCOT sont celles qui ont pour objectif la protection des zones humides et la mise en œuvre de la démarche Éviter / Réduire ou à défaut Compenser les atteintes aux zones humides (règle n°2 du SAGE).

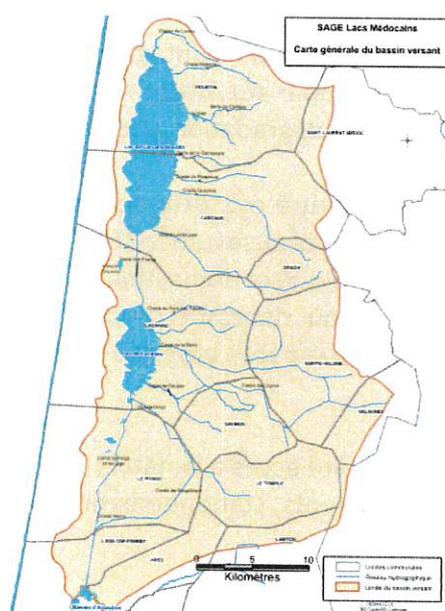
Cette règle prévoit dans le cas où il serait impossible et justifié qu'un projet n'évite pas toute dégradation de zone humide ou ne réduise pas les impacts, une compensation pouvant être, par exemple, l'acquisition ou la création de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel et sur le plan de la biodiversité, à hauteur de 150 % au minimum de la surface perdue.

Le SAGE « Lacs Médocains »

Ce SAGE est par sa nature même limité en superficie au bassin versant des lacs médocains. Sa particularité est d'être réalisé et mis en œuvre simultanément avec le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 dont le SIAEBVELG assure la gestion.

Le SAGE Lacs Médocains ne traite pas de l'usage "eau potable". L'eau utilisée pour la production d'eau potable, alimentant les communes du bassin versant, est prélevée dans les nappes souterraines profondes (Oligocène et Éocène) qui sont concernées par le SAGE Nappes Profondes de Gironde.

Le périmètre du SAGE Lacs Médocains, défini par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2001, représente un territoire de 1000 km². Il est constitué des milieux aquatiques suivant :



- Deux lacs d'eau douce, Carcans-Hourtin (62 km²) et Lacanau (20km²),
- Le canal des étangs et le canal du Porge-Lège,
- Un réseau de 500 km de crastes majeures, tributaires des lacs. Au total, 1300 km cours d'eau créés par l'homme dans le but originel d'assainir la lande. Ils sont alimentés par la nappe des sables.
- La nappe du plio-quaternaire qui s'étend sur tout le périmètre.

Les lacs qui sont de faible profondeur, et dont les eaux connaissent un faible renouvellement sont particulièrement vulnérables à l'enrichissement des eaux et des sédiments en nutriments et présentent ainsi des états d'eutrophisation qui nécessitent un suivi.

Les conclusions à tirer pour le SCOT

La gestion de l'eau est une politique qui bénéficie de documents cadres complémentaires qui s'articulent aux différentes échelles permettant de traiter de l'ensemble des problématiques (SDAGE, 3 SAGE, schémas d'eau potable, d'assainissement...) en liant le Médoc aux grands bassins versants dans lesquels il se situe. Ainsi le SCoT doit s'inscrire dans ces orientations et dispositions réglementaires établies afin de jouer son rôle de document de planification intégrateur pour les PLU.

Parmi les enjeux forts du territoire, les zones humides méritent une attention particulière en raison de leurs fonctions importantes pour le bon fonctionnement hydraulique du territoire (rôle de filtrage, d'écrêtage des crues, etc.).

La CdC bénéficie d'un avantage considérable, qui est de disposer d'une ressource abondante et de qualité ; pour autant ces ressources sont précieuses et vulnérables, aussi il s'agit d'éviter les facteurs de dégradation et de déséquilibre.

L'accès à la nature est fortement lié à deux milieux très présents, l'eau et la forêt, qui sont support de nombreuses aménités et d'une multiplicité d'usages (activités de sport et de loisirs, usage économique et domestique, tourisme). Concernant la forêt, les enjeux y sont également multiples, ce qui nécessite de préserver le potentiel productif de la forêt tout en veillant à maintenir des espaces porteurs d'enjeux particuliers, comme les lagunes dispersées au sein du massif.

Pour maintenir l'accès à la nature dans ces divers milieux, le projet doit continuer à organiser les cheminements, stationnements, aménagements de mise en valeur pour la découverte du territoire, etc.

4.7. Conclusions et enjeux

La liberté de choix des habitants du territoire est un élément important de son attractivité.

Celle-ci est assurée par le développement économique et touristique, par un accès aisé à des ressources naturelles de grande qualité.

Elle subit néanmoins les limitations qui sont souvent celles des territoires ne comprenant pas une ville importante : dépendance à l'égard des grands pôles de service et d'emploi, diversité faible du parc résidentiel, absence de base industrielle forte, etc...

Il faut néanmoins constater que la vocation, largement touristique, du territoire, lui a permis de renforcer ses capacités pour tous les usagers du territoire.

L'enjeu dans cette perspective, sera, dans tous les secteurs, de mettre en place une action concertée pour faciliter la « montée en gamme » des activités, des emplois et des qualifications, en s'appuyant sur l'image forte du territoire...

Ici encore, la crise sanitaire conduit à observer l'installation et la sédentarisation de jeunes actifs, attirés par les espaces et la qualité de vie, que les conditions de travail à distance ne contraignent plus à vivre près de leur siège d'entreprise.

Parallèlement, une diversification de l'habitat sera conduite pour favoriser l'habitat permanent et le locatif non saisonnier.

5. Les risques au cœur du fonctionnement du territoire

5.1. Un territoire soumis à d'importants risques naturels

5.1.1. Des risques naturels majeurs

Les risques majeurs sont des risques caractérisés par une faible fréquence et une gravité importante : leur anticipation s'accompagne de contraintes à l'aménagement du territoire que le SCoT se doit de prendre en compte.

Deux grandes familles de risques majeurs existent :

- **Les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique...
- **Les risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, ruptures de barrage, transports de matières dangereuses...

Un événement potentiellement dangereux, ou aléa, n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Le territoire n'est pas soumis aux risques technologiques. Seules 10 Installations Classées Pour l'Environnement (ICEPE) sont recensées sur le territoire et toutes sont soumises uniquement à Autorisation. Cette situation est la traduction du relativement faible ancrage industriel du territoire.

Les risques naturels, quant à eux, sont très présents sur le périmètre et, cumulés, ils concernent de surfaces importantes et contraignent fortement l'aménagement du territoire.

En effet, comme le montre le tableau de page suivante :

- 9 communes sont concernées par un PPR littoral approuvé ;
- 10 par un PPR inondation ;
- Et 6 par un PPR incendie.

Ces plans déterminent les zones d'aléas et les contraintes d'urbanisme qui s'y exercent et valent servitude d'utilité publique : à ce titre ils doivent être annexés aux documents d'urbanisme locaux.

	PPRn Littoral	PPRn Inondation	PPRn Incendie
Carcans (33097)	X		X
	Approuvé le 31/12/2001		Approuvé le 30/03/2010
Grayan-et-l'Hôpital (33193)	X	X	X
	Approuvé le 31/12/2001	Approuvé le 25/10/2002	Approuvé le 19/12/2008
Hourtin (33203)	X		X
	Approuvé le 31/12/2001		Approuvé le 30/03/2010
Jau-Dignac-et-Loirac (33208)		X	
		Approuvé le 25/10/2002	
Lacatau (33214)	X		X
	Approuvé le 31/12/2001		Approuvé le 19/10/2009
Le Verdun-sur-Mer (33544)	X	X	
	Approuvé le 31/12/2001	Approuvé le 25/10/2002	
Naujac-sur-Mer (33300)	X		X
	30/12/2001		Approuvé le 19/12/2008
Queyrac (33348)		X	
		Approuvé le 25/10/2002	
Saint-Vivien-de-Médoc (33490)		X	
		Approuvé le 25/10/2002	
Soulac-sur-Mer (33514)	X	X	
	Approuvé le 24/06/2004	Approuvé le 25/10/2002	
Talais (33521)		X	
		Approuvé le 25/10/2002	
Valeyrac (33538)		X	
		Approuvé le 25/10/2002	
Vendays-Montalivet (33540)	X	X	
	Approuvé le 31/12/2001	Approuvé le 25/10/2002	Prescrit le 01/10/2004
Vensac (33541)	X	X	X
	Approuvé le 31/12/2001	Approuvé le 25/10/2002	Approuvé le 19/12/2008

Source : Fiches communales d'information risques et pollutions, Aout 2019

5.1.2. Un littoral fortement soumis à l'avancée dunaire et au recul du trait de côte

Caractérisation des risques littoraux

En Médoc Atlantique, les risques littoraux sont liés à l'avancée dunaire et au recul du trait de côte.

L'avancée dunaire est la progression du front de dune vers l'intérieur des terres, résultant du déplacement des sables sous l'effet du vent marin.

Le recul du trait de côte, quant à lui, est le déplacement vers l'intérieur des terres de la limite entre le domaine marin et le domaine continental, conséquence d'une perte de matériaux sous l'effet de l'érosion marine.

Ce phénomène est appelé à s'accroître avec le changement climatique et les effets sur l'élévation du niveau des océans.

Déjà, le trait de côte évolue plus rapidement sur certaines communes que sur d'autres, au gré des phénomènes météorologiques et des aménagements réalisés.



Evolution du trait de côte entre 2000 et 2016 (trait marron et trait rose)

Exemple sur la commune de Soulac-sur-Mer

Observatoire Régional des Risques, Cartographie informative.

Le phénomène d'érosion du trait de côte fait l'objet d'une surveillance constante : le suivi historique régulier du trait de côte a permis à l'Observatoire de la Côte Aquitaine de produire en 2011 une première projection des reculs du trait de côte aux horizons 2020 et 2040.

Sur la base de cette connaissance, le GIP Littoral a produit en 2012 la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, mais les reculs majeurs observés lors des tempêtes de l'hiver 2013/2014 ont rendu obsolète cette connaissance.

Le BRGM a donc été amené à réaliser, en Décembre 2016, une nouvelle « Caractérisation de l'aléa recul du trait de côte sur le littoral de la côte aquitaine aux horizons 2025 et 2050 ».

A l'échelle des côtes sableuses girondines et landaises, le BRGM estime désormais que :

« Le littoral est en érosion généralisée, à des taux moyens de 2,5 m/an en Gironde et 1,7m/an dans les Landes. (...) »

Les forts taux d'érosion sont essentiellement situés dans les zones d'embouchure.

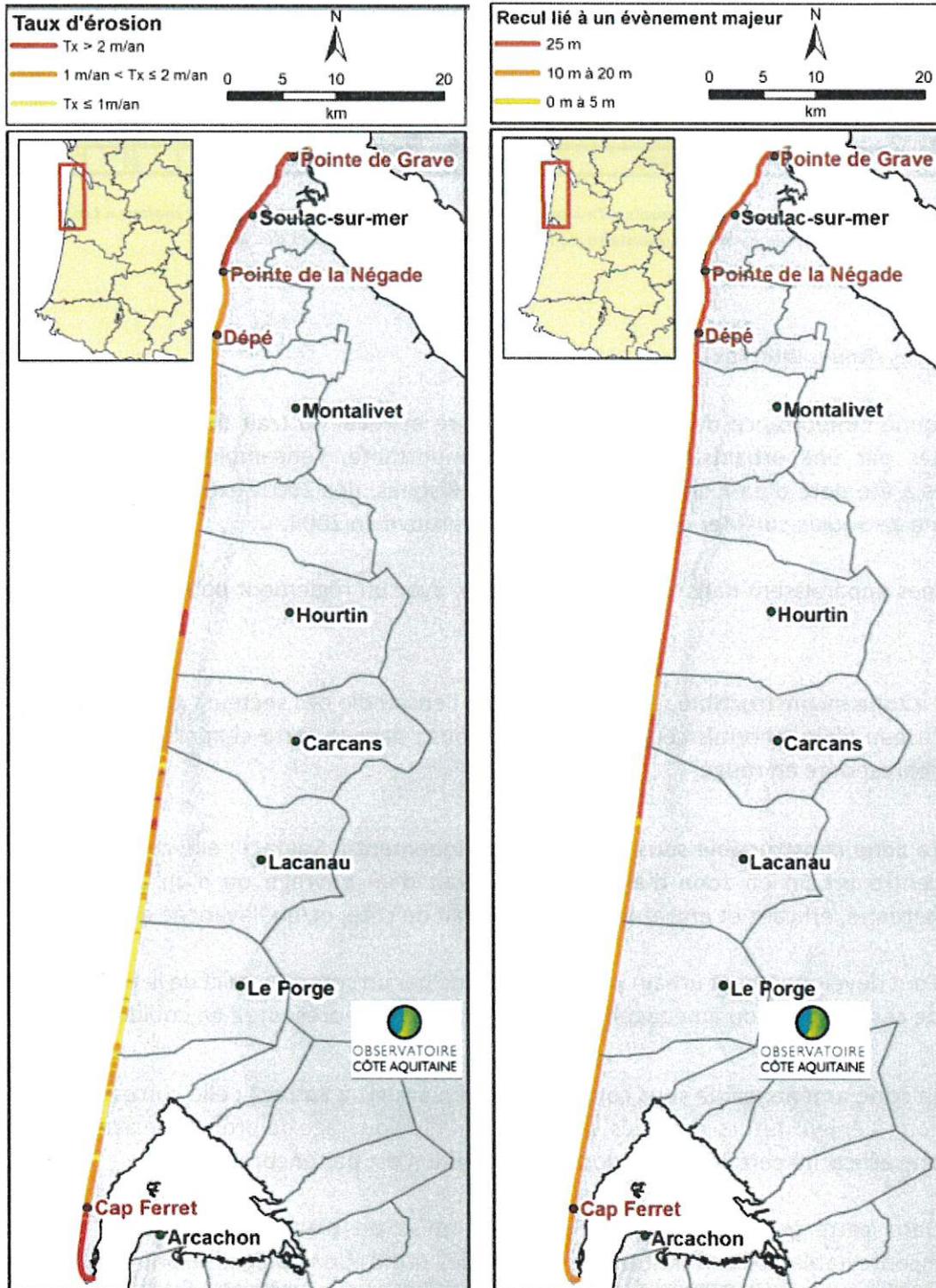
Ils se situent remarquablement au niveau des cellules hydro-sédimentaires :

- n°1 (Pointe de Grave à la Pointe de la Négade),
- n°4 (Du Cap-Ferret à Biscarosse)
- Et n°6 (du gouf de Capbreton à l'Adour),

ce qui s'explique par la présence de processus hydro-sédimentaires complexes à l'origine d'érosions marquées observées par le passé, et susceptibles de se reproduire à l'avenir ».

Déjà, le littoral de Soulac-sur-Mer et du Verdon-sur-Mer est sujet aux taux d'érosion les plus intenses de la façade océanique sableuse aquitaine et, comme le montrent les cartes ci-après, les prévisions concernant l'érosion restent importantes (taux d'érosion supérieur à 2m/an) sur ces 2 communes et plus **localement** par exemple sur Hourtin et Lacanau.

En cas d'évènement majeur, l'ensemble du territoire pourrait connaître un recul de plus de 20 mètres.



Taux d'érosion annuels moyens « Tx » en m/an sur les côtes sableuses girondine et landaise (à droite) et Reculs moyens susceptibles d'intervenir à la suite d'un évènement majeur (Lmax) sur les côtes sableuses girondine et landaise (à gauche)

Cellule hydrosédimentaire	Secteur	Tx moyen (m/an)	Tx max (m/an)	Tx min (m/an)	Lmax moyen (m)	Lmax max (m)	Lmax min (m)
Cellule 1	Pointe de Grave - Pointe de la Négade	4,8	14,7	0,8	25	25	25
Cellule 2	Anse du Gulp	1,5	2,5	1,2	25	25	25
Cellule 3	Dépé - Cap Ferret	1,3	3,1	0,5	22	25	5

Valeurs des taux d'érosion moyens annuels « Tx » et des reculs liés à l'impact d'un évènement majeur « Lmax » par cellule hydro-sédimentaire de la côte sableuse de Gironde et des Landes

Gestion des risques littoraux

Étant donné l'importance de l'aléa érosion dunaire et recul du trait de côte et les enjeux constitués par une urbanisation relativement importante, l'ensemble des 9 communes littorales a été doté d'un Plan de Prévention des Risques, dès 2001, exception faite pour la commune de Soulac-sur-Mer dont le PPRi a été approuvé en 2004.

Trois zones apparaissent dans le zonage du risque, avec un règlement pour chacune d'entre elles :

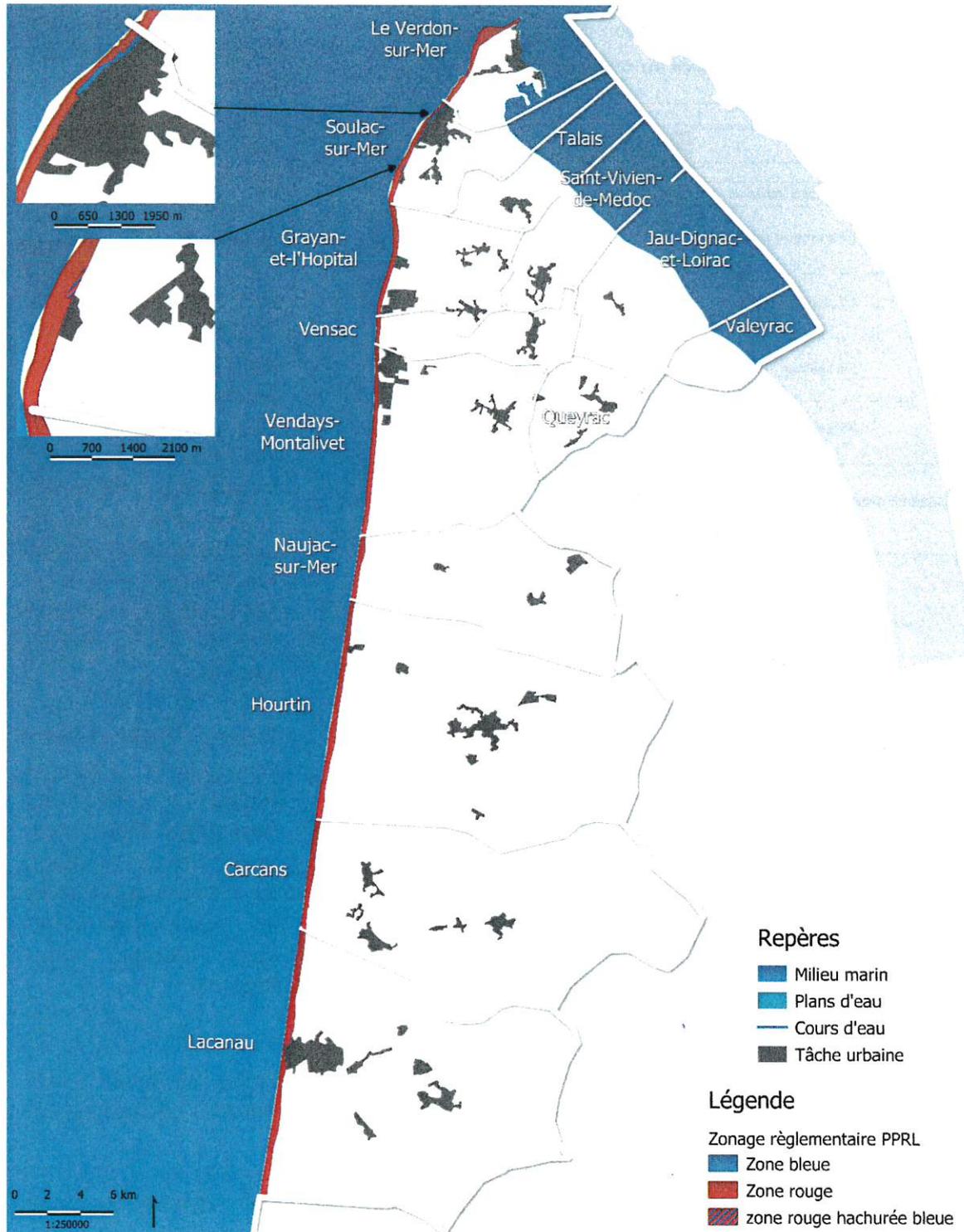
- **La zone inconstructible** : elle correspond à l'ensemble des secteurs géographiques du fuseau d'aléa, hormis ceux définis ci-dessous ; dans la carte ci-après, cette zone est représentée en rouge.
- **La zone constructible sous conditions (uniquement à Soulac)** : elle correspond à un centre urbain en zone d'aléa faible, du fait d'un ouvrage ou d'un aménagement pérenne, efficace et entretenu figeant le trait de côte, et/ou l'avancée dunaire.

Tout développement urbain y est conditionné par un contrôle strict de la bonne qualité de ces ouvrages ou aménagements ; cette zone est représentée en couleur bleue.

- **La zone aménageable sous conditions (uniquement à Soulac)** : elle correspond à une zone à enjeux futurs identifiés, située à l'abri d'un ouvrage de protection ayant montré une efficacité certaine, mais dont la pérennité n'est pas encore assurée.

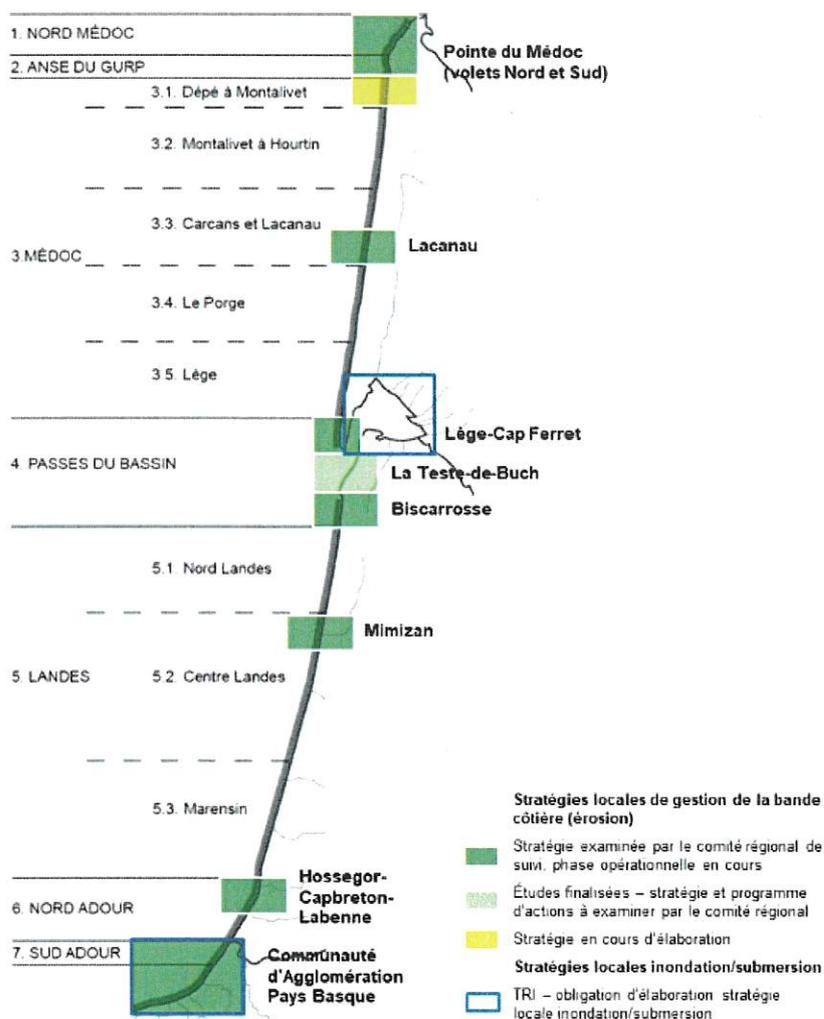
Dans cette zone, et sous réserve de la mise en place d'un dispositif fiable et incontestable du suivi du trait de côte et des profils de la plage, seront autorisés des aménagements de loisirs et des extensions limitées de constructions existantes.

Cette zone est représentée en couleur rouge hachurée bleu.



Les zonages réglementaires des Plans de Préventions des Risques littoraux
Réalisation E2D Septembre 2019 - Source : DDTM

**Stratégies locales de gestion de la bande côtière
Avancement au 1^{er} mars 2019**



Source : GIP Littoral

Hormis les servitudes définies par les PPRL, les territoires littoraux aquitains font l'objet de différentes politiques et stratégies qui prennent en compte la gestion des risques littoraux.

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) finance des actions de défense contre la mer, notamment par le biais des stratégies locales de gestion de la bande côtière.

Celles-ci résultent d'une concertation avec la population locale, les communes concernées, le GIP Littoral Aquitain, les services de l'Etat et les partenaires financiers (Europe, Etat, Région).

2 sont en phase opérationnelle, avec des stratégies accompagnées de plans d'actions qui sont en cours de mise en œuvre : sur Lacanau et sur le secteur de Soulac-sur-Mer au Verdon-sur-Mer.

La Communauté de Communes Médoc Atlantique a lancé en 2018 l'élaboration d'une stratégie sur le secteur de Grayan-et-l'Hôpital à Naujac-sur-Mer.

Les résultats sont attendus pour début 2020.

5.1.3. Un risque inondation fluvio-maritime important

Caractérisation du risque inondation

Le risque d'inondation sur le territoire de la Pointe du Médoc est principalement lié à une potentielle crue de la Gironde : il s'agit alors d'une inondation fluvio-maritime (soumis à l'influence prépondérante de la marée).

La formation des crues dans l'estuaire est induite par la confrontation entre la propagation de la marée, aggravée par les conditions météorologiques océaniques, le vent, les débits combinés de la Garonne et de la Dordogne.

Cela peut entraîner des inondations, la submersion et l'endommagement de digues et de remblais côtiers, d'infrastructures...

Le risque inondation peut être également lié à un débordement des marais en arrière-pays.

Par ailleurs, dans certaines conditions, une élévation exceptionnelle du niveau de la nappe entraîne un type particulier d'inondation : l'inondation « par remontée de nappe », lente et ne présentant pas de danger pour la vie humaine.

Seules des zones potentiellement sujettes aux inondations de caves sont relevées, qui représentent toutefois une grande partie du territoire.

Ce type de désordres peut se limiter à de faibles infiltrations et à quelques suintements, mais l'humidité en remontant dans les murs peut arriver à la longue à désagréger les mortiers, d'autant plus si le phénomène est fréquent.



La sensibilité aux remontées de nappes

Réalisation E2D Août 2019

Source : Étude méthodologique pour l'amélioration de la cartographie de sensibilité aux remontées de nappes et réalisation d'une carte nationale - BRGM 2017-2018

Gestion du risque inondation

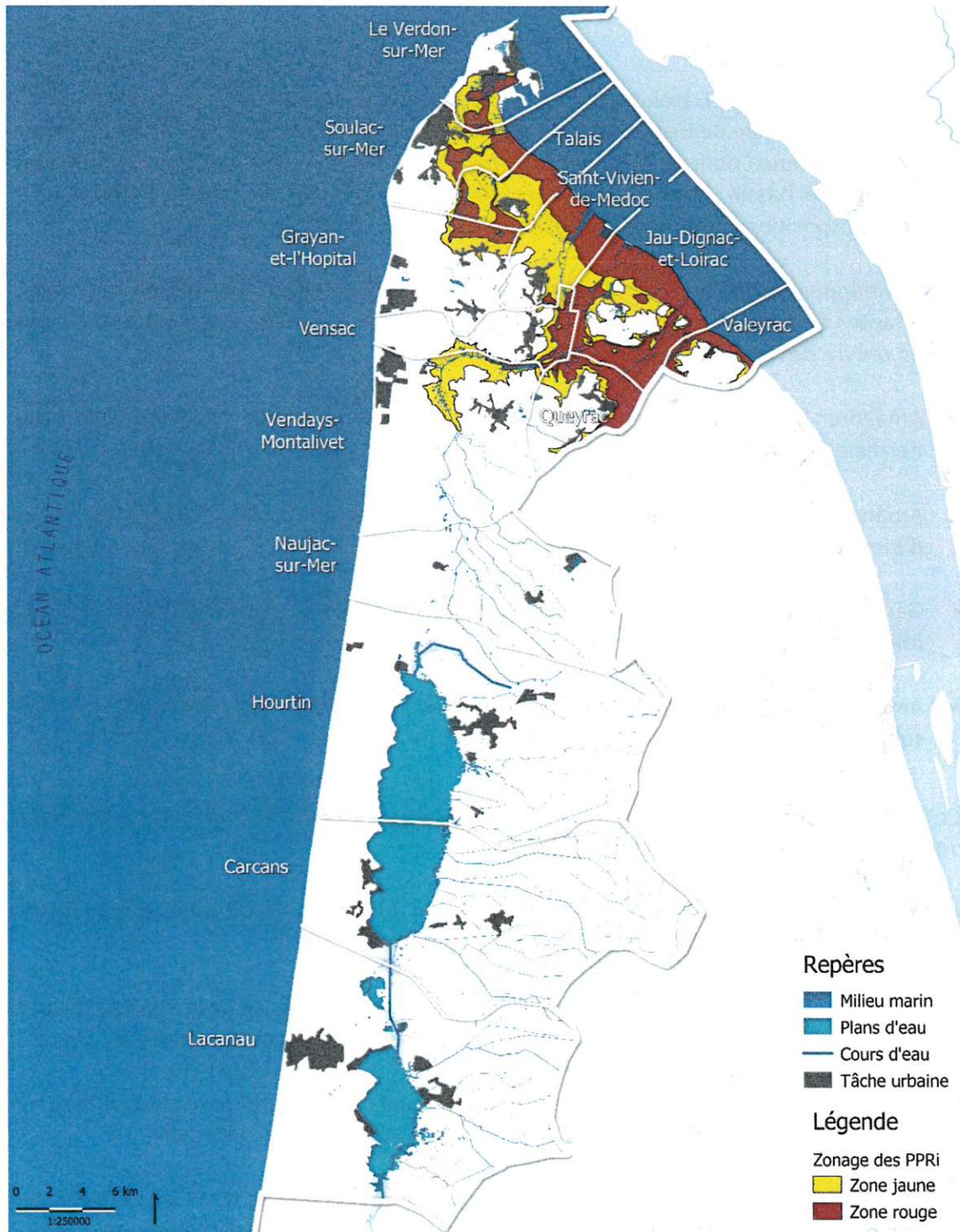
A l'échelle du bassin Adour Garonne, dans lequel est intégré l'ensemble du territoire du SCoT Médoc Atlantique, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021 (PGRI) constitue un document de référence pour la gestion des risques d'inondation. Complément du SDAGE à l'échelle du grand bassin, dont il traduit les objectifs de gestion du risque inondation, il comporte 48 dispositions, regroupées autour de 6 objectifs stratégiques :

- Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs ci-après ;
- Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondations dans le but de réduire leur vulnérabilité ;
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements ;
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions.

Le SCoT doit être compatible avec les objectifs et orientations du PGRI, tout comme les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRi).

10 communes sont concernées par le PPRi de la Pointe du Médoc. Deux zones apparaissent dans le zonage du risque, avec un règlement s'y rapportant :

- **La zone rouge** correspond aux terrains les plus exposés à des risques élevés pouvant mettre en péril les constructions et les personnes. Ces terrains ne sont pas, ou très peu, urbanisés. Ils correspondent pour la plupart à des secteurs agricoles ou à des secteurs naturels, susceptibles de servir de champs d'expansion de la crue, afin de ne pas aggraver les inondations à l'amont et à l'aval. Ils sont inconstructibles.
- **La zone jaune** correspond à des risques moins élevés où l'aléa inondation dépend de la fiabilité des ouvrages de protection. Ce sont des secteurs protégés mais dominés par la **crue** de référence centennale. C'est une zone dans laquelle le risque est jugé acceptable, sa probabilité d'occurrence étant, en l'état des connaissances actuelles, très faible. Le développement n'est pas interdit, il est seulement réglementé, afin de tenir compte du risque éventuel d'inondation.



Les zonages règlementaires des Plans de Préventions des Risques inondation

Réalisation E2D Septembre 2019 - Source : DDTM

Hormis les servitudes définies par les PPRi, les territoires littoraux aquitains font l'objet de différentes politiques et stratégies qui prennent en compte la gestion du risque inondation.

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) a la responsabilité des actions de défense contre les inondations. Aujourd'hui, la défense du territoire passe par le système d'endiguement du Bas-Médoc (Valey rac au Verdon-sur-Mer) composé de la digue de première ligne des Mattes du Bas Médoc, des cordons en terre des chenaux estuariens et d'ouvrages hydrauliques de régulation (portes à flot, clapets, vannes).

5.1.4. Des milieux forestiers sensibles au feu de forêt et des niveaux d'aléas parfois forts

Caractérisation du risque feu de forêt

Bien que les incendies de forêt soient généralement moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles, ils n'en restent pas moins très coûteux d'un point de vue de l'impact humain, économique, matériel et environnemental. Le territoire du SCoT Médoc Atlantique est particulièrement impacté par l'aléa feu de forêt comme le montre le tableau suivant.

Sur le territoire, les secteurs particulièrement sensibles sont les forêts domaniales de Lacanau, d'Hourtin, du Flamand et de Carcans. Le risque d'incendie concerne ainsi en premier lieu les forêts constituées en majorité de formations de pins maritimes purs, essence résineuse par nature hautement inflammable.

Surface moyenne annuelle forestière incendiée entre 2006 et 2016	
Carcans (33097)	1,4
Grayan-et-l'Hôpital (33193)	0,5
Hourtin (33203)	4,7
Jau-Dignac-et-Loirac (33208)	1,1
Lacanau (33214)	87,2
Naujac-sur-Mer (33300)	2,6
Queyrac (33348)	0,6
Saint-Vivien-de-Médoc (33490)	0,6
Soulac-sur-Mer (33514)	0,4
Talais (33521)	0,8
Valey rac (33538)	0,2
Vendays-Montalivet (33540)	1,7
Vensac (33541)	0,4
Le Verdon-sur-Mer (33544)	0,6
Total	102,8

Source : GIP ATGeRi

Gestion du risque feu de forêt

Le SCoT doit être compatible avec les Plans de Prévention du Risque feu de forêt, qui concernent 6 communes.

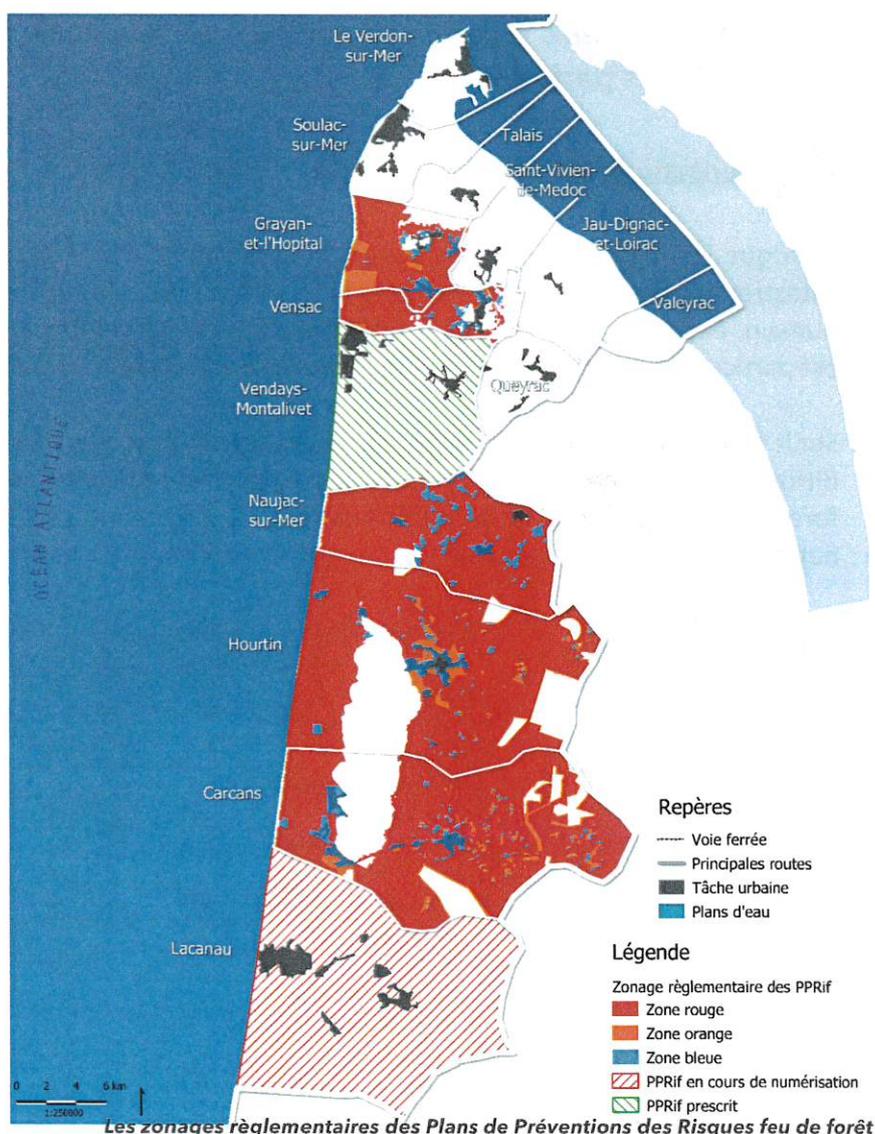
Trois zones sont règlementées :

- **La zone rouge** (danger d'aléa fort), qui est inconstructible.
- **La zone orange** (aléa moyen) où une certaine constructibilité est admise sous réserve du respect de certaines prescriptions.
- **La zone bleue** (aléa faible ou moyen avec une bonne défendabilité) où les projets nouveaux sont subordonnés à des prescriptions particulières visant à améliorer le niveau de protection.

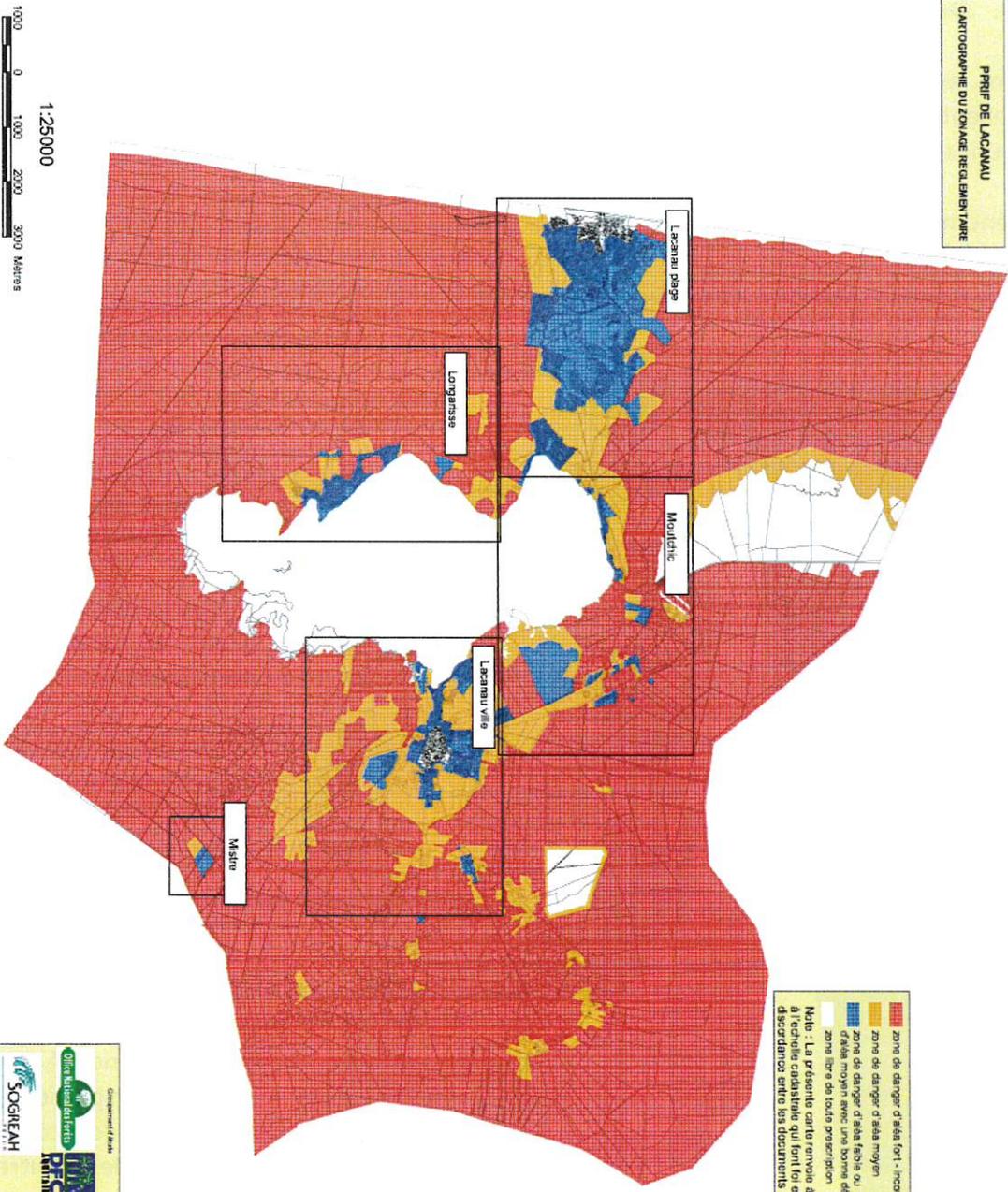
Un PPRIF est prescrit sur la commune de Vendays-Montalivet, qui n'est pas encore réalisé.

En page suivante, le PPRIF feu de forêt de la commune de Lacanau n'a pas pu être cartographié de la même façon que les autres, en raison d'une donnée manquante (numérisation en cours).

Au global, les zones rouges des PPRif concerne de très vastes superficies sur les 6 communes concernées.



PRIF DE LACANAU
CARTOGRAPHIE D'USONAGE REGLEMENTAIRE



■ zone de danger d'alta fort - inconstructible
■ zone de danger d'alta moyen
■ zone de danger d'alta faible ou d'alta moyen avec une bonne défendabilité
■ zone libre de toute prescription
 Note : La présente carte renvoie à des zones à l'échelle cadastrale qui font foi en cas de discordance entre les documents



Commissariat de plans

SOGREAH

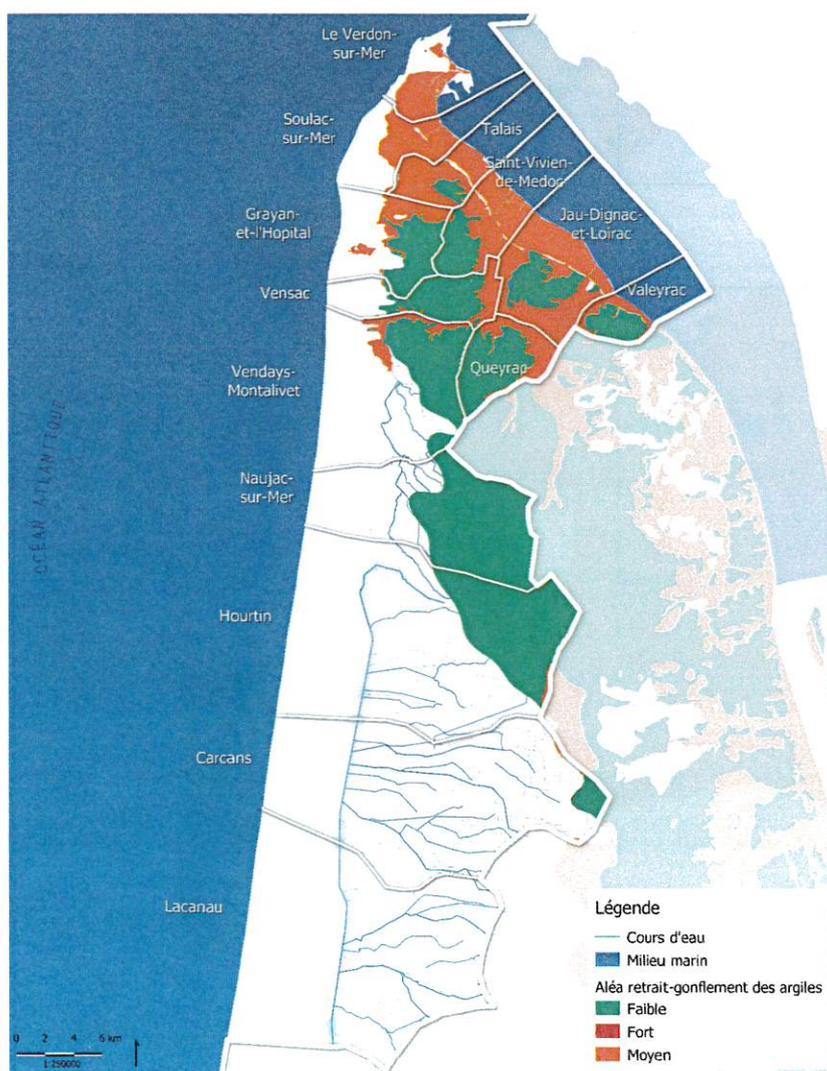
Maîtrise d'ouvrage

Mars 2009

5.1.5. Des enjeux très limités pour les autres risques

Certains autres risques naturels existent mais sont négligeables pour le territoire et n'appellent pas de gestion particulière. Ainsi, le risque sismique est faible à très faible sur les communes du territoire.

Le phénomène de retrait et gonflement des argiles, quant à lui, concerne exclusivement les sols à dominante argileuse (voir carte ci-après). Il est lié aux variations de teneur en eau des terrains, l'argile étant une roche dont la consistance peut se modifier en fonction de sa teneur en eau.



L'Aléa Retrait-gonflement des argiles - Réalisation E2D Août 2019 - Source :
Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de la Gironde -
BRGM 2004

Ces modifications de consistance s'accompagnent de variations de volume qui peuvent alors affecter les constructions (murs porteurs et angles en particulier).

Le territoire est peu impacté par cet aléa, qui se concentre sur la partie nord, mais avec une intensité moyenne.

La gestion de ces aléas ne constitue pas à ce jour une priorité (pas de PPRn), en particulier au regard des conséquences des autres risques (littoral, inondation, feux de forêt).

5.2. Une adaptation au changement climatique cruciale

5.2.1. Les enjeux de l'adaptation au changement climatique

Le réchauffement climatique, bien qu'il soit différent selon les territoires, génère des conséquences actuelles et futures qu'il convient de prendre en compte dans un souci d'adaptation. Il s'agit non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également de réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Les vulnérabilités du territoire du SCoT Médoc Atlantique s'apprécient au regard de ses caractéristiques climatiques, géographiques, démographiques et économiques.

Dans l'état de la connaissance actuelle, ces effets sont difficiles à appréhender au niveau local.

Toutefois, on peut estimer que le changement climatique engendrera probablement une modification profonde des paysages du littoral, de la biodiversité, de la ressource en eau, ou encore des activités humaines comme l'agriculture ou le tourisme.

Ces phénomènes sont susceptibles d'être amplifiés par l'attrait résidentiel, touristique et économique du territoire du SCoT Médoc Atlantique et notamment de sa partie littorale.

Les grandes tendances de l'évolution probable du climat

Les modélisations climatiques³ permettent d'appréhender les évolutions du climat pour les paramètres de températures et de précipitations, à plus ou moins long terme.

Les scénarios et la modélisation des climats futurs montrent des écarts importants pour les paramètres étudiés, mais tous vont dans le sens d'un réchauffement global et de variations dans les précipitations saisonnières.

Concernant le territoire du SCoT Médoc Atlantique, les projections montrent que pour tous les scénarios, les températures augmentent sur l'ensemble des secteurs du territoire. Pour le paramètre « précipitations », le pourcentage de précipitations intenses à l'année est contrasté selon les secteurs du territoire.

Par exemple, le phénomène le plus significatif est un pourcentage de fortes pluies (précipitations au-dessus du 90^{ème} centile annuel) plus élevé le long de l'estuaire de la Gironde.

³ Scénarios RCP établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Tendancier des températures de la Gironde

Les données suivantes sont issues des projections selon un scénario central (stabilisation des émissions des GES) : elles montrent les écarts aux températures de références (la référence est la moyenne des températures annuelles sur la période 1976-2005).

Projections de la variation moyenne des températures pour l'année :

- Horizon proche (2021-2050) : +1°C
- Horizon moyen (2041-2070) : +1.5°C
- Horizon lointain (2071-2100) : +2°C sur les côtes, +2.10°C sur le reste du territoire

Les conséquences des variations de températures devraient être une demande accrue d'eau pour la végétation, une augmentation des risques incendie et sanitaires.

Tendancier des précipitations de la Gironde

La moyenne des cumuls de précipitations pour l'année, pour la période de référence varie de 883 millimètres le long de l'estuaire et des côtes et 962 millimètres sur le reste du territoire.

Projection de la variable moyenne des précipitations pour l'année :

- Horizon proche (2021-2050) : 54 millimètres sur tout le territoire
- Horizon moyen (2041-2070) : 37 millimètres sur tout le territoire
- Horizon lointain (2071-2100) : -65 millimètres sur tout le territoire

Il apparaît une légère augmentation des précipitations en hiver selon ce modèle.

5.2.2. Un changement climatique qui interpelle Médoc Atlantique

Risques naturels

En termes de risques naturels, le territoire est d'ores et déjà fortement exposé au risque d'inondation, de submersion marine, d'incendie. L'évolution de l'occurrence et de l'intensité de ces risques sur les périodes récentes au fil des années met en évidence une extension spatiale des sols concernés depuis les années 1990 et une augmentation progressive de leur fréquence.

Le changement climatique poursuivant son cours, on peut s'attendre à une accentuation de leur intensité et de leur fréquence, d'où la nécessité de penser l'aménagement du territoire en anticipant les conséquences de ces risques naturels.

Ressource en eau

L'une des clés de l'adaptation au changement climatique repose sur la gestion de la ressource en eau et des éventuels conflits d'usage qui pourront en découler.

Il s'agit d'une ressource aujourd'hui disponible sur le territoire mais très sensible aux évolutions climatiques et à la pollution diffuse. A titre d'exemple, la baisse des précipitations en été pourrait réduire la quantité d'eau disponible, altérant le bon fonctionnement des voies de navigation intérieure, et surtout les capacités lacustres

Par ailleurs, la qualité de cette ressource pourrait se dégrader du fait des faibles débits d'étiage en amont entraînant notamment la diminution de la ressource disponible et l'altération de la continuité biologique des milieux et des zones humides, fragilisées par les phénomènes de sécheresse.

Forêts et biodiversité

La forêt joue un rôle particulièrement important dans la régulation de l'évolution du climat en captant le CO₂ présent dans l'atmosphère par la photosynthèse. La forêt française prélève ainsi l'équivalent de 15 % des émissions nationales annuelles de CO₂ (ONERC, rapport sur la forêt, 2014). Elle est également une ressource pour l'industrie sylvicole et pour l'énergie-bois et joue un rôle majeur pour la biodiversité et l'identité paysagère du territoire.

Ainsi, la vulnérabilité accentuée des forêts face au risque incendie risque de générer des conséquences économiques importantes mais aussi des conséquences naturelles en termes de biodiversité (dépérissements liés aux incendies, réduction de la diversité des essences présentes sur le territoire, mutation de la faune et de la flore...)

Urbanisme et santé

Du point de vue de la santé publique, les principaux impacts attendus vis-à-vis de la population sont une surmortalité en cas de fortes canicules pour les publics les plus fragiles (enfants, personnes âgées) et lors des épisodes de forte dégradation de la qualité de l'air liée à l'augmentation de la fréquence et ou de l'intensité des pics de pollution à l'ozone principalement.

Selon les évaluations du GIEC, les impacts dus à l'accroissement de fréquence et d'intensité des événements météorologiques extrêmes sont susceptibles d'augmenter.

Il s'agira alors de mettre en œuvre des moyens de prévention (confort d'été des constructions, présence de l'eau dans la ville, végétalisation...), d'autant plus que le territoire connaît une croissance démographique soutenue avec populations vieillissantes.

Activités touristiques et agricoles

Par le biais d'une pression accentuée sur la ressource en eau et d'un accroissement des risques naturels, le changement climatique engendrera un impact plus ou moins direct sur les secteurs agricoles et touristiques. La hausse des températures, le déficit hydrique et la concentration en CO₂ sont autant de paramètres qui peuvent générer des conséquences sur le rendement et le cycle des cultures. En parallèle, l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation du phénomène d'érosion littoral et d'inondation pourraient conduire à la réduction de l'attrait touristique de la côte.

Les conclusions à tirer pour le SCoT

Le territoire est soumis à de nombreux risques :

- La gestion des risques littoraux est bien prise en compte sur le territoire, mais les évènements météorologiques violents survenus ces dernières années, ainsi que les incidences du changement climatique, ont parfois modifié la donne pour les territoires littoraux d'Aquitaine.
Ainsi, il apparaît comme un enjeu d'adapter les modes de gestion du risque littoral à la connaissance du risque la plus récente, avec à long terme des scénarios de protection dure et/ou de repli stratégiques à anticiper de façon davantage prégnante. La suppression ou la relocalisation de bâtiments ou enjeux menacés est déjà en cours dans le cadre de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Soulac-sur-Mer au Verdon-sur-Mer.
- Le risque inondation constitue une véritable contrainte à l'aménagement du territoire. Tout comme les risques littoraux, ceux-ci sont susceptibles d'évoluer avec le changement climatique et nécessitent une bonne prise en compte de l'évolution de la connaissance sur le risque et une anticipation de l'évolution du risque, qui peut prendre la forme de nouveaux ouvrages de protection, voire de replis stratégiques sur les zones ne portant pas d'aléa inondation.
A cet égard, la digue d'estuaire entre Le Verdon et Valeyrac protège tout un territoire et pas seulement quelques terres agricoles ou habitations.
- Le risque feu de forêt, s'il nécessite avant tout des mesures de gestion, entraîne également des contraintes à l'aménagement du territoire qui peuvent être fortes selon les communes.
Tout comme les autres risques recensés sur le territoire, ils sont susceptibles d'évoluer dans un contexte de changement climatique qui s'accompagne de périodes plus longues d'absence de pluie et de sécheresse.

Afin d'anticiper leur évolution et de réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, plusieurs enjeux devront être pris en compte par le SCoT :

- Réduire les émissions de GES, en particulier par un travail sur l'articulation et la complémentarité des déplacements, transports collectifs et modes doux. Cela implique une meilleure connaissance des pratiques et des besoins en termes de mobilités sur le territoire, aussi bien pour la population permanente que touristique.
- Prévenir les risques et anticiper leurs évolutions par la mise en place d'un modèle de gestion foncière opérationnel, le déploiement des stratégies locales de gestion de la bande côtière, le développement de formes d'habitat adaptées innovantes.
- Affirmer l'équilibre économique du territoire en assurant le maintien d'un accès direct à la mer sur les espaces stratégiques (activités de loisirs, pêche, ostréiculture...), la réflexion autour de l'espace nécessaire au bon développement des activités en cohérence avec les plans-plages pour le maintien du potentiel d'accueil touristique.
- Adapter le secteur résidentiel par la rénovation énergétique du parc de logements anciens, le maintien et le développement d'îlots de fraîcheur.
- Préserver la trame verte et bleue et la ressource en eau, à travers la valorisation des aménités liées aux espaces naturels et à la nature en ville, la maîtrise de l'artificialisation des sols, la réduction de la consommation foncière.
- Adapter la gestion des zones humides et des milieux littoraux, d'ores et déjà pris en charge par les documents cadres sur l'eau (SDAGE, SAGE, etc.).

5.3. Des risques sociaux, économiques et environnementaux qui orienteront l'avenir du territoire

Le territoire du SCoT est très largement orienté vers le tourisme (marchand et résidentiel) : cette activité, d'où il tire la majorité de ses revenus, est une activité très concurrentielle, d'autant qu'une part importante de la clientèle est étrangère et qu'en conséquence la concurrence internationale joue à plein.

Cette activité touristique est en effet sujette à des évolutions de marché fortes et rapides, liées à des modifications sociologiques : durée et saisonnalité des vacances, niveau de revenus, changements d'ordre familial, demande de confort, prix des prestations en France comparées à celui d'autres pays, etc...

Ces évolutions potentielles se heurtent à plusieurs éléments que le SCoT devra prendre en compte :

- La relative fixité du parc, hérité des années 70 et 80, avec, par exemple, un nombre important de petits logements ;
- L'importance des flux touristiques, facteur de congestion en pleine saison, élément d'autant plus important que l'accessibilité du territoire autrement qu'en voiture particulière est faible ;
- Les effets de ces flux sur l'organisation interne au territoire : difficulté à loger les saisonniers, concentration des flux sur certains espaces, et donc « charge anthropique » sur l'environnement très forte en fonction des saisons, dans un milieu de très grande qualité mais relativement fragile ;
- Conséquences d'un mode de développement « dual » (cf. partie 1), avec des emplois en progression, mais un chômage persistant, une précarité pour certaines strates de la population : le développement récent accentue ces différences qui créent un déséquilibre territorial, le relatif isolement traditionnel du territoire et son éloignement par rapport aux très grands pôles rendant la résorption de ces déséquilibres plus difficile.

De ce point de vue, la difficulté à réaliser des projets de développement portuaire/logistiques/industriel sur le site du Verdon rend moins aisé le développement d'une économie équilibrée, entre agriculture, sylviculture, tourisme, tertiaire non touristique et industrie....

Ces éléments sociaux ne doivent pas être sous-estimés dans la capacité du territoire à évoluer pour répondre aux besoins nouveaux.

- Les effets potentiels des risques littoraux et du réchauffement climatique qui impactent directement, à moyen et long terme, mais également à court terme, des activités littorales qui sont des activités-phare pour Médoc-Atlantique.

A cette liste, il faut naturellement jouter les contraintes légales et réglementaires, liées à l'environnement, aux risques naturels, aux modes d'urbanisation, à la Loi littoral, etc...

Face à ce faisceau de risques et de contraintes, le territoire dispose de certaines marges de manœuvre (emploi et capacité d'accueil en progression, évolution des produits touristiques), et d'atouts paysagers et environnementaux très forts, qui expliquent au demeurant qu'il a continué, sur les plans quantitatifs et qualitatifs, sa progression dans la dernière période.

5.4. Conclusions et enjeux

Territoire rural en développement, Médoc-Atlantique présente cependant des risques non négligeables en matière économique et sociale (précarité, chômage).

La crise sanitaire contribue aujourd'hui à modifier sensiblement les perspectives avec de fortes incertitudes sur l'évolution du tourisme qui semble devoir profiter au territoire en raison de son caractère préservé.

Parallèlement la recherche d'espace et les nouvelles conditions de travail à distance provoquent un flux d'installations sédentaires et plus seulement saisonnières.

Mais les risques naturels, liés notamment à l'avancée dunaire et au recul du trait de côte, et aux inondations, sont de très grande ampleur et rappellent la formation spécifique de ce territoire mouvant.

La gestion de ces risques, la politique de prévention, les mesures de limitation, seront déterminantes pour l'avenir.

Au-delà de la nécessaire sécurité des biens et des personnes, le développement d'une « culture du risque » sera l'indice de la modernité et de l'adaptabilité du territoire...

6. Une gestion de l'espace à affirmer

6.1. Des formes urbaines qui interrogent l'avenir

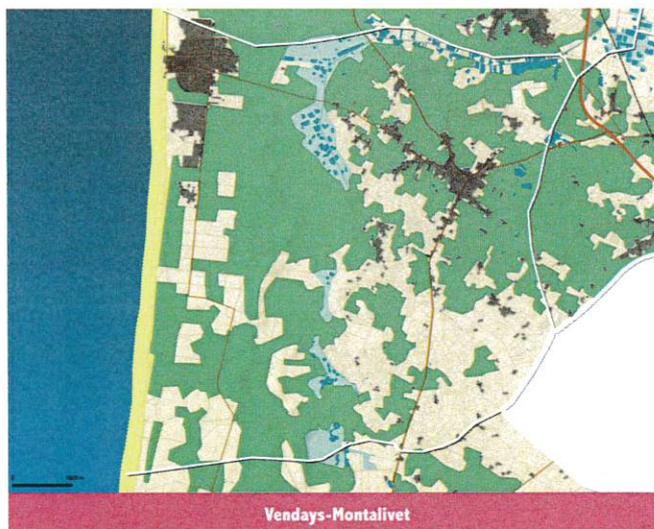
6.1.1. Une grande variété entre estuaire, lacs et océan

Le « triptyque médocain » composé des landes encadrées par l'estuaire et la bande littorale océanique, donne lieu à un grand nombre de formes urbaines, d'autant que la création des stations balnéaires dans les années 1960/80 a renforcé la variété des paysages urbains.

On peut décrire ces morphologies urbaines en liant les communes aux développements qu'elles ont connu dans leur centre ancien, sur l'océan, sur les lacs, sur l'estuaire. Nous empruntons au diagnostic de préfiguration du PNR (septembre 2012) une partie de la typologie des communes, en la complétant en fonction du périmètre du SCOT.

Sept typologies urbaines spécifiques peuvent être distinguées, ce qui, pour une communauté de communes de cette taille, constitue une diversité rare :

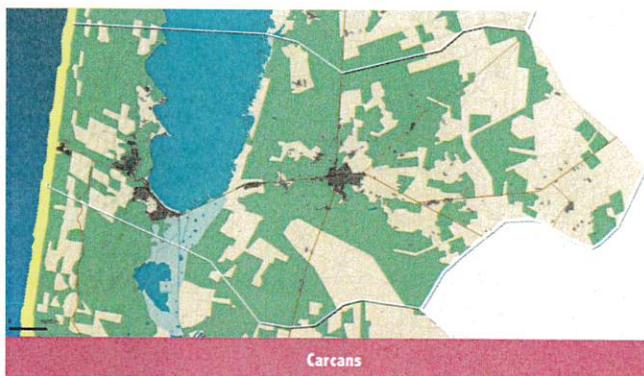
- Typologie 1 : les villages lacustres disposant d'une station balnéaire avec front de mer océanique : Vendays-Montalivet.



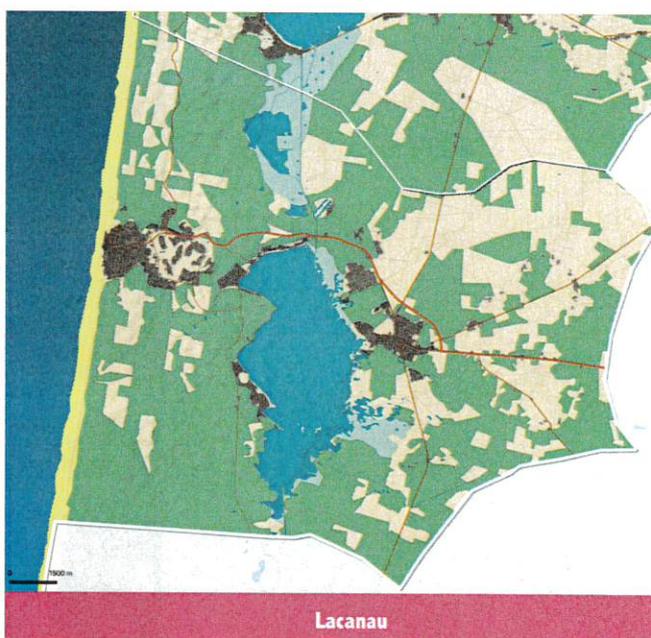
- Typologie 2 : village lacustre sans station balnéaire : Hourtin.



- Typologie 3 : les villages anciens disposant d'un village lacustre et d'une station balnéaire océanique : Carcans.



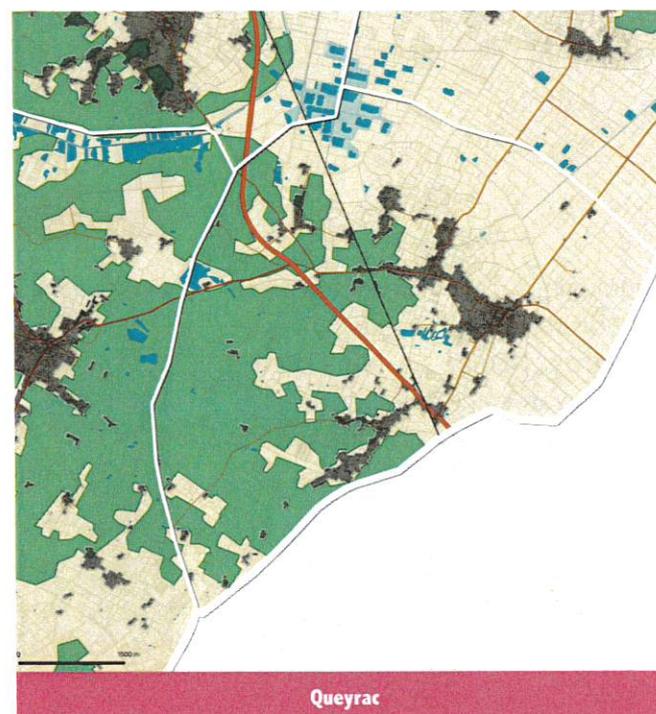
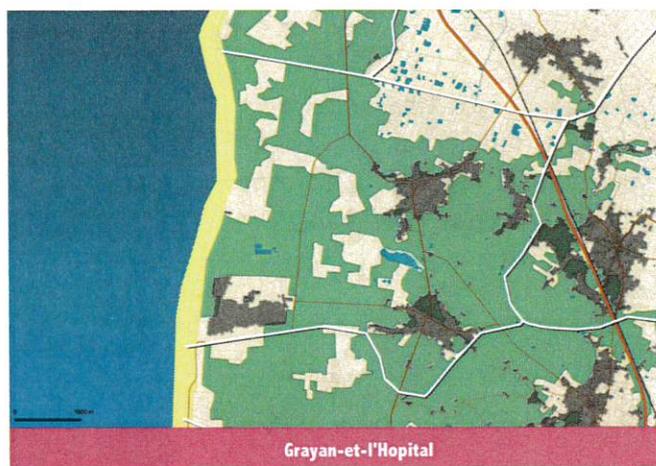
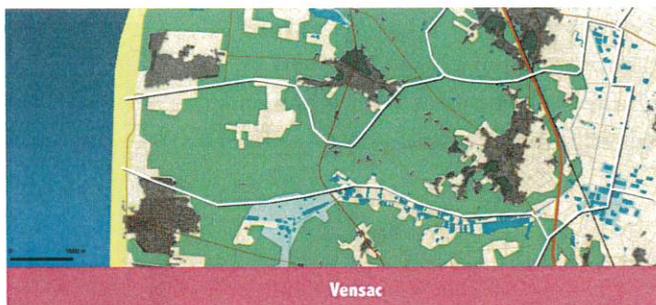
- Typologie 4 : les villages anciens disposant d'un village lacustre et d'une station balnéaire avec front de mer océanique : Lacanau.



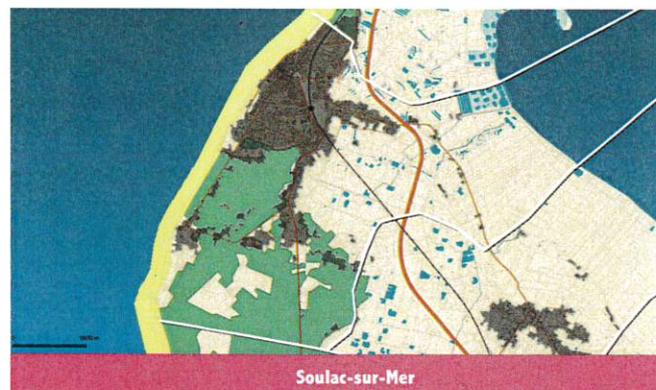
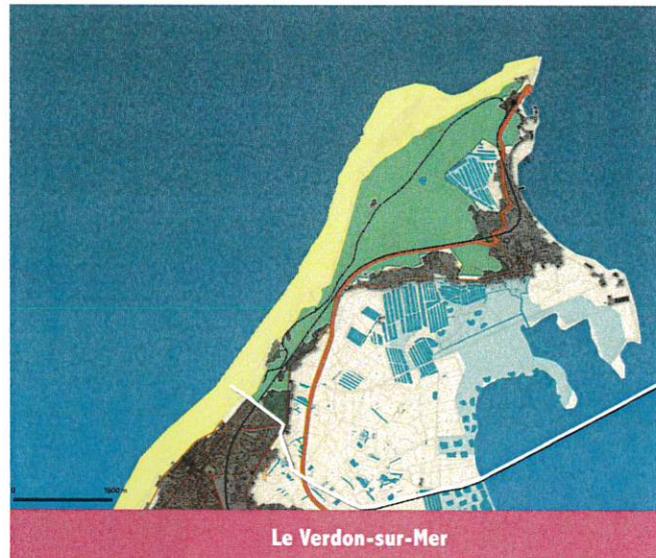
- Typologie 4 : les villages anciens ne disposant pas de village lacustre : Naujac-sur-Mer, Ven-sac, Grayan-et-l'Hôpital (avec une urbanisation balnéaire), Queyrac.



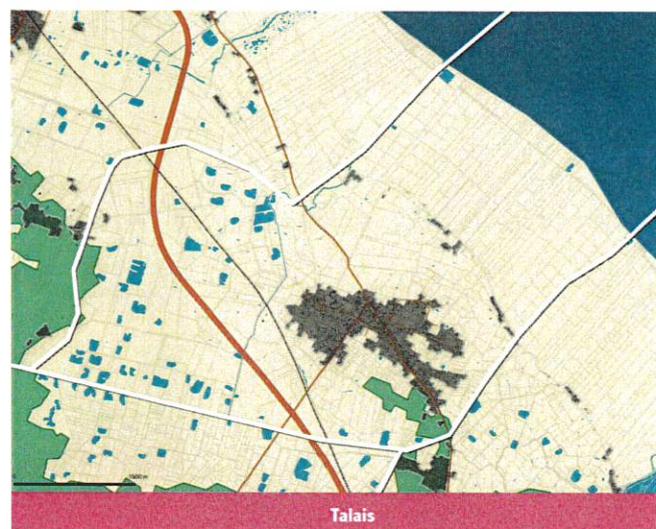
- Typologie 4 : suite



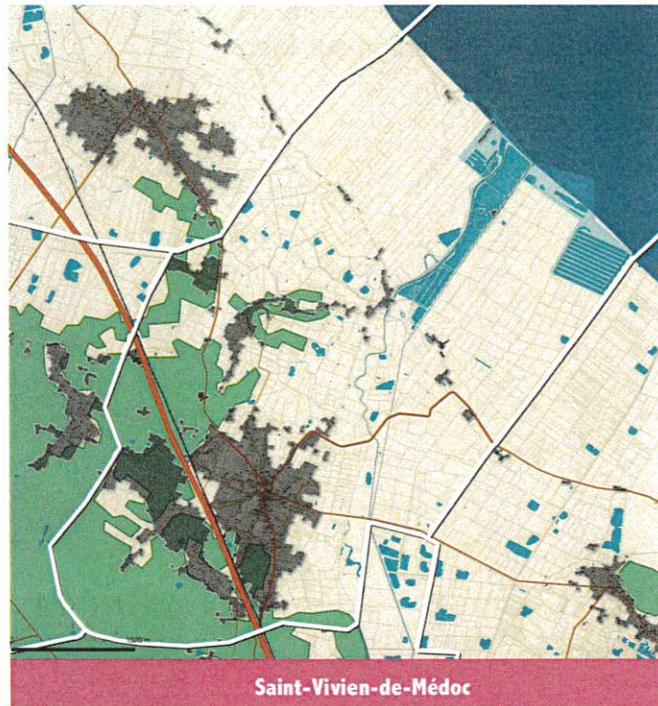
- Typologie 6 : les « villes de la pointe » : Le-Verdon-sur-Mer, Soulac-sur-Mer ;



- Typologie 7 : les villages estuariens ne disposant pas d'urbanisation significative sur le littoral : Talais, Saint-Vivien-de-Médoc, Jau-Dignac-et-Loirac, Valeyrac ;



- Typologie 7 : suite



- Typologie 7 : suite



Ces formes urbaines diverses, entremêlées avec le réseau hydrographique, la forêt, le littoral océanique et lacustre et ses risques, comprend à la fois des villages anciens, des urbanisations balnéaires récentes, des petits noyaux résidentiels plus ou moins nouveaux, et des secteurs diffus.

Les villages anciens ou les centre-bourgs apparaissent comme des « îles » (ce qu'ils étaient quelquefois auparavant, notamment sur l'estuaire... - cf. chapitre 1), les nouvelles urbanisations balnéaires étant marquées par l'architecture moderne, et l'habitat diffus apparaissant souvent comme une série « d'habitations dans un parc » ou dans la forêt...

Le développement et le renouvellement urbains, dans tous les cas très encadrés, devront prendre en compte ces morphologies spécifiques, ce qui imposera des plans et des actions différenciés : les solutions à apporter ne seront en aucun cas « du prêt à porter » mais relèveront plutôt de la haute couture ».

En particulier, de nombreux villages et bourgs ont, de facto, adopté la forme d'une « étoile » dont les branches s'allongent le long des routes principales.

L'absence de voies secondaires, liée notamment à la présence de la forêt, a facilité ce mode de fonctionnement.

Le développement de ces villages et de ces bourgs supposera sans doute de travailler sur la mise en place de voies secondaires permettant, à partir et en continuité du noyau urbain plus dense, de poursuivre l'aménagement de ces secteurs.

6.1.2. Des enveloppes urbaines dispersées et de petite taille

L'analyse des enveloppes urbaines confirme cette variété et cette spécificité des modes d'urbanisation du territoire.

Globalement, la taille moyenne des enveloppes urbaines est faible (1,8 hectare en moyenne à l'échelle du SCoT).

Les enveloppes urbaines utilisent un indice pour identifier leurs envergures.

Le calcul de cet indice est : (surface totale des bâtis x nombre total des bâtis) / surface totale de l'enveloppe urbaine. Une discrétisation est effectuée à partir de cet indice pour identifier 6 types d'enveloppe urbaine :

Isolé : indice de 0 à 5

Diffus : indice de 5 à 50

Groupé : indice de 50 à 200

Urbain peu dense : indice de 200 à 1 000

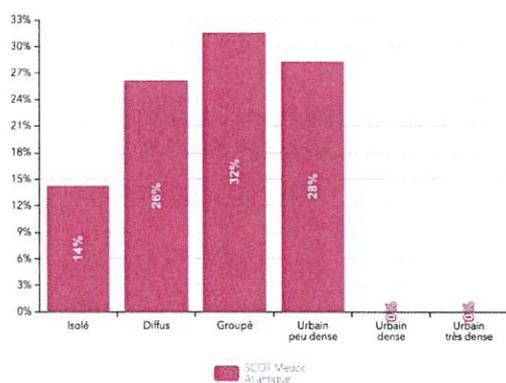
Urbain dense : indice de 1 000 à 3 500

Urbain très dense : indice de plus de 3 500

Source : cadastre 2018, traitement E.A.U., 2019

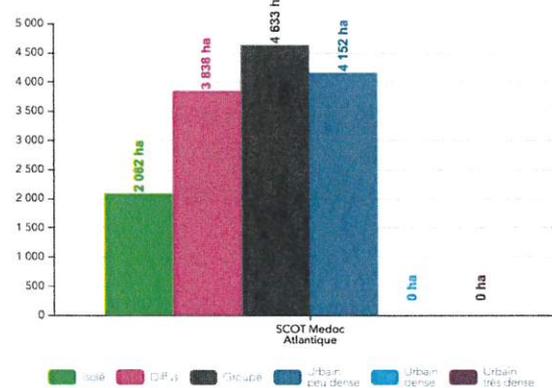
Part des surfaces des enveloppes urbaines par type

Source : Cadastre/Orstom 2019



Surface totale des enveloppes urbaines (ha) par type

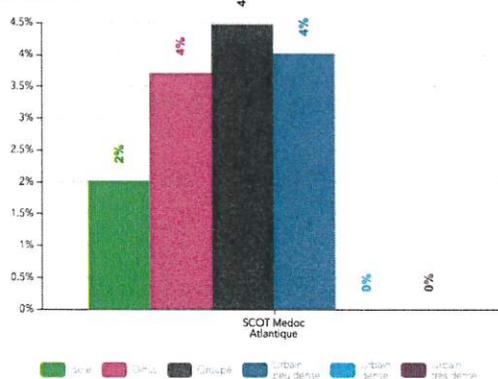
Source : Cadastre/Orstom 2019



Dans ces conditions, on constate qu'une part importante de la surface du territoire est classée en isolé/diffus/peu dense.

Part des surfaces urbanisées du territoire par type

Source : Cadastre/Orstom 2019

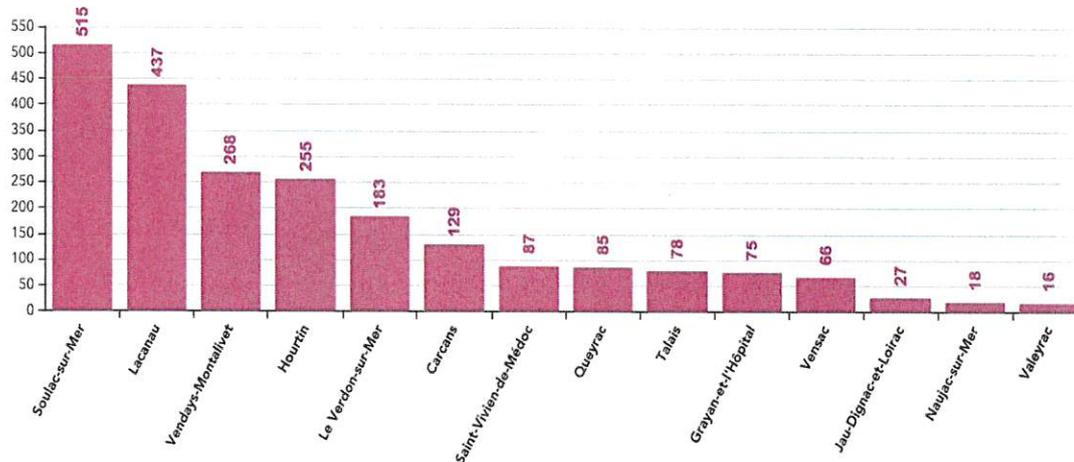


Cependant, ces enveloppes urbaines, au total, ne représentent qu'une faible part de la surface totale du territoire.

Cette appréciation doit cependant être nuancée selon les communes.

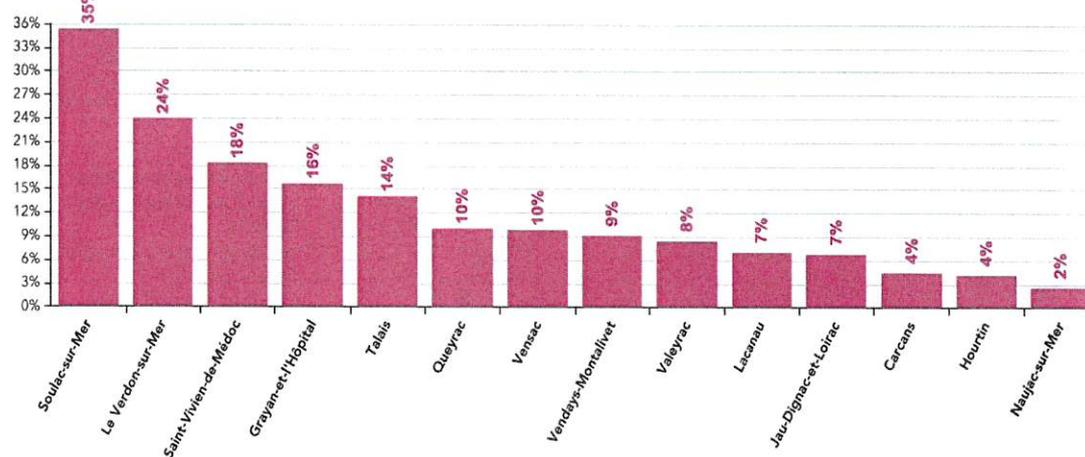
Indice d'urbanisation

Source : Cadastre Octobre 2018



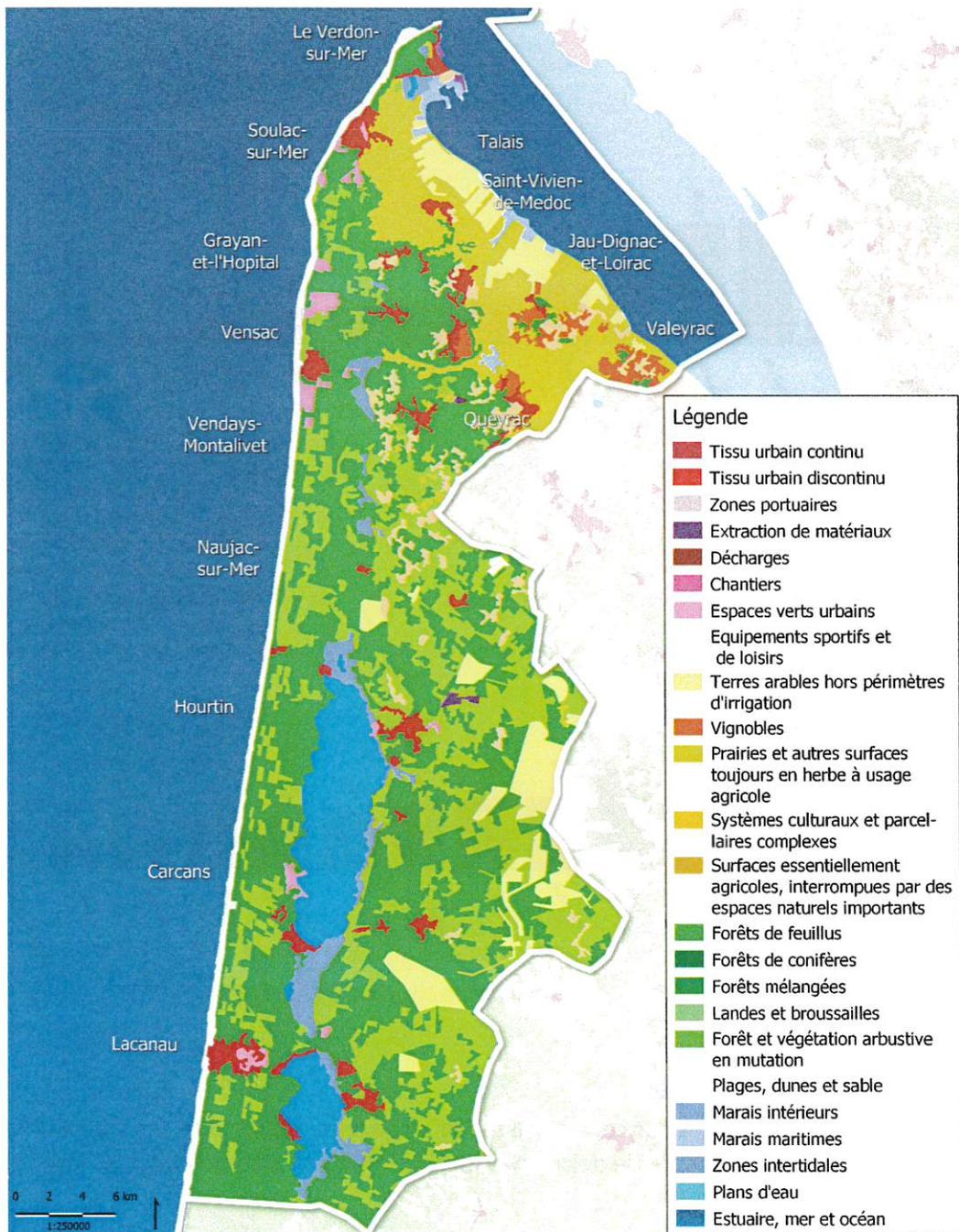
Part des surfaces urbanisées par commune

Source : Cadastre Octobre 2018



La part des surfaces urbanisées par commune est illustrative de la diversité des situations, qui, il est vrai, dépend de la surface totale des communes, totalement indépendante de leur niveau ou de leur forme d'urbanisation.

6.2. Un espace vaste, soumis à d'importantes tensions



Les Grandes composantes du territoire

Source : Corine Land Cover, 2018, Traitement : E2D

6.2.1. Un territoire avant tout forestier

Le territoire comprend une faible part d'espaces artificialisés, et deux tiers de forêts ainsi que 19 % de territoires agricoles.

La composition interne de ce territoire est tout à fait spécifique et reflète la prépondérance de la forêt dans l'occupation du sol.

Territoire	Code INSEE	1 - Territoires artificialisés	2 - Territoires agricoles	3 - Forêts et milieux semi-naturels	4 - Zones humides	5 - Surfaces en eau	Total SCoT
SCOT Medoc Atlantique		5 321,66	20 789,04	73 909,44	3 677,61	7 588,60	111 286,35
Lacanau	33 214,00	1 123,40	183,88	17 640,47	1 090,31	1 796,70	21 834,76
Hourtin	33 203,00	654,44	2 092,78	15 614,65	599,02	3 229,99	22 190,88
Vendays-Montalivet	33 540,00	643,74	1 138,75	7 825,59	472,81	0,00	10 080,89
Soulac-sur-Mer	33 514,00	581,04	1 292,65	1 004,12	46,62	0,00	2 924,43
Grayan-et-l'Hôpital	33 193,00	549,04	587,82	3 476,18	27,06	0,00	4 640,10
Carcans	33 097,00	524,11	2 150,92	14 459,00	487,55	2 495,00	20 116,58
Le Verdon-sur-Mer	33 544,00	275,87	676,43	720,27	539,76	66,90	2 279,23
Queyrac	33 348,00	211,25	1 614,28	1 199,93	58,52	0,00	3 083,98
Saint-Vivien-de-Médoc	33 490,00	195,75	1 894,19	601,24	196,59	0,00	2 887,77
Naujac-sur-Mer	33 300,00	192,72	841,46	8 723,22	39,61	0,00	9 797,01
Vensac	33 541,00	175,92	777,21	2 320,65	45,88	0,00	3 319,66
Talais	33 521,00	139,99	1 863,44	66,89	10,25	0,00	2 080,57
Jau-Dignac-et-Loirac	33 208,00	54,39	4 474,76	167,96	54,76	0,00	4 751,87
Valeyac	33 538,00	0,00	1 200,47	89,29	8,89	0,00	1 298,65
% du total		4,78%	18,68%	66,41%	3,30%	6,82%	100,00%

Source : Corine Land Cover / UE-IFEN 2018, traitement E.A.U., 2019

6.2.2. Une consommation d'espace non négligeable

La consommation d'espace des dernières années (en l'occurrence 2009/2017) peut être évaluée à 352 hectares pour ce qui est des espaces naturels, agricoles ou forestiers (NAF) qui sont visés par la « Loi Grenelle ».

Au sein de cette consommation non négligeable, l'activité représente 24 % et l'habitat 66 %, avec des différences importantes entre communes, les communes du littoral océanique présentant le niveau de consommation le plus élevé, aussi bien pour l'activité que pour l'habitat.

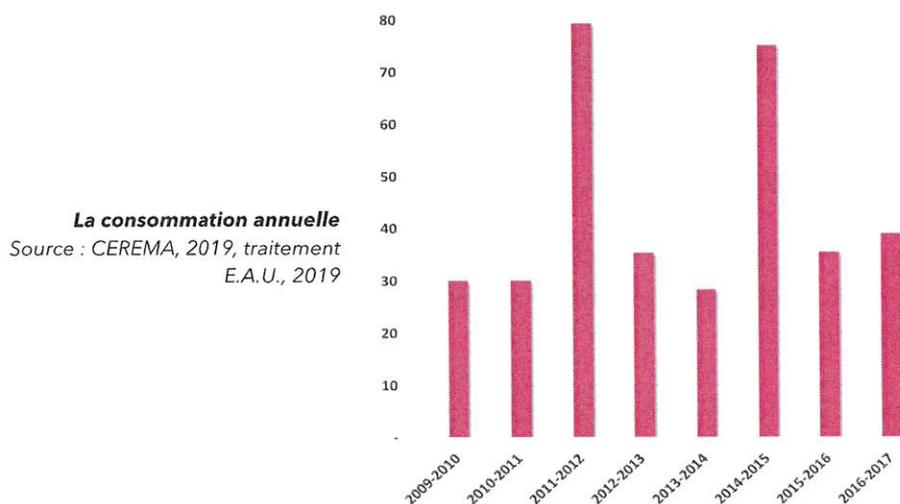
Dans les autres communes, cette consommation doit être nuancée en raison de l'utilisation de terrains en friches qui n'étaient plus le siège d'activités agricoles et dont l'entretien était souvent problématique.

Unité : hectare – NAF : Naturel, Agricole ou Forestier

Commune	2009-2017				
	Espace NAF artificialisé	Dont : artificialisé vers l'activité	Dont : artificialisé vers l'habitat	Dont : artificialisé vers des espaces mixtes habitat/activité	Dont : artificialisé vers des espaces non affectés
Carcans	28,84	0,11	24,09	-	4,64
Grayan-et-l'Hôpital	31,35	12,06	16,27	-	3,02
Hourtin	56,84	17,07	32,55	4,17	3,05
Jau-Dignac-et-Loirac	3,90	0,08	2,78	-	1,05
Lacatau	95,16	47,37	44,74	1,40	1,66
Naujac-sur-Mer	18,57	0,41	14,91	-	3,25
Queyrac	3,40	0,09	2,64	-	0,67
Saint-Vivien-de-Médoc	18,22	0,72	14,73	0,05	2,72
Soulac-sur-Mer	24,34	5,17	15,68	-	3,49
Talais	6,37	-	5,39	-	0,98
Valeyrac	6,95	-	6,02	-	0,94
Vendays-Montalivet	42,54	1,52	38,46	0,07	2,49
Vensac	9,26	0,05	7,59	-	1,63
Le Verdon-sur-Mer	6,31	0,11	5,81	0,16	0,23
Total SCoT	352,05	84,76	231,65	5,85	29,80

Source : CEREMA, 2019, traitement E.A.U., 2019

Cette consommation montre une évolution « en dents de scie », certaines années connaissant des pics, en fonction d'opérations importantes.



Toutefois, et en particulier dans les communes rurales, la consommation d'espaces ne doit pas être confondue avec l'artificialisation des sols, l'attrait de parcelles assez vastes pour des habitations d'environ 100m² demeurant la règle.

6.3. Conclusions et enjeux

L'espace de Médoc-Atlantique, majoritairement forestier, constitue une ressource fragile et rare en fonction des conditions environnementales, légales et réglementaires, et de celles liées aux risques naturels.

La consommation d'espace passée témoigne de cette situation et illustre le mode de développement de son urbanisation.

Faire évoluer cette situation imposera sans doute une gestion serrée de cet espace, des conditions d'urbanisation, de choix des formes urbaines, de gestion des interfaces terre/mer/lacs, et d'aménagement organisé.

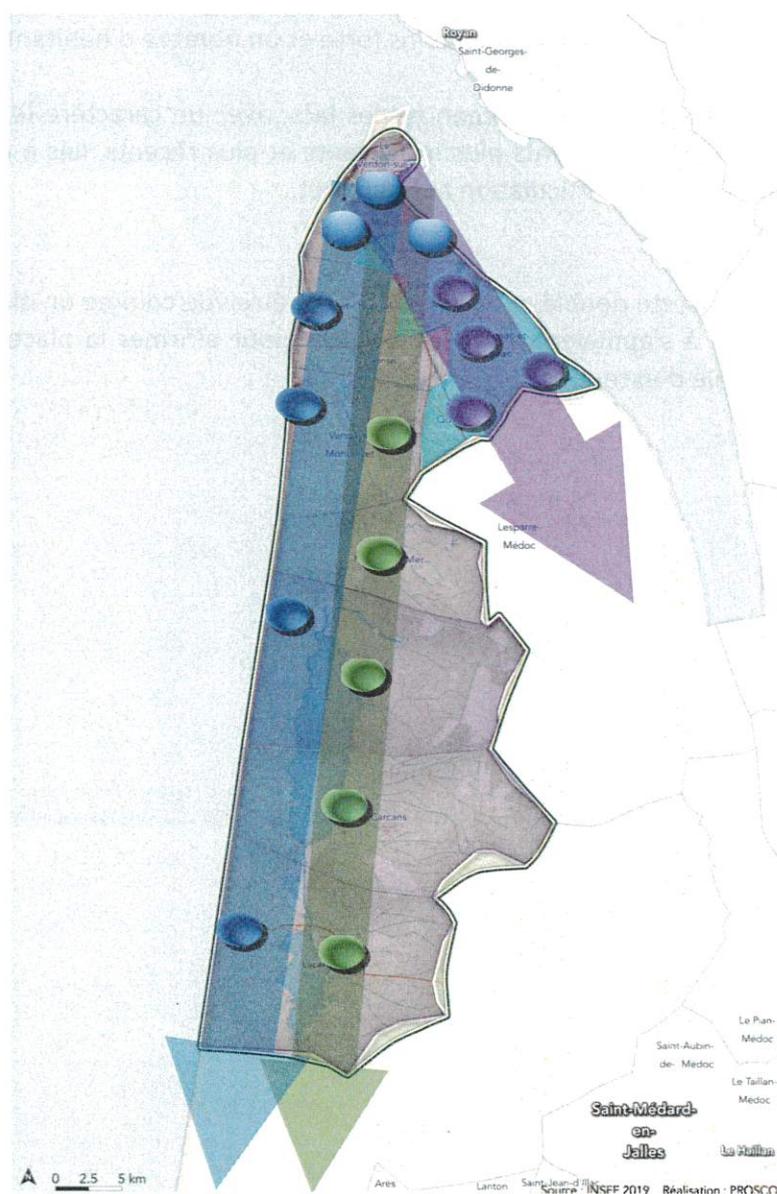
Dans un contexte où se superposent les époques constructives (villages anciens, constructions des années '70/80, développements plus récents), la qualité des extensions urbaines et du renouvellement urbain sera déterminante pour l'avenir...

7. Un équilibre autour de la place de chaque commune

7.1. Le « fait presqu'ilien » ?

7.1.1. Des espaces différents, mais reliés

Les différentes analyses conduites dans le présent diagnostic (économie, social, formes urbaines, paysage, environnement, population) conduisent à une « vision » du territoire qui allie espaces estuariens (auxquels il est possible de rattacher Queyrac), espaces lacustres et espaces océaniques.



7.1.2. Des différences au service d'une presqu'île ?

Au sein de ces espaces, il n'y a pas d'homogénéité : la taille des communes, leur orientation économique (plus ou moins touristique), leur rythme de développement, leur organisation interne, différent plus ou moins profondément.

En outre, leur proximité avec les pôles extérieurs n'est pas la même, le sud du territoire étant plus proche de l'agglomération bordelaise, par exemple.

Mais leur espace les rapproche :

- Prégnance de l'estuaire, avec des villages ou des bourgs éloignés du rivage, une pression touristique moins forte et un nombre d'habitants limité ;
- Importance de l'océan et des lacs, avec un caractère le plus souvent balnéaire, des développements plus importants et plus récents, liés à un aménagement de grande ampleur, articulation avec la forêt...

Au total, cette double appartenance peut être vue comme un élément d'équilibre, comme la capacité à s'appuyer sur les différences pour affirmer la place, le rôle et la capacité d'une presqu'île d'exception.

7.2. Des polarités encadrées par les distances

7.2.1. Des niveaux différenciés de population, d'emploi, d'équipements

Les niveaux de population, d'emploi, d'équipements permettent d'entrevoir le rôle des différentes communes au sein du territoire.

SCOT Médoc Atlantique			
Population, emplois et équipements en 2016			
Communes	population en 2016	Emplois en 2016	Nombre total d'équipements en 2016
Carcans	2 246	512	182
Grayan-et-l'Hôpital	1 256	221	79
Hourtin	3 250	760	184
Jau-Dignac-et-Loirac	1 037	177	31
Lacanau	4 460	1 556	436
Naujac-sur-Mer	858	120	43
Queyrac	1 393	235	41
Saint-Vivien-de-Médoc	1 643	267	94
Soulac-sur-Mer	2 588	1 203	239
Talais	675	97	39
Valeyrac	526	134	8
Vendays-Montalivet	2 480	790	213
Vensac	906	121	40
Le Verdon-sur-Mer	1 366	367	78
SCOT Médoc Atlantique	24 684	6 559	1 707

Source : INSEE, RP2016, traitement E.A.U., 2019

Les différences de niveau sont extrêmement importantes, bien que les communes les plus peuplées ne soient en aucune manière des grandes villes.

7.2.2. Des rôles spécifiques pour certaines communes

La notion de « polarité », généralement utilisée dans l'analyse territoriale, trouve ses limites pour Médoc-Atlantique, compte-tenu des distances, qui aboutissent à une certaine autarcie de chaque commune pour petit groupe de communes, et du mode de formation du territoire (cf. 1^{ère} partie) qui a créé un sentiment d'isolement.

Néanmoins, plusieurs éléments peuvent être avancés au stade du diagnostic (*à différencier du projet, contenu dans le PADD du SCOT : le diagnostic se borne à décrire l'état des lieux et, le cas échéant, les potentiels de développement, sans pour autant fixer des orientations pour l'avenir*) :

- Deux pôles principaux structurants se détachent du point de vue des emplois et des équipements : **Lacanau et Soulac-sur-Mer**. Ils concentrent des flux touristiques et des activités permanentes : on peut dire qu'ils sont à la fois « des lieux de vie » et « des lieux de villégiature ». Ces fonctions tendent à se développer : par exemple Lacanau-Océan, lieu touristique, tend à devenir, plus que par le passé, un lieu de vie en raison de la proximité de la métropole bordelaise.
- **Hourtin**, par sa population notamment, tend à devenir un lieu de vie. Le projet de base nautique du CFM développera sa place au sein du territoire, et notamment son rôle comme espace d'articulation entre le nord et le sud. Son rôle est clairement stratégique et méritera une réflexion approfondie pour le projet.
- **Carcans**, pourrait par sa taille, recéler un rôle dans les services rendus au territoire. Toutefois, située entre Lacanau et Hourtin, la question est peut-être plus celle de son développement équilibré au profit de ses habitants, et, plus généralement, de la vocation touristique du territoire.
- **Vendays-Montalivet**, commune bien équipée, voit ses emplois se développer et constitue de ce fait une polarité significative du territoire avec en particulier une fixation de population permanente à Montalivet.
- **Saint-Vivien-de-Médoc**, ancien chef-lieu de canton, continue d'avoir un rôle important de par l'histoire du territoire. Son dynamisme résidentiel permet sans doute, pour l'avenir, d'occuper une place-clé dans l'architecture du territoire.
- **Queyrac**, qui tend à attirer de nouveaux équipements et services, joue de plus en plus un rôle au sein du territoire, comme relais de Lesparre-Médoc.

7.3. Conclusions et enjeux

Le territoire de Médoc-Atlantique est marqué par son caractère vaste, cet espace abritant des situations très différentes.

Le niveau de flux et de pressions est en effet dissemblable entre les espaces de l'océan, des lacs, de l'estuaire.

L'équilibre du territoire, entre ces trois espaces, entre le nord et le sud, reste un enjeu fort : la constitution de la CC Médoc-Atlantique sur ce périmètre offre au demeurant des opportunités intéressantes pour faciliter cet équilibre.

L'enjeu, dans cette optique est de créer les conditions d'un développement équilibré qui ne « gomme pas les différences » et permette à chaque espace de jouer, en fonction de ses caractéristiques propres, sa propre partition pour affirmer la place et le rôle d'une presqu'île d'exception.

Conclusions et enjeux

Nous reprenons dans ici, pour faciliter la lecture, les conclusions et enjeux proposés dans chaque chapitre transversal.

<p>Un mode de développement dual</p>	<p>Le mode du développement du territoire apparaît comme marqué par des phénomènes qui s’ancrent dans la longue durée, et par des évolutions plus récentes qui ont profondément transformé la situation traditionnelle.</p> <p>A une économie de subsistance, liée au terroir et au climat, s’est superposée, récemment, une action publique de développement forestier, puis touristique.</p> <p>Le Médoc d’aujourd’hui reste marqué par cette double origine, malgré une économie en développement, en dépit de la crise, et une population elle aussi en croissance.</p> <p>L’enjeu, dans cette situation, est de trouver la voie de surmonter cette dualité, et de mettre en place les moyens d’un développement équilibré, tout en s’appuyant sur les atouts hérités du passé et sur l’identité et les ancrages territoriaux forts qui en sont la conséquence.</p> <p>Cependant, avec l’apparition de nouveaux modes de travail à distance, la crise sanitaire actuelle semble de nature à provoquer une forte évolution des comportements et donc de l’évolution démographique avec un relatif rajeunissement et une progression des qualifications.</p>
<p>Un territoire inscrit dans « l’éco-nomie des flux »</p>	<p>Le territoire est marqué par des flux touristiques importants, auxquels s’ajoutent des flux provenant de la population locale pour les études, et pour le travail, que l’existence de pôles externes rend dans tous les cas obligatoires.</p> <p>Il est également marqué par une inscription paysagère et environnementale dans un ensemble plus vaste (la forêt des landes, les littoraux océanique et estuarien) qui crée de nombreuses connexions avec l’extérieur.</p> <p>A ce « territoire de flux » ne correspondent pas des infrastructures et des services de transport d’un niveau suffisant, aboutissant à des temps des parcours longs et relativement malaisés.</p> <p>A ces éléments s’ajoute l’absence de développement portuaire au Verdon-sur-Mer, malgré des installations, des surfaces et des liaisons importantes.</p> <p>Le paradoxe auquel cette situation aboutit est que Médoc-Atlantique est à la fois un territoire de flux et un territoire enclavé.</p> <p>Dans une période peu propice aux grandes infrastructures, l’enjeu de Médoc-Atlantique, sera d’organiser au mieux ses différents flux (services de transport, saisonnalité, polarités internes, etc...), pour améliorer son accessibilité interne et externe.</p>

<p>Un potentiel exceptionnel pour le cadre de vie et la santé</p>	<p>Sur le plan des ressources naturelles (paysagères, liées à l'eau, à l'énergie), le territoire du SCoT présente des qualités exceptionnelles, et des pollutions et des nuisances encore limitées.</p> <p>La valorisation de ces qualités est à la base des développements que le territoire a connus dans la dernière période : le tourisme s'est alimenté du cadre de vie, mais l'attractivité du territoire pour les résidents permanents également.</p> <p>En fonction de ces atouts importants, les potentialités restent très fortes, Médoc-Atlantique étant en capacité de confirmer son positionnement en termes de sport et de santé, créneaux de plus en plus porteurs, aussi bien pour les touristes que pour les résidents permanents.</p>
<p>Une liberté de choix, condition de l'attractivité</p>	<p>La liberté de choix des habitants du territoire est un élément important de son attractivité. Celle-ci est assurée par le développement économique et touristique, par un accès aisé à des ressources naturelles de grande qualité.</p> <p>Elle subit néanmoins les limitations qui sont souvent celles des territoires ne comprenant pas une ville importante : dépendance à l'égard des grands pôles de service et d'emploi, diversité faible du parc résidentiel, absence de base industrielle forte, etc...</p> <p>Il faut néanmoins constater que la vocation, largement touristique, du territoire, lui a permis de renforcer ses capacités pour tous les usagers du territoire.</p> <p>L'enjeu dans cette perspective, sera, dans tous les secteurs, de mettre en place une action concertée pour faciliter la « montée en gamme » des activités, des emplois et des qualifications, en s'appuyant sur l'image forte du territoire...</p> <p>Ici encore, la crise sanitaire conduit à observer l'installation et la sédentarisation de jeunes actifs, attirés par les espaces et la qualité de vie, que les conditions de travail à distance ne contraignent plus à vivre près de leur siège d'entreprise.</p>
<p>Les risques au cœur du fonctionnement du territoire</p>	<p>Territoire rural en développement, Médoc-Atlantique présente cependant des risques non négligeables en matière économique et sociale (précarité, chômage).</p> <p>La crise sanitaire contribue aujourd'hui à modifier sensiblement les perspectives avec de fortes incertitudes sur l'évolution du tourisme qui semble devoir profiter au territoire en raison de son caractère préservé.</p> <p>Parallèlement la recherche d'espace et les nouvelles conditions de travail à distance provoquent un flux d'installations sédentaires et plus seulement saisonnières.</p> <p>Mais les risques naturels, liés notamment à l'avancée dunaire et au recul du trait de côte, et aux inondations, sont de très grande ampleur et rappellent la formation spécifique de ce territoire mouvant. La gestion de ces risques, la politique de prévention, les mesures de limitation, seront déterminantes pour l'avenir. Au-delà de la nécessaire sécurité des biens et des personnes, le</p>

	développement d'une « culture du risque » sera l'indice de la modernité et de l'adaptabilité du territoire...
Une gestion de l'espace à affirmer	<p>L'espace de Médoc-Atlantique, majoritairement forestier, constitue une ressource fragile et rare en fonction des conditions environnementales, légales et réglementaires, et de celles liées aux risques naturels.</p> <p>La consommation d'espace passée témoigne de cette situation et illustre le mode de développement de son urbanisation.</p> <p>Faire évoluer cette situation imposera sans doute une gestion serrée de cet espace, des conditions d'urbanisation, de choix des formes urbaines, de gestion des interfaces terre/mer/lacs, et d'aménagement organisé.</p> <p>Dans un contexte où se superposent les époques constructives (villages anciens, constructions des années '70/80, développements plus récents), la qualité des extensions urbaines et du renouvellement urbain sera déterminante pour l'avenir...</p>
Un équilibre autour de la place de chaque commune	<p>Le territoire de Médoc-Atlantique est marqué par son caractère vaste, cet espace abritant des situations très différentes. Le niveau de flux et de pressions est en effet dissemblable entre les espaces de l'océan, des lacs, de l'estuaire.</p> <p>L'équilibre du territoire, entre ces trois espaces, entre le nord et le sud, reste un enjeu fort : la constitution de la CC Médoc-Atlantique sur ce périmètre offre au demeurant des opportunités intéressantes pour faciliter cet équilibre.</p> <p>L'enjeu, dans cette optique est de créer les conditions d'un développement équilibré qui ne « gomme pas les différences » et permette à chaque espace de jouer, en fonction de ses caractéristiques propres, sa propre partition pour affirmer la place et le rôle d'une presqu'île d'exception.</p>

Annexe 1 : précisions sur les périmètres de protection, de gestion et d'inventaire

Les périmètres de protection de la biodiversité

La réserve naturelle nationale de l'Etang de Cousseau

La réserve naturelle nationale de l'Etang de Cousseau couvre 600 hectares et se situe entre le lac d'Hourtin et le lac de Lacanau. Elle a été créée en 1976 et est gérée par la Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO).

Cette dernière a pour mission la surveillance, l'animation, le suivi écologique, l'accueil du public, le maintien et l'amélioration de la richesse écologique du site.

Ce site n'a pas subi d'anthropisation intense et dispose d'une mosaïque de milieux typiques du littoral aquitain, allant de l'étang, au marais boisés, en passant par les dunes boisées, les marais et les landes humides.

Sont notamment interdits par le décret de création de la Réserve :

- La circulation de tous les véhicules (y compris vélos) et des chiens non tenus en laisse.
- La pêche, la chasse.
- La cueillette des végétaux (y compris les champignons).
- Le camping et le bivouac.
- L'accès est limité aux sentiers balisés.

La réserve naturelle nationale des dunes et marais d'Hourtin

La réserve naturelle nationale des dunes et marais d'Hourtin couvre 2 150 hectares et a été créée en 2009.

Selon le site de l'ONF, gestionnaire de la réserve, elle est constituée de deux principaux milieux : le système dunaire littoral et la frange occidentale du plateau landais et son complexe de milieux humides de l'arrière littoral.

Elle dispose d'espaces remarquables (forêts domaniales et milieux naturels périphériques lacustres et humides) qui en font un espace privilégié pour la faune et la flore.

Sont notamment interdits par le décret de création de la Réserve :

- La circulation des véhicules, embarcations à moteurs et autres engins flottants à moteur.
- Les chiens non tenus en laisse.
- La chasse au petit gibier sédentaire.
- Les feux, le camping et l'usage d'instruments sonores.
- La cueillette des végétaux (excepté le ramassage des champignons pour une consommation familiale).
- Les jeux ou engins de plage et de loisirs utilisant l'énergie éolienne.
- L'accès est limité aux sentiers balisés.

La Réserve Biologique Dirigée de Vire Vieille, Vignotte et Batejin

La réserve biologique dirigée couvre 214 hectares et a été créée en 2014. Elle comprend la forêt domaniale du site de Batejin, propriété du conservatoire du littoral, l'espace naturel sensible de Vignotte, propriété du Conseil Départemental de la Gironde, et des rivages lacustres.

Elle dispose d'une biodiversité riche et on y recense deux espèces menacées (le butor étoilé et la bécassine des marais) et deux espèces protégées (la cistude d'Europe et la loutre d'Europe).

Sont notamment interdits par le décret de création de la Réserve :

- Les feux de forêt.
- La circulation des véhicules en dehors des chemins carrossables et itinéraires prévu à cet effet.
- Les dépôts d'ordures.
- Les manifestations collectives n'ayant pas reçu préalablement l'autorisation de l'ONF.

Les périmètres de gestion durable

Le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le Parc a été créé le 04 avril 2015 par décret du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie⁴, c'est aujourd'hui le 7ème de ce type de France. Il couvre 6 500 km² d'espace marin sur la façade atlantique et environ 800 km de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde). Il comprend tout l'estuaire depuis le Bec d'Ambès et le littoral marin jusqu'au chenal du Payré au sud des Sables d'Olonne.

Selon l'article 1 du décret de création :

« La spécificité de l'estuaire de la Gironde et des pertuis est liée notamment :

1. A la remarquable diversité des habitats marins et au caractère exceptionnel de certains d'entre eux, en particulier les vasières, les estrans calcaires, les estuaires et leurs panaches ainsi que les couloirs de migration qui s'y rattachent.
2. A l'existence d'espèces rares et menacées, notamment l'avifaune, les mammifères marins, les tortues marines, l'esturgeon et les autres poissons amphihalins, pour lesquels l'estuaire de la Gironde et les Pertuis sont d'intérêt national et européen.
3. A la grande productivité des milieux humides littoraux et marins, due à des habitats interconnectés et à une biodiversité ordinaire très riche dans les marais, claires, fleuves, estrans, pertuis et au large.
4. Aux richesses marines et aux produits de la mer à la qualité reconnue, travaillés par les communautés de conchyliculteurs et de pêcheurs, indicateurs du bon état des milieux.
5. Aux activités maritimes, portuaires et industrielles, structurantes d'un tissu économique interrégional, et aux nombreuses activités touristiques, de loisirs, et sportives qui s'y exercent.
6. A l'importance des patrimoines culturel et naturel, témoins d'une passion maritime riche et ancienne partagée par les marins, les conchyliculteurs, les pêcheurs professionnels et récréatifs, les plaisanciers et les sportifs, aussi bien dans les estuaires, le bord de mer, les espaces maritimes que les îles ».

Le Parc naturel marin regroupe 3 grandes zones, interdépendantes les unes des autres :

- La mer des Pertuis (Breton, d'Antioche et de Maumusson),
- L'estuaire de la Gironde et son panache, auquel appartient le territoire du SCoT Médoc Atlantique,

⁴ Décret n° 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

- Le large.

La gestion du parc est guidée par 6 orientations :

- Améliorer et partager la connaissance scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages.
- Préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques, dans un équilibre durable entre biodiversité et activités socio-économiques.
- Renforcer le lien « Mer & Terre » par le partenariat des acteurs concernés afin de préserver la qualité et la quantité des eaux.
- Promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle (côtière et estuarienne), aquacoles et conchylicoles, dans le respect des écosystèmes marins.
- Promouvoir et développer les activités maritimes portuaires et industrielles ainsi que les activités de loisirs dans le respect des écosystèmes marins.
- Diffuser, auprès du plus grand nombre, la passion de la mer et impliquer chacun dans la préservation du milieu maritime et littoral.

Ces orientations sont déclinées dans un plan de gestion, qui constitue la feuille de route du Parc pour 15 ans, et traduites en plan d'actions. Le plan de gestion doit être élaboré dans un délai de trois ans à compter de la date de création du parc.

Le Parc Naturel Régional du Médoc

Le PNR du Médoc a été créé en 2012 à l'échelle de 53 communes. Il a vocation à « *protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.* ».

Ses objectifs et engagements sont formalisés par une charte qui traite des orientations et mesures qui devront être mises en œuvre par les collectivités territoriales partenaires (communes, intercommunalités, Département, Région, et l'Etat) sur 12 ans.

Cette dernière s'attache notamment à la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel et de la biodiversité et du littoral dans son Axe 1 : « Le Médoc, une presqu'île évolutive, Accorder les activités humaines avec les dynamiques naturelles remarquables et ordinaires ».

Cet axe vise à la préservation de la biodiversité par plusieurs leviers stratégiques :

- L'animation, la sensibilisation et le développement des connaissances
- Le déploiement du réseau d'acteurs
- L'amélioration des modes de gestion
- L'adaptation aux changements climatiques
- La mise en valeur des milieux existants.

Mesures	Dispositions
Axe 1 : « Le Médoc, une presqu'île évolutive, Accorder les activités humaines avec les dynamiques naturelles remarquables et ordinaires »	
Orientation 1.1 Progresser ensemble par l'échange pour améliorer la gestion durable des milieux	
1.1.0 Faire de la biodiversité une force et un atout de développement	Faire du Parc un catalyseur permettant de structurer une action en collaboration avec l'ensemble des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels afin d'agir ensemble pour mener une gestion et une préservation efficaces de la biodiversité remarquable comme ordinaire
	Poursuivre et améliorer la connaissance, la gestion, la restauration et le suivi des cœurs de biodiversité* du territoire
	Progresser dans une meilleure connaissance du patrimoine naturel en-dehors des zonages environnementaux (lagunes, espaces landicoles...)
	Développer et faciliter la mise en place de programmes de conservation et de restauration des espèces et habitats remarquables (plans nationaux/régionaux d'actions...) par la promotion et l'accompagnement à leur mise en œuvre sur le territoire
	Identifier et préserver les continuités écologiques* du territoire
	Préserver et gérer les milieux humides, aquatiques et lacustres
	Protéger les milieux naturels littoraux océaniques
	Promouvoir et développer les actions en faveur de la préservation des lagunes
	Réguler la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM) sur les voies et chemins ouverts à la circulation du territoire
	Faire prendre conscience de l'importance des services écologiques, économiques, sociaux et culturels fournis par les écosystèmes et favoriser l'implication de tous en faveur de la biodiversité
	Intégrer les valeurs et enjeux liés au patrimoine naturel dans la conception et la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets, à tous les niveaux et à toutes les échelles
	Poursuivre et améliorer la préservation et la gestion durable des espaces agricoles, viticoles et forestiers
S'engager pour une gestion durable et solidaire de l'eau	

1.1.1 Établir un réseau d'acteurs destiné à approfondir et partager la connaissance et les pratiques de gestion des milieux remarquables et ordinaires	Consolider et partager la connaissance et les pratiques à partir de l'expérience des gestionnaires d'espaces préservés
	Impliquer les propriétaires et gestionnaires des espaces dits « ordinaires »
	Favoriser les échanges entre tous les gestionnaires d'espaces à travers la mise en place d'un forum annuel des gestionnaires et d'une plateforme collaborative
	Favoriser les projets collectifs en mutualisant les moyens afin de réduire la complexité administrative et pour une plus grande efficacité d'action
	Fournir aux communes et à leurs communautés les données leur permettant d'identifier les continuités écologiques
	Développer les sciences participatives comme outil de veille et de sensibilisation à la biodiversité
	Promouvoir la réalisation des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
	Enrichir et diffuser les données récoltées via les observatoires nationaux et régionaux existants
1.1.2 S'engager pour une gestion durable et solidaire de l'eau	Encourager ou initier des projets concourant à la préservation, à la restauration et à la valorisation des milieux aquatiques et humides du Parc
	Définir un discours commun et le partager entre les élus, acteurs locaux et habitants
	Poursuivre et développer les temps d'échanges et de concertation à travers une instance de concertation sur la gestion de l'eau
	Développer et poursuivre les expérimentations dans les domaines agricole, viticole et sylvicole en lien avec les structures professionnelles
	Encourager et soutenir les démarches d'entretien raisonné et respectueux de l'environnement
1.1.3 Anticiper et prévoir les adaptations aux risques naturels et anthropiques	Encourager et soutenir la mise en place de règlements d'eau
	Instituer un cadre de réflexion et de proposition visant le partage équilibré de la ressource en eau
	Promouvoir le Médoc comme territoire d'expérimentations et d'innovations pour les programmes de recherches sur les effets du changement climatique
	Développer une culture préventive face aux risques naturels (submersion, inondations...) et faciliter l'accès à l'information
	Mettre en place un outil de repérage et de capitalisation des pratiques et expériences
	Mettre en œuvre la déclinaison locale de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière
	Faciliter la prévention et la sensibilisation des élus, partenaires socio-professionnels et habitants sur les risques de feux de forêt
Sensibiliser les habitants, les touristes et les habitants des territoires voisins au risque de noyade sur le littoral et les lacs	

Orientation 1.2 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands ensembles paysagers médocains

1.2.1 Assurer l'avenir d'un massif forestier multifonctionnel	Actualiser et mettre en œuvre la Charte forestière du territoire
	Appuyer l'économie forestière et ses expérimentations de diversification
	Aider les forestiers dans leurs démarches destinées à prendre en compte les diverses aménités des forêts
	Promouvoir et développer les actions en faveur de la biodiversité
1.2.2 Veiller au maintien des paysages emblématiques	Promouvoir le massif forestier médocain par la valorisation du produit bois
	S'appuyer sur la stratégie définie dans le Cahier des paysages pour décliner les dispositions en termes d'aménagement aux particularités de chaque territoire
	Maintenir et soutenir les modes de gestion et activités agricoles et viticoles respectueuses de l'environnement et des paysages médocains
	Favoriser le maintien et la réimplantation d'éléments structurants des paysages emblématiques du Médoc
1.2.3 Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les activités agricoles et viticoles	Maitriser l'affichage publicitaire et harmoniser la signalétique sur le territoire
	Poursuivre l'application des politiques agro-environnementales déployées sur le territoire pour encourager une agriculture préservant l'environnement
	Repérer, faire connaître et partager les initiatives individuelles et collectives et innovations
	Poursuivre et développer les expérimentations et programmes de recherches
	Appuyer les organisations professionnelles qui engagent les exploitations agricoles et viticoles
1.2.4 Développer l'animation, la sensibilisation et l'éducation au patrimoine environnemental en s'appuyant sur les initiatives locales	Valoriser et promouvoir les exploitations et leurs productions
	Faire connaître et mettre en œuvre la Charte des bonnes pratiques de l'entretien des cours d'eau
	Construire et partager une culture commune pour faire connaître les bonnes pratiques
	Concevoir un programme d'actions et d'animations territorial avec les gestionnaires

Axe 2 : « Le Médoc, un territoire solidaire : prendre soin de ses équilibres pour renforcer son essor »

Orientation 2.1 : Cultiver l'initiative économique locale

2.1.1 Favoriser les actions collectives, l'expérimentation dans les secteurs de l'économie de proximité, l'économie circulaire	Mettre en place un observatoire économique
	Mettre en place des démarches participatives visant à identifier les ressources territoriales du Médoc
	Appuyer la création et l'animation de dispositifs de « test » pour le développement d'activités nouvelles, d'animation d'un écosystème entrepreneurial
	Mettre en place des dispositifs d'accueil de porteurs de projets
	Mettre en place des bourses d'échanges en ligne

...et de l'économie sociale et solidaire	Appuyer la conception et la mise en œuvre de projets développant les TIC et le e-commerce
2.1.2 Accompagner les actions innovantes dans les secteurs d'activités traditionnelles	<p>Repérer les savoir-faire présents (techniques ancestrales ou plus contemporaines) sur le territoire et élaborer une stratégie de valorisation à travers une vitrine des savoir-faire du Pnr Médoc</p> <p>Initier et soutenir des actions expérimentales en matière de rétro-innovation</p> <p>Constituer le cadre pour tester des projets de meilleure valorisation des ressources locales</p> <p>Favoriser la conception et la mise en œuvre de dispositifs de soutien à l'innovation et à la diversification d'activités</p> <p>Appuyer les projets de mutualisation entre entreprises</p> <p>Favoriser le rapprochement entre les besoins de formation</p>
Orientation 2.2 : Inciter au développement d'un système alimentaire territorial	
2.2.1 Déployer un archipel de terres agricoles visant à alimenter un système alimentaire territorial	<p>Animer une démarche visant à recenser le foncier disponible et les propriétaires</p> <p>Favoriser les projets d'installation agricole durable et la transmission dans un souci de renouvellement des exploitations et de cohésion territoriale</p> <p>Mettre en place un réseau de sites d'espaces-tests agricoles</p> <p>Être territoire pilote pour l'expérimentation de nouveaux systèmes de mobilisation de foncier</p> <p>Susciter des vocations agricoles auprès des jeunes ou moins jeunes médocains</p> <p>Aménager et animer des espaces de biens communs tels que des jardins partagés ou des ateliers de production collectifs</p> <p>Animer des démarches facilitant l'entraide entre habitants (entraide pour l'entretien des jardins privés des personnes âgées...) à travers une bourse d'échange de services</p>
2.2.2 Organiser des circuits courts de commercialisation et de solidarités ville-campagne	<p>Identifier et donner de la visibilité aux initiatives locales en matière de circuits courts</p> <p>Valoriser les producteurs locaux à travers la marque "Valeurs PNR" et les appuyer dans la conception de projets collectifs de commercialisation</p> <p>Favoriser la mise en relation et accompagner les projets visant à mettre en relation producteurs locaux, restaurateurs, artisans transformateurs</p> <p>Promouvoir des marchés hebdomadaires traditionnels</p> <p>Inventer des systèmes de solidarité</p> <p>Faciliter l'introduction des produits locaux dans les cantines scolaires et autres lieux de restauration collective</p> <p>Être territoire pilote pour l'expérimentation</p>
Orientation 2.3 : Renforcer les solidarités sociales	
2.3.1 Développer une culture de la mobilité choisie	<p>Offrir à tous une information exhaustive de l'offre en matière de mobilité</p> <p>Développer des actions de mobilité auprès de tous les habitants, à tous les âges de la vie</p> <p>Mettre en place un système territorial de veille et de prospective dans une optique de lutte contre les exclusions et d'adéquation offre/demande</p>

2.3.2 Renforcer la démarche locale de promotion de la santé dans un enjeu de réduction des inégalités sociales et spatiales de santé	Développer et partager une culture commune autour d'une approche globale de la santé
	Accroître la capacité d'agir localement de manière décloisonnée, complémentaire et cohérente
	Faciliter le recours à l'information, aux droits, à la prévention et aux soins de chacun et notamment des personnes fragilisées et/ou les plus éloignées du système de santé
	Soutenir une offre de soins de proximité et diversifiée afin de lutter contre la désertification médicale et de garantir la permanence des soins
Orientation 2.4 : Enrichir la culture médocaine	
2.4.1 Faire de la culture un moteur du projet de vie sociale du territoire, créateur de richesses humaines et économiques	S'appuyer sur les acteurs culturels et les figures locales pour partager avec les habitants et le grand public une culture médocaine multiple, historique et en perpétuelle construction
	Structurer une offre culturelle destinée à faciliter l'implication des habitants dans la réalisation du projet de territoire du PNR
	Déterminer une stratégie de découverte culturelle du territoire accessible à tous dédiée au vivre ensemble
2.4.2 Construire et renforcer le lien social par des solidarités de proximité et intergénérationnelles	« Faire pour », agir en faveur d'une génération
	« Faire ensemble », échanger et partager entre générations
	Maintenir et développer les dispositifs, les activités et les structures favorisant le lien social sur le territoire
	Essaimer les pratiques créant du lien intergénérationnel
2.4.3 Développer les échanges entre habitants, nouveaux arrivants et résidents temporaires	Mettre en place une démarche d'accueil des nouvelles populations (jeunes entrepreneurs, familles, jeunes retraités, travailleurs saisonniers, étrangers...) organisée et harmonisée sur le territoire
	Soutenir les rencontres entre habitants
	Innover dans les modes d'expression et d'échanges dans une optique de cohésion sociale et de débat permanent
Axe 3 : « Le Médoc, un territoire ouvert : Construire une relation équilibrée avec la métropole »	
Orientation 3.1 : Conduire une utilisation de l'espace sobre et qualitative	
3.1.1 Veiller à un équilibre entre espaces agricoles, naturels, forestiers et urbanisation	Prendre en compte les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme locaux
	Réduire la consommation de l'espace
	Mettre en place des outils de suivi et d'animation communs
3.1.2 Veiller à la qualité de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace	Réaliser et animer un Livre Blanc sur l'urbanisme, l'architecture et le paysage sur le territoire médocain, en s'appuyant sur le Cahier des paysages
	Organiser des ateliers participatifs d'urbanisme et de paysage
	Assurer un traitement qualitatif des lisères ville-nature
	Affirmer la notion de « route-paysage » conciliant respect des paysages, valorisation touristique et aménagements routiers
	Encadrer strictement le processus d'évolution des sites d'hébergement de plein air

3.1.3 Adapter l'habitat aux besoins économiques, sociaux et environnementaux	Adapter l'offre aux besoins des acteurs économiques
	Adapter l'offre aux besoins sociaux
	Adapter l'offre aux enjeux environnementaux
Orientation 3.2 : Rechercher les bonnes échelles de coopération pour renforcer localement les dynamiques économiques	
3.2.1 Accompagner le développement des filières économiques d'excellence régionales ancrées dans le tissu économique médocain	Organiser une instance de dialogue élu - acteurs économiques
	Mettre en place un observatoire économique
	Mettre en réseau les entreprises d'une même filière pour traiter collectivement de leurs besoins
	Créer et mettre en place des dispositifs de « test »
	Créer et animer des systèmes de cluster
	Constituer un laboratoire d'expérimentations et un centre de ressources permettant une montée en compétence des outils classiquement utilisés dans le développement économique
	Concevoir et animer des dispositifs innovants en matière de formation et de recrutement
	Constituer et promouvoir un cadre de vie attractif
	Valoriser les potentialités de développement économique et durable des terminaux portuaires
3.2.2 Expérimenter et développer de nouvelles offres de modes de déplacement	Encourager les expérimentations permettant l'amélioration des déplacements et le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle et faciliter leur essai
	Faire de la question du déplacement un moteur d'initiatives de développement social
	Contribuer aux travaux de l'InterSCoT girondin en matière de mobilité
Orientation 3.3 : Poursuivre le développement d'une offre touristique diversifiée et cohérente	
3.3.1 Faire émerger la destination Médoc par la coordination des offres locales et l'affirmation d'un socle d'image commun	Structurer l'organisation touristique médocaine
	Développer la transversalité de l'offre entre littoral, vignoble, estuaire, carte d'identité du PNR, et en lien avec Bordeaux Métropole
	Contribuer à la création d'une destination touristique médocaine articulée autour de la marque "Valeurs PNR"
	Développer une stratégie de communication garante de l'image Pnr du Médoc
3.3.2 Conforter une offre de tourisme et de nature respectueuse des milieux et de leurs activités	Recenser et organiser l'offre nature
	Développer une itinérance inventive et respectueuse des milieux et activités
	Développer le tourisme fluvial
	Co-construire les modalités de valorisation des sites en partenariat avec les gestionnaires et utilisateurs
	Diffuser les bonnes pratiques et capitaliser sur l'effet d'entraînement de ces dernières

3.3.3 Développer une offre œnotouristique en lien avec l'offre de nature	Définir les sources possibles de différenciation du vignoble médocain en lien avec l'offre de nature afin de proposer un positionnement œnotouristique nouveau
	Développer des produits œnotouristiques innovants, respectueux des activités et des milieux
	Valoriser les pratiques respectueuses, limitant l'impact sur l'environnement
	Établir des partenariats avec les opérateurs touristiques de Bordeaux Métropole
3.3.4 Accompagner les mutations du tourisme littoral	Prendre appui sur les études disponibles et en cours pour développer une approche du tourisme littoral innovante et promouvant les valeurs de préservation des milieux naturels
	Développer des produits complémentaires sur le littoral en s'appuyant sur les autres secteurs phares du Médoc pour élargir la saison touristique
	> Développer une promotion axée sur les richesses identitaires du littoral médocain en lien avec la marque "Valeurs PNR"
	S'adapter aux aléas climatiques et au recul du trait de côte
	Limiter l'impact du tourisme sur les espaces littoraux naturels

Les Sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 font partie d'un réseau de sites écologiques à l'échelle européenne, dont les objectifs sont de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Deux Directives européennes établissent les bases réglementaires du réseau Natura 2000, il s'agit de :

- La Directive « Oiseaux » : conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Elle donne lieu à la définition de Zones de Protection Spéciales (ZPS), sur la base d'un inventaire des Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO).
- La Directive « Habitats faune flore » : cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages, ainsi que de leur habitat. Elle répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Elle se traduit par la définition de Zone Spéciale de Conservation (ZSC), après arrêté du Ministre chargé de l'environnement.

La traduction en droit français de ces Directives européennes est inscrite dans la Code de l'Environnement, qui précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 (Articles L 414.1 à L 414.7).

La France a choisi de faire des sites du réseau Natura 2000 des espaces de bonne gouvernance et de concertation, d'intégration de politiques de préservation de la biodiversité à l'ensemble des activités économiques et sociales. Il s'agit d'une démarche de développement durable.

Le document d'objectifs (DOCOB) est à la fois un état des lieux et un ensemble d'orientations de gestion établies à la suite d'une large concertation. La gestion en est assurée par le PNR.

Pour chaque site, il recense les espèces et les habitats remarquables (au niveau européen) mais aussi les usages locaux autorisés. Tout projet ou aménagement susceptible de porter atteinte à ces sites doit faire l'objet d'un document d'incidence.

Le territoire du SCoT compte 11 sites Natura 2000. Chaque acteur local et document d'urbanisme devra prendre en compte les objectifs du DOCOB de son site Natura 2000, en termes de gestion, de préservation, d'information et de sensibilisation.

Les habitats naturels les plus représentés sur le territoire du Médoc-Atlantique sont les milieux marins (mer et bras de mer), les prairies (prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées) et les forêts (résineux, forêts mixtes, caducifoliées).

2 sites Natura 2000 en mer ont été institués, faisant suite à la définition de 2 zones marines protégées de la Convention OSPAR : la zone marine au droit de l'étang d'Hourtin-Carcans et le panache de La Gironde.

Les facteurs de vulnérabilité identifiés sont multiples. Les principaux sont la chasse et la pêche, ainsi que la fréquentation touristique et les sports de plein air, qui entraînent notamment un dérangement des espèces, qui peut être particulièrement préoccupant en période de reproduction.

Plusieurs sites comprenant des milieux ouverts intéressants sont aussi impactés par la dynamique naturelle de fermeture des milieux liée à l'abandon des pratiques pastorales et à des modes d'exploitation intensives, entraînant une détérioration du milieu et un accroissement des pollutions.

La plantation forestière en terrain ouvert et l'exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle touchent particulièrement 5 sites : les côtes médocaines, les marais du Nord Médoc, les boisements à chênes verts des dunes du littoral Girondin et les marais du haut-Médoc. Presque tous sont impactés par l'abandon du système pastoral local.

La pollution d'origine agricole (azote, produits phytosanitaires...), et en provenance du dense réseau d'infrastructures (eaux de ruissellement) constitue aussi une pression pour plusieurs sites, pouvant entraîner un risque d'eutrophisation et de dégradation de la qualité de l'eau.

Le conservatoire du littoral

Le Conservatoire du Littoral (CdL) est un établissement public dont la mission est d'acquérir des sites soumis à différentes pressions sur le littoral (tourisme, urbanisme, etc.) pour assurer leur préservation et leur valorisation.

La gestion des terrains est ensuite généralement assurée par des partenaires du CdL (associations, collectivités territoriales, établissements publics) à travers la signature d'une convention de gestion. Ces conventions encadrent les activités sur le site pour assurer leur adéquation avec sa préservation.

Il définit des périmètres d'intervention identifiant les secteurs à enjeux et achète les parcelles concernées au gré des opportunités foncières.

A l'échelle du SCoT, 7 sites ont été acquis par le conservatoire. Ils représentent environ 1 170 hectares, soit 0,9 % de son territoire. Sur chacun de ces sites, plusieurs parcelles ont été *acquises par le CdL* et sont protégées.

Les Espaces Naturels Sensibles

La politique des ENS, vise à préserver, reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques et/ou paysagères remarquables et/ou sont menacées. Les ENS sont donc un élément majeur de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable du département.

La politique ENS est une politique volontaire de la part des Départements (non réglementaire) mais soumise à un encadrement législatif (code de l'urbanisme chapitre II – Article L142-1 à L142-13). Elle doit être comprise comme une politique compensatoire à l'urbanisation d'un département.

Pour atteindre cet objectif, les départements peuvent mener une politique foncière active, via la mise en place de zone de préemption (ZPENS) et instituer une Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS).

10 des 48 ENS acquis par le Département de la Gironde jusqu'en 2019 sont situés sur le territoire du SCoT.

Il s'agit de sites de zones humides et plans d'eau (étang, lagune, marais, palu), avec un intérêt en particulier pour la préservation de la ressource en eau, leur aménagement et leur gestion ; ou de chemins le long de plans d'eau.

Dans le cadre de ce dispositif, le Département a la possibilité de définir une Zone de Préemption ENS (ZPENS) afin d'obtenir la priorité d'achat lors de la mise en vente d'une parcelle incluse au périmètre. L'objectif de cette démarche est d'avoir la maîtrise foncière suffisante pour protéger, gérer, aménager et ouvrir au public ces sites remarquables. A

l'échelle du SCoT, ils représentent 7 815 hectares. Certains espaces aux abords des étangs de Cousseau, de Lacanau, du lac d'Hourtin, et des Dunes du Vensac ont été acquis par le conservatoire du littoral.

Les périmètres d'inventaire

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF, qu'elles soient de type 1 (les zones les plus remarquables) ou de type 2 (grands ensembles naturels intéressants), ont pour objectif le recensement et l'inventaire aussi exhaustif que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose, soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux patrimoniaux rares et menacées.

Cet outil de connaissance doit permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles. Elles n'ont aucun statut de protection réglementaire (pas de valeur juridique en soi) ; en revanche, les inventaires doivent être consultés lors de l'élaboration des documents et projets d'urbanisme et d'aménagement.

Sur le territoire, on dénombre 17 ZNIEFF de type I et 7 de type II. Leurs périmètres se superposent avec les éléments déjà identifiés précédemment. Avec une superficie de 6 718 hectares et 45 474 hectares, les ZNIEFF de type I et II occupent respectivement 6 % et 44 % du territoire avec un fort chevauchement. Ces données attestent du caractère exceptionnel pour la biodiversité du territoire du Médoc-Atlantique.

Les habitats naturels qui y sont les plus représentés sont les espaces littoraux (lagunes, dunes) et les zones humides associées (marais et étangs).

Les facteurs de vulnérabilité réels identifiés sont principalement dus aux événements naturels, comme le comblement des milieux, leur assèchement, la poldérisation des zones humides, la submersion, la modification des berges et des digues, etc.

Ils sont également liés à l'impact de l'anthropisation. Les rejets de substances polluantes dans les eaux, le vandalisme, le drainage, la mise en eau, la création de plans d'eau, la création ou modification des berges et des digues, des îles et îlots artificiels, les remblais et déblais, l'entretien des rivières, canaux, fossés et plans d'eau, la modification du fonctionnement hydraulique, et l'action sur la végétation immergée, etc. sont autant d'éléments qui fragilisent et accentuent la vulnérabilité des milieux.

Les espaces dunaires et la pointe de Grave sont impactés par d'autres types d'interventions, la plupart liées à la présence humaine, à l'activité humaine et à la fréquentation du lieu (balades, sports, loisirs) et aux équipements qui lui est associée, allant des équipements de loisirs, aux équipements routiers et agricoles. De manière générale, on constate que la fréquentation des milieux naturels côtiers peut avoir des conséquences très négatives : destruction ou dégradation des habitats naturels, dérangement des espèces en cours de nidification, piétinement, dépôt de déchets sauvages, etc.

En parallèle, la présence d'infrastructures, de polluants, la chasse, la pêche, la culture, l'assèchement, l'intervention sur les espaces plantés et boisés, les aléas de type incendie, et la cueillette et le ramassage représentent les impacts potentiels les plus fréquents sur ces ZNIEFF de type I. On note également que plusieurs sites comprenant des milieux ouverts intéressants sont aussi impactés par la dynamique naturelle de fermeture des milieux liée à l'abandon des pratiques pastorales et à des modes d'exploitation intensives, entraînant une détérioration du milieu et un accroissement des pollutions.

La pollution d'origine agricole entre autres (azote, produits phytosanitaires...), et en provenance du dense réseau d'infrastructures (eaux de ruissellement) constitue aussi une pression pour plusieurs sites, pouvant entraîner un risque d'eutrophisation et de dégradation de la qualité de l'eau.

Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux

Les ZICO sont des espaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs.

Il s'agit d'une base de données scientifiques, créée par la Directive « Oiseaux », et gérée en France par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). En termes d'aménagement du territoire, leur rôle est avant tout de contribuer à la définition des sites Natura 2000. Les 3 ZICO du territoire (« Pointe de Grave et marais du Logit », « Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau et secteur représentatif de marais, dunes boisées et dunes littorales de la côte médocaine » et « Marais du Nord Médoc dont marais du Conseiller ») sont globalement intégrées dans les sites Natura 2000 existants.

Quelques secteurs, sur Verdon-sur-Mer, n'ont cependant pas été repris et ne bénéficient pas de mesures de protection ou de gestion, bien que l'existence de ZNIEFF pourrait laisser penser qu'il existe toutefois des enjeux écologiques à prendre en compte. Il s'agit en particulier du marais du Logit et de 2 secteurs sur la partie terrestre de la ZNIEFF 1 de la Conche du Neyran, dont celui le plus à l'est est concerné par le projet d'extension du Port de Bordeaux-Verdon.

Annexe 2 : tableaux résumant les principes et orientations du SDAGE et des SAGE

Le SDAGE Adour-Garonne

Principales orientations du SDAGE	Dispositions concernant plus particulièrement les orientations du SCoT (en bleu)
ORIENTATION A CRÉER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SDAGE	
OPTIMISER L'ORGANISATION DES MOYENS ET DES ACTEURS	
MIEUX CONNAÎTRE, POUR MIEUX GÉRER	
DÉVELOPPER L'ANALYSE ÉCONOMIQUE DANS LE SDAGE	
RÉDUIRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES	
CONCILIER LES POLITIQUES DE L'EAU ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	<p>A 32 Consulter le plus en amont possible les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau.</p> <p>A 33 Susciter des échanges d'expérience pour favoriser une culture commune (relations entre SAGE et SCOT)</p> <p>A 34 Informer les acteurs de l'urbanisme des enjeux liés à l'eau : il est recommandé que l'Etat, le comité de bassin et les commissions locales de l'eau veillent à l'information des autorités compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme sur les enjeux de l'eau et les objectifs et orientations du SDAGE et des SAGE afin de permettre la compatibilité des projets de développement territoriaux et des documents d'urbanisme avec ceux-ci.</p> <p>A 35 Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dans une perspective de changements globaux : Limiter l'imperméabilisation des sols à la fois pour limiter la pollution des eaux en temps de pluie et pour réduire les risques d'inondations dus au ruissellement</p> <p>A 36 : Améliorer l'approche de la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructure</p> <p>A 37 Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols et la gestion des eaux de pluie : Les SCOT, les PLU, PLU intercommunaux ou à défaut les cartes communales assurent une protection suffisante et cohérente par l'adoption d'orientations d'aménagement, d'un classement ou de règles d'utilisation du sol sur : les zones nécessaires à la gestion des crues..., les zones nécessaires au bon fonctionnement et à la recharge des nappes..., les zones humides et leurs bassins d'alimentation</p> <p>A39 Identifier les solutions et les limites éventuelles de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire</p>
ORIENTATION B RÉDUIRE LES POLLUTIONS	
AGIR SUR LES REJETS EN MACROPOLLUANTS ET MICROPOLLUANTS	<p>B2 Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale</p> <p>B4 Promouvoir l'assainissement non collectif là où il est pertinent : notamment dans les zones à enjeu environnemental (ZEE) définies par les SAGE dans lesquelles l'état des masses d'eau est dégradé par l'assainissement non collectif</p>
RÉDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE ET ASSIMILÉE	<p>B22 Améliorer la protection rapprochée des milieux aquatiques. Quels que soient les usages développés sur les parcelles riveraines de cours d'eau, de bonnes pratiques permettant la protection rapprochée de ces milieux doivent être mises en oeuvre en lien avec les dispositions A35 et A36 notamment création de bandes enherbées et d'espaces tampons, reconstitution de forêt alluviale et de prairie humide et/ou inondable.</p>
PRÉSERVER ET RÉCONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU POUR L'EAU POTABLE ET LES ACTIVITÉS DE LOISIRS LIÉES À L'EAU	<p>B 24 Préserver les ressources stratégiques pour le futur* (ZPF)</p> <p>B25 Protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés</p> <p>B26 Rationaliser l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable</p> <p>B31 Limiter les risques sanitaires encourus par les pratiquants de loisirs nautiques et de pêche à pied littoral</p>

ORIENTATION C AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE

MIEUX CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE POUR MIEUX GÉRER

GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU EN INTÉGRANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

GÉRER LA CRISE

ORIENTATION D RÉDUIRE L'IMPACT DES AMÉNAGEMENTS ET DES ACTIVITÉS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

CONCILIER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE ET LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU SDAGE

GÉRER ET RÉGULER LES DÉBITS EN AVAL DES OUVRAGES

IDENTIFIER LES TERRITOIRES CONCERNÉS PAR UNE FORTE DENSITÉ DE PETITS PLANS D'EAU ET RÉDUIRE LES IMPACTS CUMULÉS DES PLANS D'EAU

D12 Identifier les territoires impactés par une forte densité de petits plans d'eau : limiter la prolifération des petits plans d'eau
D13 Connaître et gérer les plans d'eau existants en vue d'améliorer l'état des milieux aquatiques

D14 Préserver les milieux à forts enjeux environnementaux de l'impact de la création de plan d'eau

GÉRER, ENTREtenir ET RESTAURER LES COURS D'EAU, LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET LE LITTORAL

PRÉSERVER, RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

PRENDRE EN COMPTE LES TÊTES DE BASSINS VERSANTS ET

PRÉSERVER CELLES EN BON ÉTAT

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET LA BIODIVERSITÉ LIÉE À L'EAU

D26 Définir des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux

Sont considérés comme milieux à forts enjeux environnementaux dans le présent SDAGE :

- les cours d'eau à enjeu pour les poissons migrateurs amphihalins ;
- les zones humides, au sens réglementaire du L. 211-1 du code de l'environnement ;
- les habitats abritant des espèces remarquables menacées ou quasi-menacées de disparition ;
- les cours d'eau, ou tronçons de cours d'eau, en très bon état écologique...

D27 Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux

D28 Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux

D29 Préserver les zones majeures de reproduction de certaines espèces

D31 Identifier les axes à grands migrateurs amphihalins

STOPPER LA DÉGRADATION ANTHROPIQUE DES ZONES HUMIDES ET INTÉGRER LEUR PRÉSERVATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

D38 Cartographier les milieux humides

D40 Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides

D48 Mettre en oeuvre les principes du ralentissement dynamique : favoriser la reconquête de zones naturelles d'expansion de crues ou de zones inondables après les avoir répertoriées ; promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants (zones humides, haies, talus, couverts végétaux hivernaux, espaces boisés canaux...) à l'échelle d'entités hydrographiques cohérentes permettant de faciliter l'infiltration et la rétention des eaux dans les sols en s'assurant de la non augmentation des risques en amont de ces aménagements ;

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ ET LES ALÉAS D'INONDATION

D50 Adapter les projets d'aménagement. Les collectivités ou leurs groupements prennent les mesures nécessaires dans les projets d'aménagement pour limiter les risques d'inondation et leurs impacts sur les biens et les personnes, notamment en limitant l'imperméabilisation des sols, en maîtrisant l'écoulement des eaux pluviales et en conservant les capacités d'évacuation des émissaires naturels et en préservant ou en restaurant les zones d'expansion de crue (voir A35).

Le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES		
Enjeux	Dispositions du PAGD	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
L'environnement global et la place de l'estuaire dans son bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition Eg 1 : Suivre les changements globaux pour aider à s'y adapter - Disposition Eg 2 : Renforcer la coordination entre les programmes de gestion depuis le bassin amont jusqu'au littoral - Disposition Eg 3 : Sensibiliser les bassins amont sur les substances chimiques critiques pour l'estuaire de la Gironde - Disposition Eg 4 : Soutenir l'interdépendance des programmes de préservation de la ressource Halieutique - Disposition Eg 5 : Objectifs de débit à l'aval des fleuves Garonne et Dordogne 	
Le bouchon vaseux	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition Ox 1 : Objectifs de concentration en oxygène à l'aval des fleuves Garonne et Dordogne - Disposition Ox 2 : Suivi et analyse du respect des objectifs 	
Les pollutions chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition Pc 1 : Préciser les substances critiques pour l'estuaire et ses affluents, et améliorer leur connaissance - Disposition Pc 2 : Renforcer les réseaux de mesure et valoriser les données existantes - Disposition Pc 3 : Qualifier la sensibilité des milieux à forts enjeux environnementaux - Disposition Pc 4 : Définir des objectifs locaux - Disposition Pc 5 : Suivre la mise en place des zones non traitées (ZNT) - Disposition Pc 6 : Renforcer les connaissances en écotoxicologie - Disposition Pc 7 : Intégrer les objectifs du SAGE dans les programmes d'actions sur les pollutions Chimiques 	
La préservation des habitats benthiques	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition HB 1 : Assurer la compatibilité des projets soumis à enregistrement, déclaration ou autorisation (IOTA et ICPE) avec les objectifs correspondant aux enjeux dans le lit mineur de l'estuaire - Disposition HB 2 : Exigences quant aux dossiers réglementaires des projets d'installation d'hydroliennes dans l'estuaire - Disposition HB 3 : Dispositions concernant l'extraction de granulats dans le lit mineur de l'estuaire et en mer dans le périmètre du SAGE 	

SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES		
Enjeux	Dispositions du PAGD	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
La navigation	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition N 1 : Elaborer un plan de gestion des vases - Disposition N 2 : Préserver la continuité écologique transversale dans l'estuaire médian - Disposition N 3 : Clarifier les compétences de gestion des petits ports et esteyes - Disposition N 4 : Inciter les gestionnaires des ports de plaisance à mettre en œuvre une gestion environnementale globale 	Projets d'aménagement portuaires
La qualité des eaux superficielles et le bon état écologique des bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition BV 1 : Classer les axes à grands migrateurs amphihalins du SDAGE dans la liste 1 du L.214-17-1 - Disposition BV 2 : Classer les cours d'eau prioritaires du SAGE pour les migrateurs amphihalins en liste 2 du L.214-17-1 - Disposition BV 3 : Restaurer la franchissabilité des portes à flot aux migrateurs - Disposition BV 4 : Restaurer la franchissabilité sur les cours d'eau prioritaires pour les migrateurs Amphihalins - Disposition BV 5 : Intégrer les enjeux de reproduction du brochet dans les plans de gestion des niveaux d'eau - Disposition BV 6 : Formaliser les pratiques actuelles de gestion des niveaux d'eau dans les Marais - Disposition BV 7 : Améliorer la connaissance sur la gestion quantitative et définir des objectifs pour la gestion des prélèvements - Disposition BV 8 : Réduire les rejets de matières organiques - Disposition BV 9 : Améliorer la qualité de l'eau des marais périurbains de Royan et de St Georges de Didonne - Disposition BV 10 : Améliorer les connaissances sur l'hydromorphologie - Disposition BV 11 : Connaître et lutter contre les espèces invasives 	<p>Trame verte et bleue du SCOT</p> <p>Equipements de gestion des rejets et déchets</p>
Les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition ZH 1 : Enveloppe territoriale des principales zones humides - Disposition ZH 2 : Mieux connaître, sensibiliser et informer sur les fonctions et la valeur patrimoniale des zones humides - Disposition ZH 3 : Compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation figurant dans le SAGE - Disposition ZH 4 : Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides - Disposition ZH 5 : IOTA et ICPE situés dans l'enveloppe territoriale, en dehors des zones humides particulières de la Zh 7 - Disposition ZH 6 : Evaluer la politique zones humides - Disposition ZH 7 : Les Zones Humides particulières - Disposition ZH 8 : Identifier les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) en vue de leur préservation ou de leur restauration - Disposition ZH 9 : Instaurer des Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE) - Disposition ZH 10 : Inventorier les estrans et vasières, les lagunes et tourbières d'intérêt patrimonial, et les zones humides situées sur les têtes de bassins 	<p>Règle n°1 : Prise en compte de l'enveloppe territoriale des zones humides du SAGE.</p> <p>Conformément à l'article L.211-I du Code de l'environnement, les zones humides sont préservées, et ce grâce à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE) sont protégées de toute dégradation de leur patrimoine biologique et/ou de leurs fonctionnalités.</p> <p>Règle N° 2 : Eviter, ou à défaut, compenser l'atteinte grave aux zones humides. (exemples de mesures de compensation : sécurisation foncière ou conventionnement / acquisition ou création de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel et sur le plan de la biodiversité, à hauteur de 150 % au minimum de la surface perdue)</p> <p>Règle N° 3 : Veiller à l'impact du cumul des projets individuels sur les zones humides</p>
L'écosystème estuarien et le ressource halieutique	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition RH 1 : Favoriser une gestion équilibrée entre usages et préservation de la ressource Halieutique - Disposition RH 2 : Renforcer le suivi des captures de la pêche professionnelle sur l'estuaire Maritime - Disposition RH 3 : Mettre en place un suivi des pratiques de pêche de loisir sur l'estuaire Maritime - Disposition RH 4 : Mettre en place un système global de centralisation et d'analyse des données de Captures - Disposition RH 5 : Organiser le financement du suivi des captures - Disposition RH 6 : Renforcer le suivi biologique de la ressource halieutique - Disposition RH 7 : Maintenir les impacts des prélèvements du CNPE du Blayais sur la faune estuarienne à un niveau aussi bas que raisonnablement possible - Disposition RH 8 : Restaurer les populations d'esturgeon européen - Disposition RH 9 : Restaurer les populations d'anguilles - Disposition RH 10 : Préserver les populations de maigre - Disposition RH 11 : Restaurer les populations de grande alose - Disposition RH 12 : Etudier les captures des pêcheurs de loisir sur l'estuaire maritime - Disposition RH 13 : Renforcer la police de la pêche sur l'estuaire maritime - Disposition RH 14 : Sensibiliser les usagers et protéger le plateau de Cordouan 	RÈGLE N° 5 : Prendre en compte les impacts des prélèvements ou rejets d'eau dans l'estuaire sur la faune piscicole et zooplanctonique
Le risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition I 1 : Elaborer un schéma global de prévention des inondations fluvio-maritimes sur l'estuaire - Disposition I 2 : Envisager la gestion commune des ouvrages de protection contre les crues et des ouvrages d'évacuation des eaux - Disposition I 3 : Inciter à la bonne gestion et à l'entretien des cours d'eau et des zones humides pour la lutte contre les crues continentales - Disposition I 4 : Rapprocher les modèles du SPC et du RIG - Disposition I 5 : Mettre en cohérence les PPRI - Disposition I 6 : Préserver les zones naturelles d'expansion des crues - Disposition I 7 : Mettre en œuvre des politiques de réduction de la vulnérabilité - Disposition I 8 : Développer la conscience du risque 	Principes d'aménagement en prévention des risques

SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES		
Enjeux	Dispositions du PAGD	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
L'organisation des acteurs et le financement des actions	Disposition Oa 1 : Organisation des compétences sur l'estuaire	
	- Disposition Oa 2 : Centralisation et valorisation des données sur l'estuaire : le tableau de bord du SAGE	
	- Disposition Oa 3 : Assurer la pérennité du Référentiel Inondation Gironde (RIG)	
	- Disposition Oa 4 : Définition des sous-bassins versants du SAGE	
	- Disposition Oa 5 : Conforter la place des structures de gestion par sous-bassin versant	
	- Disposition Oa 6 : Etablir un lien entre les structures référentes et le SMIDDEST	
	- Disposition Oa 7 : Mettre en œuvre la concertation dans les sous-bassins versants autour des objectifs du SAGE	
	- Disposition Oa 8 : Organiser la réflexion sur les pollutions chimiques à l'échelle du SAGE	
	- Disposition Oa 9 : Mettre en place un groupe de suivi sur les zones humides	
	- Disposition Oa 10 : Prendre en compte les enjeux du SAGE dans l'attribution des financements publics	

Le SAGE Nappes profondes en Gironde

SAGE NAPPES PROFONDES EN GIRONDE		
Principes	Orientations	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
Réduction des prélèvements dans certaines ressources	Valeurs des scénarios de référence pour l'AEP : en tendanciel 88 m ³ /an/hab; avec des économies d'eau, une fourchette de 75 à 80 m ³ /an/hab. Le scénario médian en matière d'optimisation des usages, correspond à un besoin en prélèvements de 80m ³ /ahb/an toutes ressources confondues à 2021.	Adéquation des programmes et moyens de gestion de l'eau potable de l'unité de gestion concernée aux scénarios établis par le SAGE pour la ressource. Volet d'économie d'eau pour les ressources déficitaires et à l'équilibre Volet de substitution des ressources
Définition des unités de gestion et Objectifs de gestion avec des Volumes Maximum Prélévable Objectifs (VMPO)	Zone Littoral : Carcans, Hourtin, Lacanau, Naujac-sur-mer Zone Médoc-Estuaire : Grayan-et-l'Hôpital, Jau-Dignac-et-Loirac, Queyrac, Saint-Vivien-de-Médoc, Soulac-sur-Mer, Talais, Valeyrcac, Vendays-Montalivet, Vensac, Le Verdon sur Mer	Adéquation des projets aux volumes prélevables
Zones à risques	Zone à risque de salinisation de l'Éocène en bordure estuarienne à la Pointe de Grave	zone à contrainte environnementale soumise à une des règles spécifiques de gestion quantitative
Règlement du SAGE		
article 1	Répartition des volumes prélevables	Hierarchie des usages : priorité à la salubrité publique et à l'AEP
article 2	IOTA soumis à déclaration ou autorisation	
article 3	ICPE soumis à autorisation	
article 4	IOTA ou ICPE- prescriptions particulières dans les zones à risques	
article 5	IOTA ou ICPE- prescriptions particulières dans les zones à risques	
article 6	Autorisations de prélèvements AEP pour des ressources de substitution	
article 7	Conformité des IOTA et ICPE aux dispositions du PAGD : les points pris en considération	
article 8	Zones soumises à contraintes environnementales	L'autorité compétente peut définir une zone de sauvegarde de la ressource ou de protection des aires d'alimentation des captages dans laquelle l'autorisation d'un nouveau prélèvement est conditionnée à la réalisation préalable d'une analyse de contrôle de la qualité des eaux

Le SAGE Lacs médocains

SAGE LACS MEDOCAINS		
Enjeux	Dispositions du PAGD	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
A- Qualité des eaux	Disposition A1 : Réaliser une étude afin de connaître et quantifier les sources de nutriments (azote et phosphore)	
	Disposition A 2 : Limiter les flux de phosphore et d'azote d'origine anthropique	> Les collectivités doivent s'assurer de la conformité des systèmes d'assainissement collectif et non collectif (dimensionnement, qualité du rejet, appareils de contrôle, diagnostic des réseaux d'eaux usées). Du fait du classement du bassin versant des lacs médocains en zone sensible à l'eutrophisation, l'infiltration des rejets en dehors du bassin versant sera privilégiée pour les zones urbaines en bordure du littoral. Aménager le territoire pour limiter la migration des nutriments dans les lacs et vers le Bassin d'Arcachon par la mise en place notamment de : bandes enherbées en bordure des cultures, zones d'infiltration entre les secteurs urbanisés et les lacs, maintien ou restauration de ripisylves, restauration et reconnexion de zones humides (voir A7, D3, D5 et D9).
	Disposition A 3 : Encadrer toute nouvelle activité, installation, ouvrage, travaux, apportant des flux de phosphore et d'azote supplémentaires	
	Disposition A 4 : Inciter l'ensemble des acteurs et des usagers à la bonne pratique des fertilisants et des produits phytosanitaires	Encourager la mise en place de plans de désherbage, les formations pour les agents et l'utilisation de traitements alternatifs (thermique, mécanique)...
	Disposition A 5 : Améliorer les connaissances sur les flux de substances dangereuses et toxiques et de bactériologie	
	Disposition A 6 : Limiter au maximum les apports d'hydrocarbures et les substances dangereuses et toxiques vers les lacs et le Bassin d'Arcachon	<ul style="list-style-type: none"> • améliorer la gestion des eaux pluviales aux abords des lacs et du Bassin d'Arcachon (voir disposition A7) • promouvoir et favoriser les loisirs proches de la nature non motorisés. > Sensibiliser les entreprises artisanales et les TPE sur la gestion de leurs déchets dangereux et toxiques. > Poursuivre la collecte des déchets dangereux et la mise en conformité des raccordements des entreprises artisanales et des zones d'activités avec les réseaux d'assainissement collectif.
	Disposition A 7 : Améliorer la gestion des eaux pluviales (lessivage de bactéries, d'hydrocarbures et de métaux lourds)	La gestion des eaux pluviales peut être améliorée en évitant les rejets directs d'eau de ruissellement des zones imperméabilisées vers les lacs, le canal de Lège et le bassin d'Arcachon. actions préconisées : > Inciter les collectivités locales à l'élaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales. > Favoriser l'infiltration des eaux pluviales le plus en amont possible et prévoir cette disposition d'infiltration dans les projets d'aménagements et les documents d'urbanisme. > Envisager dans les projets liés à la gestion des eaux pluviales, les connexions avec les zones humides pour leurs fonctions d'auto-épuration et d'expansion des crues (disposition D9) > Assurer une maintenance plus régulière des équipements "eaux pluviales" existants (ex : entretien des puisards).
	Disposition A 8 : Mettre en place un programme d'actions d'amélioration de la qualité sanitaire des baignades	Mettre en place un programme d'actions pour la qualité des baignades Etre pertinent dans le choix géographique d'éventuelles baignades (zones profondes). > Poursuite des équipements en sanitaires publics pour éviter l'auto-contamination des baignades, informer et sensibiliser le public à la propreté sanitaire des baignades (...) > Envisager des zones tampons non imperméabilisées à proximité immédiate des plages.
	Disposition A 9 : Maintenir la vigilance sur les cyanobactéries	Mettre en œuvre les préconisations des profils de vulnérabilité des plages
	Disposition A 10 : Former les Maîtres Nageurs Sauveteurs à la communication sur la qualité des eaux de baignade	
	Disposition A 11 : Informer le public sur la qualité sanitaire des baignades.	

SAGE LACS MEDOCAINS		
Enjeux	Dispositions du PAGD	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
B - Gestion quantitative	Disposition B 1 : Poursuivre l'amélioration des connaissances sur de la nappe des sables du plio-quaternaire	Il est demandé aux autorités compétentes en aménagement et en urbanisme de veiller à intégrer dans leurs documents d'urbanisme des règles visant à protéger les constructions des remontées de la nappe des sables (éviter les zones les plus sensibles, prévoir une cote minimale des radiers des constructions par rapport au terrain ou à la voirie voisine...). Les cotes maximales des lacs (disposition B3) doivent également être prises en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements.
	Disposition B 2 : Améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique des lacs et de leurs bassins versants	
	Disposition B 3 : Maintenir un niveau des lacs permettant la protection des milieux et l'expression des usages en définissant un mode de gestion adapté	
	Disposition B 4 : Avoir une bonne gestion des écoulements dans le canal du Porge-Lège	
	Disposition B 5 : Porter à la connaissance de la CLE tout projet impactant sur la gestion quantitative et/ou hydraulique	
	Disposition B 6 : Prévenir les problèmes hydrauliques	
C - Biodiversité	Disposition C 1 : Réunir régulièrement le comité de pilotage pour lutter contre les espèces invasives	Envisager des précautions quant à l'utilisation de plantes exogènes dans les espaces publics. Eviter l'envahissement de nouveaux sites en contrôlant les activités et travaux pouvant générer la dispersion de boutures d'espèces exogènes Envisager le déplacement de certaines zones de mouillage pour privilégier des secteurs moins sensibles au développement des espèces aquatiques invasives. Prendre en compte comme corridors écologiques la chaîne des Lacs et leurs marais, le canal des étangs et les principales crastes.
	Disposition C 2 : Lutter contre la prolifération des plantes invasives	
	Disposition C 3 : Lutter contre les espèces animales invasives	
	Disposition C 4 : Eviter l'introduction de nouvelles espèces invasives et la colonisation de nouveaux sites	
	Disposition C 5 : Préserver la continuité écologique	
	Disposition C 6 : Restaurer la continuité écologique sur l'ensemble des crastes et marais interconnectés aux lacs et aux canaux	
	Disposition C 7 : Favoriser la montaison des civelles	
	Disposition C 8 : Mettre en œuvre les préconisations du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles	
D - Milieux aquatiques	Disposition D 1 : Elargir le territoire d'intervention du SIAEBVELG à 4 communes du bassin versant non adhérentes actuellement	> Maintenir ou restaurer la ripisylve sur les crastes et les canaux pour ses multiples rôles (lutte contre l'érosion des sols, stabilité des berges, épuration des eaux, biodiversité...) (...) > Prendre en compte le tracé du lit et des berges : en fonction des enjeux laisser évoluer ou fixer le tracé naturel du cours d'eau. Envisager des mesures de gestions ou de protection de la végétation des berges et des ripisylves des cours d'eau dans les documents d'urbanisme ou dans les programmes d'entretien annuel des communes.
	Disposition D 2 : Maintenir un poste de technicien rivière au sein du SIAEBVELG	
	Disposition D 3 : Entretien et restaurer les crastes et les cours d'eau du SIAEBVELG	
	Disposition D 4 : Formaliser des règles d'entretien et de restauration des cours d'eau et des fossés	
	Disposition D 5 : Accompagner les communes et les propriétaires riverains sur le nettoyage de leurs fossés	
	Disposition D 6 : Etudier la faisabilité d'un bassin dessableur sur le canal de Lège Cap-Ferret	

SAGE LACS MEDOCAINS		
Enjeux	Dispositions du PAGD	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
D - Milieux aquatiques	Disposition D 7 : Préserver les zones humides et proposer des ZHIEP et des ZSGE	L'identification des zones humides prioritaires du SAGE a été réalisée par la CLE en reprenant le périmètre de la « zone verte » approuvée en 2007. Cette carte est disponible auprès du secrétariat du SAGE à l'échelle 1/25 000ème. Cette carte doit permettre d'informer et de sensibiliser afin que ces zones humides remarquables soient prises en compte dans le cadre de tout projet d'aménagement du territoire : agricole, forestier, ICPE, dossier loi sur l'Eau, etc. Il est en particulier demandé aux autorités compétentes en urbanisme de veiller à intégrer dans leurs documents des règles visant leur protection. Sur cette carte 11, sont également localisés les secteurs, proposés par la CLE, susceptibles d'être classés après concertation en ZHIEP ou ZSGE par arrêtés du Préfet - Palu de Molua, - Exutoires de la Berle de Lupian, des crastes de Garroueyre, Pipeyrous, Queytive et Lambrusse - Marais de Talaris, Cousseau, Devinas, du Gnac, - Exutoire des crastes du Pont des Tables, de Planquehaute, de la Berle, du canal de Caupos, - Marais de Batejin et de Langouarde - zones humides de la Réserve d'Arès et de Lège.
	Disposition D 8 : Elaborer et suivre les mesures de gestion relatives aux zones humides	
	Disposition D 9 : Définir et mettre en œuvre un programme de reconnexion des zones humides	(...) > Envisager les possibilités de reconnections des zones humides dans les plans de gestion des milieux naturels (Sites Natura 2000, Réserves Naturelles, Réserve Biologique de Lacanau, ENS, plan de gestion piscicole, plan de travaux sur les crastes...) dans les travaux de continuité écologique, dans les schémas de gestion des eaux pluviales, dans les documents d'urbanisme... > Coordonner les projets de reconnections des zones humides avec les DOCOBs Natura 2000 et le plan de gestion des écluses et tenir compte de la présence des espèces invasives.
	Disposition D 10 : Coordonner la gestion des réserves naturelles et biologiques domaniales et les actions du SIAEBVELG	
Enjeu E - Usages	Disposition E 1 : Limiter et contrôler la fréquentation des bateaux à moteur sur les lacs, réglementer les bateaux habitables	Contingenter strictement le nombre de bateaux à moteurs / habitables
	Disposition E 2 : Privilégier les moteurs de bateaux moins polluants	Mettre en place une grille de tarification spéciale sur le principe « pollueur payeur », en définissant un tarif moins élevé pour les moteurs moins polluants.
	Disposition E 3 : Sensibiliser les plaisanciers au respect des rives des lacs, leur rappeler la réglementation	
	Disposition E 4 : Evaluer les impacts des sports et loisirs motorisés et des sports de nature, informer et associer la CLE à ces projets	
Enjeu F - Mise en œuvre du SAGE	Disposition F 1 : Mettre en place une structure d'animation pour la mise en œuvre du SAGE	
	Disposition F 2 : Evaluer la mise en œuvre du SAGE au travers d'un tableau de bord	
	Disposition F 3 : Suivre les changements globaux pour adapter les dispositions du SAGE	
	Disposition F 4 : Diffuser l'information sur le SAGE	
	Disposition F 5 : Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	La CLE a réalisé une synthèse des dispositions applicables au SCOT, utilisée pour la rédaction de la présente colonne,
	Disposition F 6 : Envisager un contrat de lac	



10357
S. 10357
S. 10357
S. 10357